



**NORD EST**



**RAPPORT FINANCIER — 2021**



# SOMMAIRE

<u>5</u>	<b>I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>
5	- 1. L'essentiel du Nord Est en chiffres au 31 décembre 2021
6	- 2. Déclaration de Performance Extra-Financière
46	- 3. Examen de la situation financière et du résultat 2021
46	- 3.1. La situation économique
52	- 3.2. Analyse des comptes consolidés
58	- 3.3. Analyse des comptes individuels
61	- 3.4. Capital social et sa rémunération
62	- 3.5. Autres filiales et participations
63	- 3.6. Tableau des cinq derniers exercices
63	- 3.7. Évènements postérieurs à la clôture et perspectives 2022
64	- 3.8. Informations diverses
65	- 4. Facteurs de risque et informations prudentielles
65	- 4.1. Informations prudentielles
66	- 4.2. Facteurs de risque
79	- 4.3. Gestion des risques
<u>107</u>	<b>II. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2021</b>
107	- Cadre général
110	- États financiers consolidés
116	- Notes annexes aux états financiers
229	- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
<u>233</u>	<b>III. ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2021</b>
233	- Bilan individuel au 31 décembre 2021
234	- Compte de résultat individuel au 31 décembre 2021
235	- Annexes aux comptes individuels
277	- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
<u>281</u>	<b>IV. PROJET DE RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 MARS 2022</b>
281	- Partie ordinaire
282	- Partie extraordinaire
<u>283</u>	<b>LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>
<u>284</u>	<b>LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIÉES ET DES PRÉSIDENTS (AISNE, ARDENNES, MARNE) AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>
<u>287</u>	<b>LE COMITÉ DE DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>



# I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 1. L'ESSENTIEL DU NORD EST EN CHIFFRES AU 31 DECEMBRE 2021

Le bilan, sur base sociale : .....	24,6 Mds €
Les Capitaux propres yc FRBG, sur base sociale : .....	2,7 Mds €
Ratio de solvabilité Bâle III, phasé sur base consolidée : .....	25,3 %

Compte de résultat (sur base sociale en millions d'euros)	2019	2020	2021
Produit Net Bancaire	418	426	421
Charges de Fonctionnement	(259)	(257)	(259)
Résultat Brut d'Exploitation	160	169	163
Coût du Risque (yc FRBG)	(24)	(32)	3
<b>Résultat Net</b>	<b>101</b>	<b>98</b>	<b>107</b>

Évolution des capitaux gérés (en milliards d'euros)	2019	2020	2021
Collecte	25,4	26,7	27,9
Crédits	15,8	16,4	16,8

Ratios (en % - base comptes sociaux)	2019	2020	2021
ROE (Résultat Net / Capitaux Propres)	4,40	4,09	4,35
ROA (Résultat Net / Bilan)	0,49	0,43	0,44
Ratio de Solvabilité (Bâle III phasé)	18,8	21,4	25,3
Ratio collecte bilan sur crédits	92	95	106

### Les Femmes et les Hommes au 31 décembre 2021

• Clients .....	784 463
• Nouveaux clients en 2021 .....	29 328
• Sociétaires .....	249 341
• Administrateurs .....	862
• Salariés .....	2 067

## 2. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

# CHAPITRE 1

## NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

### NOTRE VISION ET NOS MISSIONS



**Banque de référence sur son territoire, le Crédit Agricole du Nord Est s'appuie sur les valeurs mutualistes qui ont présidé à sa création à savoir la proximité, la responsabilité et la solidarité.**

Au service de tous, des plus modestes comme des plus fortunés, des particuliers aux grandes entreprises, il affirme son modèle de banque régionale de proximité qu'il s'engage à exercer avec transparence, loyauté et pédagogie. Il vise l'excellence relationnelle au service de tous. Il vise, en premier lieu, à être utile à ses clients et à ses territoires.

Après une année 2020 de crise sanitaire ayant généré de nombreux bouleversements sur le plan social et économique, le Crédit Agricole du Nord Est a poursuivi l'accompagnement de ses clients en 2021 :

- en maintenant la permanence du service rendu à sa clientèle tout en respectant les protocoles sanitaires successifs,
- en relayant sur le terrain tous les dispositifs de portage de l'économie mis en place (Prolongation des Prêts Garantis par l'État) et en mettant en place des accompagnements spécifiques au cas par cas pour nos clients et nos filières les plus touchés par la crise,
- en participant activement au soutien des associations venant en aide aux populations particulièrement touchées par la pandémie (jeunes notamment).

Pour ce faire, en plaçant l'humain au cœur de ses préoccupations, le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'équipes motivées et totalement engagées au service de la satisfaction de ses clients. Sa politique

de responsabilité sociétale et environnementale est au cœur de son identité. Le Crédit Agricole du Nord Est est fortement investi sur les terrains sociétaux et environnementaux où il accompagne progrès et transformations.

La raison d'être de son modèle de banque territoriale de plein exercice est de participer au développement régional et son ambition première est de rester la banque de référence de son territoire. Cette ambition s'appuie sur des performances financières solides et sur d'importants investissements humains et de modernisation (immobiliers et technologiques).

L'année 2021 a été marquée par la définition et le début de la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique de la Caisse régionale dont la phase de construction a mobilisé l'ensemble de ses collaborateurs et administrateurs. Fruit de ces travaux collaboratifs, ce Projet d'Entreprise a été l'occasion de réaffirmer sa vision et ses missions pour les années à venir (cf. modèle d'affaires).

### NOTRE VISION

**Le Crédit Agricole est une entreprise créatrice de liens,** partenaire de confiance de ses clients, utile à ses territoires, grâce à l'engagement de tous, collaborateurs et administrateurs.



**421 M€**  
de Produit Net  
Bancaire



**2,6 Mds€**  
de Capitaux  
propres sociaux



**259 M€**  
de Charges  
de fonctionnement



**107 M€**  
de Résultat  
Net



**25,3%**  
Ratio de solvabilité

## UNE BANQUE RÉGIONALE DE PLEIN EXERCICE

Le Crédit Agricole du Nord Est a déployé un modèle de banque universelle de proximité. Elle est la seule banque de son territoire, qui couvre l'Aisne, les Ardennes et la Marne, à disposer en local de tous ses centres de décision.

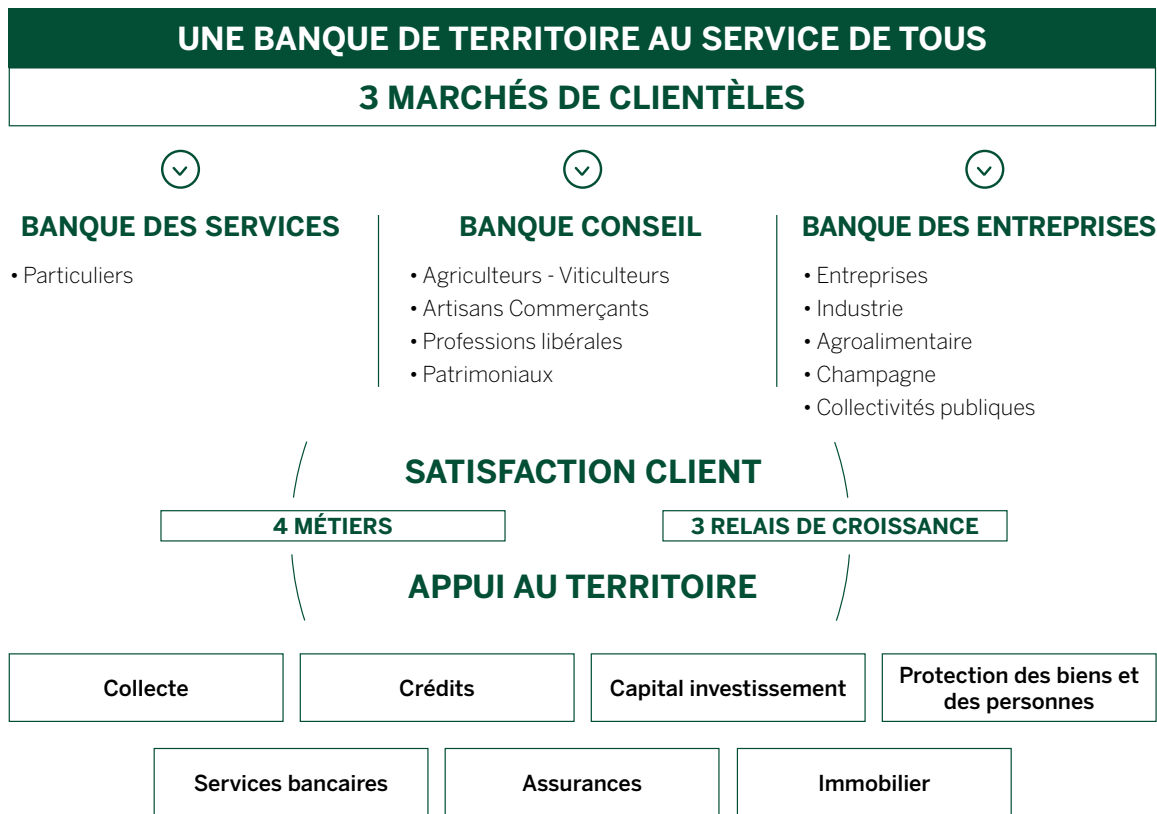
Les atouts de son modèle sont :

- une banque territoriale adaptée à chaque segment de clientèle,
- une banque des services qui répond aux besoins quotidiens de tous ses clients, sans exclusion,
- une banque conseil pour répondre aux besoins plus complexes des clients particuliers, agriculteurs,

viticulteurs, artisans, commerçants, professions libérales,

- une banque des entreprises pour accompagner l'économie et le développement du territoire au travers des entreprises et des collectivités publiques.

Sur tous ces marchés, le Crédit Agricole du Nord Est est en mesure de proposer une offre de produits et services bancaires en s'appuyant notamment sur toutes les expertises du Groupe Crédit Agricole et de ses grandes filiales, grâce à une complémentarité entre la banque de proximité et les métiers spécialisés.



### Son modèle de distribution a été adapté à ses ambitions stratégiques.

Le Crédit Agricole du Nord Est propose à ses clients un vaste maillage d'agences complété d'un accès digital à ses services pour offrir à chacun de ses clients le mode de relation qui lui convient. Le réseau des agences de proximité a été complété par des centres d'affaires spécialisés à destination des clientèles professionnelles et patrimoniales afin d'apporter à la clientèle un conseil à forte valeur ajoutée et une expertise toujours plus pointue.

Depuis 2018, le Crédit Agricole du Nord Est a complété son dispositif d'une banque en ligne (APY BANK).

**CA**  
NORD EST

- 118** AGENCES DE PROXIMITÉ
- 52** CENTRES D'AFFAIRES
  - Agriculteurs - Viticulteurs
  - Artisans Commerçants
  - Professions libérales
  - Clients patrimoniaux
- APY BANK**  
1<sup>er</sup> banque en ligne du territoire

**UN DISPOSITIF COMPLET SUR LE TERRITOIRE**

## NOTRE ORGANISATION ET NOTRE GOUVERNANCE

L'organisation du Crédit Agricole du Nord Est s'appuie sur un modèle de banque à statut coopératif qui repose sur le principe d'une gouvernance équilibrée, assurant un contact permanent et direct avec ses clients sociétaires.

Le modèle de gouvernance du Crédit Agricole du Nord Est privilégie la performance sur le long terme et favorise l'échange d'informations, le partage du savoir et la co-construction.

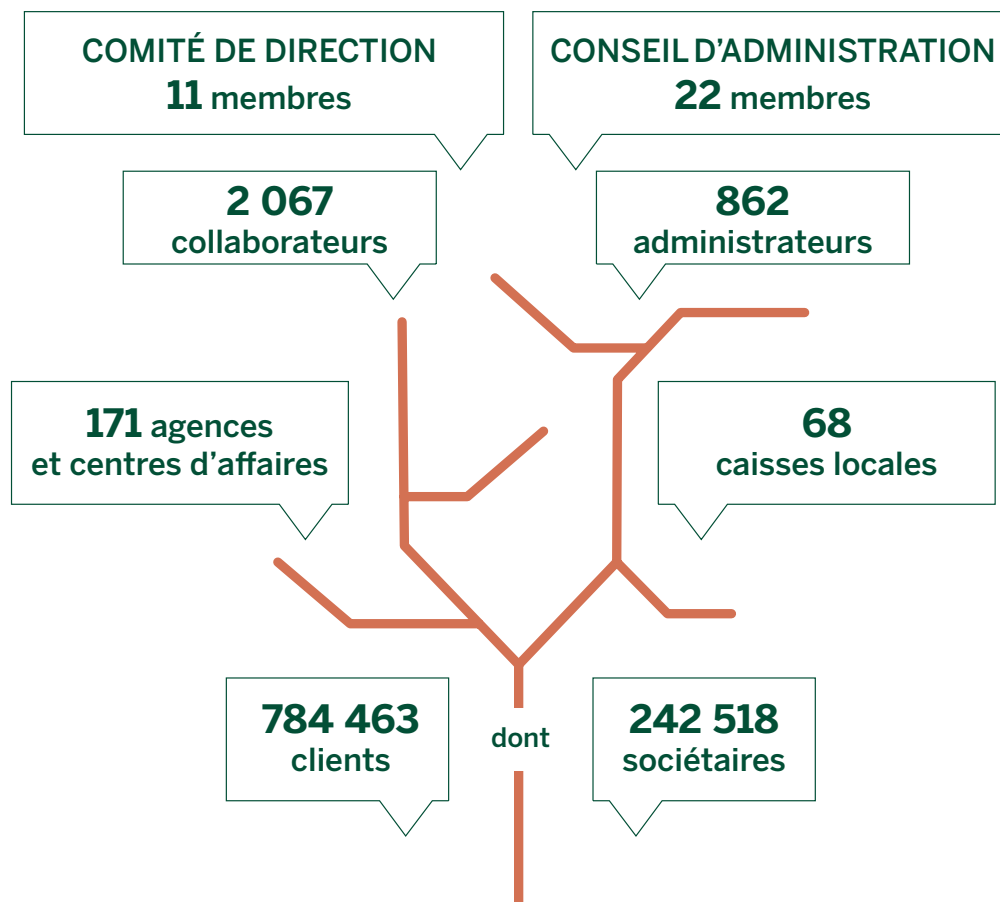
Plus de 242 000 sociétaires sont à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole du Nord Est. Ils détiennent sous forme de parts sociales le capital de 68 caisses locales et désignent chaque année leurs représentants : plus de 862 administrateurs qui portent leurs attentes auprès des instances décisionnaires. Les 68 caisses locales détiennent l'essentiel du capital de la Caisse régionale.

Le Crédit Agricole du Nord Est présente une gouvernance bicéphale, avec à sa tête une Présidente élue et une Directrice Générale nommée par le Conseil d'Administration. Cette gouvernance repose sur deux instances complémentaires qui travaillent parallèlement : le Conseil d'Administration emmené par la Présidente, représentant les sociétaires et le Comité de Direction animé par la Directrice Générale.

La Directrice Générale présente au Conseil d'Administration et à sa Présidente les orientations stratégiques et leurs déclinaisons dans les différentes politiques de la Caisse régionale. Le Conseil d'Administration les valide. Afin de maintenir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs de la Caisse régionale bénéficient de plans de formation individualisés et mis à jour annuellement.

La Directrice Générale et le Comité de Direction les mettent en œuvre et en rendent compte régulièrement au Conseil d'Administration.

### NOTRE GOUVERNANCE



**NOTRE TERRITOIRE : AISNE, ARDENNES, MARNE**



## NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES



### Nos valeurs

**PROXIMITÉ**  
**RESPONSABILITÉ**  
**SOLIDARITÉ**



### Nos missions

- **Conseiller, protéger, soutenir** nos clients et faciliter leur quotidien.
- **Accompagner durablement** les projets de ceux qui vivent, entreprennent ou innovent sur leurs territoires.
- **Être acteur de la dynamique régionale** dans toutes ses dimensions, économiques et sociétales.
- **Cultiver une relation de confiance** avec nos collaborateurs et administrateurs, tous ambassadeurs de l'entreprise.
- **Conjuguer l'épanouissement et la performance** des collaborateurs dans le cadre de leurs missions.
- **Sécuriser ses activités** afin d'assurer sa pérennité.



### Notre environnement

#### CONTEXTE SOCIÉTAL

Exigence réglementaire, transformation de l'agriculture, évolution démographique, réchauffement climatique, concurrence multiforme et digitale, nouveaux usages et besoins clients.

### Ce qui nous différencie



**Notre projet client et notre proximité relationnelle**



**Un soutien permanent des initiatives locales**



**L'innovation au cœur de nos projets**



**Notre gouvernance, avec des administrateurs élus par nos clients sociétaires**



**Plus de 80% de nos résultats réinvestis au service du territoire**

**TOUS NOS CENTRES DE DÉCISION AU CŒUR DE NOTRE TERRITOIRE**

## NOS RESSOURCES

### Nos talents > Notre gouvernance

En proximité sur tout le territoire

**2 067** collaborateurs **862** administrateurs



### Notre présence territoriale

**68** caisses locales **1** banque en ligne, APY BANK  
**118** agences de proximité **152** Relais CA  
**52** centres d'affaires **5** points Passerelle



### Capital Financier

**2,6 Mds€** de capitaux propres sociaux



### Le Village by CA

Programme d'accélération des jeunes entreprises innovantes

**44** start up accueillies au Village depuis sa création 2018



### Filiales du Crédit Agricole du Nord Est

**Capital investissement**  
Nord Est Expansion  
Nord Est Capital Investissement  
**Assurances / Assistance**  
Nord Est Protection et Assistance

**Éditique**  
Signe  
**Immobilier**  
Nord Est Patrimoine Immobilier  
Nord Est Immo  
Nord Est Aménagement Promotion



### Filiales du groupe Crédit Agricole

Un modèle qui s'appuie sur les synergies entre les différentes entités du groupe

- Amundi
- CA Assurances (PREDICA, PACIFICA)
- CACIB
- CA Immobilier
- CA Leasing & Factoring
- CA Paiement
- CA Technologies et Services



### La Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole du Nord Est

**965** projets accompagnés depuis 2010



### Capital technologique

**100%** des effectifs équipés en pc portable (CDI, CDD, stagiaires, apprentis)

**1 100** collaborateurs équipés de smartphones

**784** comptes Webex (Visio)

**496** automates en libre-service dont 298 distributeurs (fonction simple ou multiple) et 167 bornes chèques/monnayeurs

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR



### Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et celui de la société

Une banque régionale de plein exercice autonome au sein d'un grand groupe, différenciante pour ses clients et ses sociétaires : banque de proximité, accessible partout et proche de ses clients, dont tous les centres de décision sont localisés sur son territoire.

Porteur de sens pour ses collaborateurs : entreprise à taille humaine, entrepreneuriale, à vocation d'utilité territoriale.

Une banque rentable et génératrice de valeur, gage de sa solidité et de sa pérennité.



### Nos métiers

#### Banque

- Épargne • Crédits • Services bancaires

#### Assurances

- Des biens • Des personnes • Prévoyance

#### Immobilier

- Promotion immobilière
- Transaction/ vente neuf

#### Protection des biens et des personnes

#### Accompagnement des entrepreneurs

- Financements spécialisés
- Solutions adaptées et personnalisées à la vie de l'entreprise (création, développement, transmission)
- Banque d'affaires – Capital risque
- Village by CA Reims (hébergement de start up)



### Ce qui nous différencie

- Notre lien au territoire et à ses habitants.
- Un pouvoir de décision local pour être au plus près des attentes de nos clients.
- Une gouvernance qui associe des représentants des clients sociétaires.
- Un principe d'action : l'utilité pour un accompagnement durable et responsable de nos clients.
- L'innovation et l'entrepreneuriat.
- Un soutien solidaire des initiatives locales en phase avec nos valeurs mutualistes.

## NOS RÉSULTATS 2021



### Nos collaborateurs

**19%** de recrutements en CDI  
**83 716** heures de formation  
**116** alternants  
**115** stagiaires  
**129** emplois d'été



### Nos clients

**IRC\*** de 27  
**784 463** clients dont **242 518** sociétaires  
**346 333** utilisateurs des services en ligne, soit 58,2% des clients  
**228 698** clients utilisateurs de l'application ma banque

\*Indice de Recommandation Client, enquête AVISO 2021



### Notre empreinte socio-économique

Au travers des prêts accordés et de notre fonctionnement, **44 185** emplois soutenus\* dans la région soit 8,7% des emplois locaux

\* Étude UTOPIES 2018



### Notre empreinte environnementale

**1 348,6** tonnes d'émission de GES liées à nos consommations d'énergie, soit 0,65 tonnes par salarié  
**1 780,8** kilos tonnes d'émission de GES liées à notre portefeuille de financements\*

\* selon la méthodologie SAFE du Groupe Crédit Agricole



### Notre solidité financière

**421 M€** de PNB    **107 M€** de Résultat Net



### Notre contribution au développement du territoire

**3,1 Mds€** de nouveaux financements injectés dans l'économie dont **1,5 Md€** pour l'habitat  
**599** PGE pour **41 M€**  
**588 000** contrats d'assurance de biens et personnes  
**1 076** personnes aidées par l'association Point Passerelle  
**600** crédits solidaires et microcrédits accordés aux clients fragilisés  
**124** projets soutenus par la Fondation d'Entreprise  
**274** projets soutenus par les caisses locales

# CHAPITRE 2

## OPPORTUNITÉS ET RISQUES

### ANALYSE DES RISQUES ET DE NOS ENJEUX RSE

Par leur ampleur et le rythme auquel elles se succèdent, les transformations de notre société viennent bouleverser le quotidien de nos clients (particuliers, agriculteurs, professionnels et entreprises).

Le Crédit Agricole du Nord Est est conscient de son rôle et de ses responsabilités pour accompagner ces transitions.

Un baromètre RSE a été réalisé par Crédit Agricole SA pour interroger les parties prenantes du Groupe Crédit Agricole (clients, salariés, société civile et leaders d'opinion) sur leurs attentes. Il constitue notre document de référence\*.

De cette analyse découlent les enjeux RSE qui sont dans le prolongement de 2019 et en totale cohérence avec le projet de Groupe et le projet collectif des caisses régionales qui réaffirment la volonté d'être « responsable en proximité » et « d'agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

C'est à partir des enjeux RSE que nous avons déterminé les risques. Ils ont été validés par le département risques et contrôles permanents.

**Ils sont représentés dans un tableau en annexe où sont également décrits leur influence sur les enjeux identifiés.**

**Ces éléments sont repris de manière plus détaillée, par ambition, afin de mettre en avant les actions réalisées et les plans d'actions y afférents.**

La crise sanitaire qui a marqué les années 2020 et 2021 n'a pas modifié les risques que nous avons identifiés et qui sont structurels. Elle a aggravé certaines situations ou accéléré certaines évolutions telle que la transition numérique. Elle a également créé des opportunités.

\*Matrice en annexe p.26



## NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

### ÊTRE UTILE AU TERRITOIRE

Dans ce contexte de crise sanitaire, le Crédit Agricole du Nord Est est attentif à accompagner tous ses clients et notamment ceux qui sont le plus touchés.

#### IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

- Se positionner comme un acteur local solidaire dans la crise.
- Soutenir la création des entreprises de la « nouvelle économie ».
- Faciliter les synergies entre tous les acteurs de notre région.
- Créer des partenariats en faveur de l'innovation
- Accompagner le tissu entrepreneurial existant dans ses mutations.
- Encourager les initiatives porteuses de valeur pour le territoire et ses habitants.

#### APPRÉCIATION ET GESTION DES RISQUES

- Ne pas pouvoir assurer pleinement son rôle pendant la crise sanitaire.
- Ne pas soutenir suffisamment l'économie des 3 départements et ses agents économiques et en particulier les projets entrepreneuriaux et les activités innovantes.
- Ne pas avoir les relais locaux efficaces pour déployer les actions mutualistes en proximité faute d'animation de nos administrateurs.
- Retard dans les mutations de notre environnement et dans son développement.
- Déclin de l'attractivité des territoires.
- Départ de nos talents.

### CONTRIBUER À LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE

**44 start up ont été accueillies au Village depuis sa création dont 21 y sont encore actuellement.** Le recrutement d'une nouvelle promotion est en cours. Les start up sont au Village pour une durée maximum de 3 ans et la première promotion date de 2018.

#### LE VILLAGE BY CA, PLACE À L'INNOVATION

**En 2021, 21 start up ont été accompagnées par le Village by CA. 39 start up extérieures nous ont sollicités, 12 d'entre elles ont postulé et le comité de sélection en a admis 7. Dans le même temps, 6 start up ont quitté le Village.**

Cette année, le réseau des Villages by CA a mis en place une plateforme de rendez-vous d'affaires à distance. Les start up du Village ont participé à 3 journées de cette nature. Elles ont également exposé sur 6 salons pour augmenter leur notoriété et rencontrer des prospects.

En 2021, le Village a poursuivi son ancrage dans l'écosystème local, en adhérant à la French Tech Grand Reims, et en co-organisant des événements comme les journées « Start & Up », ou « La Foire fait son Pitch » lors de la Foire de Châlons-en-Champagne.

À la fois hébergeur de start up et hôtel d'entreprises, le Village travaille à favoriser les échanges et les coopérations entre ses habitants, mais aussi avec la Caisse régionale, en résonance par exemple cette année avec ses actions de soutien à la culture.

Des reproductions d'œuvres d'artistes locaux, appartenant à notre Caisse régionale ont été exposées sur la façade du Village. Nous avons par ailleurs accueilli un concert lors du festival Lumos organisé par l'association Akademia, soutenue par la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole du Nord Est.

Enfin, comme l'an dernier, nous avons également organisé diverses actions, lors de la semaine du développement durable, ou de la semaine de la qualité de vie au travail.

#### CAPITAL INVESTISSEMENT

Nord Est Partenaires, qui gère l'activité de capital investissement du Crédit Agricole du Nord Est, a défini en 2021 une politique d'investissement responsable pour affirmer ses valeurs et sa volonté d'accompagnement des entreprises du portefeuille sur les critères Environnementaux, Sociétaux, de Gouvernance et de Proximité. La performance des entreprises du portefeuille sur ces critères est évaluée sur la base d'un questionnaire annuel. Un plan de progrès est ensuite défini avec les dirigeants pour les accompagner dans une démarche d'amélioration co-construite.



**21 start up hébergées au Village by CA en 2021** (14 en 2020)



**130 M€ investis en capital** investissement sur le territoire (+7% / 2020)



**124 projets soutenus** par la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole du Nord Est (95 en 2020)



**40 ordinateurs reconditionnés** donnés à 6 collèges, 4 dans les Ardennes, 2 dans la Marne

## AMBITIONS

### ACCOMPAGNER LES PROJETS ET LES ACTEURS LOCAUX DU TERRITOIRE

**Dans un contexte économique et sanitaire compliqué, au-delà de son rôle de banquier, la Caisse régionale a plus que jamais soutenu son territoire par la mise en pratique de ses valeurs mutualistes.**

#### UN SOUTIEN AUX CRÉATEURS D'ENTREPRISES

Malgré une année 2021 perturbée par un contexte rempli d'incertitudes, la création d'entreprises n'a, quant à elle, pas connu la crise. Pour répondre à cet enjeu sociétal, le Crédit Agricole du Nord Est a adapté son offre à destination des microentreprises, avec un accès à un compte professionnel, offert en fonction du chiffre d'affaires.

[jesuisentrepreneur.fr](http://jesuisentrepreneur.fr), le site internet national permet en complément à tous les porteurs de projets de réaliser une approche complète de leur projet, de l'implantation géographique à l'élaboration d'un business plan.

Ces dispositifs nous permettent d'agir pleinement dans l'intérêt des nouveaux créateurs de notre territoire et de soutenir les transformations structurelles de la société.

#### « LE PLAN D'URGENCE JEUNES »

Après l'année 2020 qui avait été marquée par l'accompagnement de nos aînés face à la crise du COVID, le Crédit Agricole du Nord Est a décidé d'agir en faveur des jeunes qui eux aussi, ont été touchés par la crise sanitaire d'une manière ou d'une autre, quel que soit leur âge ou leur situation. Un fonds de 500 000 euros a été alimenté par la Fondation d'Entreprise et les caisses locales.

Ce fonds était destiné à accompagner financièrement des projets portés par des acteurs locaux qui visaient à réduire les conséquences de cette crise auprès des jeunes du territoire. À l'échelle de la Caisse régionale, au 31/12/2021, 83 projets avaient été aidés pour un montant global de 400 000 euros. L'action a été prolongée sur 2022 jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 500 000 euros.

#### LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Du fait du renouvellement des postes de travail, 40 ordinateurs reconditionnés avaient été remis au Secours Catholique en 2020 pour permettre à des jeunes de suivre les cours à distance pendant les périodes de confinement et aux bénévoles d'assurer de l'accompagnement numérique.

En 2021, le Crédit Agricole du Nord Est a remis 40 ordinateurs à l'association **Énergie jeunes** dont l'action contribue à réduire les inégalités scolaires : 4 collèges des Ardennes et 2 collèges de la Marne ont ainsi pu équiper des jeunes défavorisés.

#### « AIDER LES ASSOCIATIONS QUI ŒUVRENT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2021, Crédit Agricole Assurances a attribué à la Caisse régionale 10 euros pour chaque contrat d'assurance vie souscrit ou tout versement de minimum 1 000 euros sur un contrat de ce type. C'est 22 280 euros qui ont été ainsi récoltés et qui étaient destinés à des associations au choix de la Caisse régionale. Cette année, cette somme a été répartie en parts égales entre 6 associations (2 par département) qui œuvrent en faveur du handicap : aujourd'hui et demain, APEI Soissons les Papillons Blancs, Association départementale pour adultes et jeunes handicapés des Ardennes, Association Papillons Blancs Champagne, Association Ardennaise de Promotion des Handicapés, Élan Argonnais. Une opération similaire avait déjà eu lieu en 2020 et les sommes avaient été distribuées aux fédérations du Secours Populaire des 3 départements pour lutter contre la précarité alimentaire.

#### LES BUDGETS D'ANIMATIONS DES CAISSES LOCALES

Au-delà du plan jeunes qui a mobilisé une partie du budget d'animation des caisses locales, 274 projets d'associations ont été soutenus localement pour plus de 130 000 euros. Ces aides ont notamment permis à des associations de relancer leur activité après l'interruption brutale liée à la crise sanitaire.

Au-delà de ces budgets, le réseaux d'administrateurs de caisses locales est régulièrement formé et animé pour permettre aux administrateurs de jouer pleinement leur rôle de relais locaux dans le déploiement des actions mutualistes de proximité. À titre d'illustration, les présidents ou vice-présidents de caisse locale ont été réunis en 2021 lors d'un séminaire sur le thème de la création de liens sur leur territoire, notamment en contribuant aux programmes nationaux « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain ».

**Pendant la pandémie et le confinement, beaucoup de jeunes ont arrêté la pratique du sport et ont passé beaucoup de temps sur leurs consoles de jeux vidéo. Le foyer social de Braine a mis en place une action autour de la prévention des addictions aux jeux vidéo. C'est un groupe de jeunes qui a collaboré à la création, construction et décoration de deux bornes arcade et la réalisation d'affiches d'exposition pour sensibiliser les jeunes et les familles. Cette action a été financée par le plan jeunes du Crédit Agricole du Nord Est.**

**Plan jeunes,**  
soutien au foyer social de Braine

## NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

# ASSURER UNE EXPERTISE ET UN CONSEIL DE PROXIMITÉ

Le Crédit Agricole du Nord Est a maintenu ses agences ouvertes pendant toute l'année 2021 malgré les contraintes liées à la crise sanitaire. Les équipes se sont organisées et mobilisées pour recevoir et accompagner les clients : nos collaborateurs ont été très engagés sur le terrain pour assurer un suivi individuel et proposer les aides adaptées (PGE, reports ou suspensions d'échéances, accompagnements spécifiques adaptés à la situation de chaque client). Ils ont également assuré la continuité de l'activité bancaire traditionnelle : financement de projets, assurances, placements et services de base...

En parallèle, la crise sanitaire a agi comme un accélérateur des usages de la banque digitale et a confirmé la pertinence de notre stratégie qui allie présence physique et mise à disposition de la plus large gamme de services en ligne.

L'accroissement des opérations en ligne (nombre et type) a provoqué une recrudescence des tentatives de fraude qui a nécessité des actions d'alerte et de prévention auprès de notre clientèle.

### IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

- Valoriser les services en ligne dans le contexte de la crise sanitaire.
- Miser sur notre modèle de Banque Universelle de Proximité pour apporter une expertise adaptée à tous les clients.
- Proposer de nouvelles offres, accroître notre gamme de services et de conseils grâce à la dimension du groupe.
- Capitaliser sur le positionnement de banque multicanal.
- S'appuyer sur la solidité de notre informatique et valoriser notre statut de tiers de confiance pour répondre aux fortes attentes des clients en matière de cybersécurité et de protection des données.

### APPRÉCIATION ET GESTION DES RISQUES

- Interruption du service.
- Défaut de conseil ou de performance sur les activités de conseil.
- Inadaptation du produit ou du service au besoin du client.
- Offre de services inadaptée sur les canaux de distribution à distance.
- Concurrence des Fintechs.
- Baisse de fréquentation des agences.
- Désintermédiation au profit des marchés ou du crowdfunding.



**784 463** clients, dont **15 046** clients APY BANK, la banque en ligne du Crédit Agricole du Nord Est



**70%** de clients vus ou contactés sur l'ensemble de nos canaux contre 74% en 2020



**58,2%** de nos clients utilisent nos services en ligne



**346 333** clients consultent leurs comptes en ligne contre 332 000 en 2020



**94%** des appels entrants décrochés

## AMBITIONS

### OFFRIR L'ACCESSIBILITÉ OPTIMALE À TOUS NOS CLIENTS, À TOUS NOS SERVICES, SUR TOUS LES CANAUX

#### Le Crédit Agricole propose un modèle de distribution qui repose sur 3 piliers :

- 118 agences de proximité, le plus large maillage bancaire dans l'Aisne, les Ardennes et la Marne,
- APY BANK, la première banque en ligne du territoire,
- 52 centres d'affaires spécialisés pour les professionnels, agriculteurs-viticulteurs, professions libérales, entreprises et collectivités publiques.

Il a démontré toute sa pertinence pendant la crise en permettant à chacun de nos clients d'utiliser le canal de son choix en profitant des mêmes offres et de la même qualité de conseil personnalisé.

### S'ADAPTER RAPIDEMENT POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX USAGES ET BESOINS CLIENTS FACE À LA SITUATION DE CRISE

#### DES INVESTISSEMENTS TECHNOLOGIQUES POUR LES SALARIÉS

La Caisse régionale du Crédit Agricole du Nord Est a fortement investi dans la mise à disposition des salariés d'outils à distance pour qu'ils puissent poursuivre leur activité en télétravail respectant ainsi les consignes sanitaires tout en assurant la continuité du service et sa qualité auprès de leurs clients.

Depuis 2020, chaque salarié (quel que soit son statut CDI, CDD, stagiaire, alternant...) est équipé d'un ordinateur portable, lui permettant de travailler de n'importe quel lieu en cas de besoin.

En matière de visioconférence, tous disposent de l'habilitation à Skype qui permet d'organiser des réunions intra groupe et 645 collaborateurs détiennent des comptes Webex leur permettant de communiquer avec toute personne qu'elle soit interne ou externe au groupe. Les secrétaires de caisses locales ont ainsi pu tenir des Conseils d'Administration à distance et les conseillers organiser des rendez-vous avec leurs clients.

#### LA DIGITALISATION DES PARCOURS CLIENTS SE POURSUIT

Dans le domaine crédits, tous les parcours des crédits habitat, conso et professionnels sont désormais digitalisés, assurances emprunteurs incluses.

Dans le domaine des comptes clients, les entrées en relation pour les Personnes Morales et les Entreprises Individuels sont accessibles sur le [www.ca-nord-est.fr](http://www.ca-nord-est.fr)

Dans le domaine de l'assurance vie, en plus des opérations déjà disponibles sur le site du Crédit Agricole du Nord Est, les souscriptions et les opérations effectuées en agence sont désormais éligibles à la signature électronique.

#### DÉMATÉRIALISATION

Les parcours internes continuent d'être simplifiés et dématérialisés, ce qui permet de réduire les délais et de supprimer les risques de perte de documents.

#### SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Une cyberattaque ayant pour conséquence le vol ou la divulgation des données et avoirs financiers de nos clients, voire une cyberattaque majeure entraînant l'indisponibilité durable de certains services bancaires et financiers serait de nature à causer un préjudice financier et moral à nos clients. La Caisse régionale a mis en place une politique de sécurité de son système d'information ainsi qu'un dispositif de protection des données clients renforcé intégrant la mise en œuvre d'outils et d'une surveillance permanente permettant de prévenir et lutter contre les intrusions potentielles.

**Déjà très répandue avec nos clients, la relation à distance se développe de plus en plus avec nos prospects notamment pour les projets habitat. Nos prospects apprécient notre réactivité et la fluidité du parcours depuis leur simulation sur notre site ou d'autres sites comme leboncoin, parvenu ou seloger jusqu'à la signature dématérialisée de l'offre de prêt. Si tous les documents sont fournis, 10 jours suffisent entre la simulation et la réception de l'offre de prêt. Un parcours réalisé grâce à des échanges par messagerie et par téléphone qui ne nécessite aucun déplacement.**

**Le grand nombre de transformations et de recommandations, d'ex-prospects devenus clients à l'occasion d'un prêt habitat démontre l'utilité de ce parcours qui associe humain et digital.**

**Ilhame Benyamina,**  
Chargée de clientèle e-immobilier

## NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

## VISER UNE RELATION DURABLE AVEC LES SOCIÉTAIRES ET LES CLIENTS EN PROTÉGANT LEURS INTÉRÊTS

En période de crise, il est plus essentiel encore que tous nos clients puissent nous considérer comme tiers de confiance. Nous travaillons en permanence à développer et renforcer la solidité et la diversité des expertises mises à leur service, la qualité du conseil et la protection de leurs intérêts.

Nous visons une relation durable qui s'inscrit dans notre modèle de banque universelle de proximité, accessible au plus grand nombre, sans exclusion, dans une société où le chômage, la monoparentalité, la dépendance des aînés et la perte de chance des jeunes accroissent la précarité.

Pour cela, nous confirmons notre modèle qui met l'humain, c'est-à-dire la relation avec le conseiller, au cœur de notre modèle. Ce modèle a confirmé tout son sens malgré ou grâce au développement des canaux digitaux pendant les périodes de limitation des déplacements et des rencontres. En 2021, pour respecter les règles sanitaires, les entretiens à distance ont été privilégiés lorsque cela était possible.



### IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

- Être proactifs en contactant nos clients par tout canal pendant la crise.
- Renforcer le cadre éthique et rassurer tous nos clients particuliers et professionnels.
- Poursuivre l'identification et la gestion des risques émergents.
- Se positionner comme une banque engagée dans la lutte contre l'évasion fiscale et la corruption.
- Intégrer la conformité comme élément de différenciation positive.
- Démontrer que nous sommes une banque universelle.
- Se positionner comme un partenaire à long terme, et apporter des réponses à nos clients qui connaissent des accidents de la vie.

### APPRÉCIATION ET GESTION DES RISQUES

- Insuffisance de disponibilité pour répondre aux clients dans un délai raisonnable.
- Collaborateurs n'ayant pas suivi les formations réglementaires.
- Pratiques déloyales, corruption, conflit d'intérêts.
- Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système informatique.
- Déficit de la politique inclusive de l'entité à l'égard des clientèles fragiles et non prise en compte des aléas dans les moments de vie des clients.
- Détérioration de l'image des banques.
- Perte de confiance des clients.
- Hausse des coûts liés à la réglementation.
- Distorsion de concurrence avec des acteurs moins régulés.



**94%** de nos clients satisfaits  
(enquête Aviso 2021)



**72%** de réclamations clients traitées en moins de 10 jours ouvrés (=14 jours calendaires) sur un périmètre certifié (traitement des réclamations écrites par le service client). Contre 74% en 2020.



**99,3%** des collaborateurs et **100%** des administrateurs de la Caisse régionale formés sur la conformité et l'éthique



**Indice de Recommandation Client (I.R.C.), note de 27 contre 22,6 en 2020**, enquête AVISO 2021



**600 financements solidaires** contre 487 en 2020



**1 076 bénéficiaires Passerelle** contre 1 010 en 2020



## AMBITIONS

### RENFORCER L'ÉTHIQUE DANS LA RELATION D'AFFAIRES : LA CONFORMITÉ AU SERVICE DE LA QUALITÉ

#### DÉPLOYER UNE DÉMARCHE DE CONFORMITÉ RESPONSABLE

La conformité est le respect des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières. Elle contribue à préserver la confiance des parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs et parties liées, prestataires et fournisseurs...) à l'égard de la banque.

Le Crédit Agricole du Nord Est met en œuvre la politique de prévention des risques de non-conformité définie par le Groupe Crédit Agricole. Elle se matérialise par la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect de la réglementation relative aux sanctions internationales, la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts, la protection de la clientèle fragile, la protection des données à caractère personnel des clients (RGPD) et des collaborateurs ou le défaut de conseil.

Afin de s'assurer de la correcte mise en œuvre de ces dispositifs de conformité, le Crédit Agricole du Nord Est s'est doté des moyens adaptés et a constitué un Département dédié, sous la responsabilité de la Direction du Pilotage et des Risques : une équipe de 11 collaborateurs est en charge du contrôle de la conformité dans les différents domaines indiqués ci-dessus.

#### Être en conformité avec les intérêts des clients :

- commercialiser les produits et services en toute transparence
- un élément de différenciation au service de la satisfaction client et développement d'une performance durable

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Éthique Groupe. Dans le prolongement de la Charte Éthique, la Caisse régionale s'est dotée d'un Code de conduite, sur le volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence. Le dispositif anticorruption repose notamment sur une gouvernance dédiée, un programme de formation et de sensibilisation des collaborateurs ainsi que sur la mise à disposition d'un outil de remontée d'alertes. En 2021, aucune situation atypique n'a été identifiée. La Charte Éthique ainsi que les dispositifs de lutte contre la corruption, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et de protection des données à caractère personnel des clients sont disponibles sur le site de la Caisse régionale ([www.ca-nord-est.fr](http://www.ca-nord-est.fr))<sup>1</sup>.

Dans le domaine de la conformité, les recherches d'améliorations menées par la Caisse régionale portent le plus souvent possible sur des améliorations qui visent à une conformité native, aidée en cela par des recherches d'améliorations en termes de d'automatisation ou de digitalisation de process.

Tout au long de l'année 2021, la Caisse régionale du Nord Est a mis en œuvre son programme de mise à jour de la Connaissance Clients. Sur cette année ce sont plus de 50 000 clients qui ont connu une mise à jour de leurs données de base (de type CSP, patrimoine et flux pour la clientèle de

particuliers). Comme l'ensemble du Groupe, notre Caisse régionale a intégré ce plan de conformité qui sera mis en œuvre chaque année pour une partie de la clientèle.

Au cours de l'exercice, la Caisse régionale a également renforcé son dispositif de lutte contre la fraude externe (requêtes de détection et outil de traitement des dossiers de fraude).

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet d'Entreprise.

D'une façon générale, les activités de financement et d'investissement disposent d'une capacité d'influence, au travers notamment de l'intégration des critères ESG dans les décisions de financement et d'investissement, ce qui oriente peu à peu l'économie vers un modèle de développement plus durable.

L'évolution climatique et la survenance d'événements naturels peuvent affecter les comptes financiers de la Caisse régionale. L'intégration des critères ESG par le Groupe Crédit Agricole (Amundi/CA Assurances) permet de mieux comprendre l'exposition des actifs aux risques extra-financiers.

Afin de répondre à une demande croissante des investisseurs et de ses clients, notamment particuliers, soucieux d'orienter leur épargne en soutien d'activités économiques durables, la Caisse régionale a intégré dans sa gamme de produits, des offres de placement favorisant l'investissement responsable. Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits.

### FAVORISER L'INCLUSION BANCAIRE

**L'accès aux services et produits financiers** (compte courant, moyens de paiement, crédit, assurances) est un des leviers essentiels de la lutte contre l'exclusion. Sur ces bases, la Caisse régionale a mis en place une politique d'inclusion à l'égard de sa clientèle la plus modeste (offre spécifique « CAC budget protégé », plafonnement des frais, etc.), cela permet de contribuer à une moindre fragilisation du territoire sur lequel elle agit.

Les équipes des Points Passerelle et de la Banque solidaire réparties sur les 3 départements et sur 5 points de contact (Saint-Quentin, Laon, Charleville-Mézières, Reims et Châlons-en-Champagne) soit au total 10 personnes, sont restées disponibles et se sont mobilisées pendant la crise.

En 2020, nous avons participé à une étude nationale d'impact des Points Passerelle et de la banque solidaire menée par le cabinet KIMSO pour le compte de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA). Plus de 9200 personnes ont été interrogées (conseillers en agences, administrateurs de caisses locales, participants aux ateliers budgétaires, partenaires locaux, bénéficiaires, bénévoles, conseillers des Points Passerelle. Tous ont qualifié « d'excellente initiative » ce dispositif avec des taux de satisfaction entre 87% et 93%. Ce dispositif matérialise parfaitement la valeur de solidarité de notre modèle mutualiste qui suscite la fierté et renforce l'attachement au Crédit Agricole du Nord Est.

Les accompagnements ont pu se poursuivre sous des formats adaptés pour respecter les règles sanitaires en vigueur et au total 1 076 personnes ont été accompagnées.

Les ateliers budgétaires destinés essentiellement à des jeunes en échec scolaire ou en situation précaire et en parcours d'insertion, ont été assurés jusqu'au premier confinement. Il n'a plus été ensuite possible matériellement de les organiser ni de les tenir à distance compte tenu de leur contenu et de leur format.

<sup>1</sup> <https://www.credit-agricole.fr/ca-nord-est/particulier/informations/charte-ethique.html>  
<https://www.credit-agricole.fr/ca-nord-est/particulier/informations/relation-banque-client.html>

## NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL

## FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS

**Notre Caisse régionale est constituée d'une multitude de profils qui chacun à leur façon, font la force et la richesse de notre culture d'entreprise.**

Qu'ils soient collaborateurs confirmés ou débutants,

notre engagement est de les accompagner dans le développement de leurs compétences et de leur bien-être au travail, cela permettant de répondre au mieux aux besoins de nos clients.

## IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

- Investissements importants en matière de formation professionnelle continue.
- Apparition de nouveaux métiers et plus grande mixité des profils recrutés.
- Nouvelles formes d'engagement au travail : qualité des conditions de travail et performance des dispositifs de rétribution et de prévoyance.
- Organisation collaborative qui favorise la prise d'initiative et la capacité pour chacun de pouvoir s'impliquer dans les projets stratégiques et opérationnels de l'entreprise.
- Culture d'entreprise conviviale et pragmatique qui favorise l'expression directe des collaborateurs et la capacité d'épanouissement au travail.

## APPRÉCIATION ET GESTION DES RISQUES

- Manque d'attractivité des métiers de la banque et du territoire, notamment auprès des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.
- Difficulté à retenir les talents, notamment les plus qualifiés et en particulier dans les zones rurales et/ou périphériques.
- Baisse d'employabilité des collaborateurs dans un domaine qui continue de se transformer.
- Baisse de la qualité de vie au travail.
- Accompagnement non optimal des collaborateurs.

## UN DIALOGUE SOCIAL RICHE

En 2021, la Caisse régionale du Nord Est a signé des accords dans les domaines suivants :

- l'égalité professionnelle,
- la complémentaire santé,
- les périphériques de rémunération,
- l'intéressement.



**2 389 salariés formés\***  
(2 279 en 2020)



**106 recrutements soit 19% de recrutements CDI** (85 en 2020)



**291 salariés ayant effectué une mobilité** (312 en 2020)



**25,2% des salariés en horaires libres** (24,6% en 2020)



**261 salariés promus soit 13% de l'effectif CDI** (239 en 2020)



**82 Indice d'Engagement et de Recommandation salariés (IER)**, mesuré tous les 2 ans par le cabinet Willis Towers Watson, dernière mesure en 2020, +4% par rapport 2018.

\* CDD, CDI, alternants, stagiaires, auxiliaires d'été

## AMBITIONS

### AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE DU NORD EST AFIN D'ATTIRER LES MEILLEURS TALENTS ET LES FIDÉLISER

Soucieuse d'attirer mais encore plus de fidéliser les meilleurs profils, la politique de recrutement de la Caisse régionale s'inscrit dans une logique d'ouverture et d'accueil de toutes les compétences.

En réalisant des campagnes de recrutement créatives et attractives, et en se montrant présente sur les forums de recrutement (en présentiel ou en virtuel), la Caisse régionale du Nord Est souhaite s'adresser à tous les talents, avec le souci d'une diversité et d'une mixité des profils. Ces actions ont permis d'embaucher 106 nouveaux collaborateurs en CDI en 2021 sur tout le territoire.

Le Projet d'Entreprise mené actuellement prévoit également dans son volet humain, d'innover dans sa politique de recrutement afin d'attirer et de fidéliser les talents tout en leur garantissant une intégration réussie dans l'entreprise au travers d'une expérience candidat et collaborateur performante. À ce titre, un nouvel outil d'accueil et d'intégration des nouveaux embauchés est en cours de développement.

Enfin, en favorisant la qualité de vie au travail, dans l'ensemble de ses dimensions (environnement de travail, dotations technologiques, organisation du travail, relations humaines...), et en accordant à cette question une importance primordiale, la Caisse régionale souhaite se positionner comme « l'employeur préféré » de son territoire. Une enquête de climat interne est réalisée tous les deux ans. Celle-ci se traduit par un indice pouvant être comparé avec d'autres entreprises du secteur bancaire et du secteur privé : l'IER (Indice d'Engagement et de Recommandation).

En 2020, cet indice a continué de progresser par rapport à la dernière mesure réalisée en 2018, pour atteindre 82%. Le Crédit Agricole du Nord Est continue ainsi à se positionner parmi les plus hauts indices observés au sein du secteur bancaire.

Cette volonté de développer l'engagement des collaborateurs en donnant du sens et du plaisir au travail est centrale pour notre entreprise qui a choisi d'y consacrer un volet entier de son Projet d'Entreprise.

**« Mon stage et mes deux années d'alternance au sein de l'unité Gestion Emplois Carrières de la Caisse régionale m'ont permis de découvrir le monde professionnel et d'y évoluer en me donnant des responsabilités, dans un cadre bienveillant. Après mon alternance, j'ai eu la chance de me voir proposer un CDD au sein de l'unité Développement des Compétences. »**

**Louise, 23 ans**

### ACCOMPAGNER ENCORE DAVANTAGE LES JEUNES POPULATIONS

La politique de recrutement de la Caisse régionale s'appuie en outre sur l'alternance en nouant des partenariats avec de nombreuses écoles et universités sur notre territoire et au-delà. Notre objectif est depuis plusieurs années, d'accueillir toujours plus d'alternants.

En 2021, cette ambition a pris encore plus d'ampleur dans le cadre du « Plan d'Urgence Jeunes » mis en place par le Groupe pour venir en soutien des étudiants et jeunes diplômés particulièrement impactés par la situation sanitaire. Aussi, la Caisse régionale a choisi de placer au cœur de ses priorités le soutien aux jeunes populations, grâce notamment :

- au maintien de ses embauches (tous types de contrats confondus) via des jobs dating à la fois en distanciel et en présentiel,
- au recrutement toujours massif d'alternants : fin 2021, ce ne sont pas moins de 116 alternants qui ont été accueillis dans l'entreprise (en hausse de 20% par rapport à 2020) pour préparer un diplôme de l'enseignement supérieur (Licence, Master ou diplôme d'ingénieur) à la fois sur des métiers commerciaux et des métiers support,
- à l'accueil de stagiaires : 119 étudiants nous ont rejoint en stage en 2021 pour se former à nos métiers,
- au maintien des embauches d'étudiants en contrat d'auxiliaires vacances pour la période estivale (129 étudiants en 2021).

Enfin, dans le cadre de ce « Plan d'Urgence Jeunes », ce sont également 16 élèves de 3<sup>e</sup> issus de Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) qui ont réalisé leur stage découverte dans nos locaux en 2021. Une semaine d'échanges avec au programme : visites de sites et agences, découvertes des différents métiers de la Caisse régionale, témoignages métiers et accompagnement à la rédaction du CV et de la lettre de motivation.

### DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOYABILITÉ DES COLLABORATEURS

La formation professionnelle continue est l'une des principales composantes du développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs du Crédit Agricole du Nord Est. Chaque année, la Caisse régionale définit un plan de formation ambitieux, tant en matière de développement des compétences, d'appropriation de nouveaux modes de travail que d'acculturation à la transformation numérique et technologique. Autour d'une organisation ouverte et favorisant l'implication participative des collaborateurs et managers dans la constitution des programmes

## NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL

individuels de formation, le dispositif de formation interne de la Caisse régionale favorise le développement des compétences et encourage chaque collaborateur à être acteur de sa propre employabilité.

Au-delà des formations « Métier », parmi les sujets phares de cette année 2021, nous pouvons citer :

- l'élaboration d'une formation en partenariat avec l'ESSEC à destination des managers de la Caisse régionale qui permet de poser les enjeux du Management au travers de mises en situation et de partages d'expériences,
- l'acculturation au digital par le biais du « Club digital » nouvelle formule, 100% accessible à distance et pour tous les collaborateurs. Parmi les ateliers dernièrement mis en place, l'appropriation de l'outil Visio, permettant de réaliser des entretiens clients à distance.

Le déploiement de ces nouvelles formations et l'accompagnement individuel des collaborateurs par les équipes RH ont permis de favoriser le processus de promotion interne. En effet, 261 collaborateurs ont été promus en 2021 et 291 ont changé de métier au sein de la Caisse régionale.

### ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS DANS L'ÉVOLUTION ET LE SUIVI DE LEUR CARRIÈRE

L'un des rôles fondamentaux de la politique RH de la Caisse régionale, réaffirmé dans le cadre de son Projet d'Entreprise, est d'accompagner les collaborateurs dans l'évolution et le suivi de leur carrière.

Pour cela, nous perfectionnons chaque année nos dispositifs collectifs et personnalisés d'accompagnement et de développement des métiers et des carrières, parmi lesquels :

- les « entretiens de développement collaboratifs » (EDC) dédiés au feedback croisé entre le manager et son collaborateur, mais également à la constitution de plans personnels de formation, de mobilité et de carrière ainsi qu'à la qualité de vie au travail. Ils ont lieu une fois par an,
- les revues d'effectifs qui ont lieu entre les managers et la DRH chaque début d'année pour préparer ces EDC,
- l'entretien professionnel à 6 ans qui permet de faire un état des lieux de l'évolution du collaborateur en termes de formation, de progression salariale et également de s'assurer que le collaborateur a bénéficié d'au moins deux entretiens professionnels durant les six dernières années,
- les entretiens RH à tout moment de l'année, sur demande du collaborateur ou de la DRH, afin d'évoquer la situation professionnelle du collaborateur.

Des réflexions seront poursuivies en 2022 pour renforcer ces bonnes pratiques. L'objectif est de définir des actions et outils concrets visant à permettre aux collaborateurs de faire évoluer leur carrière.

### VEILLER A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Crédit Agricole du Nord Est s'est de longue date investi en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et notamment en garantissant des conditions d'accès similaires à la formation professionnelle et aux postes à responsabilités. La proportion des cadres féminins dans notre caisse est d'ailleurs supérieure à la moyenne du groupe.

Chaque année, la part des femmes cadres augmente au sein de la Caisse régionale, soit +0,8% pour l'année 2021.

Un dispositif de surveillance des éventuels écarts de rémunération a été mis en place afin de veiller à l'égalité de traitement salarial.

L'année 2021 a vu également la signature d'un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes après plusieurs années d'application d'une charte.

### POURSUIVRE LA VALORISATION DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Parce que le handicap ne doit pas être un handicap en entreprise, la Caisse régionale anime chaque année sa politique de valorisation de l'emploi des travailleurs en situation de handicap avec l'association HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole).

Notre « correspondant HECA et référent Handicap » met tout en œuvre, tout au long de l'année pour favoriser le recrutement externe de travailleurs en situation de handicap mais également maintenir les collaborateurs en situation de handicap dans l'emploi via :

- l'aménagement des postes de travail en lien avec le médecin du travail et des ergonomes,
  - l'adaptation des horaires,
  - l'accès facilité aux locaux et à la formation.
- En complément de ces actions concrètes, des actions de prévention sont initiées telles que :
- des journées de prévention et de détection des troubles auditifs,
  - des journées de prévention des TMS (Troubles musculo-squelettiques).

Enfin, la Caisse régionale développe le recours au travail adapté et protégé, contribuant ainsi à l'emploi des personnes en situation de handicap en entreprise adaptée ou en ESAT.

Le référent handicap s'attache également à sensibiliser sur des sujets de santé globale, comme par exemple le cancer du sein (notamment par la distribution de masques à l'effigie d'Octobre Rose en 2021).

## NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

## AGIR POUR RÉDUIRE L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Le Crédit Agricole du Nord Est réalise son bilan carbone tous les 4 ans.** Le dernier concerne l'année de reporting 2018 et fait apparaître une consommation de 28 614 teq CO<sub>2</sub> en baisse de 3% par rapport au précédent bilan réalisé. Le prochain bilan concernera l'année 2022.

Dans son projet de groupe présenté en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a réaffirmé sa volonté d'être le leader européen de l'investissement responsable et de faire de la finance verte une des clés de sa croissance.

Les leviers d'action qu'il a identifiés pour atteindre cet objectif sont la mobilisation du groupe autour

d'une stratégie climat en ligne avec l'accord de Paris, le renforcement de son engagement en faveur de la transition énergétique et la promotion des politiques d'investissement vertes et responsables.

La Caisse régionale du Nord Est a dédié un chantier de son Projet d'Entreprise 2021-2024 à la RSE, avec pour ambition d'être reconnu comme un acteur engagé en la matière. Ce dernier intègre les engagements pris par le Groupe lors de la publication de son Projet Sociétal le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

### IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

- Les actions en matière d'économie d'énergie reflètent une meilleure maîtrise des coûts opérationnels et une meilleure performance de l'entreprise au service de ses clients.
- En plus de réduire la consommation de papier, la digitalisation accroît la fiabilité et la rapidité de traitement au bénéfice des clients tout en améliorant les conditions de travail et la productivité des collaborateurs.
- Prendre en compte les critères ESG dans l'analyse des entreprises et les accompagner dans la mise en place de leur démarche RSE.
- Poursuivre le développement du financement ou des investissements dans les énergies renouvelables ou dans les solutions de transition énergétique.
- Sécuriser les revenus de nos clients.

### APPRÉCIATION ET GESTION DES RISQUES

- Un défaut de prise en compte de l'enjeu de transition énergétique dans le fonctionnement de l'entreprise entraîne un risque d'image mais aussi un risque pénal en cas de non-respect des normes.
- L'absence ou l'insuffisance d'accompagnement et d'offres pour la clientèle et en particulier la clientèle agricole pourrait entraîner une attrition des clients au profit d'autres acteurs pouvant les accompagner dans la transition énergétique.
- La progression du coût du risque en lien avec l'augmentation des incidents climatiques impactant les clients.



**1 348,6 émissions de CO<sub>2</sub>\*** associées aux consommations énergétiques contre 1 374,6 en 2020



**574 éco prêts à taux 0 accordés** contre 443 en 2020



**283 310 carnets de chèques fabriqués en 2021** contre 300 091 en 2020 soit -5,6%



**162 projets financés** (pro et agri) : prêts aux énergies renouvelables et efficacité énergétique contre 106 en 2020



**206 tonnes de papier consommé :** contre 222 en 2020 soit -7%



**26 projets de méthanisation financés** contre 19 en 2020



**1 780,8 kilos tonnes d'émission de CO<sub>2</sub>** liées à notre portefeuille de financements<sup>2</sup> contre 1 820 k teq CO<sub>2</sub> en 2020



**1 882 contrats assurances climatiques** contre 1 868 en 2020

<sup>1</sup> Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> / <sup>2</sup> Selon la méthodologie SAFE du Groupe Crédit Agricole.

## AMBITIONS

#environnement

#carbone

### DIMINUER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

#### GESTION DE LA CRISE

Durant la période de crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021, la priorité a été de protéger nos équipes et nos clients tout en continuant à assurer l'ensemble de nos services à destination de notre clientèle.

Dans une logique de soutien à l'économie, 400 000 masques chirurgicaux et 8 200 flacons de gel hydroalcoolique, produits en France, ont été achetés.

La crise a eu de nombreux impacts sur le fonctionnement de l'entreprise :

- accélération de la baisse de l'utilisation des chèques au profit de la carte (notamment sans contact) et des virements ; - 23 % de chèquiers fabriqués en 2020 par rapport à 2019,
- développement du télétravail qui a réduit de :
  - 14 % le nombre de kilomètres professionnels parcourus (2,2 millions en 2021, soit 1 066 km par salarié contre 1 248 km en 2020),
  - 7 % la consommation de papier 206,4 tonnes en 2021, soit 0,10 tonne par salarié, contre 0,11 tonne par salarié en 2020.

#### GESTION DU PARC IMMOBILIER

La Caisse régionale a poursuivi ses efforts de réduction de consommation d'énergie.

En 2021, une ancienne start up du Village By CA a été retenue pour réaliser un diagnostic énergétique et mettre en place un suivi fin de la consommation de chaque point de vente. À l'appui de ces analyses, des actions ciblées visant à réduire notre empreinte carbone seront menées en 2022.

#### IMPRIMANTES

La Caisse régionale poursuit son plan de déploiement d'imprimantes multifonctions dans toutes les agences et dans tous les services des sites en remplacement des imprimantes individuelles. 80 nouvelles imprimantes ont été installées en 2021 afin de densifier le parc et éviter les ruptures de services. Les bénéfices sont multiples : pour les salariés des impressions sécurisées et récupérables sur n'importe quelle imprimante de l'entreprise, pour l'entreprise, un renouvellement automatique des consommables et une économie de papier.

#### DÉMATÉRIALISATION

L'optimisation des process en interne, et la mise en place d'outils technologiques, comme le Chatbot, les outils de dématérialisation intégrés et les RPA (Robot) ont permis de diminuer les impressions et la consommation de papier.

En 2021, les parcours internes ont continué à être simplifiés et dématérialisés, permettant en outre de réduire les délais et de supprimer les risques de perte de documents, et ainsi d'améliorer la satisfaction client.



#### UN ARBRE PLANTÉ POUR CHAQUE CONTRAT DE PROTECTION DE LA FAMILLE SOUSCRIT

Associer la souscription d'un **contrat d'assurance au reboisement de forêts françaises**, une **expérience pérenne engagée** en 2019 avec Crédit Agricole Assurances et Reforest'Action.

Pour chaque contrat de protection de la famille souscrit (prévoyance décès, épargne et retraite), **un arbre est planté**, cette opération destinée au grand public permet de développer une action ancrée dans nos offres.

En 2021, la contribution du Nord Est s'élève à 15 091 contrats éligibles qui vont ou ont généré la plantation d'un arbre, ce qui équivaut à **2 264 tonnes de CO<sub>2</sub> stockés, 45 273 abris pour animaux créés, 5 030 années d'oxygène générées**, 2 156 jours de travail créés, impacts mesurés par Reforest'Action.

Sur le territoire du Crédit Agricole du Nord Est, 6 forêts peuvent bénéficier de cette opération de reboisement :

- dans l'Aisne, Mont-Saint-Père et Chery-Chartreuve
- dans les Ardennes, Pouru-aux-Bois
- dans la Marne, Festigny, Le Châtelier/Givry-en-Argonne et Saint-Martin-d'Ablouis

## NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

### ACCOMPAGNER NOS CLIENTS VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

#### ACCOMPAGNER NOS CLIENTS PROFESSIONNELS

Malgré un ralentissement lié à la crise sanitaire, 2021 a confirmé la forte présence de la Caisse régionale sur le marché de la transition énergétique, marché où le Crédit Agricole du Nord Est apparait comme précurseur dans le monde agricole.

Le Crédit Agricole du Nord Est n'est pas un simple financeur, il soutient le porteur de projet dès la phase d'étude et poursuit l'accompagnement via un suivi annuel personnalisé. Chaque expert suit spécifiquement ses clients.

L'équipe compte 7 collaborateurs, experts grands projets et chargés de middle office.

La structure Transition Énergétique accompagne l'investissement dans l'éolien, le photovoltaïque et la méthanisation. Concernant nos parts de marché, elles sont de 86,3% pour la méthanisation (source Transition Énergétique Crédit Agricole du Nord Est).

#### ACCOMPAGNER NOS ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES

##### Un contrat de financement syndiqué indexé à des critères RSE avec la coopérative Cérèsia

Partenaires historiques, Cérèsia et la Caisse régionale du Crédit Agricole du Nord Est ont signé, en 2021, un contrat syndiqué pour une période de 4 ans, avec trois options d'extension d'un an. Ce crédit permet de refinancer les encours existants et de couvrir les besoins en fonds de roulement du groupe.

Banque coopérative avec en partage les mêmes valeurs que Cérèsia, le Crédit Agricole du Nord Est, premier prêteur a été désigné comme coordinateur et agent de facilité.

Dès son premier bilan RSE réalisé par un cabinet extérieur, le groupe coopératif s'est fixé des objectifs d'amélioration continue indexés sur 4 critères :

- éthique,
- achats responsables,
- environnement,
- social et droits de l'Homme,

dont les performances vont s'appliquer sous forme de bonus ou malus sur la marge du financement.

En plus d'accompagner un acteur majeur du monde agricole, cette opération illustre l'engagement du Crédit Agricole du Nord Est en faveur des évolutions sociétales et environnementales.

#### ACCOMPAGNER NOS CLIENTS PARTICULIERS

La Caisse régionale propose des offres incitatives pour accompagner ses clients dans leurs investissements « verts » :

- une offre permettant de financer les projets qui génèrent des économies d'énergie (travaux habitat et locaux professionnels) ou l'acquisition de véhicules sous la norme de consommation de 122 mg de CO<sub>2</sub> a été lancée en 2019 avec un taux préférentiel,
- 3 mois d'assurance ont été offerts sur l'assurance d'un véhicule « vert » et la franchise est annulée au bout d'1 an sans accident contre 3 ans pour les autres véhicules\*\*,
- une avance de trésorerie gratuite sur la prime à la conversion sans obligation de financement du véhicule.

La Caisse régionale a accordé 574 éco prêts à taux 0 en 2021 pour 7 800 000 euros contre 443 en 2019 mais a également financé 704 véhicules verts pour 12 145 000 euros et 332 projets travaux verts pour 3 373 000 euros grâce à ses offres attractives à 1,50% sans frais de dossier et à un marché très porteur (malgré la difficulté de livraison des véhicules verts en 2021).

L'activité des préventeurs et d'experts grands risques s'est poursuivie en 2021 avec des visites d'exploitation, et la mise en avant de mesures de prévention à l'occasion des événements 2021 (Les Culturelles, Terr'Eau Bio, Les foires de Sedan, de Châlons-en-Champagne et de La Capelle).



#### ÉMISSIONS DE GES ASSOCIÉES À NOTRE PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe utilise depuis 2012 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique : l'outil P9XCA, rebaptisé SAFE (Single Accounting of Financed Emissions methodology) en 2021.

Cette méthodologie innovante est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation

\* Offre proposée par Pacifica jusqu'au 31/12/21

\*\* Préfinancement à 0% de la prime à la conversion, de 1 000 € à 5 000 € pour les véhicules, 0% de TAEG sur 12 mois, frais de dossier offerts, sans garantie ; différé de 11 mois avec remboursement total le 12e mois

d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

**Ø SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :**

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

**Ø Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :**

SAFE permet de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au risque climatique de transition.

Selon la méthode SAFE, l'estimation des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des investissements et des financements de la Caisse régionale (scope 3) est la suivante (en milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) :

Macro secteurs	Émissions Financées en 2021	Émissions Financées en 2020
Agriculture	1 526	1 569
Construction	96	91
Energie	9	8
Industrie	18	34
Transport	105	92
Services	0	0
Déchets	25	26
Administration	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 780,8</b>	<b>1 820,1</b>

**LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU GREEN ASSET RATIO (GAR)**

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales.

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire,
- la prévention et la réduction de la pollution,
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

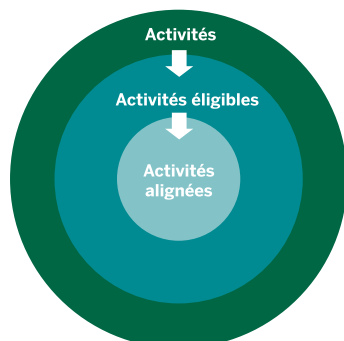
L'acte délégué « Climat », publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

Selon les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, deux échéances de publications s'appliquent aux établissements bancaires :

- une première obligation de reporting sur la base des données au 31.12.2021 sur (I) la part des activités dites « éligibles » et « non éligibles », c'est-à-dire des activités listées dans l'acte délégué comme pouvant répondre à au moins un des deux objectifs environnementaux ou non et (II) la part des actifs exclus,
- une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31.12.2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (publication du ratio d'actifs verts notamment). L'analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non-financières assujetties (publication de leur chiffre d'affaires et capex alignés à partir de 2023) et les entreprises financières (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement sur le périmètre de la clientèle de détail et des collectivités et pour les financements dédiés.



**Pour le reporting 2021, le Crédit Agricole du Nord Est publie la part d'actifs éligibles, correspondant aux assiettes d'actifs sur la base desquelles sera menée l'analyse des actifs alignés (actifs durables) à partir de 2024.**



Les activités éligibles sont définies et décrites par l'acte délégué « Climat ». Elles deviennent des activités alignées (et donc durables) si elles répondent aux critères suivants :

- contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux,
- ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux,
- respectent certaines garanties sociales minimales,
- sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale).

Pour ce premier reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie (encours au 31 décembre 2021) :

- crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules à moteurs pour les ménages de l'UE,

- financement des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales,
- sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente.

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a estimé les actifs éligibles envers des entreprises financières et non financières soumises à la NFRD sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles. Le Crédit Agricole du Nord Est publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant d'**actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspondent aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en-dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en-dessous des seuils d'assujettissement),
- les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent trésorerie et autres actifs,
- les autres expositions sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail non-éligibles à la taxonomie.

En complément, le Crédit Agricole du Nord Est publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux,
- le portefeuille de négociation.

#### Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles

Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	35%
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts <i>(expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie).</i>	27%

#### Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur des indicateurs intermédiaires

Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs	0%
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs	16%
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	0%
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	22%
Part d'autres actifs <sup>1</sup> dans le total d'actifs	1%

#### Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur et au dénominateur des indicateurs intermédiaires

Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs	0%
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs	0%

1. Détails des « autres actifs », si ce montant est important (immobilisations, goodwill...)

#### Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

la part des actifs éligibles intégrant les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union Européenne s'élève au 31/12/2021 à 52%.

## POLITIQUE RELATIVE AUX RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

En réponse à la réglementation SFRD, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

### L'intégration de la durabilité dans le conseil financier

- **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
- **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

### La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités

- **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).
- **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com).

**Le Crédit Agricole du Nord Est a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil

du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG.** Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

**La politique complète répondant à la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation/ Règlement sur la divulgation des informations relatives à la finance durable) est consultable en annexe.**

### RISQUES ASSOCIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. L'année 2021 a surtout été marquée par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. Le Groupe s'est ainsi engagé à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Dans ce cadre, Amundi a poursuivi en 2021 ses engagements en faveur de la transition climatique et d'une économie bas carbone. Au sein de son dispositif de solutions climat, Amundi propose une offre de fonds thématiques (Amundi Valeurs Durables, Amundi Equity Green Impact, Amundi Énergies Vertes, le fonds Amundi Just Transition for Climate lancé en janvier 2021 et conçu pour financer une transition énergétique socialement acceptable, etc.) soutenant la transition climatique dans les principales classes d'actifs, rendant ainsi la lutte contre le changement climatique accessible à tous les investisseurs.

Investisseur institutionnel majeur de la transition climatique en France, Crédit Agricole Assurances a poursuivi en 2021 ses investissements dans les énergies renouvelables notamment au travers de son partenariat avec Engie. Crédit Agricole Assurances s'engage notamment à doubler ses investissements dans les énergies renouvelables entre 2020 et 2025.

### RISQUES ASSOCIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity à venir, le Crédit Agricole travaille avec des programmes de recherche pour mieux appréhender les risques et impacts de sa dégradation, mais aussi pour mieux comprendre comment participer à sa restauration.

La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeur d'Amundi. Cet enjeu est notamment évalué dans le critère Biodiversité & Pollution de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les sociétés. En 2021, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. Amundi a notamment rejoint l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge".

# CHAPITRE 3

## NOTRE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

**TABLEAU DES INDICATEURS**

	ENJEUX	RISQUES	OBJECTIFS
SOCIÉTAL	• Être utile au territoire	Manque de soutien aux entreprises entrepreneuriales et aux activités innovantes	Contribuer à la vitalité économique des territoires
	• Assurer une expertise et un conseil de proximité	Manque de soutien à l'économie du territoire à ses agents économiques	Accompagner les projets et acteurs locaux
	• Viser une relation durable avec les sociétaires et les clients en protégeant leurs intérêts	Attrition des clients liée à une offre de service inadaptée sur les canaux de distribution à distance	Faciliter l'accessibilité à tous nos clients, à tous nos services sur tous les canaux
Détérioration de l'image de la banque liée à des pratiques déloyales (corruption, conflit d'intérêts) en raison d'un manque de formation des collaborateurs		Poursuivre l'intégration du digital pour répondre aux attentes de nos clients	
SOCIAL	• Favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs	Déficit de politique inclusive à l'égard des clientèles fragiles, des populations défavorisées ou ayant subi des aléas de la vie	Agir avec éthique
		Développement des compétences et l'employabilité des collaborateurs	Favoriser l'inclusion bancaire
ENVIRONNEMENTAL	• Agir pour réduire l'impact du changement climatique	Difficultés à recruter et/ou à retenir les talents en raison d'un défaut d'accompagnement ou à une baisse de la qualité de vie au travail	Accompagner les transformations des métiers et des organisations
		Défaut de prise en compte de l'enjeu de transition énergétique dans le fonctionnement de l'entreprise / non respect des normes	Améliorer l'attractivité du Crédit Agricole du Nord Est afin d'attirer et de fidéliser les talents
		Détournement des clients vers des acteurs pouvant les accompagner dans leurs transitions	Diminuer l'empreinte environnementale de notre fonctionnement propre
			Accompagner nos clients vers une économie bas carbone

Dans le cadre du Chantier RSE du nouveau Projet d'Entreprise de la Caisse régionale, des travaux sont en cours pour définir des ambitions et objectifs concrets qui permettront de dessiner une trajectoire pour les années à venir.

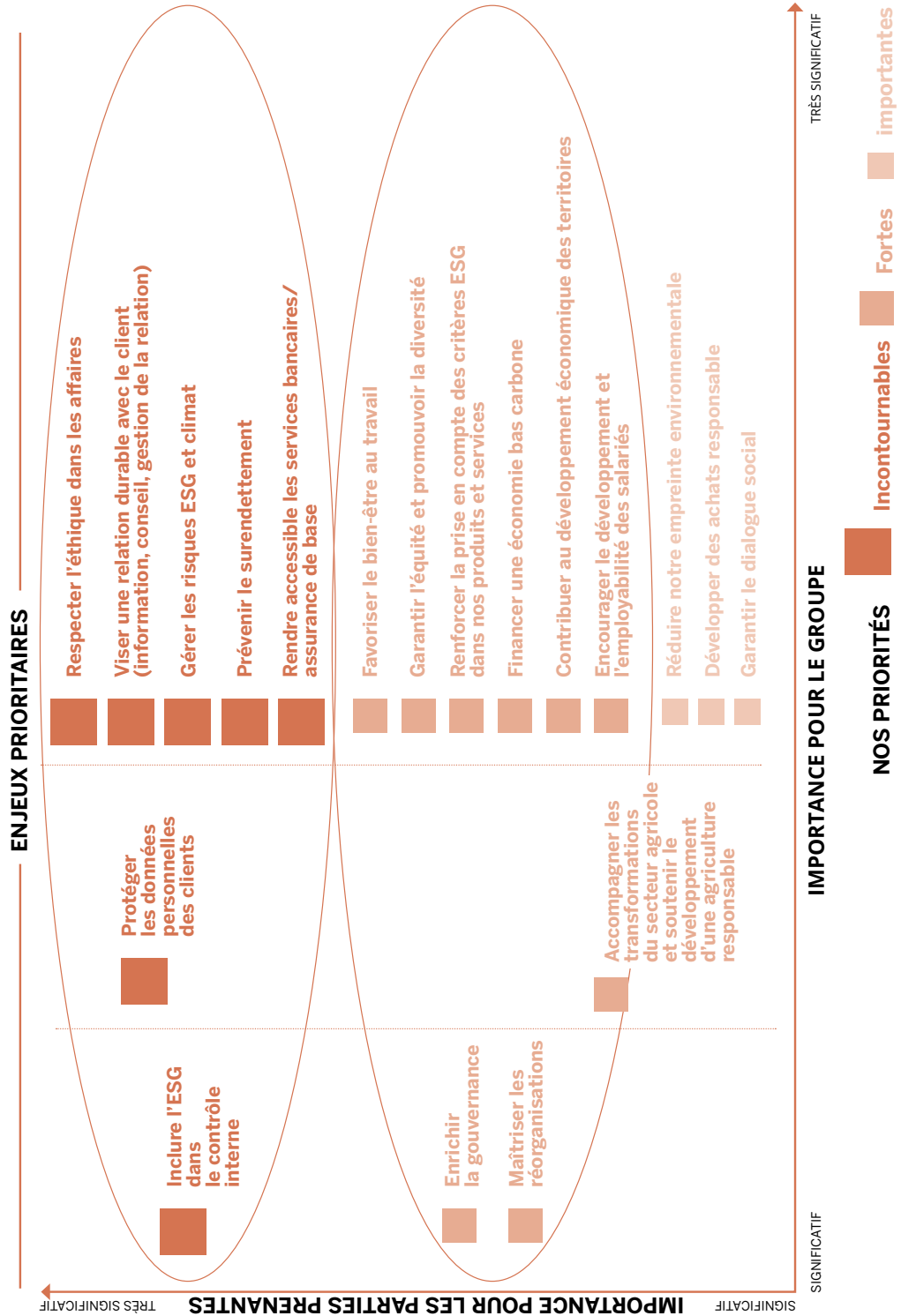
INDICATEURS	2019	2020	2021
• Nombre de start up accompagnées	13	14	21
• Montant investi en capital investissement (M€)	144	121,5	130
• Nombre de projets soutenus par la Fondation d'Entreprise	109	95	124
• % TOIP (téléphonie)	92,1	92,6	94,7
• % de clients vus ou contactés tous canaux	73	74	70
• Nombre de clients APY BANK	15 629	15 100	15 046
• % de clients utilisateurs de la banque en Ligne (Ma banque et/ou NPC)	ND	56	58,2
• Nombre de clients personnes physiques bamistes actifs	305 600	332 000	346 000
• I.R.C (Indice de Recommandation Client - enquête AVISO)	20,1	22,6	27
• % de traitement des réclamations en moins de 10 jours ouvrés (soit 14 jours calendaires)	57	74	72
• % de collaborateurs formés OFAC/Éthique/Fraude...	98,7	99,5	99,3
• Nombre de financements solidaires	511	487	600
• Nombre de bénéficiaires Passerelle	1 230	1 010	1 076
• Nombre de sessions d'éducation budgétaire	90	24	31
• Nombre de personnes accompagnées	790	876	1 392
• % de salariés ayant effectué une mobilité	13	15	14
• % de salariés en CDI promus	10	12	13
• % de salariés en « horaires libres »	23,1	24,6	25,2
• % de recrutements en CDI	15	19	19
• Nombre d'alternants	75	96	116
• I.E.R (Indice d'Engagement et de Recommandation salariés)	78	82	82
• Émission de CO <sub>2</sub> associées aux consommations énergétiques par salarié <sup>(1)</sup>	0,99	0,66	0,65
• Consommation de papier en tonnes par salarié	0,12	0,11	0,10
• Déplacements professionnels en voiture (km par salarié)	2 029	1 248	1 066
• Nombre de projets de méthanisation financés	20	19	26
• Nombre de contrats d'assurance aléas climatiques	1 832	1 868	1 882

(1) Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> : facteurs d'émission utilisés en 2021 (sources base carbone de l'ADEME et EDF) : électricité : 1kWh=6g ; gaz : 1kWh=227,2g ; fioul : 3,25kg/litre), facteurs d'émission utilisés en 2020 (sources base carbone de l'ADEME et EDF) : électricité : 1kWh=6g ; gaz : 1kWh=205,5g ; fioul : 3,25kg/litre), facteurs d'émission utilisés en 2019 (sources base carbone de l'ADEME et EDF) : électricité : 1kWh=60,7g ; gaz : 1kWh=205,5g ; fioul : 3,25kg/litre)

# CHAPITRE 4

## ANNEXE ET MÉTHODOLOGIE

### MATRICE EN RÉFÉRENCE AU CHAPITRE 2 : ANALYSE DES RISQUES ET DE NOS ENJEUX RSE



Dans le cadre de l'application de la loi, l'article L 225-102-1 III du code du Commerce indique que la déclaration comprend des informations relatives :

SUJETS À TRAITER	
Aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	Diminuer l'empreinte environnementale de notre fonctionnement propre, <b>page 24</b>
À ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	Favoriser l'inclusion bancaire, <b>page 17</b>
De l'économie circulaire	Don d'ordinateurs reconditionnés, <b>page 13</b>
De la lutte contre le gaspillage alimentaire	Non concernée. Pas en lien avec l'activité de l'entreprise et pas de restaurant d'entreprise.
De la lutte contre la précarité alimentaire	Don aux associations qui agissent contre la précarité alimentaire, <b>page 13</b>
Du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	Non concernée
Aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées	Le dialogue social, <b>page 19</b>

## MÉTHODE ET DÉTERMINATION DES PRINCIPAUX RISQUES RSE

Des enjeux découlent un certain nombre de risques que nous avons cotés au regard de 3 aléas (d'image/de perte d'activité/de sanction administrative ou judiciaire) en fonction de leur occurrence et de leur gravité. Les risques ainsi que leur cotation ont été réalisés à dire d'experts et validés par la Direction Risques et Contrôles Permanents.

Les principaux risques ont ainsi été identifiés, classés et leur influence sur les enjeux identifiés a été décrite.

La suite de la démarche a consisté en échanges bilatéraux avec le Directeur Général Adjoint ainsi qu'avec les principales directions concernées à savoir : relations clients, assurances, risques et conformité, marketing, communication, qualité, RH, gestion et développement immobilier, développement du crédit, transformation numérique, vie mutualiste, participations, innovations et relais de croissance.

Précisions méthodologiques relatives aux indicateurs de performance :

- les déplacements professionnels en voiture sont calculés sur la base des kilomètres parcourus en véhicule personnel uniquement
- les facteurs d'émission utilisés pour le calcul de CO<sub>2</sub> associées aux consommations énergétiques sont les suivantes : électricité : 0,006 kgCO<sub>2</sub>e/kWh, gaz naturel : 0,227 kgCO<sub>2</sub>e/kWh PCS, fioul domestique 3,25 kgCO<sub>2</sub>e/litre (source : base carbone)

- le nombre de bénéficiaires Passerelle correspond au nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins un entretien avec l'Association Passerelle au cours de l'exercice
- le pourcentage de salariés en horaires libres correspond au taux de salariés dont le contrat est en forfait jours.
- est considéré comme client bamiste tout client s'étant connecté à Crédit Agricole en ligne au moins une fois au cours du dernier mois

L'ensemble a été validé par le Directeur général Adjoint de la Caisse régionale et présenté au Comité de Direction du 25 février 2022.

Les risques extra financiers ont été évalués dans l'intégralité des activités de la Caisse régionale, ses Caisses locales, ses filiales consolidées.

La collecte des données est organisée début janvier et concerne l'exercice 2021. Elle repose notamment sur des données extraites du système d'information tels que HR Access (données sociales) ou Green (données crédits) ainsi que d'outils de suivi de type tableur Excel. Les données recueillies sont retraitées selon les règles de calcul établies pour chaque indicateur.

Le périmètre de la DPEF (risques, politiques et résultats) porte sur l'ensemble des filiales consolidées de la Caisse régionale.

ENJEUX RSE	ÉVÉNEMENTS/NATURE DE RISQUE	CARACTÉRISATION DU RISQUE	IMPACTS DU RISQUE	QUALIFICATION DE L'IMPACT			GRAVITÉ	PROBABILITÉ D'OCCURRENCE
				IMAGE	ACTIVITÉ (DONT IMPACT FINANCIER)	SANCTION		
ÊTRE UTILE AU TERRITOIRE	Manque de soutien aux entreprises entrepreneuriales et aux activités innovantes		Retard dans les mutations de notre environnement et dans son développement	2	2	1	2	2
	Manque de soutien à l'économie du département et à ses agents économiques	Risque d'image et de réputation Risque d'activité	Déclin de l'attractivité des territoires Ne plus être considérée comme la banque de référence du territoire	2	2	1	2	2
	Gouvernance responsable : politique de formation ou d'animation des administrateurs inadaptée à l'exercice de la fonction			2	2	2	2	2
ASSURER UNE EXPERTISE ET UN CONSEIL DE PROXIMITÉ	Inadaptation du produit/ service au besoin du client/ défaut de conseil/litige sur la performance des activités de conseil	Risque d'image et de réputation Risque d'activité	Concurrence des fintechs Mobilité des clients Désintermédiation au profit d'autres acteurs Attrition des clients	3	3	3	3	3
	Offre de service inadaptée sur les canaux de distribution à distance			2	3	2	2	2
VISER UNE RELATION DURABLE AVEC LES SOCIÉTAIRES ET LES CLIENTS EN PROTÉGEANT LEURS INTÉRÊTS	Non suivi des formations obligatoires et de déontologie, de conformité par les collaborateurs			2	2	2	2	2
	Pratiques déloyales : corruption, conflits d'intérêts	Risque d'image et de réputation Risque de non-conformité	Détérioration de l'image de la banque Perte de confiance des clients	3	3	2	3	2
	Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information	Risque de sanctions administratives et pénales Risque juridique Risque d'attrition	Hausse des coûts liés à la réglementation Distorsion de concurrence avec des acteurs moins régulés	2	2	2	2	2
	Déficit de politique inclusive de l'entité à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées / non prise en compte des aléas (divorce, chômage, maladie...) dans les moments de vie de la clientèle			3	2	3	3	2
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS	Baisse de la qualité de vie au travail	Risque d'image et de réputation Risque de sanction administrative et pénale	Employabilité des collaborateurs en pleine évolution Difficulté à recruter et conserver les diplômés et plus particulièrement les jeunes du fait du manque d'attractivité des métiers de la banque	3	2	1	2	2
	Défaut d'accompagnement des collaborateurs		Difficultés à retenir les talents, notamment les plus qualifiés et en particulier dans les zones rurales ou périphériques	1	3	1	2	2
	Discrimination ou harcèlement du candidat à l'embauche ou du salarié			3	2	3	3	2
AGIR POUR RÉDUIRE L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Défaut de prise en compte de l'enjeu de transition énergétique dans le fonctionnement de l'entreprise	Risque d'image et de réputation Risque pénal Risque d'attrition Risque financier	Le non respect des normes entraîne un risque d'image mais aussi pénal Détournement des clients vers des acteurs pouvant les accompagner dans la transition énergétique	2	2	1	2	2
	Absence d'accompagnement et d'offres pour la clientèle et en particulier la clientèle agricole		montée des risques climatiques encourus par les clients	2	3	1	2	3

### ÉCHELLE DE COTATION

IMAGE	
<b>1. Faible ou inexistant</b>	Détraction non médiatisée
<b>2. Significatif</b>	Article de presse limité
<b>3. Fort</b>	Articles de presse et relais multiples, atteinte à la réputation

PERTE D'ACTIVITÉ (dont impact financier)	
<b>1. Faible ou inexistant</b>	Détérioration de la relation client
<b>2. Significatif</b>	Perte de relation commerciale ou de courant d'affaire limité
<b>3. Fort</b>	Pertes d'activité portant sur un groupe de clients

SANCTION ADMINISTRATIVE OU JUDICIAIRE	
<b>1. Faible ou inexistant</b>	Recommandation simple d'une autorité ou sanction civile limitée
<b>2. Significatif</b>	Blâme, avertissement, ou sanction financière significative
<b>3. Fort</b>	Retrait de licence ou d'agrément ou condamnation pénale de l'entreprise ou de ses dirigeants

1 Risque faible ou inexistant

2 Risque significatif/moyen

3 Risque fort

PROBABILITÉ D'OCCURRENCE	RÉSULTAT DE LA COTATION	OPPORTUNITÉ ASSOCIÉE	THÉMATIQUES	ENGAGEMENTS
2	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la création des entreprises de la nouvelle économie</li> <li>Faciliter les synergies entre les acteurs de la région</li> <li>Créer des partenariats en faveur de l'innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Village by CA, Cafés de la Création</li> </ul>	
2	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner le tissu entrepreneurial dans ses mutations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capital investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la vitalité économique</li> <li>Accompagner les projets et les acteurs locaux du territoire</li> </ul>
2	24	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les initiatives porteuses de valeur pour le territoire et ses habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fondation d'Entreprise, actions des caisses locales</li> </ul>	
3	81	<ul style="list-style-type: none"> <li>Miser sur notre modèle de banque universelle de proximité pour apporter une expertise adaptée à tous les clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un modèle de distribution reposant sur 3 piliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir l'accessibilité optimale à tous nos clients, à tous nos services sur tous les canaux</li> </ul>
2	28	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capitaliser sur le positionnement de banque multicanale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition d'applications sécurisées</li> <li>Protéger nos clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accélérer la digitalisation et l'innovation au service de la proximité relationnelle</li> </ul>
2	24	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le cadre éthique et rassurer tous nos clients particuliers et professionnels</li> <li>Considérer la conformité comme élément de différenciation positive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêtes satisfaction client</li> <li>Gestion des réclamations</li> </ul>	
2	54	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre l'identification et la gestion des risques émergents</li> <li>Se positionner comme une banque engagée contre l'évasion fiscale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des collaborateurs</li> <li>Charte éthique</li> </ul>	
2	24	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en lumière du statut de tiers de confiance dont bénéficie le Groupe Crédit Agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforce la sécurité des applicatifs mis à disposition de la clientèle</li> <li>Informier régulièrement la clientèle de l'évolution des typologies de fraudes informatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agir avec éthique</li> <li>Favoriser l'inclusion bancaire</li> </ul>
2	48	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se positionner comme un partenaire à long terme et apporter des réponses à nos clients qui connaissent des accidents de la vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'offre dédiée aux clients fragiles</li> <li>Poursuivre l'action de la banque solidaire et des Points Passerelle</li> <li>Agir en prévention en animant des ateliers d'éducation budgétaire</li> </ul>	
2	24	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation et management collaboratifs qui favorisent la prise d'initiatives et la capacité de chacun de pouvoir s'impliquer dans les projets stratégiques et opérationnels de l'entreprise</li> <li>Nouvelles formes d'engagement au travail</li> <li>Culture d'entreprise conviviale et pragmatique qui favorise l'expression directe des collaborateurs et la capacité épanouissement au travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observatoire des métiers, revues d'effectifs, IER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'attractivité du Crédit Agricole du Nord Est afin d'attirer des talents et les fidéliser</li> </ul>
2	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements importants en matière de formation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation digitale, école du management, filière diplômante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer les compétences et l'employabilité des collaborateurs</li> <li>Accompagner la transformation des métiers et des organisations</li> </ul>
2	48	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apparition de nouveaux métiers et plus grande mixité des profils recrutés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagnes de recrutement originales</li> <li>Accords d'entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueillir et maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap</li> <li>Veiller à l'égalité entre les hommes et les femmes</li> </ul>
2	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions en matière d'économie d'énergie reflètent une meilleure maîtrise des coûts opérationnels et une meilleure performance au service de ses clients</li> <li>En plus de réduire la consommation de papier, la digitalisation accroît la fiabilité et la rapidité de traitement au bénéfice des clients tout en améliorant les conditions de travail et la productivité des collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion du parc immobilier</li> <li>Dématérialisation</li> <li>Recyclage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer l'empreinte environnementale de notre fonctionnement propre</li> </ul>
3	36	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le développement du financement ou des investissements dans les énergies renouvelables ou dans les solutions de transition énergétique</li> <li>Sécuriser les revenus de nos clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement des projets d'énergie renouvelable</li> <li>Assurer nos clients contre les conséquences des aléas climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner nos clients dans les opportunités de transition vers une économie bas carbone</li> </ul>



### GRAVITÉ À L'ÉGARD DES PARTIES PRENANTES

#### GRADUATION

- 1. Faible** Le risque altère faiblement la relation partie prenante
- 2. Moyen** Le risque dégrade significativement la relation avec une partie prenante
- 3. Fort** Le risque impacte ou altère fortement la relation de l'entité avec une de ses parties prenantes essentielles



### PROBABILITÉ D'OCCURRENCE

#### GRADUATION

- 1. Faible** La probabilité de survenance du risque est > 5 ans
- 2. Moyen** La probabilité de survenance du risque est > 3 ans et < 5 ans
- 3. Fort** La probabilité de survenance du risque est < 3 ans

### FORMULE DE CALCUL DU RÉSULTAT DE COTATION



(Image + activité + sanction) X gravité X probabilité d'occurrence = **résultat de cotation**

De 0 à 30 **risque faible**

De 30 à 50 **risque modéré/ dispositif maîtrisé**

Au-delà de 50 **risque fort/ dispositif à renforcer**



## ANNEXE : POLITIQUE D'INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ ET DES INCIDENCES NÉGATIVES

### INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET LA PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NÉGATIVES EN TERMES DE DURABILITÉ DANS LE CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET EN ASSURANCE

#### 1. PRÉAMBULE

L'intégration des enjeux de la transition climatique et l'émergence d'une finance durable est un des axes majeurs de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui est au cœur du projet du Crédit Agricole. Ces enjeux sont aujourd'hui cruciaux pour la protection des investisseurs et le système financier.

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de son engagement de longue date, le Groupe s'est doté en 2019 d'une Raison d'Être qui l'engage résolument à « Agir chaque jour dans l'intérêt du client et de la société ». Cette Raison d'Être a été traduite par le nouveau Projet Groupe « Ambitions 2022 » qui repose sur trois piliers stratégiques :

- un projet client qui vise l'excellence relationnelle ;
- un projet humain qui développe la responsabilité en proximité ;
- un projet sociétal qui poursuit notre engagement mutualiste en faveur d'un développement pour tous et qui veut faire de la finance verte une des clés de notre croissance.

Le Crédit Agricole propose, dans le cadre de ses solutions d'épargne, des services de conseil en investissement et de conseil en assurance.

Le présent document présente l'intégration par le Crédit Agricole des risques en matière de durabilité dans le conseil en investissement et le conseil en assurance. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 3 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers pour les produits financiers visés<sup>1</sup>.

La Commission Européenne prévoit de modifier les actes délégués relatifs à la Directive Européenne concernant les Marchés d'Instruments Financiers II (MIFID II) et la Directive Européenne sur la Distribution dans l'Assurance (DDA) afin que les préférences des clients en matière de durabilité soient prises en compte dans l'évaluation du caractère approprié des investissements recommandés par le conseiller financier. Ces évolutions réglementaires seront déterminantes dans les processus cibles à mettre en place concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil financier.

La présente politique expose comment le Crédit Agricole conçoit l'intégration de la durabilité dans le conseil financier à ce jour.

(1) Produits financiers visés par le Règlement européen 2019/2088 : a) Portefeuille géré au sens de la gestion de portefeuille ; b) Fonds d'investissement alternatif (FIA) ; c) Produit d'investissement fondé sur l'assurance ; d) Produit de retraite ; e) Régime de retraite ; f) OPCVM ; ou g) Produit pan-européen de retraite personnelle (PEPP).

## 2. POLITIQUE RELATIVE À L'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET EN ASSURANCE

### a) Qu'est-ce que le risque de durabilité et en quoi impacte-t-il les investissements ?

**Le risque de durabilité** est défini par le Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers comme un événement ou une situation dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance d'entreprise (ci-après « ESG »<sup>2</sup>) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le risque de durabilité est lié à de multiples enjeux ou facteurs ESG qui, s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée par les émetteurs, peuvent induire des impacts financiers ou des impacts non-financiers (réputation, juridiques...) pouvant à leur tour générer des impacts financiers :

- exemples d'enjeux ou facteurs environnementaux : changement climatique, épuisement des ressources naturelles, pollution de l'air et de l'eau, déforestation, perte de biodiversité...
- exemples d'enjeux ou facteurs sociaux : inclusion sociale, diversité en entreprise, santé et sécurité des collaborateurs, droits de l'homme, exposition au travail illégal des enfants, protection des données personnelles...
- exemples d'enjeux ou facteurs de gouvernance : efficacité du Conseil d'Administration, conformité et éthique, rémunération des dirigeants...

### b) L'intégration des risques de durabilité dans le service de conseil en investissement et en assurance

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier est une composante essentielle de la **finance durable**. Par leurs conseils, les prestataires de services d'investissement et les distributeurs de produits d'assurance peuvent jouer un rôle central dans la réorientation du système financier vers la durabilité et ainsi répondre aux deux impératifs de la finance durable :

- réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables,
- intégrer la durabilité dans la gestion des risques financiers pour renforcer la stabilité financière.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier s'opère tant au niveau de la conception que de la distribution des produits financiers.

Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

### c) L'intégration des risques de durabilité dans les produits financiers

La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités.

2. Le sigle ESG, Environnemental, Social et de Gouvernance, est communément utilisé par la communauté financière internationale pour désigner ces trois domaines qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière d'une entreprise.

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)<sup>3</sup>.

Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com)<sup>4</sup>.

#### **d) L'intégration du risque de durabilité dans l'activité de conseillers financiers**

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.

Le Crédit Agricole est convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière.

Le Crédit Agricole distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits.

Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

#### **e) L'intégration du risque de durabilité dans la politique de rémunération**

Le présent paragraphe expose l'intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 5 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

La politique de rémunération du Crédit Agricole n'encourage aucune prise de risque excessive en matière de durabilité dans les activités de conseil en investissement et de conseil en assurance et est liée à la performance ajustée aux risques.

Aussi, conformément à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, la politique de rémunération du Crédit Agricole ne favorise aucun conseil sur des produits financiers qui seraient préjudiciables à la protection et à la primauté des intérêts des clients.

3. [https://www.amundi.fr/fr\\_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation](https://www.amundi.fr/fr_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation)

4. <https://www.ca-assurances.com/Chaines/Responsables-et-engages/CAA-sort-I-edition-2021-de-sa-politique-ESG-Climat>

### 3. DÉCLARATION RELATIVE À LA PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

L'article 4 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers requiert :

- la publication par les acteurs de marchés financiers d'informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives ("Principal adverse impacts") des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ;
- la publication par les conseillers financiers d'informations relatives à la prise en considération, dans leurs conseils en investissement et en assurance, des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les incidences négatives correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement et de conseils en investissement sur les facteurs de durabilité tant environnementaux, climatiques, sociaux que de gouvernance.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, Amundi, principale société de gestion du Groupe, prend en compte les incidences négatives au travers de sa Politique d'Investissement Responsable. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements prenant également en compte les incidences négatives. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com).

Concernant les activités de conseils en investissement et en assurance du Groupe Crédit Agricole, l'absence de textes réglementaires suffisamment précis et stabilisés et d'un panel suffisamment large de données comparables ne permet pas actuellement de garantir une prise en compte des incidences négatives au sens de la réglementation SFDR<sup>5</sup>. Le Crédit Agricole respectera ces textes une fois disponibles et applicables et s'appuiera sur les données qui seront mises à disposition sur l'ensemble des fonds ou unités de compte conseillés par les entités du groupe conformément au calendrier réglementaire.

Fidèle au Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole, les processus relatifs au conseil en investissement et en assurance, s'appuyant sur ces nouvelles données, évolueront au fil du temps afin d'être en mesure de prendre en considération les répercussions négatives et potentielles des investissements de manière exhaustive dans les activités de conseil. Porté par l'ambition d'être un leader européen de l'investissement responsable, le Groupe se mobilise autour d'une stratégie Climat en ligne avec l'Accord de Paris, tout en renforçant son engagement en faveur de la transition énergétique, et en promouvant des politiques d'investissement vertes et responsables.

Les informations publiées par le Crédit Agricole et ses entités sur leurs sites internet seront enrichies suivant ces évolutions.

5. Règlement UE n°2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » SFDR

## CHAPITRE 5

## ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

## Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2021

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

25 Rue Libergier, 51100 Reims

*Ce rapport contient 9 pages*

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

*Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est  
Rapport de l'organisme tiers indépendant  
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière  
9 mars 2022*

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est**

Siège social : 25 Rue Libergier, 51100 Reims

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup> et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de l'entité en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

**Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

---

<sup>1</sup> Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

- Exercice clos le 31 décembre 2021

*Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est  
Rapport de l'organisme tiers indépendant  
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière  
9 mars 2022*

### **Préparation de la déclaration de performance extra-financière**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

### **Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

- Exercice clos le 31 décembre 2021

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est**  
*Rapport de l'organisme tiers indépendant  
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière  
9 mars 2022*

**Responsabilité du de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

**Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



*Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est  
Rapport de l'organisme tiers indépendant  
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière  
9 mars 2022*

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre novembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- Exercice clos le 31 décembre 2021

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est**  
*Rapport de l'organisme tiers indépendant*  
*sur la déclaration consolidée de performance extra-financière*  
9 mars 2022

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est**  
*Rapport de l'organisme tiers indépendant*  
*sur la déclaration consolidée de performance extra-financière*  
9 mars 2022

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, 9 mars 2022

KPMG S.A.

Fanny Houlliot  
Associée  
Sustainability Services

Arnaud Bourdeille  
Associé

- Exercice clos le 31 décembre 2021

*Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est  
Rapport de l'organisme tiers indépendant  
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière  
9 mars 2022*

## Annexe

---

### Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

---

Accords signés en 2021 en faveur du développement et de l'engagement des collaborateurs

---

Politiques d'inclusion et de diversité

---

Dispositifs de financement en faveur de la croissance verte et de la transition énergétique

---

Mesures prises pour diminuer l'empreinte environnementale des activités

---

Empreinte carbone associée au portefeuille de financement et d'investissement

---

Actions en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat

---

Dispositif de protection des données clients

---

Code de conduite relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence

---

Dispositifs mis en place pour garantir l'accessibilité des produits et services à l'ensemble des clients

---

### Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

---

Pourcentage de recrutements en CDI

---

Pourcentage de salariés ayant effectué une mobilité

---

Emissions de CO<sub>2</sub> associées aux consommations énergétiques par salarié

---

Déplacements professionnels en voiture (km par salarié)

---

Nombre de projets de méthanisation financés

---

Nombre de projets soutenus par la Fondation

---

Pourcentage de clients vus ou contactés tous canaux

---

Pourcentage de clients utilisateurs de la banque en ligne

---

Nombre de bénéficiaires Passerelle

---

- Exercice clos le 31 décembre 2021

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est**  
*Rapport de l'organisme tiers indépendant*  
*sur la déclaration consolidée de performance extra-financière*  
9 mars 2022

Pourcentage de collaborateurs formés OFAC/Ethique/Fraude

---

Taux de traitement des réclamations en moins de 10 jours ouvrés

---

- Exercice clos le 31 décembre 2021

## 3. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2021

### 3.1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE

#### 3.1.1. Environnement économique et financier global

##### Rétrospective 2021

Les performances économiques mondiales ont continué d'être largement conditionnées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire (déploiement de la vaccination, stratégie de confinement), la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. À la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1 %, aux Etats-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation.

Par ailleurs, longtemps oubliée, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement<sup>(1)</sup>, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile par exemple).

Aux États-Unis, après The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act (CARES Act) de 2 200 milliards de dollars de Donald Trump, le plus vaste plan de soutien de l'histoire américaine, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars (soit au total environ 14 % du PIB), le plan de relance de Joe Biden (the American Rescue Plan) totalisant 1 900 milliards de dollars, soit environ 9 % du PIB, a été déployé à partir de mars. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Grâce à la reprise vigoureuse de la consommation, en outre dopée par la baisse rapide du chômage, la croissance s'est établie à 5,7 % en 2021. En décembre, l'inflation totale sur douze mois a atteint 7 % (une première depuis le début des années 1980) pour une inflation sous-jacente à 5,5 %, son plus haut niveau depuis le début des années 1990. Outre l'impact des prix de l'énergie et des intrants industriels, certains postes spécifiques (véhicules neufs mais surtout d'occasion, par exemple) stimulés par une demande forte ont contribué à l'accélération de l'inflation.

La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement

en limitant, d'une part, les effets négatifs aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées et en profitant, d'autre part, de la réactivation de son secteur manufacturier. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance. Après s'être contracté de 6,5 % en 2020, le PIB croîtrait de 5,2 % en 2021. Si l'excès de demande et l'accélération des salaires sont bien moins patents qu'aux Etats-Unis, l'inflation totale s'est néanmoins sensiblement redressée pour atteindre 5 % sur un an en décembre alors que l'inflation sous-jacente augmentait moins vigoureusement (2,6 %).

Après avoir subi une récession de 8 % en 2020, la France s'est, dès le deuxième semestre 2020, engagée sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron ont fait peser de nouvelles craintes sur la vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7 % en 2021. Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation a accéléré pour atteindre 2,8 % sur 12 mois en décembre (1,6 % en moyenne).

En dépit d'une inflexion dans le discours de la Réserve Fédérale suggérant une normalisation plus rapide de sa politique monétaire, un cap monétaire accommodant a été maintenu tant aux Etats-Unis qu'en zone euro.

Aux Etats-Unis, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Mais, les inquiétudes se sont progressivement déplacées de la croissance vers l'inflation, qui après avoir été jugée transitoire est devenue plus préoccupante. En parallèle, la Fed a annoncé sa stratégie de normalisation progressive : réduction progressive de ses achats mensuels d'actifs (120 milliards d'USD alors en vigueur) ou tapering puis, sans ni calendrier préétabli, remontée de son taux directeur (fourchette cible du taux des Fed Funds [0 %, 0,25 %]).

C'est lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) de juin qu'est intervenue la première inflexion consistant en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Afin de préparer les marchés, dès septembre, la Fed a indiqué qu'elle préciserait en novembre les modalités de son tapering. Début novembre, la Fed a annoncé qu'elle réduirait ses achats mensuels de 15 milliards d'USD suggérant leur fin en juin 2022 tout en se laissant la possibilité d'ajuster le rythme du tapering. Enfin, mi-décembre, avec un doublement de la vitesse du tapering prenant ainsi fin en mars 2022, la réunion du FOMC

(1) Les cours pouvant être très volatils, il est préférable de retenir des prix annuels moyens. Entre 2020 et 2021, le prix du pétrole (Brent) a progressé de près de 70 % alors que celui du gaz en Europe a quadruplé. L'indice CRB s'est redressé de 43 %. Les cours du fer et du cuivre ont crû, respectivement, de 46 % et 51 %. Les prix alimentaires n'ont pas été épargnés, comme en témoigne le cours du blé en hausse de 23 %. Enfin, symptomatique de tensions extrêmement fortes sur le trafic maritime, le « Baltic Dry Index » a quasiment triplé.

a confirmé l'accélération de sa normalisation monétaire. Une accélération justifiée par le caractère plus généralisé de l'inflation et les progrès rapides vers l'emploi maximum malgré quelques déceptions persistantes sur le taux de participation. J. Powell a également indiqué qu'une hausse de taux était possible avant que l'emploi maximum ne soit atteint si les pressions inflationnistes restaient préoccupantes. Enfin, le Dot Plot<sup>(1)</sup> signalait une trajectoire de hausses du taux directeur plus agressive.

En zone euro, si la BCE a également pris acte en juin du raffermissement et révisé à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. En décembre, la BCE a confirmé son scénario de croissance et d'inflation et présenté sa stratégie monétaire.

La prévision d'inflation de la BCE a été revue à la hausse pour 2022 (de 1,7 % à 3,2 %) ; la révision est bien plus modeste pour 2023 (de 1,5 % à 1,8 %) et sa projection 2024 (1,8 %) reste inférieure à la cible de 2 %. L'inflation demeurerait donc transitoire selon la BCE, essentiellement motivée par un choc d'offre ayant des effets limités sur l'inflation sous-jacente (à 1,9 % en 2022, 1,7 % en 2023). L'impact négatif sur la croissance (revue à la baisse de 4,6 % à 4,2 % en 2022) est supposé modéré et bref : l'inflation érode temporairement le pouvoir d'achat sans faire « dérailler » la croissance (revue à la hausse à 2,9 % en 2023).

En termes de stratégie, la BCE a indiqué que le retrait du soutien d'urgence s'accompagnerait d'une présence significative et flexible sur le marché souverain. Il s'agit de prévenir, d'une part, une pentification trop forte de la courbe des taux et, d'autre part, tout risque de fragmentation<sup>(2)</sup>. La BCE a rappelé que préalablement à une hausse de son taux directeur, trois conditions doivent être remplies : l'inflation doit atteindre l'objectif de 2 % bien avant la fin de l'horizon de projection de la BCE ; cet objectif doit être atteint de manière durable jusqu'à la fin de l'horizon de projection ; les progrès réalisés en termes d'inflation sous-jacente doivent être suffisamment avancés pour être compatibles avec la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme. Au regard des prévisions actualisées, les conditions ne sont pas encore remplies.

Les marchés obligataires ont évolué au gré de quelques grands thèmes : un premier trimestre enthousiaste porté par le reflation trade, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie, un second semestre placé sous le sceau d'une croissance vive mais d'une inflation nettement plus préoccupante nourrissant un scénario de normalisation monétaire américaine plus rapide.

Aux Etats-Unis, les taux d'intérêt<sup>(3)</sup> à 2 ans ont évolué au gré du scénario monétaire : ils sont restés bien ancrés à un niveau bas (0,17 % en moyenne) pour ne se redresser lentement qu'à partir du moment où le resserrement monétaire a été évoqué (septembre) puis plus fermement à l'occasion de l'accélération du tapering en fin d'année, qu'ils ont terminée à 0,70 % (soit une hausse de 60 points de base sur un an). Avec le « reflation trade » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux longs ont nettement augmenté aux Etats-Unis et cette hausse s'est diffusée à la zone euro. Le taux américain à 10 ans (proche de 0,90 % en début d'année) s'est redressé jusqu'à culminer fin mars vers 1,75 %. Les mauvaises nouvelles du front sanitaire sont ensuite venues

tempérer l'enthousiasme et les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Puis, à partir de septembre, le thème de l'accélération de l'inflation motivant un resserrement monétaire américain plus vif qu'anticipé a de nouveau poussé les taux d'intérêt à la hausse. Le taux américain à 10 ans a fini l'année à 1,50 % (soit une hausse de 60 points de base sur un an) : il n'a pas été impacté par l'attention portée par les marchés à l'inflation et la normalisation monétaire.

En zone euro, parallèlement à la première phase de redressement des taux américains, le taux allemand à 10 ans (Bund) a augmenté, passant de près de -0,60 % en début d'année à -0,10 % en mai. Si la Fed s'est montrée tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié. Le Bund est ensuite reparti à la baisse. Alors que le taux à 2 ans allemand est resté quasiment stable (à -0,60 % fin 2021 contre -0,70 % fin 2020), le Bund a clos l'année à -0,30 % (soit une hausse de 40 points de base sur un an). À la faveur des déclarations de la BCE relatives aux modalités de ses achats de titres souverains, les primes de risque offertes par la France et l'Italie contre Bund se sont légèrement écartées (écartement des spreads de respectivement 13 et 24 points de base sur l'année) tout en restant serrées (spreads de respectivement 35 et 135 points de base). Alors que la perspective des élections en France ne semble pas affecter le spread français à ce stade, le spread italien est négativement impacté depuis novembre par la perspective des élections présidentielles.

Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes en dépit des normalisations à venir et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, ont enregistré de belles progressions (hausses moyennes annuelles des indices S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, + 32 %, + 23 %, + 27 %). Enfin, après avoir bien résisté, l'euro s'est replié contre le dollar en raison d'une normalisation monétaire plus avancée aux Etats-Unis qu'en Europe : l'euro s'apprécie en moyenne de 3,6 % contre le dollar mais se déprécie en fin d'année (à 1,14 en décembre 2021, il perd près de 7 % sur un an).

## Perspectives 2022

Notre scénario retient un ralentissement de la croissance, qui resterait soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé est plus patent aux Etats-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance : cela ne constitue cependant pas actuellement notre scénario central. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variants

(1) Nuage de points reflétant le niveau jugé approprié du taux des Fed Funds par les gouverneurs. La médiane indique désormais des hausses de taux de 25 points de base chacune au rythme de trois en 2022, trois en 2023 et deux en 2024, un resserrement plus avancé et soutenu qu'en septembre quand la première hausse de taux intervenait fin 2022/début 2023. Les hausses de taux porteraient le taux cible des Fed Funds entre 2 % et 2,25 % à la fin de 2024.

(2) Les achats dans le cadre du programme d'urgence PPE cesseront donc fin mars 2022 ; la période de réinvestissement s'étendra jusqu'à fin 2024 en maintenant toute la flexibilité des achats entre juridictions et classes d'actifs ; les achats d'actifs au titre du programme traditionnel APP seront accrus en 2022 (de 20 milliards d'euros par mois à 40 milliards d'euros au T2, puis réduits à 30 milliards d'euros au T3 et à 20 milliards d'euros au T4) et maintenus tant que nécessaire pour renforcer les effets accommodants des taux directeurs. Ils cesseront peu avant la hausse des taux directeurs.

(3) Tous les taux d'intérêt mentionnés se réfèrent aux emprunts d'État.

éventuels du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais haussier sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Aux États-Unis, la croissance resterait donc vigoureuse (3,8 % en 2022) avant de converger graduellement vers sa tendance de long terme (2,3 % en 2023). Elle profiterait d'une consommation solide portée par l'amélioration du marché du travail, la progression élevée des salaires – mais circonscrite aux secteurs les plus affectés par les pénuries de main-d'œuvre sans générer une boucle prix-salaires – et le réservoir non encore entamé d'épargne, filet de sécurité permettant d'amortir l'accélération vive de l'inflation. Un scénario favorable sur la consommation mais aussi sur l'investissement : les entreprises restent optimistes malgré les problèmes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre persistants bien qu'en repli.

Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux États-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022 : inflation énergétique élevée avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais se sont, en quelque sorte « stabilisés » depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants (effets de second tour avec un impact maximal intervenant environ quatre trimestres après le choc sur les prix en amont), problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022 tout en étant moins « mordants ». Au second semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie, les effets de base deviendraient alors très favorables (forte baisse sur un an des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle.

Aux États-Unis, dopée par des composantes spécifiques très dynamiques, l'inflation resterait très élevée au premier trimestre avec un pic prévu vers 7,5 % en glissement annuel pour une inflation sous-jacente approchant près de 6,5 %. L'inflation totale se replierait ensuite (vers 3 % sur 12 mois fin 2022) portant la moyenne annuelle à 5,4 % contre 4,7 % en 2021.

En zone euro, la vigueur de la reprise n'a pas encore permis de combler l'écart de production négatif et le choc inflationniste exogène ne semble pas à même d'altérer le scénario d'une croissance décélérant tout en restant robuste : elle s'établirait à 4,3 % en 2022 puis à 2,5 % en 2023. Si elle se heurte à la faiblesse de l'offre (blocages logistiques, chaînes d'approvisionnement tendues, pénuries d'intrants et de main-d'œuvre), la demande agrégée est encore faible malgré son rebond : c'est précisément cette faiblesse qui permet d'anticiper des hausses de salaires encore contenues et une hausse de l'inflation plus persistante mais temporaire. Tout comme aux États-Unis, la remontée de l'inflation au-delà de nos anticipations constitue évidemment le principal risque : elle dégraderait la croissance via l'érosion du pouvoir d'achat, plutôt que via une éventuelle spirale prix-salaires. L'éventualité d'une spirale prix-salaire constitue actuellement une préoccupation aux yeux des investisseurs qui semble exagérée.

Outre les facteurs de hausse déjà évoqués, l'inflation en zone euro sera volatile mais largement influencée par des facteurs techniques (tels, par exemple, les pondérations des composantes de l'indice des prix, la fin de l'effet de la TVA en Allemagne, les révisions selon des modalités nationales des prix des contrats énergétiques, etc.). Les inflations totale et sous-jacente s'établiraient en moyenne, respectivement, à 4,1 % (2,4 % en décembre sur un an) et 2,4 % (1,9 % en décembre).

En France, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et des taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à 150 milliards d'euros. L'investissement bénéficiera du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9 % en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle repasserait sous 2 % en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6 % en 2022.

Notre scénario retient des normalisations monétaires (encore préférées à des resserrements monétaires) très variées. Selon la vigueur de l'inflation avérée ou redoutée et la résistance anticipée de la croissance de leurs territoires respectifs, les banques centrales s'engagent à des cadences très diverses sur la voie du retrait de leur accommodation aussi exceptionnelle que généreuse.

Aux États-Unis, considérant l'inflation comme un risque majeur, les responsables de la Réserve fédérale ont insisté mi-janvier sur la reprise de l'activité et de l'emploi, tout en estimant que le risque de mise en place d'une boucle prix-salaires était faible. Selon la Fed, l'inflation devrait ralentir à partir du second semestre. La Fed a débuté son tapering et les marchés tablent désormais sur quatre hausses du taux des Fed Funds en 2022, dont 50 points de base dès la réunion de mars. Nous tablons sur un taux cible à 1 % fin 2022.

En zone euro, à une Fed bien avancée s'oppose une BCE pour laquelle rien ne presse et qui s'engage à rester accommodante et flexible encore longtemps comme l'indiquent les axes de sa politique monétaire annoncés en décembre.

Les normalisations monétaires ne s'accompagneraient pas de fortes tensions obligataires. L'année 2022 se diviserait en deux séquences. À un premier semestre encore placé sous le sceau d'une croissance et d'une inflation toutes deux fortes, propices à un mouvement de hausse des taux d'intérêt, succéderait le thème de la décélération favorable à leur recul.

Aux États-Unis, les chiffres de l'inflation n'ont jusqu'à présent pas suscité de sur-réaction sur les taux d'intérêt. Le taux gouvernemental à dix ans pourrait ainsi se redresser avant d'amorcer un repli pour se situer à 1,35 % fin 2022. En zone euro, l'appréciation du risque inflationniste par la BCE et les marchés, d'une part, et la crédibilité du diagnostic de la BCE aux yeux des marchés, d'autre part, seront déterminantes. La montée de l'inflation et de sa volatilité devrait se traduire par une hausse de la prime de terme au cours du premier semestre 2022. Parallèlement au reflux de la croissance et des tensions sur les prix, les taux s'inscriraient sur une tendance baissière au second semestre. Le taux à dix ans allemand redeviendrait nul (voire très légèrement positif) pour se replier vers -0,25 % fin 2022. Alors que les perspectives de nouvelles mesures de relance de la BCE s'estompent, la communication de la BCE devra être aussi subtile que convaincante pour prévenir un écartement des spreads périphériques : ceux-ci pourraient néanmoins s'élargir légèrement et temporairement. Les primes de risque offertes par la France et l'Italie se situeraient, respectivement, à 35 et 130 points de base au-dessus du Bund fin 2022.

### 3.1.2. Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché

Depuis plusieurs décennies, les trois départements du territoire de la Caisse régionale (l'Aisne, les Ardennes et la Marne) enregistrent un recul démographique. Les chiffres – issus du recensement



2019, publiés le 29 décembre 2021 par l'INSEE - confirment une nouvelle fois la diminution de la population de nos départements. Une situation à l'inverse de celle de notre pays qui enregistre une augmentation de sa population de 0,4 % chaque année entre 2013 et 2019, après une hausse de 0,5 % entre 2008 et 2013.

Ce déclin démographique est un des soucis majeurs pour le développement de notre territoire, ce qui impacte aussi le renouvellement du fonds de commerce de notre Caisse régionale.

Avec une seule communauté urbaine de près de 300 000 habitants, le Grand Reims, et 3 villes de plus de 40 000 habitants, Saint-Quentin, Charleville-Mézières et Châlons-en-Champagne, la population de nos communes n'enregistre pas la hausse démographique que connaissent les communes à proximité de grandes métropoles de province.

### **Aisne, dans un département en déclin 2 villes progressent**

Avec 531 345 habitants au 1<sup>er</sup> janvier, l'Aisne a perdu 8 722 habitants depuis 2013. Une baisse qui épargne Château-Thierry qui, avec 15 254 habitants, progresse de plus de 1 000 habitants en 6 ans et Soissons qui gagne 240 habitants avec 28 712 habitants. L'exception concernant ces 2 villes s'explique par la proximité avec la région parisienne. Entre 1979 et 2019, l'Aisne a perdu un peu plus de 2 000 habitants.

### **Ardennes, une baisse endémique depuis plus de 40 ans**

Avec 270 582, les Ardennes ont perdu 10 325 habitants en 6 ans. Même le Sud Ardennes, notamment Rethel ou Vouziers qui ont longtemps bénéficié de leur proximité avec Reims et de l'attractivité de leur foncier perdent désormais des habitants. Entre 1979 et 2019, les Ardennes ont perdu près de 35 000 habitants, soit plus de deux fois la population de Sedan, seconde ville ardennaise.

### **Marne, une population stable**

Avec 566 855 habitants au 1<sup>er</sup> janvier, soit une baisse de 3 144 habitants depuis 2013, la population marnaise est stable pour l'INSEE. Comme dans de nombreuses autres grandes villes françaises, la périurbanisation explique la baisse de la population à Reims, 12<sup>ème</sup> commune de France en nombre d'habitants. En 6 ans, la cité des sacres a perdu 1 398 habitants pour en compter 181 194 en 2019.

Ce déplacement profite notamment aux communes limitrophes de Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Saint-Brice et Tinqueux. L'ensemble de la communauté urbaine du Grand Reims a ainsi gagné 4 002 habitants.

Deuxième ville du département avec 44 379 habitants, Châlons-en-Champagne perd 520 habitants, une baisse beaucoup moins significative qu'à Épernay et Vitry-le-François. Ces dernières, respectivement 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ville du département, perdent 980 habitants pour Épernay avec 22 433 habitants en 2019 et 1 798 habitants pour Vitry-le-François avec 11 376 habitants en 2019.

Si en cumulé, nos 3 départements perdent des habitants depuis 40 ans, sur la même période, la France en a gagné 13,5 millions en passant de 53,5 millions en 1979 à un peu moins de 67 millions en 2019.

Outre la situation démographique, l'économie de notre territoire n'est pas non plus épargnée par l'impact de la crise sanitaire, et ce, même si les entreprises de notre territoire ont pu bénéficier du dispositif d'accompagnement mis en place par l'Etat avec le

Plan France Relance. Parmi les 72 milliards d'euros de crédits engagés sur les 100 milliards prévus en France, la répartition est la suivante :

- 20,3 milliards pour la compétitivité des entreprises ;
- 25,4 milliards pour la transition écologique ;
- 26,2 milliards pour le soutien à la cohésion territoriale.

### **Compétitivité des entreprises**

Concernant les entreprises, la baisse des impôts de production de l'ordre de 10 milliards d'euros par an a bénéficié à 733 000 entreprises en 2021 dont :

- pour l'Aisne, 4 045 entreprises pour une baisse d'impôts estimée à près de 59 millions d'euros ;
- pour les Ardennes, 2 377 entreprises pour une baisse d'impôts estimée à 39 millions d'euros ;
- pour la Marne, 6 283 entreprises pour une baisse d'impôts estimée à 88 millions d'euros.

### **Transition écologique**

32 660 projets pour la transition agricole, l'alimentation et la forêt ont été soutenus. Les primes à la conversion des agroéquipements concernent :

- 235 structures dans l'Aisne ;
- 197 structures dans les Ardennes ;
- 321 structures dans la Marne.

Environ 765 000 ménages ont déposé un dossier MaPrimeRénov en 2021 et 660 000 primes ont déjà été acceptées dont :

- 7 590 dans l'Aisne pour 106 millions d'euros ;
- 4 120 dans les Ardennes pour 54 millions d'euros ;
- 4 810 dans la Marne pour 63 millions d'euros.

Depuis l'été 2020, en France, 610 000 ménages ont reçu des aides pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides rechargeables :

- 1 954 dans l'Aisne ;
- 1 171 dans les Ardennes ;
- 1 859 dans la Marne.

Activité phare de notre Caisse régionale, le secteur Champagne enregistre une année record. Les expéditions totales de Champagne s'élèvent à 322 millions de bouteilles (soit + 32 % par rapport au 31 décembre 2020). Le marché français revient au niveau de 2019 (avec 142 millions de bouteilles expédiées) et le marché de l'export affiche un nouveau record avec 180 millions de bouteilles. Bénéficiant également d'un effet prix favorable, la filière champagne réalise un chiffre d'affaires inédit d'au moins 5,5 milliards d'euros.

Même si les secteurs du tourisme et l'événementiel tournent encore au ralenti et malgré les restrictions encore en vigueur, le marché national a, en effet, fortement rebondi en 2021 grâce à la consommation à domicile et la reconstitution des stocks des professionnels.

Dans les départements de la Marne et de l'Aisne, le Crédit Agricole du Nord Est est la banque de 9 viticulteurs sur 10.

Il est à noter également que la bonne tenue de l'ensemble des prix des matières premières agricoles (céréales, sucre) a eu un effet favorable à la fois sur l'agriculture et sur les industries agroalimentaires dans notre région.

### 3.1.3. Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

Même si l'année 2021 a été de nouveau impactée par le contexte sanitaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est affiche des résultats commerciaux résilients :

- avec plus de 29 300 nouveaux clients, elle a démontré la poursuite de sa bonne dynamique de conquête ;
- les encours d'épargne progressent de 4,5 %, à 27,9 milliards d'euros (la quasi-totalité de l'épargne bilancielle, soit 17,3 milliards, est affectée au financement des acteurs économiques du territoire) ;
- les réalisations de nouveaux crédits sont en forte progression de 14,2 % à 3 milliards d'euros et permettent aux encours d'atteindre 16,8 milliards ;
- avec plus de 74 000 contrats d'assurance souscrits cette année et un portefeuille de plus de 584 000 contrats, elle confirme sa place d'assureur à part entière sur son territoire.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a ainsi conforté ses parts de marché : en 2021, elle assure près de 42 % des financements de l'économie régionale et gère près de 43 % de l'épargne de son territoire.

La satisfaction des besoins de ses clients, notamment dans le contexte de cette crise sanitaire inédite, demeure le fil rouge de l'action quotidienne de ses collaborateurs et, à ce titre, quelques réalisations marquantes de l'année sont à souligner :

- la progression des encours crédits de plus de 300 millions d'euros, en hausse de près de 2 % sur 2021, liée principalement à l'accompagnement de nos clients sur le financement habitat et les clients professionnels dans leurs besoins de développement.
- la poursuite de l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) à nos clientes entreprises, PME, Professionnels et Agriculteurs sur le territoire et aussi la transformation en crédits moyen terme de PGE réalisés en 2020.
- la mise en œuvre d'un plan de soutien aux jeunes de notre territoire avec la mise à disposition d'une enveloppe de 500 milliers d'euros pour accompagner et soutenir une population également fort affectée par les conditions sanitaires.

La satisfaction de nos clients est la conséquence directe de l'engagement de nos collaborateurs, de leurs compétences et de leur expertise. À cet égard, les efforts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est en matière d'emploi et de formation sont à souligner : le recrutement, cette année, de 106 nouveaux collaborateurs en CDI, l'accueil de 114 stagiaires et 116 alternants ainsi que 129 jeunes dans le cadre de jobs d'été. La Caisse régionale demeure ainsi l'un des premiers employeurs privés de la région et constitue un acteur privilégié de l'intégration et de la formation des jeunes sur notre territoire.

Traduction de ses performances commerciales résilientes, notre Caisse régionale affiche de solides résultats financiers :

- la marge d'intermédiation globale est en progression, portée notamment par la baisse des charges de refinancement et ce, malgré le contexte de taux très bas qui continuent d'exercer une pression constante sur les marges. Les commissions dans le domaine des assurances progressent également, confirmant ainsi la bonne dynamique commerciale et l'accompagnement de nos clients dans une approche complète de leurs besoins bancaires et assurances. La marge sur portefeuille est, quant à elle, en baisse, entraînant un PNB global en léger recul de 1 % ;
- les charges de fonctionnement sont maîtrisées et affichent une légère augmentation de 1 %, principalement sous l'effet d'une

augmentation des charges de personnel, reflet d'une plus forte distribution des résultats au profit de nos équipes et d'une bonne maîtrise des autres charges de fonctionnement ;

- le coût du risque est pour sa part en forte baisse et affiche même une reprise globale de 2,7 millions d'euros, porté majoritairement par une amélioration des provisions collectives. Une dotation en FRBG de 25 millions d'euros vient porter le total de cette enveloppe à 164 millions d'euros ;
- le résultat net de la Caisse régionale après paiement de l'impôt sur les sociétés (35,5 millions d'euros), s'établit à 107,4 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2020.

Ces résultats permettent à notre Caisse régionale de conforter sa solidité financière, ainsi qu'en témoignent son niveau de capitaux propres sociaux de 2,6 milliards d'euros et son ratio de solvabilité de 25,3 %. Le total de bilan augmente d'environ 7,4 % à 24,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021, sous l'effet notamment des opérations de refinancement à taux préférentiel, ainsi que de l'augmentation des encours crédit et collecte.

Les résultats consolidés, intégrant les Caisses locales ainsi que les relais de croissance de notre Caisse régionale s'établissent à 165,4 millions d'euros en 2021 et sont présentés au point 3.2. ci-dessous.

### 3.1.4. Les faits marquants

#### Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

#### Prêts Garantis par l'État (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quels que soient leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, etc.), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'Etat.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de Prêts Garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'élève à 276 millions d'euros.

#### Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking central) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Celles-ci sont globalement plus favorables qu'en 2020 et ont induit une légère baisse des pertes de crédit attendues (ECL).

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a concomitamment procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduit à rehausser le forward looking local sur les filières considérées à risque.

### **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15 % complémentaire puis la totalité de la part résiduelle des 50 % du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

### **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les

sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 405 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision du même montant a été constatée dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est au 31 décembre 2021.

### **Prestations éditique et gestion documentaire**

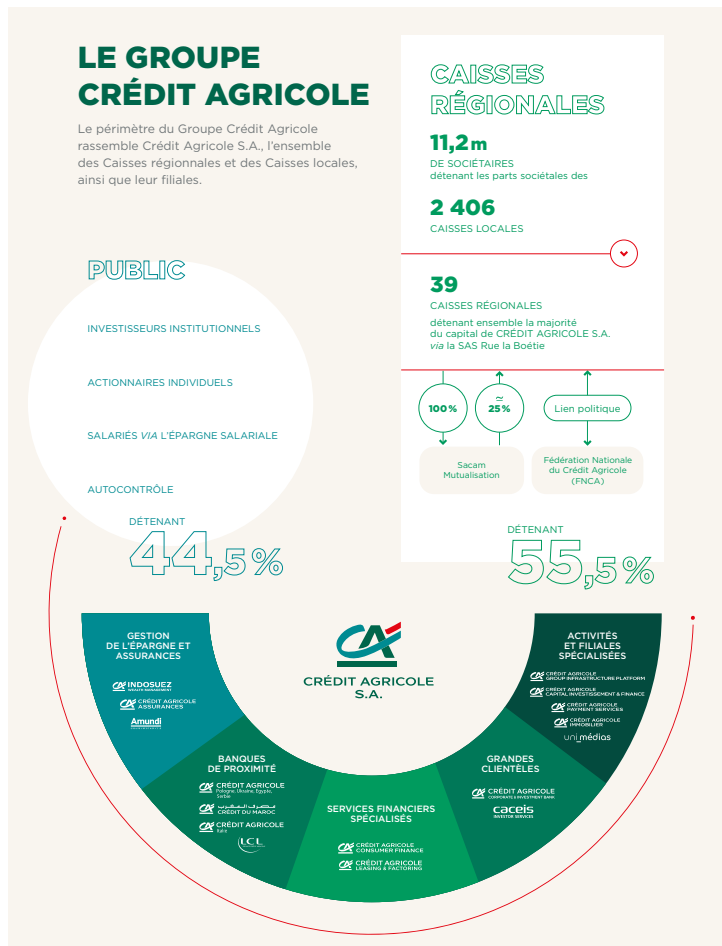
À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est fera appel aux sociétés Cofilmo et Edokial pour la réalisation des prestations d'édition et de gestion documentaire. Ces prestations étaient auparavant réalisées par le GIE C.A. Print. Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est entrée au capital des sociétés Edokial et Cofilmo le 31 décembre 2021. Cette prise de participation a notamment été mise en œuvre via un apport de droits de succession à ces entités pour un montant de 640 milliers d'euros. Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a pris un engagement d'achat à terme d'actions de la société Edokial à hauteur de 1,9 million d'euros à échéance au 31 décembre 2026.

### **SAS Rue La Boétie**

Au cours de l'exercice 2021, la SAS Rue La Boétie a réalisé deux augmentations de capital. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a participé à ces augmentations de capital à hauteur de 51,5 millions d'euros.

## 3.2. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

### 3.2.1. Organigramme du groupe Crédit Agricole



#### Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

#### 3.2.2. Présentation du groupe Crédit Agricole du Nord Est

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est est constitué au 31 décembre 2021 de :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est,
- 68 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale,
- 5 filiales consolidées :
  - Pôle Capital Investissement : Nord Est Expansion, Nord Est Capital Investissement,
  - Pôle Immobilier : Nord Est Patrimoine Immobilier, Nord Est Aménagement Promotion et Nord Est Immo.
- les FCT CA Habitat 2017, 2018, 2019 et 2020, issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Février 2017, Avril 2018, Mai 2019 et Mars 2020.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

### 3.2.3. Contribution des entités du groupe Crédit Agricole du Nord Est

(en milliers d'euros)	Contribution au PNB consolidé du groupe	Contribution au résultat brut d'exploitation consolidé du groupe	Contribution au résultat net consolidé du groupe
Caisse régionale	425 655	167 861	131 151
Caisses locales	4 429	2 745	1 974
FCT CA Habitat	1 343	1 343	411
Pôle Capital Investissement	32 079	31 274	29 740
Pôle Immobilier	12 461	3 223	2 125
<b>TOTAL</b>	<b>475 967</b>	<b>206 446</b>	<b>165 401</b>

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est la principale entité contributrice au résultat consolidé du groupe Crédit Agricole du Nord Est. Le pôle Capital Investissement contribue à hauteur de 18 % du résultat du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

### 3.2.4. Résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
PNB	475 967	380 979	94 988	24,9 %
Charges générales d'exploitation	(269 521)	(264 187)	(5 334)	2,0 %
Résultat brut d'exploitation	206 446	116 792	89 654	76,8 %
Coût du risque	(300)	(37 196)	36 896	(99,2 %)
Résultat d'Exploitation	206 146	79 596	126 550	159,0 %
Résultat avant impôt	205 620	79 978	125 642	157,1 %
Impôt sur les bénéfices	(40 219)	(25 624)	(14 595)	57,0 %
Résultat net	165 401	54 354	111 047	204,3 %
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>165 401</b>	<b>54 354</b>	<b>111 047</b>	<b>204,3 %</b>

L'évolution du PNB est notamment liée à :

- une augmentation de la marge nette d'intermédiation de 19,5 millions d'euros,
- une augmentation de 69,3 millions d'euros des gains et pertes sur instruments financiers.

Les charges de personnel s'élevaient à 154,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 146,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 7,4 millions d'euros. Le coût des services extérieurs a augmenté de 3,9 millions d'euros sur l'exercice 2021 pour atteindre 92,2 millions d'euros.

L'amélioration du coût du risque est principalement liée à :

- la reprise nette de provisions sur actifs sains (Stage 1 et Stage 2) de 19,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre une dotation nette de 31,1 millions d'euros au 31 décembre 2020,
- une augmentation des dotations nettes de provision sur actifs dépréciés de 22,2 millions d'euros,
- une augmentation des récupérations sur créances amorties de 10,9 millions d'euros.

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élevait à 40,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 25,6 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une augmentation de la charge d'impôt différé de 18,5 millions d'euros compensée par une diminution de la charge d'impôt courant de 3,9 millions d'euros.

## 3.2.5. Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	84 211	86 548	(2 337)	(2,7 %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	273 149	469 997	(196 848)	(41,9 %)
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	1 866	877	989	112,8 %
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	271 283	469 120	(197 837)	(42,2 %)
Instruments dérivés de couverture	82 263	137 142	(54 879)	(40,0 %)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 167 830	1 756 674	411 156	23,4 %
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	20 830	17 766	3 064	17,2 %
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 147 000	1 738 908	408 092	23,5 %
Actifs financiers au coût amorti	22 178 831	20 267 630	1 911 201	9,4 %
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	5 335 197	3 797 460	1 537 737	40,5 %
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	16 641 089	16 317 857	323 232	2,0 %
<i>Titres de dettes</i>	202 545	152 313	50 232	33,0 %
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22 938	65 345	(42 407)	(64,9 %)
Actifs d'impôts courants et différés	60 263	85 051	(24 788)	(29,1 %)
Comptes de régularisation et actifs divers	250 011	263 975	(13 964)	(5,3 %)
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	209	294	(85)	(28,9 %)
Immobilisations corporelles	122 953	131 860	(8 907)	(6,8 %)
Immobilisations incorporelles	466	444	22	5,0 %
Ecarts d'acquisition				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>25 243 124</b>	<b>23 264 960</b>	<b>1 978 164</b>	<b>8,5 %</b>

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 648	2 343	305	13,0 %
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	2 648	2 343	305	13,0 %
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	75 603	131 255	(55 652)	(42,4 %)
Passifs financiers au coût amorti	20 880 529	19 145 040	1 735 489	9,1 %
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	11 408 942	9 878 119	1 530 823	15,5 %
<i>Dettes envers la clientèle</i>	8 743 625	8 551 351	192 274	2,2 %
<i>Dettes représentées par un titre</i>	727 962	715 570	12 392	1,7 %
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	98 916	173 883	(74 967)	(43,1 %)
Passifs d'impôts courants et différés	2 264	2 015	249	12,4 %
Comptes de régularisation et passifs divers	284 764	307 308	(22 544)	(7,3 %)
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions	65 273	68 350	(3 077)	(4,5 %)
Dettes subordonnées	200 062	295 649	(95 587)	(32,3 %)
<b>Total dettes</b>	<b>21 610 059</b>	<b>20 125 843</b>	<b>1 484 216</b>	<b>7,4 %</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 633 065</b>	<b>3 139 117</b>	<b>493 948</b>	<b>15,7 %</b>
Capitaux propres part du Groupe	3 633 065	3 139 117	493 948	15,7 %
<i>Capital et réserves liées</i>	603 575	590 977	12 598	2,1 %
<i>Réserves consolidées</i>	2 237 856	2 208 338	29 518	1,3 %
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	626 233	285 448	340 785	119,4 %
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées</i>				
<i>Résultat de l'exercice</i>	165 401	54 354	111 047	204,3 %
Participations ne donnant pas le contrôle				
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>25 243 124</b>	<b>23 264 960</b>	<b>1 978 164</b>	<b>8,5 %</b>

Le total bilan s'établit à 25 243 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 23 265 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 1 978 millions d'euros (soit + 8,5 %).

## Actif

Le poste Actifs financiers à la juste valeur par résultat diminue de 196,8 millions d'euros. Cette variation est notamment liée à la baisse du portefeuille d'OPCVM monétaires et obligataires à hauteur de 250 millions d'euros.

Le poste Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres enregistre une hausse de 411,2 millions d'euros sur l'exercice. Cette variation est principalement liée à l'augmentation de la juste valeur du portefeuille de titres de participation à hauteur de 406,8 millions d'euros.

Le poste Actifs financiers au coût amorti est en augmentation de 1 911,2 millions d'euros sur l'exercice. Les prêts et créances sur les établissements de crédit progressent de 1 537,7 millions d'euros suite notamment à l'augmentation des comptes de dépôt de 1 560,7 millions d'euros. Les titres de dettes enregistrent une hausse de 50,2 millions d'euros.

Le portefeuille de prêts et créances sur la clientèle se ventile de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Taux de couverture	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Taux de couverture
Actifs sains S1	14 737 169	(16 730)	0,11 %	14 825 314	(21 203)	0,14 %
Actifs sains S2	1 898 198	(102 832)	5,42 %	1 537 027	(115 226)	7,50 %
Actifs dépréciés S3	293 624	(168 340)	57,33 %	240 874	(148 929)	61,83 %
<b>TOTAL</b>	<b>16 928 991</b>	<b>(287 902)</b>	<b>1,70 %</b>	<b>16 603 215</b>	<b>(285 358)</b>	<b>1,72 %</b>

### Passif

Le poste Passifs financiers au coût amorti a enregistré une hausse de 1 735,5 millions d'euros au cours de l'exercice. Cette variation correspond :

- à une augmentation des dettes envers les établissements de crédit pour 1 530,8 millions d'euros, dont 1 090,6 millions d'euros liés au refinancement TLTRO (via Crédit Agricole S.A.),
- à une augmentation des dettes envers la clientèle de 192,3 millions d'euros liée notamment à la hausse des comptes ordinaires créditeurs de 465,8 millions d'euros compensée par la diminution des comptes créditeurs à terme de 304,6 millions d'euros,
- à une augmentation des dettes représentées par un titre de 12,4 millions d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 3 633,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 3 139,1 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une hausse de 493,9 millions d'euros liée notamment à :

- l'affectation en réserves consolidées du résultat de l'exercice antérieur à hauteur de 40,3 millions d'euros,
- une augmentation de la valorisation des instruments de dettes et de capitaux propres comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de 340,8 millions d'euros,
- une hausse du résultat de l'exercice de 111,0 millions d'euros.

### 3.2.6. Activité et résultat des filiales

Les données relatives aux Caisses locales et aux FCT Crédit Habitat ne sont pas présentées dans le paragraphe ci-dessous, seules y sont présentées les données relatives aux filiales ayant un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Nord Est :

#### Nord Est Expansion

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Expansion, société de capital développement, de transmission et de prise de participations principalement dans les PME du Nord Est de la France. Le portefeuille d'investissements de Nord Est Expansion s'élève, en net, dans les comptes sociaux, à 122,6 millions d'euros, investis notamment dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement. Cette société contribue au résultat consolidé 2021 du groupe Crédit Agricole du Nord Est à hauteur de 18 millions d'euros.

#### Nord Est Capital Investissement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Capital Investissement, société de capital développement, de transmission et de prise de participations principalement dans les filières agro-industrielles, agroalimentaires et dans les entreprises du secteur Champagne. Les capitaux gérés s'élèvent, en net, dans les comptes sociaux, à 87,1 millions d'euros. Cette société contribue au résultat consolidé 2021 du groupe Crédit Agricole du Nord Est à hauteur de 11,7 millions d'euros.

#### Nord Est Aménagement Promotion

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Aménagement Promotion, société réalisant une activité d'aménagement, de lotissement en milieu rural et de réserve foncière, ainsi que de prise de participations immobilières et de co-promotion immobilière. Son actif immobilisé net, dans les comptes sociaux, s'élève à 23 millions d'euros et dispose d'un



encours de production de 20,7 millions d'euros. Cette société contribue au résultat consolidé 2021 du groupe Crédit Agricole du Nord Est à hauteur de 1,2 million d'euros.

#### Nord Est Patrimoine Immobilier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Patrimoine Immobilier, société réalisant une activité d'acquisition, de construction, de location et d'administration d'immeubles. Son actif immobilisé net, dans les comptes sociaux, s'élève à 54,7 millions d'euros. Cette société contribue au résultat consolidé 2021 du groupe Crédit Agricole du Nord Est à hauteur de 0,3 million d'euros.

#### Nord Est Immo

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Immo, société exerçant l'activité de vente de biens immobiliers neufs à destination des particuliers. Cette société contribue au résultat consolidé 2021 du groupe Crédit Agricole du Nord Est à hauteur de 0,6 million d'euros.

#### Taux d'endettement des filiales

Filiales (Données sociales en milliers d'euros)	Total des dettes financières (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Nord Est Expansion	4 022	4 022	94 403	4 %
Nord Est Capital investissement	524	524	135 733	0 %
Nord Est Patrimoine Immobilier	34 549	34 241	31 640	109 %
Nord Est Aménagement Promotion	37 734	37 042	18 166	208 %
Nord Est Immo	14	14	2 749	1 %

## 3.3. ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS

### 3.3.1. Résultat financier sur base individuelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
PNB (Produit Net Bancaire)	421 495	426 346	(4 851)	(1,1 %)
Charges générales d'exploitation	(258 586)	(256 910)	(1 676)	0,7 %
Résultat brut d'exploitation	162 909	169 436	(6 527)	(3,8 %)
Coût du risque	2 658	(32 403)	35 061	(108,2 %)
Résultat d'Exploitation	165 567	137 033	28 534	20,8 %
Résultat net sur actif immobilisé	2 335	(6 188)	8 523	(137,7 %)
Résultat avant impôt	167 902	130 845	37 057	28,3 %
FRBG et provisions réglementées	(25 000)	0	(25 000)	-
Impôt sur les bénéfices	(35 480)	(33 300)	(2 180)	6,5 %
<b>Résultat net</b>	<b>107 422</b>	<b>97 545</b>	<b>9 877</b>	<b>10,1 %</b>

#### Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire au 31 décembre 2021 s'élève à 421,5 millions d'euros. Il est en baisse sur l'exercice, malgré une bonne dynamique sur les domaines crédits, collecte, services et assurances. Il est composé de la marge d'intérêts, de la marge sur commissions et des revenus de portefeuilles.

La marge d'intérêts, correspondant globalement à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés, s'élève à 194,6 millions d'euros, en hausse de 5 %. Une MIG structurellement toujours en baisse du fait des taux d'intérêts crédits clients bas, compensée par des conditions de refinancement qui sont restées très favorables en 2021 (soutien de la BCE) et par une reprise de provision épargne-logement sur l'exercice.

La marge sur commissions atteint 177,0 millions d'euros, en hausse de 1 %, sous l'effet de la progression des commissions d'assurance (vie, ADE, biens et personnes) tandis que les commissions de dysfonctionnement continuent à baisser de manière significative (-11 %).

Les revenus du portefeuille de titres (intégrant les différentes participations) s'établissent à 45,9 millions d'euros, en baisse de 22 %.

#### Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'établissent à 258,6 millions d'euros et sont en légère hausse de 0,7 % sur un an.

Les charges de personnel s'élèvent à 153,3 millions d'euros en hausse de 4,3 %. Elles sont impactées par la hausse de l'intéressement/participation suite à la signature du nouvel accord et la mise en place des mesures gouvernementales (primes exceptionnelles pouvoir d'achat).

Les autres charges de fonctionnement atteignent 105,3 millions d'euros et diminuent de 4,3 %. Cette évolution résulte principalement des baisses significatives de la CVAE, sous l'effet de la modification du taux à 0,75 % en 2021 contre 1,5 % en 2020, selon le projet de loi de finance 2021 et des contributions réglementaires (FRU, FGDR), absorbant très largement la hausse des charges de sous-traitance informatique communautaire et les frais de formation (rattrapage des formations 2020 en recul suite au contexte sanitaire).

#### Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation est en baisse de 4 % et s'élève à 162,9 millions d'euros. Cette évolution résulte de l'effet conjugué de la baisse du PNB et de la hausse des charges de fonctionnement de 1 %. Le Coefficient d'Exploitation s'établit à 61,4 % à fin 2021 (+ 109 points).

### Le coût du risque

Le coût du risque s'établit à + 2,7 millions d'euros et correspond à un produit comptable au 31 décembre 2021. Il est le résultat de la politique de gestion des risques et des garanties, mise en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des risques scénario macro faible. La politique de couverture des risques du Crédit Agricole du Nord Est se traduit par un taux de provisionnement des créances douteuses de 57 %.

### Le FRBG

En 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a doté 25 millions d'euros de FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux) dans une stratégie de couverture des risques macro-économiques non éligibles aux provisions individuelles et collectives.

### L'impôt sur les bénéfices

Au 31 décembre 2021, l'impôt sur les bénéfices est de 35,5 millions d'euros, en hausse de 6,5 %. Il est impacté par la baisse du taux d'imposition entre 2020 (32,02 %) et 2021 (28,41 %), la hausse des retraitements fiscaux (notamment les reprises sur épargne-logement, risques collectifs, créances CDL et la dotation FRBG) et la hausse du résultat brut avant impôt.

## 3.3.2. Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	214 842	193 617	21 225	10,9 %
Opérations internes au Crédit Agricole	5 276 510	3 741 953	1 534 557	41,0 %
Opérations avec la clientèle	16 335 309	15 995 606	339 703	2,1 %
Opérations sur titres	483 048	704 435	(221 387)	(31,4 %)
Valeurs immobilisées	1 930 377	1 878 581	51 796	2,8 %
Capital souscrit non versé				
Actions propres				
Comptes de régularisation et actifs divers	322 167	348 006	(25 839)	(7,4 %)
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>24 562 253</b>	<b>22 862 198</b>	<b>1 700 055</b>	<b>7,4 %</b>

**Les opérations internes au Crédit Agricole** correspondent au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole S.A. En augmentation en 2021, ils atteignent 5,3 milliards d'euros et représentent 21,5 % du total bilan.

**Les opérations avec la clientèle** correspondent au portefeuille de crédits. Elles atteignent 16,3 milliards d'euros (+ 2 %) et représentent 66,5 % du total bilan. En 2021, les réalisations de crédits s'élèvent à 3 milliards d'euros (+ 14,2 %) dont 1,5 milliard d'euros (+ 23,1 %) pour les crédits habitat. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a poursuivi sa politique d'accompagnement du développement de la région et ce dans une période économique difficile.

**Les opérations sur titres** s'élèvent à 0,5 milliard d'euros (-31 %) et représentent 2 % du total bilan.

**Les valeurs immobilisées** correspondent aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles. Elles s'élèvent à 1,9 milliard d'euros (+ 3 %) et représentent 7,9 % du total bilan.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	56 724	69 166	(12 442)	(17,9 %)
Opérations internes au Crédit Agricole	11 413 922	9 879 168	1 534 754	15,5 %
Comptes créditeurs de la clientèle	8 831 802	8 634 185	197 617	2,3 %
Dettes représentées par un titre	674 149	659 322	14 827	2,2 %
Comptes de régularisation et passifs divers	307 871	357 322	(49 451)	(13,8 %)
Provisions et dettes subordonnées	538 182	641 373	(103 191)	(16,1 %)
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	164 000	139 000	25 000	18,0 %
Capitaux propres hors FRBG	2 575 603	2 482 662	92 941	3,7 %
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>24 562 253</b>	<b>22 862 198</b>	<b>1 700 055</b>	<b>7,4 %</b>

**Les opérations internes au Crédit Agricole** correspondent :

- aux ressources obtenues auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la centralisation d'un certain nombre de produits d'épargne bancaire,
- aux refinancements aux conditions de marché conformément aux règles financières internes du Groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004.

Ce poste s'élève à 11,4 milliards d'euros et représente 46,5 % du bilan. Il augmente de 16 % en un an.

**Les comptes créditeurs de la clientèle** correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Ils s'élèvent à 8,8 milliards d'euros (+ 2 %) et représentent 36 % du total bilan.

**Les dettes représentées par un titre** correspondent principalement aux refinancements de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sur le marché monétaire (émission de titres de créances négociables). Elles s'élèvent à 0,7 milliard d'euros (+ 2 %) à fin décembre et représentent 2,7 % du total bilan.

**Les capitaux propres hors FRBG** progressent de 92,9 millions d'euros (soit + 3,7 %) suite à l'augmentation des réserves de 82,8 millions d'euros (+ 4,5 %) et à la progression du résultat net entre 2020 et 2021.

**Le FRBG** représente 164 millions d'euros, soit une hausse de 25 millions (+ 18 %) et les provisions et dettes subordonnées avec 538 millions d'euros sont en recul de 16,1 %.

### 3.3.3. Hors bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			K€	%
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 782 105</b>	<b>2 701 635</b>	<b>80 470</b>	<b>3,0 %</b>
Engagement de financement	2 385 781	2 085 788	299 993	14,4 %
Engagement de garantie	394 431	613 761	(219 330)	(35,7 %)
Engagements sur titres	1 893	2 086	(193)	(9,3 %)

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			K€	%
<b>Engagements reçus</b>	<b>4 904 745</b>	<b>4 673 228</b>	<b>231 517</b>	<b>5,0 %</b>
Engagement de financement	13 415	25 957	(12 542)	(48,3 %)
Engagement de garantie	4 889 437	4 645 185	244 252	5,3 %
Engagements sur titres	1 893	2 086	(193)	(9,3 %)

Les engagements de financement accordés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est enregistrent une hausse de 300 millions d'euros (+ 14,4 %). Ils traduisent une hausse des encours d'escompte financiers non utilisés par la clientèle.

Les engagements de garantie donnés enregistrent une baisse de 219,3 millions d'euros (- 35,7 %). Cette baisse est essentiellement liée à la résiliation totale de la garantie Switch Assurance.

Les engagements reçus atteignent 4 905 millions d'euros et sont en hausse de 231,5 millions d'euros suite à la progression importante des engagements de garantie CAMCA dans le cadre de l'activité crédits habitat.

## 3.4. CAPITAL SOCIAL ET SA RÉMUNÉRATION

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'élève à 196 984 770 euros et est en légère diminution par rapport au 31 décembre 2020 (- 25 020 euros). La décomposition est la suivante :

	TOTAL	Nombre de parts sociales de 15 € de valeur nominale	Nombre de C.C.A. de 15 € de valeur nominale
Capital social au 31.12.2021	196 984 770 €	7 831 056	5 301 262

### 3.4.1. Les parts sociales

La distribution au titre des trois derniers exercices est rappelée ci-dessous :

(en euros)	Intérêts aux parts	Montant global
EXERCICE 2020	0,37	2 878 529,22
EXERCICE 2019	0,41	3 172 261,71
EXERCICE 2018	0,44	3 409 770,51

### 3.4.2. Les Certificats Coopératifs d'Associés

Le montant unitaire du dividende pour l'exercice 2021 est fixé à 2,46 euros par Certificat Coopératif d'Associé et la distribution au titre des trois derniers exercices est rappelée ci-dessous :

(en euros)	Dividende unitaire	Montant global
EXERCICE 2020	2,23	11 821 814,26
EXERCICE 2019	2,32	12 298 927,84
EXERCICE 2018	2,30	12 192 902,60

## 3.5. AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les informations relatives aux autres filiales et participations sont disponibles dans la note 6 - Titres de participation et de filiales de l'annexe aux comptes individuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Le montant total des autres titres des filiales et participations non consolidées s'élève à 1 742 millions d'euros en valeur nette dans les comptes individuels au 31 décembre 2021. Les titres de la SAS Rue de la Boétie représentent 812,6 millions d'euros (soit 47 % du poste) et les titres de SACAM Mutualisation 612,3 millions d'euros (soit 35 % du poste).

### 3.5.1. Filiales non consolidées

Noms des filiales	Activité	Chiffres d'affaires (en K€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
Nord Est Protection et Assistance	Télésurveillance et assistance	300	26	2 500	100 %

Les données chiffrées communiquées sont celles relatives à l'exercice clos en 2020.

Au cours de l'exercice 2021, la société SIGNE a été absorbée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est dans le cadre d'une opération de transmission universelle de patrimoine.

### 3.5.2. Participations

Les participations significatives sont les suivantes :

Noms des participations	Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)*	Résultat (en milliers d'euros)*	Valeur d'acquisition (en milliers d'euros)**	Capital détenu (en %)**
Rue La Boétie	0	(3 980)	812 632	4,07 %
SACAM Mutualisation	274 090	271 332	612 252	3,30 %

\* Données au 31 décembre 2020

\*\* Données au 31 décembre 2021

Le principal mouvement enregistré sur les titres de participation en 2021 concerne la capitalisation des avances en compte courant d'associé de la SAS Rue La Boétie pour 51,5 millions d'euros, faisant ainsi passer le pourcentage de participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est de 4 % à 4,07 % entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

## 3.6. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Situation Financière (en milliers d'euros)</b>					
Capital social	197 213	197 010	197 010	197 010	196 985
Nombre de parts sociales	7 846 257	7 832 744	7 832 744	7 832 724	7 831 056
Nombre de CCA	5 301 262	5 301 262	5 301 262	5 301 262	5 301 262
<b>Résultat global des opérations (en milliers d'euros)</b>					
Produit Net Bancaire	383 140	418 078	418 269	426 346	421 495
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	140 574	177 229	170 321	179 903	173 149
Impôt sur les bénéfices	(17 557)	(28 089)	(36 572)	(33 300)	(35 480)
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	95 478	100 036	101 256	97 545	107 422
Bénéfices distribués <sup>(1)</sup>	14 852	15 603	15 471	14 701	15 625
<b>Résultat des opérations réduit à un titre (en euros)</b>					
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	10,69	13,49	12,97	13,70	13,18
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	7,26	7,62	7,71	7,43	8,18
Intérêt net versé à chaque part sociale	0,42	0,44	0,41	0,37	0,33
Dividende net versé à chaque Certificat Coopératif d'Associé	2,18	2,30	2,32	2,23	2,46
<b>Personnel (en milliers d'euros)</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice (en nombre)	1 900	1 851	1 819	1 794	1 778
Montant de la masse salariale de l'exercice	(87 776)	(85 205)	(86 464)	(83 848)	(86 897)
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	(40 090)	(44 773)	(44 981)	(43 911)	(46 126)

(1) Pour l'exercice 2021, le bénéfice distribué correspond au projet de distribution soumis à la validation de l'Assemblée générale.

## 3.7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES 2022

### 3.7.1. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2021 n'a été constaté.

### 3.7.2. Les perspectives 2022

Ce début d'année 2022 est marqué à la fois par une nouvelle vague épidémique (Omicron) et une hausse significative des cours du pétrole et des matières premières agricoles, dans un contexte de tensions géopolitiques exacerbées. L'activité devrait rester soutenue et les taux devraient remonter graduellement, en fonction de la normalisation des politiques monétaires des banques centrales.

Dans cet environnement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est poursuivra la mise en œuvre de son projet d'entreprise élaboré au cours de l'année 2021. Ce projet, en cohérence avec le Projet Collectif des Caisses régionales, s'articule autour de 4 grands axes :

- un axe développement,
- un axe humain,
- un axe RSE et mutualisme,
- un axe pilotage et processus internes.

Ces quatre axes se déclinent en 29 projets ouverts dès à présent.

Fort de l'engagement de ses collaborateurs et de ses administrateurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est poursuivra son développement sur l'ensemble de ses métiers, au service de son territoire et de tous ses clients. Pleinement consciente de l'importance des enjeux sociétaux dans ses territoires et en s'appuyant sur l'ensemble des métiers du Groupe, la Caisse régionale sera en mesure d'accompagner toutes les transitions de ses clientèles.

## 3.8. INFORMATIONS DIVERSES

### 3.8.1. Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4).

Article D. 441 L.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (en euros)						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées						14
Montant total des factures concernées h.t.		7 666	3 330		3 931	14 926
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice		0,07 %	0,01 %	0	0	0,08 %
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice						
<b>(B) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/>	Délais contractuels : (préciser)				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Délais légaux : (préciser) 30 jours				

*L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.*

### 3.8.2. Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT, les éléments suivants sont présentés au 31 décembre 2021 :

Nombre de comptes inactifs : 14 929

Montant des comptes inactifs : 12 990 785 euros

Nombre des comptes remontés à la CDC : 455

Montant des comptes remontés à la CDC : 1 160 353 euros

### 3.8.3. Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 78 milliers d'euros.

### 3.8.4. Activité en matière de recherche et développement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'est pas concernée par cette activité.



## 4. FACTEURS DE RISQUE ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

### 4.1. INFORMATIONS PRUDENTIELLES

#### Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet <https://www.credit-agricole.fr/ca-nord-est/particulier/informations/informations-financieres/rapports-et-bilans.html> dans le document « Informations au titre du Pilier 3 ».

#### Situation au 31 décembre 2021

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 873	1 722
<i>dont Instruments de capital et réserves</i>	3 618	3 125
<i>dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires</i>	(1 745)	(1 403)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1		
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 873	1 722
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	227	236
FONDS PROPRES TOTAUX	2 100	1 958
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>	<b>8 286</b>	<b>9 132</b>
RATIO CET1	22,6 %	18,9 %
RATIO TIER 1	22,6 %	18,9 %
RATIO TOTAL CAPITAL	25,3 %	21,4 %
<b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>	<b>19 383,2</b>	<b>19 150</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>9,7 %</b>	<b>9,0 %</b>

Au 31 décembre 2021, les ratios de solvabilité du groupe Crédit Agricole du Nord Est sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

## 4.2. FACTEURS DE RISQUE

Cette partie présente les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est (ci-après « Caisse régionale ») est exposée.

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes :

- 1 - Risques de crédit et de contrepartie.
- 2 - Risques financiers.
- 3 - Risques opérationnels et risques connexes.
- 4 - Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale du Nord Est évolue.
- 5 - Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale du Nord Est.
- 6 - Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les facteurs de risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés ci-dessous. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

### 1. Risques de crédit et de contrepartie

#### 1.1. La Caisse régionale du Nord Est est exposée au risque de crédit et de contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale est exposée. Ce risque affecte les comptes de la Caisse régionale lorsqu'un client ou contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations (ayant une valeur comptable positive dans les livres de la banque). Ce client, ou contrepartie, peut être une entreprise industrielle ou commerciale, une personne physique, un État (ou des entités étatiques), un fonds d'investissement, une banque ou un établissement financier.

Le taux de défaut des clients et contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux historiquement bas actuels : la Caisse régionale pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables avec un impact sur sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale utilise des méthodes d'atténuation du risque telles que l'obtention de garanties (sous différentes formes telles que les sûretés réelles, cautions, nantissements...), elle ne peut être certaine que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts de clients et contreparties. En conséquence, la Caisse régionale est potentiellement exposée de manière significative au risque de défaut de ses clients et contreparties.

Au 31 décembre 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale s'élevait à 20,0 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 68 % sur la clientèle de détail, 27 % sur les clients entreprises, 5 % sur les États, les

établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Les montants des actifs pondérés par les risques (« RWA ») relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse régionale étaient de 7,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (8,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020). À cette date d'arrêt, le montant brut des créances en défaut s'élevait à 308 millions d'euros (contre 253 millions d'euros au 31 décembre 2020).

#### 1.2. Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale du Nord Est liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances. Elles sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste « Coût du risque ». Le niveau global des provisions de la Caisse régionale est notamment établi en fonction de l'historique de pertes, des garanties, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées à l'analyse de ses risques, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certaines industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale s'élevait à 20,0 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions/dépréciations cumulées s'élevaient à 175 millions d'euros (stage 3), contre 155 millions d'euros en 2020.

#### 1.3. Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale du Nord Est

La qualité du crédit des emprunteurs Entreprises pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales

des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement.

Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur sa rentabilité et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, l'exposition brute (EAD) de la Caisse régionale sur les secteurs Entreprises (hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées) s'élève à 5,1 milliards d'euros, dont 71 millions d'euros en défaut (provisionnés à hauteur de 23 millions d'euros).

#### **1.4. La Caisse régionale du Nord Est pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée**

En tant que banque universelle de proximité, le portefeuille d'activités de la Caisse régionale est globalement diversifié. Cependant, de par son territoire d'intervention sur les trois départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne (concentration géographique), les activités de la Caisse régionale sont concentrées sur les secteurs économiques viticoles (Champagne), agricoles (céréales, sucre...), agro-alimentaires et immobilier/habitat. Elles sont par nature sensibles aux évolutions du prix des matières premières et aux aléas climatiques pouvant impacter les rendements/performance économique. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale pourraient en être affectées.

À fin décembre 2021, les cinq et dix principaux secteurs d'activités (référentiel des codes NAF) représentaient respectivement 6,7 et 7,9 milliards d'euros, soit 34 % et 40 % de l'ensemble des engagements de la Caisse régionale. La banque de détail représentait 13,4 milliards d'euros et la banque des Entreprises 5,1 milliards d'euros.

#### **1.5. La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale du Nord Est**

La capacité de la Caisse régionale à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires.

Dans le cadre de ses activités, la Caisse régionale est peu exposée à aux contreparties financières. Hors risques Etat et risques Groupe Crédit Agricole (cf. chapitre 6 sur ces derniers), les risques portent uniquement sur des fonds d'investissement, des OPCVM et des clients institutionnels. Ces opérations exposent la Caisse régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières de ces contreparties. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale au titre des prêts en défaut.

Au 31 décembre 2021, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 192 millions d'euros.

#### **1.6. La Caisse régionale du Nord Est est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré sur la France, principalement les départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne où elle exerce ses activités**

La Caisse régionale est exposée au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays affectent ses intérêts financiers. Tout changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

La Caisse régionale est essentiellement exposée, en valeur absolue, au risque pays sur la France, plus spécifiquement sur les départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne. Les autres « risques pays » qu'elle porte sont principalement indirects et liés aux clients ayant des activités dans des secteurs orientés à l'export/import (principalement dans l'agriculture, agroalimentaire et viticulture/Champagne). En tant qu'entité du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale est également sensible aux risques pays portés par les autres entités (Groupe Crédit Agricole S.A., autres Caisses régionales).

Le montant des engagements commerciaux de la Caisse régionale est de 20,0 milliards d'euros en France au 31 décembre 2021.

#### **1.7. Risque de contrepartie dans la conduite des activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

Toutefois, la Caisse régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché (activité de trading) et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

L'exposition au risque de marché de la Caisse régionale ne concerne que les valeurs détenues en banking book sensibles à l'évolution de leurs réévaluations au prix de marché. Elle s'élève à 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (dont 271 millions d'euros comptabilisés à la juste valeur par résultat et 2,2 milliards d'euros à la juste valeur par capitaux propres).

## 2. Risques financiers

### 2.1. La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale du Nord Est

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse régionale pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt entre les actifs et les passifs tendent en effet à se resserrer et la Caisse régionale pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels).

Sur l'année 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de la Caisse régionale représentait 26 %.

Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe.

Sur l'année 2021, les commissions tirées des produits de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de la Caisse régionale s'élevait à 3 %.

En outre, en raison de la baisse des taux, la Caisse régionale a été impacté ses dernières années par une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt.

Au 31 décembre 2021, les encours de crédit à l'habitat de la Caisse régionale s'établissent à 7,6 milliards d'euros. La survenance de nouvelles vagues de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des spreads de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la Caisse régionale.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse régionale dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

### 2.2. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale du Nord Est

La Caisse régionale, par son activité de banque de détail, est exposée aux variations des taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse régionale sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période.

Sur l'année 2021, les revenus de la Caisse régionale sont constitués à 46 % par la marge nette d'intérêts.

Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale ainsi que sa valeur économique.

Dans le cadre des mesures du risque de taux établies par la Caisse régionale sur la base de la situation à fin décembre 2021 et des normes de gestion du Groupe, la dépréciation potentielle en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de 200 points de base serait de 9,8 millions d'euros.

Dans le cadre des mesures du risque de taux établies conformément aux dispositions réglementaires (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes, avec notamment un bilan retenu qui exclut les fonds propres et les participations), la valeur économique de la Caisse régionale en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone Euro de 200 points de base à fin décembre 2021 serait négativement affectée à hauteur de 146 millions d'euros.

Ces différents impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. Il est à noter que ces mesures de risque peuvent évoluer dans le temps : évolution du bilan commercial, réalisation d'opérations financière, situations d'inefficacité comptable des couvertures...

La Caisse régionale gère de manière prudente ce type de risque en limitant ses expositions (dans le cadre notamment de modèles portant par nature des risques résiduels).

### 2.3. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale du Nord Est, ainsi que de la dette de la Caisse régionale du Nord Est, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés de taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat

ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs/passifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2021, l'encours brut des titres de créances détenus par la Caisse régionale s'élevait à 505 millions d'euros en progression de 51 millions d'euros sur un an. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,7 million d'euros.

#### **2.4. La Caisse régionale du Nord Est peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale pourrait baisser, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale. La Caisse régionale supporte ce risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés du Groupe Crédit Agricole et dans l'exercice de ses d'activités de Capital Investissement/Capital Développement. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale détenait près de 2,4 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 242 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 2,1 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

#### **2.5. Les commissions tirées par la Caisse régionale du Nord Est des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché**

Par le passé, les replis des marchés ont pu entraîner une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse régionale de ces activités. Sur l'année 2021, 26 % et 3 % des revenus de la Caisse régionale ont respectivement été générés par les commissions liées aux activités d'assurances et celles de gestion d'actifs et de fortune. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse régionale intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse régionale qui comprennent les commissions rémunérant ces services peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du

marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse régionale réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse régionale perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

#### **2.6. La Caisse régionale du Nord Est doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes**

La Caisse régionale est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs et de passifs de la Caisse régionale est incertain. Dans ce cadre, la Caisse régionale pourrait avoir besoin de financements supplémentaires provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale s'impose des limites strictes, complémentaires à celles réglementaires, concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, elle ne peut être totalement certaine que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de gestion de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 224% supérieur au plancher réglementaire de 100 % (et compris entre 163 % et 305 % sur l'année 2021). Il correspond à un excédent d'actifs liquides de 1,7 milliard d'euros.

#### **2.7. L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale du Nord Est à des risques de marché / revalorisation des actifs**

L'activité de Capital Investissement/Capital Développement de la Caisse régionale peut être impactée de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir. La Caisse régionale est ainsi exposée aux risques de fluctuations des taux d'intérêt et des cours des titres.

La Caisse régionale mesure des stress tests afin de quantifier son exposition/perte potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 4.3 sur la gestion de risques. Ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures.

En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Du point de vue prudentiel, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de marché auquel est exposé la Caisse régionale est nul au 31 décembre 2021.

### 2.8. Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues la Direction de la Caisse régionale du Nord Est dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2021, la Caisse régionale est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse régionale pourrait enregistrer des pertes imprévues.

### 2.9. Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale du Nord Est pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments (ou stratégies de couverture) utilisés par la Caisse régionale pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités (essentiellement des couvertures contre le risque de taux) s'avérait inopérant, la Caisse régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale détient un actif à taux fixe, elle pourra couvrir le risque de taux en utilisant des dérivés de couverture sur la durée probable de détention de cet actif. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale pourrait n'être que partielle si la durée de cet actif était inférieure à celle prévue. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2021, l'encours de swaps de taux de couverture (micro et macrocouverture) de la Caisse régionale s'élève à 4 milliards d'euros.

## 3. Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel de la Caisse régionale inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes sur risque opérationnel pour la Caisse régionale se répartissent selon les catégories suivantes : « fraude externe » à 64 %, « pratique en matière d'emploi et sécurité » à 20 %, « clients, produits et pratiques commerciales » à 7 %, « exécution, livraison et gestion processus » à 6 %, « dommages aux actifs corporels »

à 2 % et « dysfonctionnement de l'activité et des systèmes » à 1 %.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (« RWA ») relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse régionale s'élevait à 387 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 370 millions d'euros au 31 décembre 2020).

### 3.1. La Caisse régionale du Nord Est est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

Sur l'année 2021, le montant de la fraude comptabilisée pour la Caisse régionale s'élève à 5,3 millions d'euros, en hausse de 159 % comparé à l'année 2020. La répartition de la fraude avérée est la suivante :

- fraude à l'ingénierie sociale (concernant les clients de la Caisse régionale) : 57 % (3 millions d'euros) ;
- fraude identitaire et documentaire : 26 % (1,4 million d'euros) ;
- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 17 % (0,9 million d'euros) ;
- autres fraudes : 1 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

### 3.2. La Caisse régionale du Nord Est est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France. La Caisse régionale continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale est confrontée au « cyber risque », c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), des processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le risque cyber est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, elle se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses activités. La Caisse régionale est également exposée, directement ou indirectement, au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données « cloud ». En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 1 % des pertes opérationnelles.

### **3.3. Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale du Nord Est pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'elle ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations possibles. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs

et outils qualitatifs que la Caisse régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale applique des outils statistiques à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale pourraient alors s'avérer être supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris de fraude.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale a une exigence de fonds propres prudentiels de 31 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels (contre 29,6 millions d'euros en 2020).

### **3.4. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale du Nord Est pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse régionale dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation de la Caisse régionale est géré par l'unité de gestion de la Conformité/Sécurité Financière/Fraude qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec, dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

### 3.5. La Caisse régionale du Nord Est est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale a pu faire l'objet de procédures judiciaires ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, elle pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts et mobiliser des ressources pour la défense de ses intérêts.

Le service Juridique, en relation avec l'ensemble des Directions opérationnelles de la Caisse régionale, a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités (tant civiles que disciplinaires ou pénales) et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités.

Les provisions pour litiges représentent 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 (cf. note 6.17 des états financiers consolidés), contre 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## 4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale du Nord Est évolue

Les parties relatives aux risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale du Nord Est évolue ont fait l'objet d'une mise à jour postérieurement à l'arrêté des comptes pour refléter les évolutions récentes liées à la crise ukrainienne de février 2022. A l'exception du paragraphe 4.4., il n'est survenu aucun changement significatif affectant la situation financière de la Caisse régionale du Nord Est depuis la date d'arrêté des comptes 2021.

### 4.1. La pandémie de coronavirus (COVID-19) actuel pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale du Nord Est

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de la vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De nouvelles mesures restrictives ont été mises en place dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, et il ne peut être exclu que d'autres mesures soient mises en œuvre par la suite, même dans des pays où le taux de vaccination est élevé. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent

au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu en octobre ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 4,3 % pour la zone euro et 3,8 % pour la France.

En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la Caisse régionale. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

(1) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance,

(2) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays,

(3) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A.,

(4) des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWA) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse régionale (et notamment son ratio de solvabilité), et

(5) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des Stage 1 à Stage 2, et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

- liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
- touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
- dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
- qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non



alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Sur l'année 2021, les scénarios économiques du deuxième semestre 2021, sensiblement plus favorables par rapport à la référence utilisée en 2020 et au premier trimestre 2021, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en Stage 1 et Stage 2 <sup>(1)</sup>, voire des reprises de provisions sur certains portefeuilles.

Comme en 2020, l'impact de la crise sanitaire sur le coût du risque de la Caisse régionale reste diffus dans les différents secteurs d'activité du territoire de la Caisse régionale. Aussi, la Caisse régionale a reconduit en 2021 trois filières de dépréciations sur les notes les plus sensibles (hors défaut) des marchés agricoles/viticoles, des professionnels et des Corporate. Au 31 décembre 2021, ces secteurs considérés comme « sensibles » pèsent (en EAD, hors clients en défaut) pour 0,6 milliard d'euros sur la clientèle professionnelle, 0,4 milliard d'euros pour les clientèles agricoles et viticoles et 0,4 milliard d'euros pour les Corporate.

Le ratio CET1 de la Caisse régionale s'établit ainsi à 22,6 % au 31 décembre 2021 (contre 18,9 % au 31 décembre 2020 et 17,4 % au début de la crise au 31 mars 2020). Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres.

#### 4.2. Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale du Nord Est

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse régionale est par nature exposée de manière significative à l'évolution de la conjoncture économique en France et, de manière moins marquée, à l'évolution des marchés financiers.

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale les plus exposées à ces risques ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine

en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés.

À ce titre, dans un contexte de croissance en hausse en 2021 et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourrait repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela qui peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : Brexit, crises sociales ou politiques à travers le monde, tensions en Europe de l'Est.
- En France, une baisse de confiance sensible peut également s'opérer dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les activités de Caisse régionale pourraient être perturbées, ses résultats et sa situation financière subissant en conséquence un impact défavorable significatif.

#### 4.3. La Caisse régionale du Nord Est intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse régionale exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification

(1) Les encours stage 1 et 2 correspondent aux encours sains.

des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2021, le ratio CET1 de la Caisse régionale atteint 22,6 % et le ratio global 25,3 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse régionale au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution de la Caisse régionale au Fonds de résolution unique s'établit à 2 millions d'euros (en baisse exceptionnelle de 59% par rapport à 2020) ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse régionale, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires

(Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;

- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en l'obligeant à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior. La Caisse régionale est peu impactée par ces risques.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été (ou qui pourraient être adoptées à l'avenir) incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein la Caisse régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur la Caisse régionale à ce stade.

#### 4.4. La crise ukrainienne de février 2022 pourrait avoir des impacts sur l'activité et la performance financière de la Caisse régionale

Les événements du début de l'année 2022 en Ukraine, de par leurs natures et multiples conséquences possibles à court et moyen terme, constituent une source potentielle de risque et d'incertitude forte.

Pour la Caisse régionale, compte tenu de ses activités clientèles et financière, les risques directs restent limités (aucune incidence significative à date). Les risques indirects économiques, financiers, politiques, géopolitiques (cf. impacts de l'application des sanctions...) pourraient quant à eux avoir des impacts, au même titre que pour l'ensemble des banques et des acteurs économiques en général. Ils dépendront fortement de l'évolution de la nature du conflit.

### 5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale du Nord Est

#### 5.1. La Caisse régionale du Nord Est pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers s'intégrant dans les orientations de son Projet d'Entreprise - plan à moyen terme et celui du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

#### 5.2. Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale perçoit sur cette activité.

#### 5.3. Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale du Nord Est

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs de ces activités. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance... Dans une telle situation, la Caisse régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par ailleurs, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale est d'autant plus important.

#### 5.4. La Caisse régionale du Nord Est est exposée aux risques climatiques et environnementaux

La Caisse régionale est directement exposée aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation avec des impacts qui ne pourraient être que marginaux à l'échelle du Groupe. Les clients de la Caisse régionale, et ses liens avec les autres entités du Groupe, peuvent également être directement affectés par des facteurs environnementaux, dont les impacts négatifs peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter la Caisse régionale. Cela conduit à considérer les risques environnementaux comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment le risque de crédit. À titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaire...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique (de type catastrophe naturelle), mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

### 5.5. La Caisse régionale du Nord Est doit maintenir ses notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit de la Caisse régionale/Groupe Crédit Agricole ont un impact important sur la liquidité. Une dégradation importante des notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse régionale, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de covered bonds de la Caisse régionale.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse régionale auprès des investisseurs est directement lié à son spread de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des spreads de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de la Caisse régionale. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de la Caisse régionale. En outre, les spreads de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe Crédit Agricole, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de la Caisse régionale.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

### 5.6. La Caisse régionale du Nord Est est confrontée à une forte concurrence

La Caisse régionale est confrontée à une concurrence forte sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Au 30 novembre 2021, les parts de marché Crédit et Collecte de la Caisse régionale représentent respectivement 41,8 % (contre 42,1 % en 2020) et 30,1 % (contre 30 % pour 2020).

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les

modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

## 6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

### 6.1. Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le « Réseau »).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont

institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des

délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 <sup>(1)</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>(2)</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

## **6.2. L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation**

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la « Garantie de 1988 »).

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

## 4.3. GESTION DES RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est (ci-après « Caisse régionale »), la nature des principaux risques auxquels la Caisse régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants : les risques de crédit, les risques de marché et les risques structurels de gestion de bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant : les risques opérationnels, les risques juridiques et les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et de la Caisse régionale se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

### 1. APPÉTENCE AU RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

#### 1.1. Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement en conformité avec l'article 435.1 (f) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formalisée. Cette déclaration d'appétence au risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux et financiers, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale. Les orientations stratégiques du Projet d'Entreprise/Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers (capital planning) de la Caisse régionale sont cohérentes entre elles.

L'appétence au risque de la Caisse régionale est le type et le niveau agrégé de risque qu'elle est prête à assumer dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de cette appétence au risque s'appuie en particulier sur les politiques de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une Politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- une Politique financière prudente, avec la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif et une exposition réduite au risque de marché limitée aux actifs portant un risque de

réévaluation (cf. activité de Capital Investissement/Capital Développement) ;

- une Politique de Capital Investissement/Capital Développement, principalement dans le cadre de l'accompagnement de sa clientèle ;
- une Politique immobilière adaptée au potentiel du territoire de la Caisse régionale ;
- un encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse régionale en cohérence avec le Projet d'Entreprise - Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre toutes les Directions de la Caisse régionale et notamment celles des finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétence au risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque de la Caisse régionale ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec la stratégie retenue ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- améliorer la communication externe sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque 2022 de la Caisse régionale, en lien et cohérence avec celle du Groupe Crédit Agricole, s'exprime au moyen :

- d'indicateurs clés : Ratio de solvabilité du « Core Equity Tier 1 » (CET1), Résultat net social, Coût du risque, Taux de défaut vif, Limite/seuil sur les Financements à Effets de Levier (FEL), le taux des encours sensibles et défaut des crédits Habitat et l'impact du stress sur le portefeuille de placement. À noter que le Groupe Crédit Agricole a retenu quant à lui les indicateurs suivants : la notation externe de Crédit Agricole S.A., la solvabilité, la liquidité, le risque d'activité, le résultat, le risque de crédit ;
- de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de solvabilité, de crédit, de liquidité, de taux et d'inflation, de marché, opérationnels et de non-conformité ;
- d'axes qualitatifs, inhérents à la stratégie et aux activités de la Caisse régionale, essentiellement pour des risques qui ne sont quantifiés à ce stade. Les critères qualitatifs s'appuient

notamment sur la stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise qui traduit la préoccupation de la Caisse régionale (et du Groupe) de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Ces indicateurs clés sont déclinés en deux ou trois niveaux de risques :

- l'appétence qui correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction générale qui statue sur des actions correctrices ;
- la tolérance qui correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance sur les indicateurs déclenche une information (immédiate en cas de besoin) au Président du Comité des risques, puis le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- la capacité qui reflète le niveau maximal de risques que la Caisse régionale pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Ce dispositif d'appétence au risque s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse régionale et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

## 1.2. Profil de risque global de la Caisse régionale du Nord Est

L'activité de la Caisse régionale est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité avec un niveau faible de défaut sur les crédits et un taux de provisionnement prudent.

Ce profil de risque est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité des risques et Conseil d'Administration (cf. indicateurs d'appétence). Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'Administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse régionale au 31 décembre 2021 sont détaillés respectivement dans les sections « Gestion des risques » du présent document :

- Risques de crédit : partie 4.
- Risque de marché : partie 5.
- Risques financiers - Gestion du bilan (taux, change, liquidité et financement) : partie 6.
- Risques Opérationnels : partie 7.



Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétence au risque 2021 est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1	Résultat Net (comptes sociaux / consolidés)	Coût du risque (comptes sociaux)	Taux de créances dépréciées sur encours	Ratio LCR
<b>31 décembre 2021</b>	22,6 %	+107 / +165 M€	+3 M€	1,7 %	224 %
<b>31 décembre 2020</b>	18,9 %	+98 / +54 M€	-32 M€	1,5 %	172 %

Au 31 décembre 2021, les indicateurs d'appétence de la Caisse régionale au risque de solvabilité, résultat, coût du risque, dépréciations de créances et liquidité se situent dans la zone d'appétence définie. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance. Certains indicateurs opérationnels, sans enjeux significatifs, ont été franchis compte tenu de la crise sanitaire et notamment des mesures de soutien (limites Crédit...).

### 1.3. Organisation de la gestion des risques de la Caisse régionale du Nord Est

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, les lignes métier Risques et Conformité (pilotées en central par, respectivement, la DRG – Direction des risques Groupe et la DDC - Direction de la Conformité), indépendantes des métiers et, conformément aux dispositions réglementaires, rattachée directement à la Direction générale. Ces deux lignes métiers sont sous la responsabilité du Directeur des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent, membre du Comité de Direction. Les activités de Contrôle Périodique, qui viennent compléter le dispositif de contrôle interne, sont également directement rattachées au Directeur Général.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des différents métiers qui assurent le développement de leur activité, la Direction des Risques a pour mission de garantir que les risques sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité...) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la Caisse régionale.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, du Comité de Pilotage des Risques et du Comité Financier.

Le Conseil d'Administration, via ses Comités spécialisés des Risques et d'Audit, est également régulièrement informé des expositions aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et des recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'Administration.

Ainsi, la Direction des Risques informe les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance – Conseil d'Administration - du degré de maîtrise du risque dans la Caisse régionale, émet un avis relatif aux diverses stratégies risques des grands métiers de la Caisse régionale et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par l'organe exécutif. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit donc dans le cadre des principales instances de gouvernance suivantes :

- le Comité des Risques (émanation du Conseil d'Administration, a minima 4 réunions par an) : analyse les facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale définie par la Direction générale, examine les Politiques risques, examine régulièrement les problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, revoit l'information semestrielle et le Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. Le Comité d'Audit (émanation du Conseil d'Administration, a minima 4 réunions par an) analyse quant à lui le coût du risque comptable avec ses différentes composantes ;
- le Comité de Contrôle Interne (CCI), présidé par la Directrice générale (quatre réunions par an) examine les problématiques de contrôle interne, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale, valide l'information semestrielle et le Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle ;
- le Comité de Pilotage des Risques, présidé par la Directrice générale (quatre réunions par an) valide les stratégies risques et les décisions d'engagement de niveau de la Caisse régionale sur avis de la Direction des risques dans le cadre d'appétence validé par le Conseil d'Administration, revoit les principaux grands risques et les dossiers sensibles, les restitutions relatives au fonctionnement des processus et les modèles de notation du Groupe, examine (si nécessaire) les dossiers majeurs de crédit dont le risque se dégrade significativement, étudie le plus en amont possible les points d'alertes sur tous les types de risques remontés par les Métiers ou les fonctions de contrôles susceptibles d'avoir un effet négatif sur le profil risque de la Caisse régionale ou son niveau de coût du risque ;
- le Comité Financier, présidé par la Direction générale (6 réunions par an) analyse les risques financiers de la Caisse régionale (taux, liquidité, solvabilité) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser.

La Direction des Risques de la Caisse régionale est par ailleurs régulièrement informée des travaux des Comités de niveau Groupe avec notamment :

- le Comité des Risques Groupe (CRG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : valide les stratégies risques et les décisions d'engagement de niveau Crédit Agricole S.A. sur avis de la ligne métier Risques dans le cadre d'appétence validé par le Conseil d'Administration, revoit les principaux grands risques et les dossiers sensibles, restitutions relatives au fonctionnement des processus et les modèles de notation des entités du Groupe ;
- le Comité de Management de la Conformité Groupe (CCMG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. quatre réunions par an au minimum) : définit la politique Groupe en matière de Conformité, examine avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité, valide le rapport annuel de conformité ;
- le Comité sécurité Groupe (CSG) présidé par le Directeur général adjoint en charge du Pôle Fonctionnement et Transformation est un Comité décisionnaire qui définit la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines suivants : plans de continuité d'activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information. Il rapporte au Comité Exécutif.

En application des normes du Groupe, la Caisse régionale définit son cadre d'appétence au risque et met en place une fonction Risques et contrôles permanents. Ainsi :

- Concernant le cadre d'appétence : l'appétence aux risques de la Caisse régionale s'appuie en particulier sur les politiques validées par le Conseil d'Administration. La « Stratégie Risques » de la Caisse régionale est en effet définie par un ensemble de politiques avec principalement la politique de maîtrise des Risques de Crédit (avec des politiques de délégation d'octroi de crédit et de garantie), la politique de Capital Investissement, la politique Financière, la politique Immobilière, la politique de gestion des risques opérationnels associée à une politique de couverture des risques Assurance et la stratégie/politique d'externalisation. Chacune de ces politiques peut intégrer, selon ses spécificités, des limites globales, des limites sectorielles, des limites opérationnelles, des critères de sélection et/ou d'exclusion et des dispositifs de seuils d'alerte. L'appétence 2022 de la Caisse régionale a fait l'objet d'une validation par son Conseil d'Administration le 13 décembre 2021.
- Concernant la fonction Risques et contrôle permanent :
  - un Responsable du Contrôle permanent et des risques (RCPR) est nommé : il s'agit du Directeur des Risques, Conformité et Contrôle Permanent ;
  - il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
  - il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent

à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

#### 1.4. Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse régionale au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- des revues annuelles d'effectifs et des Comités carrières pilotés par la Direction des Ressources Humaines, qui permettent de planifier le renouvellement des « postes clés », de favoriser la mobilité des hommes et des femmes relevant de cette expertise et ainsi d'enrichir les trajectoires en diversifiant les portefeuilles de compétences ;
- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs avec notamment un e-learning permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication, autant que de besoin, afin de renforcer la diffusion de la culture du risque. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

## 2. DISPOSITIF DE STRESS TESTS

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse régionale. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques regroupe des exercices de natures diverses.

### 2.1. Différents types de stress tests

- Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité de Pilotage des Risques/Comité de Direction. À ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.
- Pour le risque de crédit, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité de Pilotage des Risques en matière de limites globales d'exposition.
- Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP : un exercice annuel est mené par la Caisse régionale (en lien avec le

Groupe) dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire de la Caisse régionale à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité de la Caisse régionale.

- Stress tests réglementaires : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

## 2.2. Gouvernance

Reprenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests au niveau du Groupe et de la Caisse régionale explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

## 3. PROCÉDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate

des actifs et ressources, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;

- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs opérationnelles ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités composant le périmètre de surveillance consolidé.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'Administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

### 3.1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier <sup>(1)</sup>, de l'arrêté du 3 novembre 2014 et de ses évolutions consécutives à l'arrêté du 25 février 2021 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de « notes de procédure », applicables à la Caisse régionale, portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, la Caisse régionale a adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural

(1) Article L. 511-41.

a été déployé notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

### 3.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, la Caisse régionale s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

#### 3.2.1. Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'Administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive 4 (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques.

#### 3.2.2. Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement (et ses modifications consécutives à l'arrêté du 25 février 2021), l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance de la Caisse régionale, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux de la Caisse régionale/Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

Le Comité de contrôle interne de la Caisse régionale, instance faitière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence de la Directrice générale. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne de la Caisse régionale et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé des membres du Comité de Direction de la Caisse régionale. Il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques et Conformité.

#### 3.2.3. Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble de la Caisse régionale du Nord Est

Le Directeur des risques, conformité et contrôle permanent et la responsable de l'audit/contrôle périodique sont directement rattachés à la Directrice générale et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, financiers (y compris l'information comptable et financière), opérationnels (y compris sécurité informatique et plans de continuité d'activités) ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité : prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement par l'audit/contrôle périodique.

Pour la Caisse régionale, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables

des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Pilotage & Animation des métiers Risques France de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

### 3.2.4. Rôle du Conseil d'Administration de la Caisse régionale du Nord Est

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque de la Caisse régionale dans le cadre de sa déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose d'une mise à disposition et présentation des Rapports annuel et semestriel sur le contrôle interne.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques rend compte au Conseil d'Administration des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

### 3.2.5. Rôle du Directeur général de la Caisse régionale du Nord Est en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres et résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions d'audit (internes/externes).

## 3.3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse régionale du Nord Est

La Caisse régionale met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de crédit et de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, risques de non-conformité, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, au Comité des risques et au Conseil d'Administration, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

### 3.3.1. Fonction de Gestion des Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 (et ses modifications consécutives à l'arrêté du 25 février 2021) relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques : risques de crédit et de contrepartie, financiers, de non-conformité, opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, risques modèle, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des externalisations.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet autant que de besoin d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque Direction et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier Risques est placée sous la responsabilité du Directeur des risques de la Caisse régionale, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché à la Directrice générale de la Caisse régionale. Elle réunit les fonctions transverses de la Caisse régionale (Direction des risques) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers. Les effectifs de la Direction des Risques – Ligne

métier Risques – de la Caisse régionale s'élevèrent à 22,5 ETP au 31 décembre 2021. Les effectifs de la ligne métier Conformité s'élevèrent quant à eux à 12 ETP au 31 décembre 2021.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées parmi lesquelles le Comité de contrôle interne et le Comité de Pilotage des Risques dans le cadre desquels l'exécutif valide les stratégies et est informé du niveau de ses risques.

Au sein de la Caisse régionale, la Direction des risques assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent.

### **Gestion globale des risques de la Caisse régionale du Nord Est**

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de risk management (normes, méthodologies, système d'information).

Le suivi des risques par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité de Pilotage des risques.

La Caisse régionale mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des expositions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress.

Outre les exercices réglementaires, des stress sont réalisés à minima annuellement. Avec le support de Crédit Agricole S.A., ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux peuvent être complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle du Comité de Pilotage des risques.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, la Caisse régionale mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques (y compris celles appliquées par ses filiales). Par ailleurs, les principaux portefeuilles (habitat, professionnels et agriculteurs, capital investissement, etc.) font l'objet de suivis en Comité de Pilotage des risques. Le périmètre des risques couverts intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque de non-conformité. Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée (en fonction de leur matérialité).

### **Contrôles permanents des risques opérationnels**

La Direction des risques assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, suivi du résultat des contrôles permanents,

organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès de la Direction générale/Comité des Risques/Conseil d'Administration).

### **Fonctions Risques et contrôles permanents de la Caisse régionale du Nord Est**

Le déploiement de la ligne métier Risques s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable Risques et contrôles permanents (RCPR). Il s'agit du Directeur des risques qui est rattaché à la Direction générale. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents.

Chaque métier se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent.

### **Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information**

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance un reporting périodique en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

### **Plans de continuité d'activité**

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la Caisse régionale hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées de manière récurrente.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, la Caisse régionale dispose d'une solution qui offre une sécurisation importante en cas d'indisponibilité d'immeuble. Cette solution est opérationnelle et éprouvée. La Caisse régionale a développé une solution alternative reposant sur les nouvelles possibilités données par le travail à distance qui sera déployée en 2022.

### **Sécurité des systèmes d'Information**

Le groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale ont poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe, faitier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Pilote des risques systèmes d'information (PRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont déployées dans la Caisse régionale. Le PRSI est rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et Risques).

Dans ce cadre, la Caisse régionale déploie une solution permettant de faire face à une attaque virale massive des postes de travail.

### Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

La Direction financière détermine et/ou valide les normes et les méthodes applicables en matière d'information comptable et réglementaire, de solvabilité et de gestion des risques de liquidité et de taux.

Au niveau de chaque Direction opérationnelle (notamment comptable), la Direction financière constitue un relais, chargée de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des normes et principes du Groupe dans ces domaines. Elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables.

Chaque Direction se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables et réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la Direction Financière, deux fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la Comptabilité et le Contrôle de gestion.

Les données individuelles de la Caisse régionale sont établies selon les normes comptables françaises. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par le Groupe.

### Description du dispositif de contrôle permanent comptable

La fonction de Contrôle permanent comptable a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. En complément des unités comptables décentralisées, cette fonction est réalisée par l'unité de Contrôle Comptable 2.1 rattachée hiérarchiquement à la Direction Financière et par l'unité de Contrôle Comptable 2.2 rattachée à la Direction des risques.

### Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes de la Caisse régionale mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'Audit de la Caisse régionale leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

### 3.3.2. Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 9 « Risques de non-conformité » ci-après.

### 3.3.3. Contrôle périodique de la Caisse régionale du Nord Est

Le contrôle périodique/audit/inspection de la Caisse régionale est directement rattaché à la Directrice générale. Il est le niveau

ultime de contrôle interne au sein de la Caisse régionale. Il a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique de la Caisse régionale au travers des missions qu'il mène. Cette unité rapporte à l'Inspection générale Groupe de Crédit Agricole S.A.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, il conduit des missions de vérification sur place et sur pièces dans les unités de la Caisse régionale et de ses filiales.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes. Elles consistent notamment, au sein des unités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Grâce à ses équipes d'audit spécialisées, l'Inspection générale Groupe conduit annuellement plusieurs missions à caractère informatique portant sur les systèmes d'information des entités du Groupe ainsi que les problématiques d'actualité, largement en lien avec la sécurité informatique, ou dans le domaine des modèles dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres des entités ou du Groupe. Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Inspection générale Groupe effectue des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisées d'enjeu Groupe ou au niveau de la Place.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de la Caisse régionale sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

La responsable de l'unité Contrôle périodique/audit rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

## 4. RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une entreprise industrielle et commerciale, une personne physique, un État (et les diverses entités qu'il contrôle), une banque, un établissement financier ou encore un fonds d'investissement.

### Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au « nouveau défaut » dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires (sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur) ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait

recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

La notion de défaut distingue les défauts « vifs » (existence d'arriérés) des défauts « d'observations » (mise sous surveillance sans arriérés).

#### Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (notion de « forbearance ») correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. des comptes consolidés. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers consolidés.

### 4.1. Objectifs et politique de la Caisse régionale du Nord Est

La prise de risque de crédit par la Caisse régionale doit s'inscrire dans son cadre d'appétence au risque et de ses stratégies risques validées par le Conseil d'Administration. Les stratégies risques sont adaptées au plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par le responsable des Risques et contrôles permanents.

La Caisse régionale s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur économique. Dans cet objectif, une surveillance est régulièrement réalisée sur le montant total des engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle est mise en œuvre.

## 4.2. Gestion du risque de crédit

### 4.2.1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficace de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise selon le dispositif de délégation en vigueur (notamment par des unités d'engagement ou des Comités de crédit), sur la base le cas échéant d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents. Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

### 4.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

#### Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne appliqué par la Caisse régionale s'appuie sur le Comité Groupe des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole.

Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Les Caisses régionales disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A.

Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.



Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque « au travers du cycle », permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

#### CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P / Fitch	AAA	AA+	AA/AA-	A+/A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+/BB	BB-	B+/B	B-	CCC+	CCC/CCC-/ CC/C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3/A1/ A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1/Ba2	Ba3	B1/B2/B3	Caa1	Caa2	Caa3/Ca/C
PD de Référence	(0 %- 0,01 %)	(0,01 %- 0,02 %)	(0,02 %- 0,04 %)	(0,04 %- 0,10 %)	(0,10 %- 0,20 %)	(0,20 %- 0,30 %)	(0,30 %- 0,60 %)	(0,60 %- 1,00 %)	(1,00 %- 1,90 %)	(1,90 %- 4,90 %)	(4,90 %- 11,80 %)	(11,80 %- 19,80 %)	(19,80 %- 100 %)

Au sein du groupe Crédit Agricole, la « grande clientèle » regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office (il s'agit de la Direction des Risques pour la Caisse régionale). Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par la Caisse régionale sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

#### Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

#### 4.2.3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

#### Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations

de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Concernant la situation de la Caisse régionale au 31 décembre 2021, les contreparties dont l'encours brut dépasse 10 % des fonds propres prudentiels au sens du règlement n°90-02 (soit supérieur à 187 millions d'euros au 31 décembre 2021) contribuent, entre autres expositions significatives, à la déclaration réglementaire trimestrielle dite des « Grands Risques ». Trois contreparties présentaient un encours brut supérieur à ce seuil pour un total de 897 millions d'euros et un encours net de garantie total de 546 millions d'euros. Aucune de ces trois contreparties ne présentait un encours net supérieur à 25 % des fonds propres prudentiels (soit 468 millions d'euros).

La Caisse régionale couvre partiellement ses grands risques de contreparties Clientèles au travers notamment de garanties reçues de Foncaris (entité du groupe Crédit Agricole) ou de France Agrimer. Ainsi, au 31 décembre 2021, pour les 10 premières contreparties, les encours bruts de 1 657 millions d'euros sont garantis à hauteur de 33 %, soit 552 millions d'euros (contre 31 % et 521 millions d'euros au 31 décembre 2020), soit un net de 1 104 millions d'euros. La première contrepartie en encours net s'élève à 219 millions d'euros.

#### **Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel de la Caisse régionale du Nord Est**

Des revues périodiques de portefeuille étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Ce processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel est adapté au profil de risques de la Caisse régionale.

Ainsi, au cours de l'année 2021, 1 265 situations (portant un engagement total de 2 milliards d'euros) ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre d'une revue de portefeuille (dont 680 en Banque de Détail et 585 en Banque des Entreprises).

De plus, dans le contexte sanitaire et économique lié à la COVID-19, un suivi spécifique a été mis en place pour les clients Professionnels et Entreprises ayant bénéficié de mesures d'accompagnement (pauses sur les crédits et Prêts garantis par l'État). Un suivi rapproché de la Filière Champagne a été effectué, avec une reprise dynamique des expéditions constatée sur le second semestre 2021.

#### **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance au sein de la Caisse régionale du Nord Est**

La Caisse régionale a mis en place un dispositif de recouvrement décentralisé constitué de trois étapes différentes et complémentaires : recouvrements dits « commercial », « amiable » et « contentieux ». Des critères en nombre de

jours et/ou en montants irréguliers déterminent ces différentes phases de recouvrement.

Pour la banque de détail, des outils opérationnels sont à disposition des agences pour suivre les situations débitrices. Les dossiers les plus complexes et les plus sensibles font l'objet d'un appui, voire d'une prise en gestion directe par les experts métiers rattachés à la Direction du Développement du Crédit.

Dans le cadre de la revue annuelle de tous les dossiers Entreprises, un Comité des Risques mensuel est également organisé au niveau de la banque des entreprises auquel le Directeur des Risques et le Directeur Entreprises (ou leurs représentants) participent. À l'occasion de ces Comités des Risques Corporate mensuels et des revues de portefeuilles Retail (ou de toute autre occasion d'identification d'une situation de risque de contrepartie avérée), un déclassement de la contrepartie en défaut, documenté et argumenté, peut être réalisé à dire d'expert (« incapacité très probable à rembourser »).

#### **Processus de suivi des risques de Crédit sur base consolidée**

Le profil de risque de crédit de la Caisse régionale est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité de Pilotage des Risques/Comité des risques.

#### **Stress tests de crédit**

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies de Crédit Agricole S.A. au même titre que les modèles bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, un ensemble de stress.

Un stress test crédit global est réalisé à minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés par le Comité exécutif et sont également communiqués au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale exploite les résultats des travaux produits par le Groupe. Ils sont notamment présentés à la Direction générale et au Comité des Risques. Elle met en œuvre des stress tests complémentaires à ceux du Groupe sur ses principales filières.

#### 4.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

Les garanties reçues, sûretés ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La Caisse régionale décline ces normes opérationnelles de gestion et de suivi des valorisations.

### 4.3. Expositions de la Caisse régionale du Nord Est

#### 4.3.1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse régionale correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1. des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2021, cette exposition maximale s'élève à 20,0 milliards d'euros (19,2 milliards d'euros au 31 décembre 2020), en hausse de 3,4 % par rapport à l'année 2020.

#### 4.3.2. Concentration géographique et sectorielle des risques

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux dans le cadre des opérations de prêts et créances crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données concernant les encours de la Caisse régionale concernent très majoritairement la zone géographique de son territoire constitué des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne et, au-delà, quasi exclusivement sur la France métropolitaine dans le cadre de l'accompagnement de ses clients lors de leurs investissements en dehors de la circonscription.

La note 3.1. des états financiers présente la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

#### Diversification du portefeuille par filière d'activité économique de la Caisse régionale du Nord Est

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (EAD, y compris sur les contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière économique s'élève à 11,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 10,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

#### Répartition des engagements commerciaux par filière d'activité économique de la Caisse régionale

Secteur d'activité	2021	2020
Agriculture, sylviculture et pêche	36 %	35 %
Industrie manufacturière	20 %	23 %
Activités immobilières	16 %	15 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7 %	7 %
Administration publique	5 %	5 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 %	2 %
Activités financières et d'assurance (hors Groupe)	3 %	3 %
Construction	2 %	2 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 %	2 %
Santé humaine et action sociale	2 %	2 %
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 %	1 %
Transports et entreposage	1 %	1 %
Hébergement et restauration	1 %	1 %
Activités de services administratifs et de soutien	1 %	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

La structure du portefeuille d'engagements ventilé par filière d'activité économique de la Caisse régionale reste stable sur l'année 2021. La présence forte de l'agriculture et de la viticulture sur le territoire de la Caisse régionale se traduit par une exposition marquée sur le code APE « Agriculture, sylviculture et pêche » qui représente 36 % des engagements commerciaux (35 % en 2020). La 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> place reviennent respectivement à « l'Industrie manufacturière » (20 % des engagements commerciaux) et aux « Activités immobilières » (16 % des engagements commerciaux). Ces 2 domaines constituent également un poids marqué des expositions. Ces 3 secteurs d'activité dominants pèsent pour 72 % des engagements commerciaux de la Caisse régionale (contre 73 % en 2020).

#### Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique de la Caisse régionale du Nord Est

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (20,0 milliards d'euros au 31 décembre 2021 incluant les créances rattachées, contre 19,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020) augmentent de 3,5 % en 2021. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle de détail et la clientèle Grandes entreprises (respectivement à 69 % et 27 %).

#### 4.3.3. Qualité des encours de la Caisse régionale du Nord Est

##### Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ni en souffrance, ni dépréciés	16 515	16 228
En souffrance, non dépréciés	121	134
Dépréciés	294	241
<b>TOTAL</b>	<b>16 929</b>	<b>16 603</b>

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2021 est composé à 97,6 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés contre 97,7 % à fin 2020.

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1. des états financiers consolidés.

#### Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des expositions (EAD) hors clientèle de proximité de la Caisse régionale (5,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 5,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit + 3,1 %), les emprunteurs faisant l'objet d'une notation interne représentent plus de 99,9 % de ce portefeuille (idem N-1). Leur ventilation selon la notation interne Bâle II de la meilleure (A+) à la moins bonne (F et Z pour les contreparties en défaut) est présentée ci-dessous :

#### ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX HORS CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE DU NORD EST

Notation Bâle II	EAD (%)		Evol. 2021/2020 Points
	31/12/2021	31/12/2020	
A+, A	12,2%	13,2%	-1
B+, B	12,7%	16,9%	-4
C+, C, C-	34,3%	24,0%	+10
D+, D, D-	32,2%	37,1%	-5
E+, E, E-	7,2%	7,4%	0
Non noté	0,0%	0,3%	0
F ou Z	1,4%	1,2%	0
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité qui se concentre sur les notes C+, C et C-.

Au 31 décembre 2021, 59 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés « investment grade » (notes supérieures ou égale à C-), contre 54 % au 31 décembre 2020 et 1,4 % des engagements sont en défaut (contre 1,2 % en 2020).

**Sur le portefeuille des expositions (EAD) de la clientèle de proximité de la Caisse régionale** (14,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 13,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit + 5,8 %), les emprunteurs faisant l'objet d'une notation interne représentent plus de 99,9 % de ce portefeuille (idem N-1). Leur ventilation selon la notation interne de la meilleure (A) à la moins bonne (V pour les contreparties en défaut) est présentée ci-dessous :

#### ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX DE LA CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE DU NORD EST

Notation Bâle II	EAD (%)		Evol. 2021/2020 Points
	31/12/2021	31/12/2020	
A ou B	21,6%	19,6%	+2
C, D ou E	50,2%	50,5%	0
F, G, H ou T	23,5%	25,0%	-1
I, J, K	3,1%	3,5%	0
Non noté	0,1%	0,0%	0
V	1,6%	1,4%	0
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité et en amélioration sur 2021, avec un profil de risque qui progresse de 2 points sur les des grades A et B. Au 31 décembre 2021, 95,3 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés non sensibles (note supérieure ou égale à H, contre 95,1 % au 31 décembre 2020) et 1,6 % des engagements sont en défaut (contre 1,4 % en 2020).

#### Dépréciation et couverture du risque

- Politique de dépréciation et couverture des risques. La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :
  - des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
  - des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives ou non à une dégradation significative de la qualité de crédit du portefeuille. Ces dépréciations de portefeuille sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).
- Encours des prêts et créances dépréciés de la Caisse régionale du Nord Est

Au 31 décembre 2021, les actifs dépréciés individuellement (stage 3) s'élevaient à 308 millions d'euros et leurs dépréciations à 175 millions d'euros (contre respectivement 253 et 155 millions d'euros au 31 décembre 2020). Le portefeuille d'actifs sains soumis à des dépréciations fondées sur le montant des pertes attendues à 12 mois (stage 1) s'élevait au 31 décembre 2021 à 17,6 milliards d'euros et 20 millions d'euros de dépréciations (contre respectivement 17,4 milliards et 25 millions d'euros au 31 décembre 2020). Le portefeuille d'actifs sains soumis à des dépréciations fondées sur le montant des pertes attendues à maturité (stage 2) s'élevait au 31 décembre 2021 à 2,0 milliards d'euros et 109 millions d'euros de dépréciations (contre 1,7 milliard et 124 millions d'euros au 31 décembre 2020).

#### 4.3.4. Coût du risque de la Caisse régionale du Nord Est

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année 2021 sont présentés dans la description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques détaillés dans la partie 3.1. « Environnement économique et financier » ci-dessus.

### Données chiffrées 2021 de la Caisse régionale du Nord Est

Le coût du risque de la Caisse régionale s'élevé, sur une base sociale, à -3 millions d'euros au 31 décembre 2021 (traduisant un produit) contre + 32 millions d'euros en 2020 (traduisant une charge).

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.10. des états financiers consolidés.

En complément de sa politique de dépréciations individuelles et collectives, la Caisse régionale constitue dans ses comptes sociaux un Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) afin de couvrir des risques exceptionnels (non avérés et non couvrables par les dépréciations individuelles et collectives). Le montant total du FRBG s'élevé à 164 millions d'euros au 31 décembre 2021 (+ 25 millions d'euros en 2021).

L'ensemble des provisions (individuelles, collectives et FRBG) contribue à la protection face aux risques nés ou potentiels.

Ces provisions, rapportées à la perte attendue du portefeuille Crédit (« EL bâlois » à maturité), assurent la couverture de cette perte potentielle (ratio de 144 % au 31 décembre 2021). Cet indicateur fait l'objet d'un suivi et d'une communication régulière au Conseil d'Administration (cf. appétence aux risques de la Caisse régionale).

#### 4.3.5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

L'exposition de la Caisse régionale à ce risque de contrepartie n'est pas significative.

### 4.4. Application de la norme IFRS9

#### 4.4.1. Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe Crédit Agricole continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

#### Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2021

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 au 31 décembre 2021. Ces scénarios ont été élaborés en octobre 2021 sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

- **Le premier scénario**, qui est le scénario central, comprend un profil de croissance continuant à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 mais intègre un rebond de la croissance portée par la consommation. Une inflation importante mais temporaire a priori est relevée sur les USA, avec une accélération transitoire mais sans dérapage en zone Euro.

Le profil de croissance continue à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 avec les hypothèses suivantes pour la Zone Euro et la France. Même en cas de nouvelles vagues de contamination, la levée des mesures sanitaires restrictives au printemps dernier ne serait pas remise en cause du fait de la montée en puissance des campagnes de vaccination. Un important rebond de la croissance porté par la consommation aurait donc lieu au second semestre 2021 et

la reprise se poursuivrait en 2022 :

- Croissance du PIB en Zone Euro prévue à 5,4 % en 2021 et 4,4 % en 2022 (après -6,5 % en 2020).
- Croissance du PIB en France : en moyenne annuelle en 2021, la croissance atteindrait 6,4 % et le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise en fin d'année. Il s'accroîtrait de 3,9 % en 2022. Certains secteurs pourraient rester cependant fragilisés (aéronautique, automobile, tourisme...) avec une demande mitigée et une offre affectée par les pénuries de certains biens intermédiaires. De plus, les défaillances d'entreprises et le taux de chômage, très bas en 2020, connaîtraient une légère remontée, sans pour autant que la vague de défaillances crainte en début de crise n'ait lieu. En 2023, la croissance resterait supérieure à son potentiel avec notamment un bon effet d'acquis hérité de 2022. Elle s'établirait ainsi à 2 % et ralentirait autour de 1,5 % en 2024 pour retrouver son rythme potentiel (évalué à 1,35 % par le Ministère de l'Économie).

**Hypothèses pour les États unis** : une inflation dans les scénarios d'octobre 21 estimée à + 4,4 % en 2021 et + 3,5 % en 2022.

L'inflation a été stimulée par une forte demande en phase de reprise de post pandémie avec des tensions spécifiques dans le shipping, une certaine désorganisation des chaînes de production avec des difficultés d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries sur bois-acier-puces électroniques) et une envolée du prix des matières premières et biens intermédiaires.

Toutefois, ce choc devrait rester temporaire en raison de :

- Craintes légitimes mais exagérées d'installation sur une inflation durablement plus forte et des impulsions encore haussières au second semestre, mais une disparition des effets de base. 5,5 % en glissement annuel fin 2021 puis assagissement à partir de mi-2022. Inflation sous-jacente et totale à 2,7 % fin 2022.
- Chômage aux États-Unis en baisse mais encore nettement supérieur (5,9 % au T2 2021) au niveau d'avant crise (3,5 %) ; le taux de participation a baissé assez nettement ; la situation encore loin du plein emploi induisant au final des risques limités de forte hausse des salaires.
- Facteurs désinflationnistes persistants : globalisation ; progrès technologiques ; forte concurrence mondiale et nécessité de rester compétitif.
- Les effets du plan de relance aux États-Unis doivent être nuancés : aides aux ménages en partie épargnées, en partie consacrées au désendettement. Et le surplus de consommation est temporaire, lié en partie à l'effet sortie de crise/arrêt des restrictions.

**Hypothèses pour la zone euro** : une inflation 2021 au-dessus de la cible de 2 % au cours du second semestre 2021 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 – avec un niveau de 3 % en août 2021 et un sommet vers novembre où l'inflation totale serait proche de 4 % pour une inflation sous-jacente proche de 2,4 % – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de 1,5 %). Pas de risques de dérapage marqué.

Les prévisions financières seraient les suivantes dans ce scénario central :

**Aux États Unis** : Resserrement monétaire de la Fed (banque centrale américaine) prudent et très lent accompagnant une récupération progressive du marché du travail. Volonté d'un tapering progressif de la FED avec une modération des taux longs, dans un contexte d'abondance de liquidité et une forte demande de titres souverains. Les taux UST 10 ans s'établiraient autour de 1,50 % fin 2021 puis vers 1,25 % fin 2022.

**En Zone Euro** : une politique de la BCE (Banque Centrale Européenne) restant très accommodante :

- Les taux directeurs resteraient inchangés sur la période 2021-2024, induisant un nécessaire accompagnement des plans de relance budgétaire, l'absorption des émissions nettes de titres, le maintien de conditions financières favorables, le « cap » sur les primes de risque. En conséquence, les niveaux d'achats de la BCE seraient prolongés au-delà de mars 2022 : élevés jusqu'à fin 2022 et prolongés (mais réduits) en 2023.
- Programme PEPP (Pandemic emergency purchase programme) de 1 850 milliards d'euros qui s'étend jusqu'à mars 2022. Le PEPP serait prolongé jusqu'en décembre 2022 avec nouvelle enveloppe d'environ 180 milliards d'euros. L'APP (Asset Purchase Programme) serait maintenu en 2022-2023 (au moins) avec un montant mensuel de 30 milliards d'euros. En 2026 : première hausse des taux BCE.
- Taux longs : ils restent très bas compte tenu de l'activisme de la BCE ; de la modération relative des pressions inflationnistes ; des interrogations sur l'output gap et sa fermeture rapide ; de l'absence de tensions obligataires fortes aux US. En conséquence, le Bund se maintiendrait à un niveau faible.
- Tensions temporaires sur le spread OAT/Bund (T4 2021/T1 2022 en anticipation des élections présidentielles) ; en 2022, le spread France se replie à l'issue (supposée rassurante) des élections grâce à l'engouement des investisseurs ayant délaissé les titres français ; au-delà, retour vers un spread « normal » (30 pb).

• **Le deuxième scénario**, « adverse modéré », se distingue du scénario central par une remontée de l'inflation plus durable et plus marquée. Il intègre en zone euro et en France un freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022 et une remontée du chômage associé aux faillites plus marquées. La projection sur les taux longs pourrait amener des replis sur les marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

Ce deuxième scénario se distingue du scénario 1 sur les points suivants :

- Choc d'inflation : La remontée de l'inflation s'avère plus durable et plus marquée que dans le scénario central.

La demande est très forte, notamment de la part des États-Unis et de la Chine (demande aux États-Unis dopée par le stimulus fiscal massif) et l'offre est perturbée par la pandémie. La désorganisation des chaînes de production, les difficultés d'approvisionnement, les pénuries sur certains biens intermédiaires s'avèrent encore plus marquées que dans le scénario central. La remontée du prix du pétrole, des autres matières premières et de certains biens intermédiaires est donc plus forte et plus durable.

De plus, se met en place une forme de boucle prix-salaires, avec la remontée des salaires liée notamment à la forte hausse des prix et aux difficultés de recrutement. L'effet est

marqué aux États-Unis et à un moindre degré en Zone Euro.

#### - Taux et marchés

*Fed* : resserrement de la politique monétaire, face à une croissance forte (au moins en début de période) et une inflation plus élevée et plus durable. Le Tapering est plus marqué et plus rapide que prévu en 2022 et on note le relèvement des taux Fed Funds dès 2022.

*Taux UST 10 ans* : resserrement de la politique monétaire et inquiétudes des investisseurs sur le risque d'une inflation qui s'installe. Par conséquent, remontée assez nette des taux longs aux États, malgré l'abondance de liquidités dans le système financier.

*BCE* : face à la hausse de l'inflation, le programme d'achats d'actifs de la BCE est revu un peu en baisse. Bund et swap 10 ans en hausse en 2022 du fait de la remontée des taux longs américains et de la réduction des achats d'actifs BCE.

#### *Élargissement des spreads France et Italie*

- Indicateurs macro de la Zone Euro/France :

Croissance fin 2021 début 2022 mais freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022. La forte hausse de l'inflation ne se répercute que partiellement sur les salaires et entraîne une baisse du pouvoir d'achat. Les profits des entreprises sont affectés par la hausse significative des coûts intermédiaires et celle des charges salariales.

*La remontée du chômage et des faillites* est plus marquée qu'en central.

*La hausse des taux longs* entraîne un repli des marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

- **Le troisième scénario** est légèrement plus favorable que le premier scénario et suppose que les tensions apparues sur les prix des matières premières et des biens intermédiaires en 2021 se résorbent assez nettement à partir de 2022.

La demande mondiale reste forte, mais la situation sanitaire s'améliore dans les pays émergents, ce qui limite les perturbations sur l'offre. On suppose que la gestion des chaînes de production est mieux maîtrisée, que les difficultés d'approvisionnement se réduisent. On suppose également que les hausses de salaires restent assez mesurées.

Par ailleurs, les ménages dépensent à partir de 2022 une partie significative du surplus d'épargne accumulé pendant la crise.

La croissance en Zone Euro est plus soutenue qu'en central. Les taux longs en Zone Europe sont très bas, proches de leur niveau en central.

- **Le quatrième scénario**, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2021), caractérisé par un choc de « surchauffe », une forte inflation et une remontée des taux longs aux États-Unis, additionné à de multiples crises dans différents pays. En France, un très net ralentissement économique est projeté en 2022 et 2023, associé à une forte correction de l'immobilier résidentiel.

La croissance américaine est très soutenue en 2021 et début 2022 : redémarrage post pandémie et très forte stimulation budgétaire (plans de relance massifs votés intégralement,

baisse rapide du chômage et reprise de la consommation).

On observe un choc d'inflation aux États-Unis, l'envolée du prix des matières premières et des biens intermédiaires (une nouvelle hausse du prix du pétrole en 2022 - demande soutenue et tensions géopolitiques au Moyen-Orient) ; une forte demande en phase de reprise post pandémie, notamment de la part des États-Unis et de la Chine ; une désorganisation des chaînes de production entraînant des difficultés d'approvisionnement. Des difficultés de recrutement et des tensions sur les salaires sont observées dans certains secteurs aux États-Unis.

Inquiétudes des marchés obligataires face aux chiffres élevés d'inflation, plus marqués que dans le scénario central (crainte d'un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des coûts intermédiaires et des salaires) et à l'ampleur du déficit public des États-Unis. La Fed tarde à réagir et remonte « trop tard » ses taux Fed Funds début 2022. Durcissement de la politique monétaire américaine + dérive budgétaire + craintes d'une inflation qui s'installe entraînant de fortes inquiétudes des investisseurs et une nette remontée des taux longs américains.

Plusieurs crises se superposent sur ce choc initial :

- *Krach boursier* : les marchés boursiers, en forte hausse en 2021, et assez nettement surévalués, se corrigent fortement face au resserrement de la Fed et la nette remontée des taux longs aux États-Unis.
- *Pays émergents* : dans certains pays émergents, nets retards dans le processus de vaccination, crise sanitaire persistante ; chocs dans certains secteurs (tourisme en Asie) ; croissance faible, notamment en Asie (hors Chine), qui ne connaîtrait pas un rebond post pandémie marqué, à la différence des États-Unis et de l'Union Européenne.
- *Crise spécifique France* : tensions sur les taux OAT fin 2021 et début 2022 liées à la campagne présidentielle et à des sondages très serrés rendant possible la victoire du Rassemblement National. On fait l'hypothèse d'une victoire de M. Macron « sur le fil » en mai 2022 avec une majorité parlementaire très fragile. Nouvelles réformes de type libéral (nouvelle réforme des retraites, baisses d'impôts et de charges pour les entreprises, priorité à la transition énergétique et numérique avec hausses de taxes...). Montée du chômage et des faillites en 2022 liés à l'arrêt du « quoi qu'il en coûte ». Très net ressentiment des électeurs du RN (qui ne « digèrent » pas leur défaite) et des partis de gauche, conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes, blocage du pays. Pas de nouveau plan d'urgence face à cette crise sociale. Spread OAT/Bund très élevé. Dégradation du rating souverain.
- *Crise spécifique Italie* : hypothèse d'une fin de la législature à la mi 2022 et d'une victoire d'une coalition Ligue/Fratelli d'Italia avec majorité aux deux chambres ; bras de fer avec la Commission Européenne, blocages des versements au titre du Plan de Relance entraînant des inquiétudes des marchés sur la politique économique ; forte hausse du spread BTP/Bund ; dégradation du rating souverain.

Les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la

relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (liées à certaines activités/métiers) et compléter ainsi les scénarios macroéconomiques définis en central, des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par la Caisse régionale.

À fin décembre 2021, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1/Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèle sains) et des provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 42 % et 58 % des stocks de couverture (304 millions d'euros comptes consolidés).

À fin décembre 2021, les impacts sur le coût du risque social (produit de 3 millions d'euros) des évolutions de provisions Stage 1/Stage 2 ont représenté + 20 millions d'euros (+ 4 millions hors événements exceptionnels indépendants du contexte économique) et -17 millions d'euros pour le risque avéré Stage 3 et autres provisions.

#### 4.4.2. Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1. des états financiers consolidés au 31 décembre 2021.

Les encours, les ECL et les taux de provisionnement par stage évoluent de la manière suivante :

	2021				2020				Évolution 2021 / 2020			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Engagements (M€)</b>	17 613	2 049	308	<b>19 971</b>	17 381	1 656	253	<b>19 289</b>	233	393	56	<b>681</b>
<b>Provisions (M€)</b>	20	109	175	<b>304</b>	25	124	155	<b>303</b>	-5	-14	21	<b>1</b>
<b>Taux de Couverture</b>	0,1 %	5,3 %	57 %	<b>1,5 %</b>	0,1 %	7,5 %	61 %	<b>1,6 %</b>	-3 bp	-214 bp	-438 bp	<b>-5 bp</b>

L'évolution des ECL sur les engagements sains (stage 1 et stage 2) est principalement liée au marché Corporate et concentrée sur quelques dossiers unitaires (sans lien avec une évolution notable du portefeuille).

L'évolution du taux de couverture du stage 3 est également impactée par les nouvelles règles de défaut et à quelques dossiers unitaires.

### 5. RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur (ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs) d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

#### 5.1. Objectifs et politique de la Caisse régionale du Nord Est

La Caisse régionale a une politique de gestion prudente des risques de marché/réévaluation en ne disposant pas d'activité de trading et en limitant, en cohérence avec son cadre d'appétence au risque, ses expositions à la juste valeur comptable (par résultat ou capitaux propres). Hors détention de titres stratégiques du Groupe, les activités concernées portent principalement sur le Capital Investissement/Capital Développement.

La Caisse régionale n'est pas concernée par le Risque de marché relatif aux actions cotées détenues dans le cadre d'une activité de trading.

La maîtrise des risques de marché/réévaluation repose sur un dispositif structuré de mesure et de surveillance des risques.

#### 5.2. Gestion du risque – dispositif de la Caisse régionale du Nord Est

La Direction financière et la Direction des risques assurent la mesure, le suivi et le contrôle sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché.

Les instances de gouvernance intervenant dans la gestion des risques de marché/réévaluation sont :

- le Comité de valorisation : il valide les méthodes de valorisation retenues ;
- le Comité Financier : il suit les limites et impacts en résultats/capitaux propres ;
- le Comité de Pilotage des Risques : il assure le reporting de la Direction des Risques à la Direction générale.

Ces instances s'appuient également sur les travaux/communications des instances Groupe avec notamment le Comité des Risques Groupe et le Comité des normes et méthodologies.



### 5.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Le dispositif Groupe de mesure et d'encadrement des risques de marché (cf. rapport financier de Crédit Agricole S.A.) repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs. Il s'appuie notamment sur la Value at Risk (VaR), la VaR stressée, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de backtesting des modèles.

Compte tenu de la nature spécifique des activités sensibles au risque de marché/réévaluation de la Caisse régionale (titres Groupe, titres détenus à moyen terme, non cotés, non liquides...), les indicateurs de mesure des risques retenus sont recentrés sur une approche individuelle des risques et à des mesures de stress.

Les calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les stress scenarios historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit), d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit).

### 5.4. Expositions de la Caisse régionale du Nord Est

À fin 2021, les niveaux de risque de marché - risque de valorisation -, évalués au travers des différents stress historiques et hypothétiques d'évolutions défavorables des marchés, présentent une perte potentielle maximale de 11 M€ (scénario le plus pénalisant), en diminution de 3 M€ sur un an.

## 6. GESTION DU BILAN

### 6.1. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction Financière de la Caisse régionale, en lien avec les recommandations et encadrements du Groupe, définit les

principes de la gestion financière. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

Ainsi, les principes de gestion interne au Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle en provenance de la Caisse régionale sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. La Caisse régionale reste néanmoins responsable de la gestion du risque subsistant à son niveau dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites proposées par la Direction générale de la Caisse régionale dans le cadre des travaux d'appétence sont approuvées par le Conseil d'Administration. Elles concernent principalement le risque de taux et le risque de liquidité. Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

### 6.2. Risque de taux d'intérêt global de la Caisse régionale du Nord Est

#### 6.2.1. Objectifs de gestion

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures de la Caisse régionale contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

Le périmètre du suivi du risque de taux d'intérêt global est constitué de la Caisse régionale, ses Caisses locales affiliées et ses principales filiales.

#### 6.2.2. Gouvernance du risque de taux au sein de la Caisse régionale du Nord Est

La Direction Financière de la Caisse régionale gère l'exposition au risque sous le contrôle du Comité financier et de la Direction des Risque et ce dans le respect de ses limites internes et des normes Groupe.

La Direction Financière de la Caisse régionale suit l'exposition des autres entités du périmètre de surveillance consolidé afin de s'assurer de l'absence de risque.

#### 6.2.3. Dispositif de mesure et d'encadrement

##### Mesure du risque de taux au sein de la Caisse régionale du Nord Est

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancier dans le futur (selon une vision dite en extinction) les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites ou comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits sans pénalités actuarielles, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le respect des principes de modélisation validés par le Comité Groupe des normes et méthodologies. Leur validation de leur application est de la responsabilité du Comité actif-passif de la Caisse régionale et leur pertinence est contrôlée annuellement.

Mensuellement, les impasses sont mesurées par la Caisse régionale et consolidées au niveau du Groupe.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets de la Banque de proximité du Groupe est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation. La Caisse régionale est donc amenée à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur « équivalent delta ». Une part de ces risques peut être couverte par des achats d'options.

Autant que de besoin, ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (USD, GBP, CHF notamment), la Caisse régionale étant peu exposée aux devises hors euro.

Une approche en revenu complète cette vision bilancielle avec des simulations de marge nette d'intérêt projetées sur 3 années. La méthodologie correspond à celle des stress tests EBA, à savoir une vision à bilan constant avec un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à maturité. Ces simulations sont effectuées selon 4 scénarios : réalisation des taux à terme (scénario central), chocs de plus ou moins 200 pb sur les taux d'intérêt, et choc de + 100 pb sur l'inflation. Ces indicateurs ne font pas l'objet d'un encadrement mais contribuent à la mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux.

#### Dispositif de limites de la Caisse régionale du Nord Est

Les limites mises en place permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Ces limites sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

#### Évaluation du besoin en capital interne

Le besoin en capital interne au titre du risque de taux est mesuré en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses), du risque de taux optionnel et comportemental (effet gamma), du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe...) et des limites sur l'exposition en risque de taux.

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. supra).

#### 6.2.4. Exposition de la Caisse régionale du Nord Est

Les impasses de taux de la Caisse régionale, essentiellement en euro, sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel). Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un déficit (excédent) de ressources et donc un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Il indique donc une sensibilité financière à la variation des taux d'intérêt.

#### IMPASSE EN EUROS AU 31 DÉCEMBRE 2021 DE LA CAISSE RÉGIONALE

(en millions d'euros)	2022	2023 - 2027	2028 - 2032	> 2032
Impasses de taux	-723	2 450	43	-1 545

Au 31 décembre 2021, l'exposition de la Caisse régionale est sensible à la hausse des taux. En cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de 200 points de base, la dépréciation potentielle pour la Caisse régionale serait de 9,8 millions d'euros sur les 30 prochaines années (horizon de mesure des risques).

#### 6.3. Risque de change de la Caisse régionale du Nord Est

Dans le respect des normes du Groupe, la Caisse régionale ne porte pas de risque de change dans le cadre de ses activités Clientèle de Crédit/Collecte en devises (adossement des actifs/passifs). Seuls les résultats sont sensibles au risque de change : les résultats acquis en devises (marges commerciales en devises) sont couverts au fil de l'eau lors des règlements en devises reçus/versés. Les expositions restent donc limitées.

Des expositions indirectes peuvent naître d'actifs en devises détenus au travers de fonds d'actifs acquis. Les expositions de la Caisse régionale sur ce type d'actifs et les règles de diversification des fonds en limitent les risques.

Par ailleurs, la Caisse régionale n'est pas exposée au risque de change structurel (investissements durables en devises) et ne prend aucune « prise de positions volontaires » par achat ou vente de devises dans le seul but de profiter d'une évolution favorable des cours de change.

## 6.4. Risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale, tout comme le Groupe et tous les établissements de crédit, est exposée par nature au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

### 6.4.1. Objectifs et politique de la Caisse régionale du Nord Est

L'objectif de gestion en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale et le Groupe s'appuient sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis par la Caisse régionale et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le « LCR », le « NSFR », ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

### 6.4.2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les

marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;

- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des spreads d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Il revient au Comité Groupe normes et méthodologies, après examen de l'avis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe, de valider la définition et les modifications de ces indicateurs tels que proposés par la Direction financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le Comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'Administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Dans ce cadre, la Caisse régionale se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, le Comité financier de la Caisse régionale définit un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à leurs activités. Ce jeu est validé par le Conseil d'Administration (ou Direction générale pour les limites opérationnelles). Cet encadrement peut être plus restrictif que la notification Groupe.

### 6.4.3. Gestion de la liquidité au niveau Groupe (cf. rapport financier de Crédit Agricole S.A.)

Crédit Agricole S.A. assure le pilotage Groupe de la gestion du risque de liquidité. À ce titre, la Direction financière de Crédit Agricole S.A. est en charge pour le refinancement à court terme de :

- la fixation des spreads de levées de ressources à court terme des différents programmes (NEU-CP) ;
- la centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les Banques centrales des entités du Groupe et la définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- du recensement des besoins de ressources longues ;
- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année ;
- de la réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- de la fixation des prix de la liquidité dans les flux intra-groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe

et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe.

La Caisse régionale s'inscrit dans ce dispositif en œuvrant, localement, au respect des exigences et objectifs de gestion prudente de la liquidité.

#### 6.4.4. Ratios réglementaires et données quantitatives de la Caisse régionale du Nord Est

Indicateurs	2020	2021
Déficit Crédit Collecte (DCC)	745 M€	460 M€
Refinancements Court Terme Net (CT)	-595 M€	-618 M€
Refinancements Moyen Long Terme Net (MLT)	2 637 M€	3 294 M€
Liquidity Coverage Ratio (LCR)	172 %	224 %
Réserves et dépôts BCE	1 631 M€ (dont 1 422 M€ dépôts BCE)	3 217 M€ (dont 2 971 M€ dépôts BCE)
Net Stable Funding Ratio (NSFR)	109 %	111 %

#### 6.5. Politique de couverture de la Caisse régionale du Nord Est

Au sein de la Caisse régionale, l'utilisation d'instruments dérivés répond à l'objectif principal de gérer les risques financiers de la Caisse régionale : il s'agit alors d'une couverture de la marge financière future (micro ou macro couverture).

L'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée périodiquement par la réalisation de tests appropriés.

Ces opérations s'intègrent dans les mesures des risques financiers suivis dans le cadre des limites qui ont été octroyées par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont classés en instruments de dérivés détenus à des fins de transaction et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Ces instruments dérivés ne sont détenus qu'à des fins de gestion d'opérations clientèles couvertes par adossement parfait.

Les états financiers consolidés, note 3.4, présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture. Au 31 décembre 2021, le notionnel des instruments dérivés de couverture représente 3 945 millions d'euros, en progression de 251 millions d'euros sur l'année 2021.

Dans le cadre de la comptabilisation des dérivés dans les comptes consolidés aux normes internationales IFRS, la méthode de la Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) est retenue par la Caisse régionale.

Cette approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments

dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en trading).

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

### 7. RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les PSEE (prestations de service essentielles externalisées).

#### 7.1. Organisation et dispositif de surveillance de la Caisse régionale du Nord Est

Le dispositif de gestion des risques opérationnels de la Caisse régionale comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

##### 7.1.1. Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des Directions dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque intégrant le risque opérationnel.

### 7.1.2. Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Une cartographie des risques est réalisée par la Caisse régionale et est actualisée périodiquement (annuellement pour les principaux risques). Elle est exploitée avec une validation des résultats et plans d'action associés dans le cadre du volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne. Elle fait l'objet d'une présentation en Comité des Risques.

### 7.1.3. Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central et notamment de rapprochements Comptabilité/gestion.

### 7.1.4. Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

La plateforme « outil RCP » (Risque et Contrôle Permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés (également communiqués à Crédit Agricole S.A.).

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués à Crédit Agricole S.A. Le dispositif du groupe Crédit Agricole finalise l'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019, la mise en conformité du stock des externalisations étant prévue pour le 31/12/2021.

## 7.2. Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels

La méthode dite « AMA » (« Advanced Measurement Approach ») retenue par la Caisse régionale (comme la majorité des entités du Groupe) pour le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;

- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement, prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type « Loss Distribution Approach ».

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...), de l'évolution des cartographies de risques et d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise la base externe consortiale ORX Insight (à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements), les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements et aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de backtesting du modèle AMA (Advanced Measurement Approach) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

## 7.3. Exposition de la Caisse régionale du Nord Est

L'Exigence en Fonds Propres au titre du Risque Opérationnel de la Caisse régionale au 31/12/2021 ressort à 31 millions d'euros, dont 29,6 millions d'euros en approche mesure avancée (AMA) et 1,4 million d'euros en approche standard (TSA).

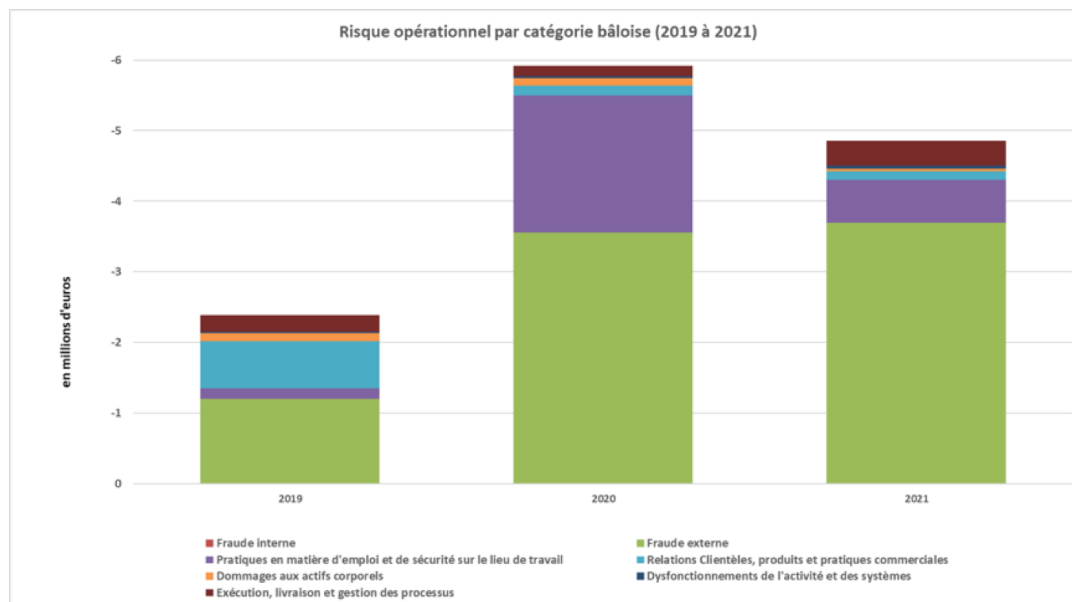
Le coût total du Risque Opérationnel, mesuré sur la base des incidents détectés durant l'année 2021 atteint 4,9 millions d'euros (contre 5,9 millions d'euros au titre de l'année 2020 actualisée au 31/12/2021).

Le montant total des conséquences financières comptabilisées sur 2021 (quelle que soit la date de détection) est de 5,3 millions d'euros (c'est-à-dire avec la prise en compte des évolutions relatives aux incidents antérieurs à 2021).

Ces coûts du risque opérationnel, tant détectés que comptabilisés, ne dépassent pas la limite fixée dans le cadre de l'appétence aux risques de 6 millions d'euros.

Au cours de l'année 2021, la Caisse régionale n'a pas enregistré d'incident dit « significatif », un incident significatif correspondant à tout incident unitaire excédant 0,5 % des fonds propres de base. Ce seuil réglementaire d'information fait également partie de la déclaration d'appétence 2021 et s'élève pour la Caisse régionale à 8 millions d'euros.

#### RÉPARTITION DES PERTES OPÉRATIONNELLES PAR CATÉGORIE DE RISQUES BALOISE (2019 À 2021)



En 2021, le coût des risques opérationnels de la Caisse régionale provient essentiellement des catégories suivantes :

- « Fraude externe » (3,7 millions d'euros, soit 76 % du total) alimentée notamment par un dossier unitaire d'ingénierie sociale.
- « Pratiques et Sécurité sur le lieu de travail » (0,6 million d'euros, soit 12,5 % du total).

#### 7.4. Assurance et couverture des risques opérationnels de la Caisse régionale du Nord Est

La couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat.

Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par la Caisse régionale, pour son propre compte et celui de ses filiales.

La Caisse régionale et ses filiales couvrent les Risques Opérationnels par des polices d'assurances souscrites principalement auprès de la compagnie CAMCA. Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise.

La Caisse régionale s'assure de la révision annuelle des polices souscrites par ses filiales, selon leur typologie d'activités (activités de la filière immobilière, activités d'éditique, activités de courtier en assurances professionnelles...).

Quatre types de contrats sont souscrits par la Caisse régionale :

- Protection face aux événements délictueux subis, garantie par les polices Globale de Banque et Cyber risques.
- Protection des tiers dans le cadre de nos activités, garantie par des polices de Responsabilité Courtage, Exploitation et Banquier.
- Protection de ses biens, garantie par des polices Dommage aux biens et Flotte Auto.
- Protection des personnes, collaborateurs et administrateurs, garantie par des polices Auto et individuelles accident.

Les polices « éligibles Bâle 2 » sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

#### 8. RISQUES JURIDIQUES DE LA CAISSE RÉGIONALE DU NORD EST

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation des pertes potentielles sur la base des informations

disponibles. Elles sont mentionnées dans les comptes consolidés en note 6.17 des états financiers consolidés.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale.

Le nombre d'assignations en responsabilité des clients de la Caisse régionale engagées contre la Caisse régionale, hors procédures contentieuses, est de 8 en 2021 (contre 6 en 2020).

## 9. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ GROUPE ET CAISSE RÉGIONALE DU NORD EST

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Ethique du Groupe et des instructions, codes de conduite et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), le groupe Crédit Agricole et donc la Caisse régionale ont pour objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable. Pour ce faire, la Direction de la Conformité a lancé sa feuille de route stratégique Smart Compliance, dont l'objectif recherché est de faire entrer la fonction Conformité, désormais organisée et structurée, dans une dimension plus opérationnelle au service des directions et des entités, sans renoncer à ses missions fondamentales de contrôle. La vision de la Smart Compliance se décline selon deux axes avec un axe défensif visant à protéger le groupe du risque réglementaire et d'image et un axe offensif qui place l'ensemble des intervenants internes, du back au front office, dans un objectif de qualité et de loyauté au service du client. Trois leviers contribuent au succès du dispositif : un levier portant sur l'organisation et la gouvernance au sens large incluant la communication, un levier Humain qui comprend la mise en responsabilité et le déploiement des formations à destination des collaborateurs et enfin un levier qui mobilise l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la Conformité.

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques et déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires,

administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de gouvernance des entités et du Groupe.

Le dispositif est structuré et déployé par la Ligne Métier Conformité du Groupe Crédit Agricole. Celle-ci est placée sous l'autorité du Directeur de la Conformité du Groupe, lui-même rattaché directement au Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Afin de développer l'intégration de la filière et de garantir l'indépendance de ses fonctions, les Responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole S.A. sont rattachés hiérarchiquement au Directeur de la Conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose. Un lien d'animation fonctionnelle est par ailleurs mis en place avec les Caisses régionales, au niveau soit du Responsable Contrôle Conformité (RCC) lorsque celui-ci est directement rattaché à la Direction Générale de son entité, soit du Responsable Risques lorsque la Conformité relève de son périmètre (situation de la Caisse régionale).

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Elle dispose pour ce faire d'équipes spécialisées par domaine d'expertise : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Une équipe projet est par ailleurs dédiée au pilotage du déploiement de l'ensemble des engagements du Groupe Crédit Agricole pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe est rattaché directement au Directeur de la Conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la filière DPO du Crédit Agricole.

La DDC assure également l'animation et la supervision de la filière Conformité. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein des entités et dont la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y.c. analyses de dysfonctionnements de conformité).

Le dispositif s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne du Groupe. Le Comité de Management de la Conformité Groupe, présidé par la Direction générale, se réunit tous les deux mois. Ce Comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité des risques du Conseil d'Administration et au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Éthique. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines

de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

Dans le prolongement de la Charte éthique, les entités se dotent d'un Code de conduite, qui vient la décliner opérationnellement. Le Code de Conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Le dispositif est complété d'un droit d'alerte permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable Conformité de son entité, sans passer par sa ligne hiérarchique. En déployant une nouvelle plateforme informatique, le Groupe Crédit Agricole permet à tout collaborateur souhaitant exercer sa faculté d'alerte de le faire en toute sécurité. L'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Le déploiement de la nouvelle plateforme informatique a été finalisée en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole et couvre plus de 300 entités. À ce stade, une centaine d'alertes ont été remontées et traitées via ce nouveau dispositif, qui couvre également les signalements des faits entrant dans le champ du devoir de vigilance. Le Directeur des risques de la Caisse régionale est le référent nommé pour recevoir ces alertes.

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe 2022. En 2021, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue. Ainsi, le dispositif d'inclusion bancaire du Groupe Crédit Agricole a été revu pour mieux détecter les clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique pour les empêcher de tomber dans la précarité, ou les aider à en sortir.

Le Groupe a placé la gouvernance « produits » au centre des mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients, mais aussi via le développement de « l'écoute client ». Pour ce faire, le suivi des réclamations est un élément central du dispositif.

Compte tenu du renforcement des obligations légales relatives à la lutte contre la corruption, le Crédit Agricole a engagé, depuis 2018, les actions nécessaires à l'enrichissement de ses dispositifs ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations de l'Agence française anticorruption. Ainsi, le Groupe a mis à jour ses procédures et ses modes opératoires par la définition d'une gouvernance adaptée, par l'établissement d'un Code anticorruption dédié et la rénovation de son programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs afin de mettre en exergue les comportements à adopter pour éviter tout manquement à la

probité. Le Crédit Agricole est ainsi une des premières banques françaises à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption, certification renouvelée en 2019.

La prévention de la fraude vise à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Le dispositif de lutte contre la fraude est déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole depuis 2018. Une organisation avec une ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et corruption est en place. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. La gouvernance dans les entités a été également renforcée avec une implication plus prégnante du management. Des actions ont été engagées pour actualiser les supports de formation qui ont été mis à disposition des entités en 2018. En 2020 et 2021, la crise sanitaire de la COVID-19 et les bouleversements qu'elle induit ont constitué une opportunité rapidement saisie par tous les types d'escrocs et notamment par les groupes criminels organisés. Le Groupe Crédit Agricole a réagi immédiatement sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées et sont actualisées en permanence pour protéger les clients et la banque.

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la Réserve Fédérale américaine (Fed) le 24 avril 2017 et fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines. Les poursuites pénales à l'encontre de CACIB ont été levées le 19 octobre 2018. Pour autant, CACIB, comme l'ensemble du groupe Crédit Agricole, demeure pleinement engagé afin de garantir vis-à-vis de la Fed la réussite du programme OFAC du Groupe, d'ici avril 2021. En effet, le volet civil des accords se poursuit et des travaux sont engagés dans l'ensemble du Groupe Crédit Agricole. En 2020, plusieurs étapes majeures dans la réalisation du plan ont été réalisées : toutes les entités du groupe ont vérifié, et le cas échéant mis à jour, les données de leurs clients nécessaires à l'identification potentielle d'un risque lié aux sanctions internationales. Les projets de centralisation sur des plateformes administrées par le Groupe du filtrage des flux de paiements, et des noms des clients, fournisseurs et autres tiers ont été finalisés. Ainsi, grâce à ces travaux, plus de 63 millions de clients sont maintenant criblés sur ces plateformes Groupe. Enfin, le dispositif de contrôle des activités de financement du commerce international (trade finance) a été renforcé et automatisé.

Les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. Conformément à la feuille de route, 2020 a été l'année de construction des nouvelles normes de révision périodique du KYC (dossier de connaissance client) et de mise en œuvre d'un programme complet d'accompagnement des entités en vue du déploiement à partir de début 2021. L'objectif poursuivi est de disposer d'un processus de révision sur l'ensemble des entités du Groupe et sur tous nos segments de clients. La mise en œuvre opérationnelle sera accompagnée de la mise en place d'indicateurs permettant un suivi et un pilotage régulier. En complément, La fiabilisation des bases clients se



poursuit afin de s'assurer de la qualité des données d'identité essentielles et permettre un criblage efficace de ces bases. Ce chantier doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. Enfin, et grâce aux travaux réalisés sur le Corpus normatif, le Groupe a lancé en 2020 une démarche d'amplification du partage du KYC. Plusieurs tests ont été lancés sur 2020 et font progressivement l'objet d'une généralisation. La feuille de route 2021 s'inscrit pleinement dans les démarches menées au cours des années précédentes : poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des Entrées En Relation, maintenir la démarche de fiabilisation des données pour pérenniser les travaux de remédiations réalisés, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC, déployer plus largement les échanges du KYC entre entités du Groupe et enfin, accompagner les entités dans leur chantier de conduite de changement visant à intégrer le KYC dans l'ensemble des démarches commerciales des conseillers.

Enfin, l'année 2020 a été marquée par la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Le dispositif du Groupe Crédit Agricole déployé en 2018 dans le respect de ces nouvelles exigences a fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation, tout en inscrivant le Privacy by Design dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets du Groupe.

En 2021, comme l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale a déployé son programme de mise à jour de la Connaissance Clients avec plus de 50 000 mises à jour de données Clients (de type CSP, patrimoines et revenus pour la clientèle de particuliers).

Concernant le dispositif dédié à la gestion de l'inclusion bancaire, l'approche relationnelle et commerciale des clients fragiles fait l'objet d'une attention très marquée (avec un encadrement de la relation commerciale dans le respect des besoins de ces clients).

Des travaux d'améliorations des process sont également menés par la Caisse régionale et portent principalement sur des actions qui visent à une conformité dite « native » ou aidée par des automatisations et digitalisations.

Le suivi des risques de non-conformité fait l'objet de présentations régulières à la gouvernance (notamment dans le cadre de l'appétence aux risques).



## II. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2021

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

### CADRE GÉNÉRAL

#### Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

#### Relations internes au Crédit Agricole

##### Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

##### • Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

##### • Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Dettes envers la clientèle ».

##### • Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

##### • Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

##### • Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

##### • Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit

Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

#### • Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1<sup>er</sup> janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021. Pour rappel, au 30 juin 2021, le taux d'intérêt retenu était le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu des incertitudes que le Groupe avait à cette date, quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à

prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit

également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 <sup>(1)</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>(2)</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, de CCI et de CCA et pour les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe, quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15 % du dispositif a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50 % du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

### Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole du Nord Est sont les sociétés consolidées par intégration globale, les filiales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est ainsi que ses principaux dirigeants.

### Relations entre les sociétés affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2021 est présentée en note 12.2. « Composition du périmètre ». Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Les principaux encours dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2021 relatifs aux transactions avec les filiales non consolidées de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sont les suivants :

#### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

- SAS Nord Est Protection & Assistance : 2 558 milliers d'euros.

#### Actifs financiers au coût amorti

- SCI Hincmar : 9 870 milliers d'euros ;
- SAS Nord Est Protection & Assistance : 200 milliers d'euros.

#### Dettes envers la clientèle

- SAS Nord Est Protection & Assistance : 234 milliers d'euros ;
- SCI Hincmar : 3 233 milliers d'euros.

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	4.1	387 431	373 249
Intérêts et charges assimilées	4.1	(176 082)	(181 444)
Commissions (produits)	4.2	219 009	209 732
Commissions (charges)	4.2	(42 327)	(35 006)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	31 548	(3 528)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		407	(492)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		31 141	(3 036)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	44 948	10 720
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>			(839)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		44 948	11 559
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6		
Produits des autres activités	4.7	14 813	8 568
Charges des autres activités	4.7	(3 373)	(1 312)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>475 967</b>	<b>380 979</b>
Charges générales d'exploitation	4.8	(255 282)	(248 778)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(14 239)	(15 409)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>206 446</b>	<b>116 792</b>
Coût du risque	4.10	(300)	(37 196)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>206 146</b>	<b>79 596</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	(526)	382
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16		
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>205 620</b>	<b>79 978</b>
Impôts sur les bénéfices	4.12	(40 219)	(25 624)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12		
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>165 401</b>	<b>54 354</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	6.20		
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>165 401</b>	<b>54 354</b>

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat net</b>		<b>165 401</b>	<b>54 354</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	1 580	(819)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.13		
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables <sup>(1)</sup>	4.13	350 155	(91 760)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>351 735</b>	<b>(92 579)</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(11 010)	4 418
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>340 725</b>	<b>(88 161)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13		
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	145	1 674
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>145</b>	<b>1 674</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(85)	(87)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>60</b>	<b>1 587</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.13</b>	<b>340 785</b>	<b>(86 574)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>506 186</b>	<b>(32 220)</b>
Dont part du Groupe		506 186	(32 220)
Dont participations ne donnant pas le contrôle			
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	774	16

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales	6.1	84 211	86 548
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	273 149	469 997
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		1 866	877
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		271 283	469 120
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	82 263	137 142
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	2 167 830	1 756 674
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		20 830	17 766
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 147 000	1 738 908
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	22 178 831	20 267 630
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		5 335 197	3 797 460
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		16 641 089	16 317 857
<i>Titres de dettes</i>		202 545	152 313
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		22 938	65 345
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	60 263	85 051
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	250 011	263 975
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12		
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13		
Immeubles de placement	6.14	209	294
Immobilisations corporelles	6.15	122 953	131 860
Immobilisations incorporelles	6.15	466	444
Ecarts d'acquisition	6.16		
<b>Total de l'actif</b>		<b>25 243 124</b>	<b>23 264 960</b>



## BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	2 648	2 343
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		2 648	2 343
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	75 603	131 255
Passifs financiers au coût amorti		20 880 529	19 145 040
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	11 408 942	9 878 119
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	8 743 625	8 551 351
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	727 962	715 570
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		98 916	173 883
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	2 264	2 015
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	284 764	307 308
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12		
Provisions	6.17	65 273	68 350
Dettes subordonnées	3.3-6.18	200 062	295 649
<b>Total dettes</b>		<b>21 610 059</b>	<b>20 125 843</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>3 633 065</b>	<b>3 139 117</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>3 633 065</b>	<b>3 139 117</b>
Capital et réserves liées		603 575	590 977
Réserves consolidées		2 237 856	2 208 338
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		626 233	285 448
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		165 401	54 354
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>			
<b>Total du passif</b>		<b>25 243 124</b>	<b>23 264 960</b>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe					Participations ne donnant pas le contrôle			Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
	Primes et réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2020 Publié</b>	254 860	2 555 805	2 810 665	(2 741)	374 763	372 022	3 182 687	3 182 687	3 182 687
Impacts nouvelles normes, décisions/interprétations IFRIC									
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	254 860	2 555 805	2 810 665	(2 741)	374 763	372 022	3 182 687	3 182 687	3 182 687
Augmentation de capital	11 168	(2 561)	8 607				8 607	8 607	8 607
Variation des titres auto détenus									
Emissions/emboisements d'instruments de capitaux propres									
Remunération des émissions d'instruments de capitaux propres									
Dividendes versés en 2020	(14 704)		(14 704)				(14 704)	(14 704)	(14 704)
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	(8 751)		(8 751)				(8 751)	(8 751)	(8 751)
Mouvements liés aux paiements en actions	490		490				490	490	490
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>11 168</b>	<b>(25 526)</b>	<b>(14 358)</b>				<b>(14 358)</b>	<b>(14 358)</b>	<b>(14 358)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(16)</b>	<b>(16)</b>	<b>(16)</b>	<b>1 587</b>	<b>(88 161)</b>	<b>(86 574)</b>	<b>(86 590)</b>	<b>(86 590)</b>	<b>(86 590)</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres recyclables transférés en réserves	(16)		(16)	16		16			
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves									
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence									
Résultat 2020	3 024		3 024				54 354	54 354	54 354
Autres variations (1)							3 024	3 024	3 024
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>266 028</b>	<b>2 533 287</b>	<b>2 799 315</b>	<b>(1 154)</b>	<b>286 602</b>	<b>285 448</b>	<b>3 139 117</b>	<b>3 139 117</b>	<b>3 139 117</b>
Affectation du résultat 2020	54 354		54 354				(54 354)		
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>266 028</b>	<b>2 587 641</b>	<b>2 853 669</b>	<b>(1 154)</b>	<b>286 602</b>	<b>285 448</b>	<b>3 139 117</b>	<b>3 139 117</b>	<b>3 139 117</b>
Impacts nouvelles normes, décisions/interprétations IFRIC (2)	181		181				181	181	181
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2021 retraité</b>	<b>266 028</b>	<b>2 587 822</b>	<b>2 853 850</b>	<b>(1 154)</b>	<b>286 602</b>	<b>285 448</b>	<b>3 139 298</b>	<b>3 139 298</b>	<b>3 139 298</b>
Augmentation de capital	15 534	(2 936)	12 598				12 598	12 598	12 598
Variation des titres auto détenus									
Emissions/emboisements d'instruments de capitaux propres									
Remunération des émissions d'instruments de capitaux propres									
Dividendes versés en 2021	(14 046)		(14 046)				(14 046)	(14 046)	(14 046)
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	(5 879)		(5 879)				(5 879)	(5 879)	(5 879)
Mouvements liés aux paiements en actions	131		131				131	131	131
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>15 534</b>	<b>(22 730)</b>	<b>(7 196)</b>	<b>60</b>	<b>340 725</b>	<b>340 785</b>	<b>(7 196)</b>	<b>(7 196)</b>	<b>(7 196)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(774)</b>	<b>(774)</b>	<b>(774)</b>	<b>60</b>	<b>340 725</b>	<b>340 785</b>	<b>340 011</b>	<b>340 011</b>	<b>340 011</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres recyclables transférés en réserves	(774)		(774)	774		774			
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves									
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence									
Résultat 2021							165 401	165 401	165 401
Autres variations (1)							(4 449)	(4 449)	(4 449)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>281 562</b>	<b>2 559 869</b>	<b>2 841 431</b>	<b>(1 094)</b>	<b>627 327</b>	<b>626 233</b>	<b>3 633 065</b>	<b>3 633 065</b>	<b>3 633 065</b>

(1) La ligne « Autres variations » comprend l'amortissement de provisions intragroupe constituées sur des exercices antérieurs d'une hauteur de 3,3 millions d'euros.  
(2) Impact estimé de la mise en application de la décision IFRS-IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (cf. note 1.1 Normes applicables et compatibilité).  
(3) La ligne « Autres variations » correspond notamment à la prise en compte d'impact sur les sociétés-relief à des exercices antérieurs, ayant vocation à progressivement se réduire jusqu'au 31 décembre 2024.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>205 620</b>	<b>79 978</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		14 237	15 007
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		3 060	35 137
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement		526	(382)
Résultat net des activités de financement		3 766	8 518
Autres mouvements		(47 114)	4 803
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>(25 525)</b>	<b>63 083</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		1 929 697	1 114 886
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(197 979)	(11 972)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		169 617	(484 093)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		218	58 071
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			
Impôts versés		(29 081)	(45 840)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>1 872 472</b>	<b>631 052</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>2 052 567</b>	<b>774 113</b>
Flux liés aux participations <sup>(1)</sup>		(11 315)	79 615
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(5 799)	(2 357)
Flux provenant des activités abandonnées			
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(17 114)</b>	<b>77 258</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>(2)</sup>		2 143	(2 965)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement <sup>(3)</sup>		(103 386)	(93 298)
Flux provenant des activités abandonnées			
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>(101 243)</b>	<b>(96 263)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>			
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>1 934 210</b>	<b>755 108</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>2 112 021</b>	<b>1 356 913</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		86 548	93 742
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 025 473	1 263 171
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>4 046 231</b>	<b>2 112 021</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		84 211	86 548
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** <sup>(4)</sup>		3 962 020	2 025 473
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>1 934 210</b>	<b>755 108</b>

\* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.5 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ce montant comprend notamment les acquisitions de CCA par les Caisses locales pour 9,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2021.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend, pour l'exercice 2021, le paiement des dividendes versés par le groupe Crédit Agricole du Nord Est à ses actionnaires à hauteur de 14,1 millions d'euros, et l'augmentation du capital social des Caisses locales à hauteur de 16,2 millions d'euros.

(3) Sur l'exercice 2021, les autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement incluent notamment le remboursement de dettes subordonnées à terme pour 93 millions d'euros.

(4) Le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de solde de trésorerie non disponible à l'étranger.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

#### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : ( [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en) ).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16</b> Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 <sup>er</sup> janvier 2021 <sup>(1)</sup>	Oui
<b>Amendement à IFRS 4</b> Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Non
<b>Amendement à IFRS 16</b> 2 <sup>nd</sup> amendement sur les concessions de loyers liées à la COVID-19	1 <sup>er</sup> avril 2021	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Réformes des indices de référence

Le groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence, tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes opérationnelles et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Au second semestre 2021, les entités ont notamment concentré leurs efforts sur la finalisation de l'ensemble des développements informatiques et l'intensification de l'information et des interactions avec les clients pour leur expliquer plus en détail les modalités de transition et poursuivre les efforts engagés pour prévenir les risques de conduite.

Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits RFR tout en préservant l'expérience et la satisfaction client.

#### • Bilan des transitions au 31 décembre 2021

Pour la plupart des entités et activités concernées, les plans de transition proactifs ont été activés dès que possible en 2021 avec une intensification au deuxième semestre : prêts/emprunts de cash entre entités du Groupe, émissions obligataires de Crédit Agricole S.A., comptes de dépôts clientèle, dérivés de taux compensés transitionnés en masse via les cycles de conversion des chambres de compensation en octobre (EONIA) et en décembre (LIBOR hors USD).

L'activation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 des clauses de fallback considérées comme un « filet de sécurité » a concerné une faible part du stock de contrats impactés par les modifications d'indices de référence. Toutefois, pour les dérivés non compensés et couverts par le protocole fallbacks ISDA, les acteurs de marché ont largement privilégié l'activation des fallbacks.

A l'échelle du groupe Crédit Agricole, peu de contrats référencant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Ce stock résiduel de contrats concerne soit des négociations non finalisées au 31 décembre qui devraient aboutir début 2022, soit des contrats qui bénéficient ou bénéficieront des dispositifs législatifs en vigueur.

- **Gestion des risques**

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Pour exemple, sur le volet financier, le risque de fragmentation du marché induit par l'utilisation de types de taux différents (calcul de taux prédéterminé en début de période d'intérêt dit « forward looking » ou calcul de taux post-déterminé dit « backward looking ») et de conventions différentes selon les classes d'actifs/devises peut conduire à des risques financiers pour les acteurs du secteur. Il est néanmoins anticipé que ces risques, clairement identifiés au sein du Groupe, devraient tendre à s'amointrer au fur et à mesure que les standards de marché émergeront et que le secteur privé, avec le soutien des banques, sera en capacité de gérer cette fragmentation.

- **LIBOR USD**

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice. Pour la transition du LIBOR USD, la mise en œuvre d'un dispositif législatif sera confirmée ultérieurement par les autorités britanniques, les autorités américaines ayant pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires pour les contrats de droit New-Yorkais.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est ne recense aucun instrument de couverture impacté par la réforme.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 31 décembre 2021, la ventilation des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transitionner vers les nouveaux taux avant leur maturité est nulle pour l'ensemble des indices de référence significatifs présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	EONIA	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR	LIBOR EUR	WIBOR	STIBOR
Total des actifs financiers hors dérivés									
Total des passifs financiers hors dérivés									
Total des notionnels des dérivés									

En l'absence d'annonces relatives à un remplacement prochain des indices EURIBOR, WIBOR et STIBOR, ceux-ci ont été exclus des données quantitatives fournies.

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30 juin 2023, date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

Pour les autres indices, les contrats basculés vers le taux alternatif par activation de la clause de fallback ont été exclus du recensement. Par conséquent, les encours en EONIA et LIBOR CHF correspondent aux contrats dont la renégociation contractuelle n'était pas totalement finalisée au 31 décembre 2021 et pour lesquels il n'est pas prévu de recours aux dispositifs législatifs en vigueur. Les encours en LIBOR GBP et JPY correspondent au stock résiduel de contrats pour lesquels les renégociations avec les clients n'ont pas abouti et qui devraient être couverts par le dispositif de la Commission Européenne en cours de mise en place<sup>(1)</sup>.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

#### Conséquences comptables de la décision IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour les régimes à prestations définies

En décembre 2020, l'IFRS IC a été saisi d'une question portant sur la méthodologie de calcul des dettes actuarielles des régimes à prestations définies et sur la période d'acquisition des droits à retenir pour lesquels le nombre d'années d'ancienneté donnant lieu à attribution de droits est plafonné. Parmi plusieurs approches analysées, l'IFRS IC a retenu l'approche consistant à linéariser sur la période plafonnée précédant l'âge de retraite permettant d'obtenir les droits.

Les plans concernés par la décision IFRS IC IAS 19 sont ceux pour lesquels :

- l'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé) ;
- les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe.

L'impact de cette décision, qui a été enregistré au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sans comparatif, s'élève à - 244 milliers d'euros en termes de dettes actuarielles (cf. note 7 – Avantages au personnel et autres rémunérations). La provision pour engagements sociaux a été minorée de 244 milliers d'euros (cf. notes 6.17 – Provisions) en contrepartie des capitaux propres (impact net d'impôt de 181 milliers d'euros – cf. Tableau de variation des capitaux propres).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Améliorations des IFRS cycle 2018-2020</b>		
• IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
• IFRS 9 Instruments financiers		
• IAS 41 Agriculture		
<b>Amendement à IFRS 3</b> Références au cadre conceptuel	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>Amendement à IAS 16</b> Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>Amendement à IAS 37</b> Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>IFRS 17</b> Contrats d'assurance	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Non

(1) Date prévisionnelle : fin T1 2022

## Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2021.

## 1.2. Principes et méthodes comptables

### 1.2.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## 1.2.2. Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

### 1.2.2.1. Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les « actifs financiers dits vert » et « green bonds » (au passif) comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant cette qualification ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne à venir. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

### 1.2.2.2. Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

#### 1.2.2.2.1. Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

#### 1.2.2.2.2. Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe « Provisionnement pour risque de crédit »).

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de

manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### 1.2.2.3. Actifs financiers

#### 1.2.2.3.1. Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

#### 1.2.2.3.1.1. Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

##### Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du groupe Crédit Agricole du Nord Est pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ;
- Le modèle autre/vente dont l'objectif principal est de céder les actifs. Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur et les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion

d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre/vente.

##### Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « look-through » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	



### **Instruments de dette au coût amorti**

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/provisionnement pour risque de crédit ».

### **Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur à l'actif du bilan).

### **Instruments de dette à la juste valeur par résultat**

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le groupe Crédit Agricole du Nord Est détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire ;
- les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre/vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

### **1.2.2.3.1.2. Instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

#### **Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat**

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

#### **Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)**

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas

de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

### 1.2.2.3.2. Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

### 1.2.2.3.3. Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

### 1.2.2.3.4. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, le groupe Crédit Agricole du Nord Est continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test « SPPI ».

### 1.2.2.3.5. Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### 1.2.2.4. Passifs financiers

#### 1.2.2.4.1. Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

#### 1.2.2.4.1.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

#### 1.2.2.4.1.2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou

élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

#### 1.2.2.4.1.3. Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 1.2.2.4.1.4. Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des « Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17 « Provisions ».

#### 1.2.2.4.2. Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

#### 1.2.2.4.3. Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ;
- ou d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise

après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

#### 1.2.2.4.4. Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ;
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

#### 1.2.2.5. Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

#### 1.2.2.6. Dépréciation/provisionnement pour risque de crédit

##### 1.2.2.6.1. Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le groupe Crédit Agricole du Nord Est comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ;
- et les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 « Risques et Pilier 3 » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

### 1.2.2.6.2. Risque de crédit et étapes de dépréciation/provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Stages) :

- 1<sup>ère</sup> étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie, etc.), le groupe Crédit Agricole du Nord Est comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, le groupe Crédit Agricole du Nord Est comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3<sup>ème</sup> étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, le groupe Crédit Agricole du Nord Est comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en Stage 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en Stage 2, puis en Stage 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2021, le terme « Bucket » qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme « Stage » dans l'ensemble des états financiers.

#### 1.2.2.6.2.1. Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- le groupe Crédit Agricole du Nord Est estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (Stage 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;

- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut.

#### 1.2.2.6.2.2. La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL (« Expected Credit Loss ») se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

#### 1.2.2.6.3. Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et d'extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (Downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default » ou « LGD »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les douze mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à douze mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking dit central) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dit local dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

#### 1.2.2.6.4. Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Stages).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking Local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Stage 1 à Stage 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par

contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque le groupe Crédit Agricole du Nord Est devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Stage 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation interne ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (Stage 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, etc.

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, etc.).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de

risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en Stage 1 et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « Investment Grade », en date d'arrêt, seront classés en Stage 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « Non-Investment Grade » (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Stage 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (Stage 3).

#### 1.2.2.6.5. Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels le groupe Crédit Agricole du Nord Est a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créances (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'aurait pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Stage 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable de la créance ;
- et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt « restructuré », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en « Produit Net Bancaire ».

#### 1.2.2.6.6. Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts (service Contentieux, Direction des Risques), le groupe Crédit Agricole du Nord Est le déterminant en fonction de sa connaissance et analyse des situations au cas par cas. Avant tout passage en perte, un provisionnement en Stage 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en « Produit net bancaire » pour les intérêts.

#### 1.2.2.7. Instruments financiers dérivés

##### 1.2.2.7.1. Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- en résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- en capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

### 1.2.2.7.2. La comptabilité de couverture

#### 1.2.2.7.2.1. Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce, au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

#### 1.2.2.7.2.2. Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- la couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- la couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite carve out). Notamment :

- le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- la justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 « Risques et Pilier 3 » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

#### 1.2.2.7.2.3. Évaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants

accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

### 1.2.2.7.3. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

### 1.2.2.8. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

### 1.2.2.8.1. Risque de contrepartie sur les dérivés

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les Credit Default Swaps (CDS) nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

### 1.2.2.8.2. Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

#### Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange, etc.), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

#### Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.



Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

### **Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### **1.2.2.9. Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole du Nord Est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

### **1.2.2.10. Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

#### **1.2.2.10.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

#### **1.2.2.10.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

### **1.2.2.11. Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ;
- ou le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

### 1.2.3. Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 « Provisions ».

### 1.2.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

#### 1.2.4.1. Avantages postérieurs à l'emploi

##### 1.2.4.1.1. Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, le groupe Crédit Agricole du Nord Est impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes

est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

#### 1.2.4.1.2. Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

#### 1.2.4.2. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### 1.2.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 Paiements en actions et assimilés impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

#### 1.2.6. Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par le groupe Crédit Agricole du Nord Est peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par le groupe Crédit Agricole du Nord Est au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est, quant à elle, reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent, quant à elles, une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- le groupe Crédit Agricole du Nord Est a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

### 1.2.7. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que

le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole du Nord Est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

### 1.2.8. Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

### 1.2.9. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de service est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
  - a) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue ;
  - b) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

### 1.2.10. Contrats de location (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

#### 1.2.10.1. Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas,

soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :

- a) sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- b) constater une créance financière sur le client parmi les « Actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- c) comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
- d) décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts et, d'autre part, l'amortissement du capital.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « Immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « Produits des autres activités » au compte de résultat.

### 1.2.10.2. Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain de ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation (i.e. première option de sortie post 5 ans) sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, par exemple pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers

fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique, etc.) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'IFRS 16.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

### 1.2.11. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-

value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### 1.3. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

#### 1.3.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

##### 1.3.1.1. Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existantes dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique

et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du groupe Crédit Agricole du Nord Est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### 1.3.1.2. Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas

d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

### 1.3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, le groupe Crédit Agricole du Nord Est constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

### 1.3.3. Retraitements et éliminations

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## 2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 ».

### 2.1. Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité a été impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

#### 2.1.1. Prêts Garantis par l'État (PGE)

Le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quels que soient leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, etc.), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'État.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'élève à 276 millions d'euros.

#### 2.1.2. Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé



l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de l'évolution de la crise sanitaire en 2021, le Groupe Crédit agricole a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking central) pour la détermination du risque de crédit.

Celles-ci sont globalement plus favorables que celles qui avaient été retenues en 2020 et ont induit une légère baisse des pertes de crédits attendues (ECL) pour 3 millions d'euros, notamment sur la filière Pro.

Par ailleurs, en application du modèle central, une reprise a été constatée sur la filière Corporate (diminution des ECL de 10 millions d'euros) liée à quelques dossiers unitaires (évolution de la notation, évolution des caractéristiques des crédits, etc.).

En complément, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a procédé à une revue de son portefeuille de crédits qui l'a conduit au maintien des stress relatifs au forward looking local sur trois filières Agri-Viti/Pro/Corporate (avec une légère hausse des paramètres dans un contexte toujours incertain). L'application des paramètres du forward looking local a entraîné une baisse complémentaire de 7 millions d'euros sur le coût du risque à fin 2021 (mécaniquement concentrée sur la filière Corporate, le FLL renforçant l'évolution du FLC).

A noter que l'évolution du coût du risque intègre également deux ajustements pour 3 millions d'euros (hausse du coût du risque). Un ajustement porte sur la filière Retail afin de limiter l'effet des améliorations de notes sur les contreparties ayant bénéficié de PGE (ajustement quasi identique à celui passé en 2020) et un ajustement porte sur la prise en compte de l'évolution prévisible de la notation de contreparties.

## 2.2. Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15 % complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50 % du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

## 2.3. Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne

et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 405 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est au 31 décembre 2021.

## 2.4. Prestations éditique et gestion documentaire

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est fera appel aux sociétés Cofilmo et Edokial pour la réalisation des prestations d'édition et de gestion documentaire. Ces prestations étaient auparavant réalisées par le GIE CA Print. Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est entrée au capital des sociétés Edokial et Cofilmo le 31 décembre 2021. Cette prise de participation a notamment été mise en œuvre via un apport de droits de succession à ces entités pour un montant de 640 milliers d'euros. Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a pris un engagement d'achat à terme d'actions de la société Edokial à hauteur de 1,9 million d'euros à échéance au 31 décembre 2026.

## 2.5. SAS Rue La Boétie

Au cours de l'exercice 2021, la SAS Rue La Boétie a réalisé deux augmentations de capital. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a participé à ces augmentations de capital à hauteur de 51,5 millions d'euros.

## 2.6. Régime complémentaire de retraite

Le régime de retraite des cadres de direction répondant aux conditions de l'article 137-11, maintenu en sus de la création d'un nouveau régime défini selon les prérogatives de l'article 137-11-2, a nécessité une correction de 1,7 million d'euros au titre des exercices antérieurs. Cette correction a été comptabilisée en minoration des capitaux propres pour un montant net d'impôt de 1,2 million d'euros.

## 3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est assuré par la Direction des Risques. Cette direction est rattachée à la Direction générale et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

### 3.1. Risque de crédit

(cf. chapitre « Facteurs de risque – Risques de crédit et de contrepartie »)

#### 3.1.1. Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour pertes comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains						Actifs dépréciés (Stage 3)		Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)		Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes			
<b>Au 31 décembre 2020</b>	152 348	(35)	152 348	(35)	152 348	(35)	152 313	152 313	
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2									
Retour de Stage 2 vers Stage 1									
Transferts vers Stage 3 <sup>(1)</sup>									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
<b>Total après transferts</b>	152 348	(35)	152 348	(35)	152 348	(35)	152 313	152 313	
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	51 233	(101)	51 233	(101)	51 233	(101)	51 233	(101)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... <sup>(2)</sup>	51 242	(27)	51 242	(27)	51 242	(27)	51 242	(27)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(9)	2	(9)	2	(9)	2	(9)	2	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
<b>EVOLUTION DES PARAMÈTRES DE RISQUE DE CRÉDIT DES MODÈLES SUR LA PÉRIODE</b>		(76)		(76)		(76)		(76)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
<b>Total</b>	203 581	(136)	203 581	(136)	203 581	(136)	203 445	203 445	
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>(3)</sup>	(900)		(900)		(900)		(900)		
<b>Au 31 décembre 2021</b>	202 681	(136)	202 681	(136)	202 681	(136)	202 545	202 545	
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

**Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Actifs sains						Actifs dépréciés (Stage 3)			Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)								
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)		
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>55 631</b>						<b>55 631</b>			<b>55 631</b>	
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>											
Transferts de Stage 1 vers Stage 2											
Retour de Stage 2 vers Stage 1											
Transferts vers Stage 3 <sup>(1)</sup>											
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1											
<b>Total après transferts</b>	<b>55 631</b>						<b>55 631</b>			<b>55 631</b>	
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>3 368</b>	<b>(1)</b>					<b>3 368</b>	<b>(1)</b>		<b>(1)</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... <sup>(2)</sup>	7 979	(161)					7 979	(161)		(161)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(4 611)	160					(4 611)	160		160	
Passages à perte											
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières											
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période											
Changements dans le modèle / méthodologie											
Variations de périmètre											
Autres											
<b>Total</b>	<b>58 999</b>	<b>(1)</b>					<b>58 999</b>	<b>(1)</b>		<b>(1)</b>	<b>58 998</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>(3)</sup>											
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>58 999</b>	<b>(1)</b>					<b>58 999</b>	<b>(1)</b>		<b>(1)</b>	<b>58 998</b>

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains						Actifs dépréciés (Stage 3)			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)							
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)	
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>14 825 314</b>	<b>(21 203)</b>	<b>1 537 027</b>	<b>(115 226)</b>	<b>240 874</b>	<b>(148 929)</b>	<b>16 603 215</b>	<b>(285 358)</b>	<b>16 317 857</b>	
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(521 176)</b>	<b>(14 473)</b>	<b>434 015</b>	<b>33 138</b>	<b>87 161</b>	<b>(34 816)</b>		<b>(16 151)</b>		
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 034 826)	2 442	1 034 826	(10 211)				(7 769)		
Retour de Stage 2 vers Stage 1	553 936	(17 259)	(553 936)	38 707				21 448		
Transferts vers Stage 3 <sup>(1)</sup>	(45 737)	354	(55 471)	4 880	101 208	(38 634)		(33 400)		
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	5 451	(10)	8 596	(238)	(14 047)	3 818		3 570		
<b>Total après transferts</b>	<b>14 304 138</b>	<b>(35 676)</b>	<b>1 971 042</b>	<b>(82 088)</b>	<b>328 035</b>	<b>(183 745)</b>	<b>16 603 215</b>	<b>(301 509)</b>	<b>16 301 706</b>	
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>412 812</b>	<b>18 946</b>	<b>(72 120)</b>	<b>(20 744)</b>	<b>(79 556)</b>	<b>15 405</b>	<b>261 136</b>	<b>13 607</b>		
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... <sup>(2)</sup>	3 667 132	(4 457)	347 020	(22 187)			4 014 152	(26 644)		
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(3 202 213)	4 595	(419 140)	14 509	(73 750)	40 655	(3 695 103)	59 759		
Passages à perte					(5 528)	4 983	(5 528)	4 983		
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières				2	(278)	412	(278)	414		
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		18 808		(13 068)		(32 681)		(26 941)		
Changements dans le modèle / méthodologie										
Variations de périmètre										
Autres	(52 107)					2 036	(52 107)	2 036		
<b>Total</b>	<b>14 716 950</b>	<b>(16 730)</b>	<b>1 898 922</b>	<b>(102 832)</b>	<b>248 479</b>	<b>(168 340)</b>	<b>16 864 351</b>	<b>(287 902)</b>	<b>16 576 449</b>	
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>(3)</sup>	20 219		(724)		45 145		64 640			
<b>Au 31 décembre 2021 <sup>(4)</sup></b>	<b>14 737 169</b>	<b>(16 730)</b>	<b>1 898 198</b>	<b>(102 832)</b>	<b>293 624</b>	<b>(168 340)</b>	<b>16 928 991</b>	<b>(287 902)</b>	<b>16 641 089</b>	
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution										

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcoûts/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

(4) Au 31 décembre 2021, l'encours des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 276 044 milliers d'euros.

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains						Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable nette	Correction de valeur pour pertes		
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>17 766</b>					<b>(2 467)</b>	<b>17 766</b>	<b>(2 467)</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>								
Transferts de Stage 1 vers Stage 2								
Retour de Stage 2 vers Stage 1								
Transferts vers Stage 3 <sup>(1)</sup>								
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1								
<b>Total après transferts</b>	<b>17 766</b>					<b>(2 467)</b>	<b>17 766</b>	<b>(2 467)</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>								
	3					(11)	(8)	(153)
Réévaluation de juste valeur sur la période	145					(153)	(8)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... <sup>(2)</sup>								
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...								
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres								
	(142)					142		
<b>Total</b>	<b>17 769</b>					<b>(11)</b>	<b>(2 620)</b>	<b>(2 620)</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>(3)</sup>								
	3 061					11	3 072	
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>20 830</b>					<b>(2 620)</b>	<b>20 830</b>	<b>(2 620)</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

La valeur comptable de l'actif au Bilan est définie comme étant de la juste valeur.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur les établissements de crédit**

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de prêts et créances sur les établissements de crédit classés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur la clientèle**

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de prêts et créances sur la clientèle classés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

**Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>1 972 331</b>	<b>(2 964)</b>	<b>106 461</b>	<b>(5 307)</b>	<b>6 997</b>	<b>(2 625)</b>	<b>2 085 789</b>	<b>(10 896)</b>	<b>2 074 893</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(16 127)</b>	<b>79</b>	<b>15 245</b>	<b>(110)</b>	<b>882</b>	<b>(331)</b>		<b>(362)</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(53 726)	101	53 726	(459)					(358)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	37 892	(22)	(37 892)	323					301
Transferts vers Stage 3 <sup>(1)</sup>	(330)	1	(794)	35	1 124	(422)			(386)
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	37	(1)	205	(9)	(242)	91			81
<b>Total après transferts</b>	<b>1 956 204</b>	<b>(2 885)</b>	<b>121 706</b>	<b>(5 417)</b>	<b>7 879</b>	<b>(2 956)</b>	<b>2 085 789</b>	<b>(11 258)</b>	<b>2 074 531</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>277 797</b>	<b>480</b>	<b>18 871</b>	<b>89</b>	<b>3 323</b>	<b>(1 141)</b>	<b>299 991</b>	<b>(572)</b>	
Nouveaux engagements donnés <sup>(2)</sup>	1 141 746	(2 419)	82 499	(3 570)			1 224 245	(5 989)	
Extinction des engagements	(864 049)	1 308	(63 528)	4 413	(2 851)	285	(930 428)	6 006	
Passages à perte					(1)		(1)		
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 591		(754)		(1 426)		(589)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	100		(100)		6 175		6 175		
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>2 234 001</b>	<b>(2 405)</b>	<b>140 577</b>	<b>(5 328)</b>	<b>11 202</b>	<b>(4 097)</b>	<b>2 385 780</b>	<b>(11 830)</b>	<b>2 373 950</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>357 224</b>	<b>(650)</b>	<b>12 732</b>	<b>(3 335)</b>	<b>4 723</b>	<b>(2 999)</b>	<b>374 679</b>	<b>(6 984)</b>	<b>367 695</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>1 926</b>	<b>14</b>	<b>(2 239)</b>	<b>515</b>	<b>313</b>	<b>(235)</b>		<b>294</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(8 669)	25	8 669	(1 947)				(1 922)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	10 591	(10)	(10 591)	2 390				2 380	
Transferts vers Stage 3 <sup>(1)</sup>			(317)	72	317	(238)		(166)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	4	(1)			(4)	3		2	
<b>Total après transferts</b>	<b>359 150</b>	<b>(636)</b>	<b>10 493</b>	<b>(2 820)</b>	<b>5 036</b>	<b>(3 234)</b>	<b>374 679</b>	<b>(6 690)</b>	<b>367 989</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>413</b>	<b>161</b>	<b>(213)</b>	<b>1 541</b>	<b>(1 430)</b>	<b>468</b>	<b>(1 230)</b>	<b>2 170</b>	
Nouveaux engagements donnés <sup>(2)</sup>	39 728	(1 643)	630	(107)			40 358	(1 750)	
Extinction des engagements	(41 091)	119	(843)	93	(1 659)	468	(43 593)	680	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 685		1 554				3 239	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	1 776			1	229		2 005	1	
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>359 563</b>	<b>(475)</b>	<b>10 280</b>	<b>(1 279)</b>	<b>3 606</b>	<b>(2 766)</b>	<b>373 449</b>	<b>(4 520)</b>	<b>368 929</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.



### 3.1.2. Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

#### Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

Au 31 décembre 2021						
(en milliers d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>144 692</b>					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 866					
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	142 826					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>82 263</b>					
<b>Total</b>	<b>226 955</b>					

Au 31 décembre 2020						
(en milliers d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>124 874</b>					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	877					
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	123 997					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>137 142</b>					
<b>Total</b>	<b>262 016</b>					

## Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>20 830</b>					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Titres de dettes	20 830					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>16 902 632</b>	<b>3 930 432</b>	<b>706 002</b>	<b>6 235 896</b>		
dont : actifs dépréciés en date de clôture	125 284	30 293	6 926	44 702		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	58 998					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle	16 641 089	3 930 432	706 002	6 150 616		
dont : actifs dépréciés en date de clôture	125 284	30 293	6 926	44 702		
Titres de dettes	202 545			85 280		
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Total</b>	<b>16 923 462</b>	<b>3 930 432</b>	<b>706 002</b>	<b>6 235 896</b>		
dont : actifs dépréciés en date de clôture	125 284	30 293	6 926	44 702		

Au 31 décembre 2020					
(en milliers d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit			
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières Dérivés de crédit
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>17 766</b>				
dont : actifs dépréciés en date de clôture					
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
dont : actifs dépréciés en date de clôture					
Prêts et créances sur la clientèle					
dont : actifs dépréciés en date de clôture					
Titres de dettes	17 766				
dont : actifs dépréciés en date de clôture					
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>16 525 801</b>		<b>3 581 089</b>	<b>687 831</b>	<b>6 093 046</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	91 945		23 026	4 005	38 134
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	55 631				
dont : actifs dépréciés en date de clôture					
Prêts et créances sur la clientèle	16 317 857		3 581 089	687 831	6 044 610
dont : actifs dépréciés en date de clôture	91 945		23 026	4 005	38 134
Titres de dettes	152 313				48 436
dont : actifs dépréciés en date de clôture					
<b>Total</b>	<b>16 543 567</b>		<b>3 581 089</b>	<b>687 831</b>	<b>6 093 046</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	91 945		23 026	4 005	38 134

## Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

Au 31 décembre 2021						
(en milliers d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>368 929</b>					
dont : engagements provisionnés en date de clôture	840					
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>2 373 950</b>		<b>63 906</b>	<b>114 522</b>	<b>258 919</b>	
dont : engagements provisionnés en date de clôture	7 105		170	297	1 012	
<b>Total</b>	<b>2 742 879</b>		<b>63 906</b>	<b>114 522</b>	<b>258 919</b>	
dont : engagements provisionnés en date de clôture	7 945		170	297	1 012	
Au 31 décembre 2020						
(en milliers d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>367 695</b>					
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 724					
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>2 074 893</b>		<b>66 613</b>	<b>46 083</b>	<b>220 752</b>	
dont : engagements provisionnés en date de clôture	4 372		10	273	555	
<b>Total</b>	<b>2 442 588</b>		<b>66 613</b>	<b>46 083</b>	<b>220 752</b>	
dont : engagements provisionnés en date de clôture	6 096		10	273	555	

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 « Engagements de financement et de garantie et autres garanties ».

### 3.1.3. Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 « Principes et méthodes comptables », chapitre « Instruments financiers - Risque de crédit »).

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en milliers d'euros)	2021		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>			
Valeur comptable brute avant modification			
Gains ou pertes nets de la modification			
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>5</b>	<b>394</b>	<b>19 402</b>
Valeur comptable brute avant modification	5	394	19 680
Gains ou pertes nets de la modification			(278)
<b>Titres de dettes</b>			
Valeur comptable brute avant modification			
Gains ou pertes nets de la modification			

Selon les principes établis dans la note 1.2 « Principes et méthodes comptables », chapitre « Instruments financiers - Risque de crédit », les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est nulle au 31 décembre 2021.

### 3.1.4. Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre « Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

#### Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable			Total
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	8 683 984	89 847		8 773 831
	0,5 % < PD ≤ 2 %	1 659 582	335 235		1 994 817
	2 % < PD ≤ 20 %	496 554	1 017 471		1 514 025
	20 % < PD < 100 %		25 325		25 325
	PD = 100 %			224 505	224 505
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>10 840 120</b>	<b>1 467 878</b>	<b>224 505</b>	<b>12 532 503</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	2 937 624	7 244		2 944 868
	0,6 % < PD < 12 %	1 221 105	297 915		1 519 020
	12 % ≤ PD < 100 %		125 161		125 161
	PD = 100 %			69 119	69 119
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>4 158 729</b>	<b>430 320</b>	<b>69 119</b>	<b>4 658 168</b>
Dépréciations		(16 867)	(102 832)	(168 340)	(288 039)
<b>Total</b>		<b>14 981 982</b>	<b>1 795 366</b>	<b>125 284</b>	<b>16 902 632</b>

		Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable			Total
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	7 307 919	18 394		7 326 313
	0,5 % < PD ≤ 2 %	2 362 068	25 253		2 387 321
	2 % < PD ≤ 20 %	1 085 350	987 539		2 072 889
	20 % < PD < 100 %		179 006		179 006
	PD = 100 %				190 469
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>10 755 337</b>	<b>1 210 192</b>	<b>190 469</b>	<b>12 155 998</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	2 661 506	3 590		2 665 096
	0,6 % < PD < 12 %	1 616 450	237 492		1 853 942
	12 % ≤ PD < 100 %		85 753		85 753
	PD = 100 %			50 405	50 405
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>4 277 956</b>	<b>326 835</b>	<b>50 405</b>	<b>4 655 196</b>
Dépréciations		(21 238)	(115 226)	(148 929)	(285 393)
<b>Total</b>		<b>15 012 055</b>	<b>1 421 801</b>	<b>91 945</b>	<b>16 525 801</b>

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

		Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable			
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
	PD ≤ 0,5 %				
	0,5 % < PD ≤ 2 %				
Clientèle de détail	2 % < PD ≤ 20 %				
	20 % < PD < 100 %				
	PD = 100 %				
<b>Total Clientèle de détail</b>					
	PD ≤ 0,6 %	20 830			20 830
Hors clientèle de détail	0,6 % < PD < 12 %				
	12 % ≤ PD < 100 %				
	PD = 100 %				
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>20 830</b>			<b>20 830</b>
<b>Total</b>		<b>20 830</b>			<b>20 830</b>

		Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable			
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
	PD ≤ 0,5 %				
	0,5 % < PD ≤ 2 %				
Clientèle de détail	2 % < PD ≤ 20 %				
	20 % < PD < 100 %				
	PD = 100 %				
<b>Total Clientèle de détail</b>					
	PD ≤ 0,6 %	17 766			17 766
Hors clientèle de détail	0,6 % < PD < 12 %				
	12 % ≤ PD < 100 %				
	PD = 100 %				
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>17 766</b>			<b>17 766</b>
<b>Total</b>		<b>17 766</b>			<b>17 766</b>

La valeur comptable de l'actif au bilan est définie comme étant la juste valeur.

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement			
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements sains		Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	835 255	1 228		836 483
	0,5 % < PD ≤ 2 %	151 317	7 893		159 210
	2 % < PD ≤ 20 %	52 696	56 425		109 121
	20 % < PD < 100 %		991		991
	PD = 100 %			8 600	8 600
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>1 039 268</b>	<b>66 537</b>	<b>8 600</b>	<b>1 114 405</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	899 450	4 092		903 542
	0,6 % < PD < 12 %	295 283	36 290		331 573
	12 % ≤ PD < 100 %		33 658		33 658
	PD = 100 %			2 602	2 602
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>1 194 733</b>	<b>74 040</b>	<b>2 602</b>	<b>1 271 375</b>
Provisions <sup>(1)</sup>		(2 405)	(5 328)	(4 097)	(11 830)
<b>Total</b>		<b>2 231 596</b>	<b>135 249</b>	<b>7 105</b>	<b>2 373 950</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement			
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements sains		Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	746 563	398		746 961
	0,5 % < PD ≤ 2 %	166 613	650		167 263
	2 % < PD ≤ 20 %	79 361	48 165		127 526
	20 % < PD < 100 %		6 662		6 662
	PD = 100 %			3 515	3 515
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>992 537</b>	<b>55 875</b>	<b>3 515</b>	<b>1 051 927</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	683 967	3 630		687 597
	0,6 % < PD < 12 %	295 827	38 650		334 477
	12 % ≤ PD < 100 %		8 306		8 306
	PD = 100 %			3 482	3 482
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>979 794</b>	<b>50 586</b>	<b>3 482</b>	<b>1 033 862</b>
Provisions <sup>(1)</sup>		(2 964)	(5 307)	(2 625)	(10 896)
<b>Total</b>		<b>1 969 367</b>	<b>101 154</b>	<b>4 372</b>	<b>2 074 893</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement			
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements sains		Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	13 768			13 768
	0,5 % < PD ≤ 2 %	6 017	3 329		9 346
	2 % < PD ≤ 20 %	1 523	2 040		3 563
	20 % < PD < 100 %		4		4
	PD = 100 %			323	323
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>21 308</b>	<b>5 373</b>	<b>323</b>	<b>27 004</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	274 141	300		274 441
	0,6 % < PD ≤ 12 %	64 114	1 570		65 684
	12 % < PD < 100 %		3 037		3 037
	PD = 100 %			3 283	3 283
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>338 255</b>	<b>4 907</b>	<b>3 283</b>	<b>346 445</b>
Provisions <sup>(1)</sup>		(475)	(1 279)	(2 766)	(4 520)
<b>Total</b>		<b>359 088</b>	<b>9 001</b>	<b>840</b>	<b>368 929</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement			
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements sains		Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	13 333			13 333
	0,5 % < PD ≤ 2 %	6 360			6 360
	2 % < PD ≤ 20 %	3 041	2 091		5 132
	20 % < PD < 100 %		227		227
	PD = 100 %			235	235
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>22 734</b>	<b>2 318</b>	<b>235</b>	<b>25 287</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	260 325			260 325
	0,6 % < PD < 12 %	74 165	853		75 018
	12 % ≤ PD < 100 %		9 561		9 561
	PD = 100 %			4 488	4 488
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>334 490</b>	<b>10 414</b>	<b>4 488</b>	<b>349 392</b>
Provisions <sup>(1)</sup>		(650)	(3 335)	(2 999)	(6 984)
<b>Total</b>		<b>356 574</b>	<b>9 397</b>	<b>1 724</b>	<b>367 695</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Concentrations du risque de crédit par agent économique

## Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient aucun actif financier à la juste valeur par résultat sur option.

## Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	680 377	269	234	680 880
Banques centrales				
Etablissements de crédit	179 207			179 207
Grandes entreprises	3 299 145	430 051	68 885	3 798 081
Clientèle de détail	10 840 120	1 467 878	224 505	12 532 503
Dépréciations	(16 867)	(102 832)	(168 340)	(288 039)
<b>Total</b>	<b>14 981 982</b>	<b>1 795 366</b>	<b>125 284</b>	<b>16 902 632</b>

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	645 862	197		646 059
Banques centrales				
Etablissements de crédit	177 834			177 834
Grandes entreprises	3 454 260	326 638	50 405	3 831 303
Clientèle de détail	10 755 337	1 210 192	190 469	12 155 998
Dépréciations	(21 238)	(115 226)	(148 929)	(285 393)
<b>Total</b>	<b>15 012 055</b>	<b>1 421 801</b>	<b>91 945</b>	<b>16 525 801</b>

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale				
Banques centrales				
Etablissements de crédit				
Grandes entreprises	20 830			20 830
Clientèle de détail				
<b>Total</b>	<b>20 830</b>			<b>20 830</b>

Au 31 décembre 2020					
Valeur comptable					
(en milliers d'euros)	Actifs sains			Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
	Administration générale				
Banques centrales					
Etablissements de crédit					
Grandes entreprises	17 766			17 766	
Clientèle de détail					
<b>Total</b>	<b>17 766</b>			<b>17 766</b>	

#### Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration générale	1 615	2 687
Grandes entreprises	2 927 082	2 962 964
Clientèle de détail	5 814 928	5 585 700
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>8 743 625</b>	<b>8 551 351</b>

#### Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Au 31 décembre 2021					
Montant de l'engagement					
(en milliers d'euros)	Engagements sains			Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
	Administration générale	35 995			
Banques centrales					
Etablissements de crédit					
Grandes entreprises	1 158 738	74 040	2 602	1 235 380	
Clientèle de détail	1 039 268	66 537	8 600	1 114 405	
Provisions <sup>(1)</sup>	(2 405)	(5 328)	(4 097)	(11 830)	
<b>Total</b>	<b>2 231 596</b>	<b>135 249</b>	<b>7 105</b>	<b>2 373 950</b>	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
Administration générale	52 322			52 322	
Banques centrales					
Etablissements de crédit					
Grandes entreprises	927 472	50 586	3 482	981 540	
Clientèle de détail	992 537	55 875	3 515	1 051 927	
Provisions <sup>(1)</sup>	(2 964)	(5 307)	(2 625)	(10 896)	
<b>Total</b>	<b>1 969 367</b>	<b>101 154</b>	<b>4 372</b>	<b>2 074 893</b>	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
Administration générale	33			33	
Banques centrales					
Etablissements de crédit	12 504			12 504	
Grandes entreprises	325 718	4 907	3 283	333 908	
Clientèle de détail	21 308	5 373	323	27 004	
Provisions <sup>(1)</sup>	(475)	(1 279)	(2 766)	(4 520)	
<b>Total</b>	<b>359 088</b>	<b>9 001</b>	<b>840</b>	<b>368 929</b>	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
Administration générale	33			33	
Banques centrales					
Etablissements de crédit	15 238			15 238	
Grandes entreprises	319 219	10 414	4 488	334 121	
Clientèle de détail	22 734	2 318	235	25 287	
Provisions <sup>(1)</sup>	(650)	(3 335)	(2 999)	(6 984)	
<b>Total</b>	<b>356 574</b>	<b>9 397</b>	<b>1 724</b>	<b>367 695</b>	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Concentrations du risque de crédit par zone géographique

## Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	14 844 800	1 893 191	293 503	17 031 494
Autres pays de l'Union européenne	106 971	3 301	48	110 320
Autres pays d'Europe <sup>(1)</sup>	30 518	526	51	31 095
Amérique du Nord	3 886	189	1	4 076
Amériques centrale et du Sud	845			845
Afrique et Moyen-Orient	5 709	383	21	6 113
Asie et Océanie (hors Japon)	5 573	608		6 181
Japon	547			547
Organismes supra-nationaux				
Dépréciations	(16 867)	(102 832)	(168 340)	(288 039)
<b>Total</b>	<b>14 981 982</b>	<b>1 795 366</b>	<b>125 284</b>	<b>16 902 632</b>

(1) Dont opérations réalisées en Grande-Bretagne et/ou en Livre Sterling - GBP : 5 630 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	14 891 066	1 531 787	233 337	16 656 190
Autres pays de l'Union européenne	109 896	3 209	7 460	120 565
Autres pays d'Europe	14 549	1 008	2	15 559
Amérique du Nord	5 207	427		5 634
Amériques centrale et du Sud	887			887
Afrique et Moyen-Orient	5 473	57	75	5 605
Asie et Océanie (hors Japon)	5 865	539		6 404
Japon	350			350
Organismes supra-nationaux				
Dépréciations	(21 238)	(115 226)	(148 929)	(285 393)
<b>Total</b>	<b>15 012 055</b>	<b>1 421 801</b>	<b>91 945</b>	<b>16 525 801</b>

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	20 830			20 830
Autres pays de l'Union européenne				
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amériques centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Organismes supra-nationaux				
<b>Total</b>	<b>20 830</b>			<b>20 830</b>

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	17 766			17 766
Autres pays de l'Union européenne				
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amériques centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Organismes supra-nationaux				
<b>Total</b>	<b>17 766</b>			<b>17 766</b>

Pour rappel, les dépréciations au titre du risque de crédit sur actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclables n'impactent pas la valeur comptable de l'actif au bilan. En effet, elles sont comptabilisées dans le résultat de la période en contrepartie des capitaux propres.

## Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	8 684 965	8 495 574
Autres pays de l'Union européenne	31 659	35 481
Autres pays d'Europe <sup>(1)</sup>	8 851	3 430
Amérique du Nord	7 816	7 303
Amériques centrale et du Sud	491	1 152
Afrique et Moyen-Orient	6 637	5 187
Asie et Océanie (hors Japon)	3 046	2 954
Japon	160	270
Organismes supra-nationaux		
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>8 743 625</b>	<b>8 551 351</b>

(1) Dont opérations réalisées en Grande-Bretagne et/ou en Livre Sterling - GBP : 4 563 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

## Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
France (y compris DOM-TOM)	2 206 101	140 562	11 103	2 357 766	
Autres pays de l'Union européenne	1 915	9		1 924	
Autres pays d'Europe <sup>(2)</sup>	4 487	5		4 492	
Amérique du Nord	20 964	1		20 965	
Amériques centrale et du Sud	14			14	
Afrique et Moyen-Orient	145		99	244	
Asie et Océanie (hors Japon)	375			375	
Japon					
Organismes supra-nationaux					
Provisions <sup>(1)</sup>	(2 405)	(5 328)	(4 097)	(11 830)	
<b>Total</b>	<b>2 231 596</b>	<b>135 249</b>	<b>7 105</b>	<b>2 373 950</b>	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(2) Dont opérations réalisées en Grande-Bretagne et/ou en Livre Sterling - GBP : 426 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
France (y compris DOM-TOM)	1 956 429	106 384	6 997	2 069 810	
Autres pays de l'Union européenne	5 908	8		5 916	
Autres pays d'Europe	437	69		506	
Amérique du Nord	8 746			8 746	
Amériques centrale et du Sud	2			2	
Afrique et Moyen-Orient	264			264	
Asie et Océanie (hors Japon)	545			545	
Japon					
Organismes supra-nationaux					
Provisions <sup>(1)</sup>	(2 964)	(5 307)	(2 625)	(10 896)	
<b>Total</b>	<b>1 969 367</b>	<b>101 154</b>	<b>4 372</b>	<b>2 074 893</b>	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Engagements de garantie (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
France (y compris DOM-TOM)	358 453	10 274	3 600	372 327	
Autres pays de l'Union européenne	540	6	6	552	
Autres pays d'Europe	570			570	
Amérique du Nord					
Amériques centrale et du Sud					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes supra-nationaux					
Provisions <sup>(1)</sup>	(475)	(1 279)	(2 766)	(4 520)	
<b>Total</b>	<b>359 088</b>	<b>9 001</b>	<b>840</b>	<b>368 929</b>	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	346 461	12 726	4 717	363 904
Autres pays de l'Union européenne	10 193	6	6	10 205
Autres pays d'Europe	570			570
Amérique du Nord				
Amériques centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Organismes supra-nationaux				
Provisions <sup>(1)</sup>	(650)	(3 335)	(2 999)	(6 984)
<b>Total</b>	<b>356 574</b>	<b>9 397</b>	<b>1 724</b>	<b>367 695</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### 3.1.5. Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

#### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
	<b>Titres de dettes</b>								
Administration générale									
Banques centrales									
Etablissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail									
<b>Prêts et créances</b>	<b>54 815</b>	<b>2 650</b>		<b>55 468</b>	<b>7 867</b>		<b>4 986</b>	<b>2 867</b>	<b>19 283</b>
Administration générale	10 416	77						229	
Banques centrales									
Etablissements de crédit									
Grandes entreprises	5 140			6 534	274		185	510	2 186
Clientèle de détail	39 259	2 573		48 934	7 593		4 801	2 128	17 097
<b>Total</b>	<b>54 815</b>	<b>2 650</b>		<b>55 468</b>	<b>7 867</b>		<b>4 986</b>	<b>2 867</b>	<b>19 283</b>



(en milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<b>Titres de dettes</b>									
Administration générale									
Banques centrales									
Etablissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail									
<b>Prêts et créances</b>	<b>64 427</b>	<b>6 791</b>		<b>53 780</b>	<b>8 987</b>	<b>87</b>	<b>4 518</b>	<b>2 077</b>	<b>18 394</b>
Administration générale	3 880	1 075							
Banques centrales									
Etablissements de crédit									
Grandes entreprises	17 767	1 091		8 319	762		212		337
Clientèle de détail	42 780	4 625		45 461	8 225	87	4 306	2 077	18 057
<b>Total</b>	<b>64 427</b>	<b>6 791</b>		<b>53 780</b>	<b>8 987</b>	<b>87</b>	<b>4 518</b>	<b>2 077</b>	<b>18 394</b>

### 3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion)

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				<b>38</b>	<b>24 665</b>	<b>57 560</b>	<b>82 263</b>
Swaps de taux d'intérêts				38	24 665	57 560	82 263
<b>Instruments de devises</b>							
<b>Autres instruments</b>							
<b>Sous-total</b>				<b>38</b>	<b>24 665</b>	<b>57 560</b>	<b>82 263</b>
Opérations de change à terme							
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>				<b>38</b>	<b>24 665</b>	<b>57 560</b>	<b>82 263</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				1 483	32 844	102 815	137 142
Swaps de taux d'intérêts				1 483	32 844	102 815	137 142
<b>Instruments de devises</b>							
<b>Autres instruments</b>							
<b>Sous-total</b>				1 483	32 844	102 815	137 142
Opérations de change à terme							
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>				1 483	32 844	102 815	137 142

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2021						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				587	30 617	44 399	75 603
Swaps de taux d'intérêts				587	30 617	44 399	75 603
<b>Instruments de devises</b>							
<b>Autres instruments</b>							
<b>Sous-total</b>				587	30 617	44 399	75 603
Opérations de change à terme							
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>				587	30 617	44 399	75 603

(en milliers d'euros)	31/12/2020						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				345	53 794	77 116	131 255
Swaps de taux d'intérêts				345	53 794	77 116	131 255
<b>Instruments de devises</b>							
<b>Autres instruments</b>							
<b>Sous-total</b>				345	53 794	77 116	131 255
Opérations de change à terme							
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>				345	53 794	77 116	131 255

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2021						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>						<b>1 631</b>	<b>1 631</b>
Swaps de taux d'intérêts						1 631	1 631
<b>Instruments de devises et or</b>							
<b>Autres instruments</b>							
<b>Sous-total</b>						<b>1 631</b>	<b>1 631</b>
Opérations de change à terme				212	23		235
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>				<b>212</b>	<b>23</b>	<b>1 631</b>	<b>1 866</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>						<b>861</b>	<b>861</b>
Swaps de taux d'intérêts						861	861
<b>Instruments de devises et or</b>							
<b>Autres instruments</b>							
<b>Sous-total</b>						<b>861</b>	<b>861</b>
Opérations de change à terme				16			16
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>				<b>16</b>		<b>861</b>	<b>877</b>

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2021						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>					<b>156</b>	<b>2 267</b>	<b>2 423</b>
Swaps de taux d'intérêts					156	2 267	2 423
<b>Instruments de devises et or</b>							
<b>Autres instruments</b>							
<b>Sous-total</b>					<b>156</b>	<b>2 267</b>	<b>2 423</b>
Opérations de change à terme				202	23		225
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>				<b>202</b>	<b>179</b>	<b>2 267</b>	<b>2 648</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>					296	2 047	2 343
Swaps de taux d'intérêts					296	2 047	2 343
<b>Instruments de devises et or</b>							
<b>Autres instruments</b>							
<b>Sous-total</b>					296	2 047	2 343
Opérations de change à terme							
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>					296	2 047	2 343

### Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	4 075 329	3 828 954
Swaps de taux d'intérêts	4 075 329	3 828 954
<b>Instruments de devises et or</b>		
<b>Autres instruments</b>	1 871	
Dérivés sur actions et indices boursiers	1 871	
<b>Sous-total</b>	4 077 200	3 828 954
Opérations de change à terme	21 425	17 871
<b>Total Notionnels</b>	4 098 625	3 846 825

### Risque de change

(cf. Rapport de gestion)

### 3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion)

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	4 107 203	404 711	583 415	239 869		5 335 198
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 129 596	2 205 820	6 563 549	6 984 367	45 659	16 928 991
<b>Total</b>	5 236 799	2 610 531	7 146 964	7 224 236	45 659	22 264 189
<b>Dépréciations</b>						(287 903)
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						21 976 286

(en milliers d'euros)	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 261 829	577 228	471 525	486 878		3 797 460
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 090 954	2 464 187	6 472 138	6 514 105	61 831	16 603 215
<b>Total</b>	<b>3 352 783</b>	<b>3 041 415</b>	<b>6 943 663</b>	<b>7 000 983</b>	<b>61 831</b>	<b>20 400 675</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(285 358)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>20 115 317</b>

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 402 093	2 821 371	5 435 108	1 750 370		11 408 942
Dettes envers la clientèle	6 579 699	237 698	1 505 784	420 136	308	8 743 625
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>7 981 792</b>	<b>3 059 069</b>	<b>6 940 892</b>	<b>2 170 506</b>	<b>308</b>	<b>20 152 567</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 411 244	2 179 927	4 598 314	1 688 634		9 878 119
Dettes envers la clientèle	6 220 339	188 302	1 710 381	432 022	307	8 551 351
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>7 631 583</b>	<b>2 368 229</b>	<b>6 308 695</b>	<b>2 120 656</b>	<b>307</b>	<b>18 429 470</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	241	323	6 735			7 299
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	220 000	399 950	46 900			666 850
Emprunts obligataires	8			53 805		53 813
Autres dettes représentées par un titre						
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>220 249</b>	<b>400 273</b>	<b>53 635</b>	<b>53 805</b>		<b>727 962</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	62			200 000		200 062
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôts de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>62</b>			<b>200 000</b>		<b>200 062</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	717	1 722	4 885			7 324
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	53 000	371 997	227 000			651 997
Emprunts obligataires	10			56 239		56 249
Autres dettes représentées par un titre						
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>53 727</b>	<b>373 719</b>	<b>231 885</b>	<b>56 239</b>		<b>715 570</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	74	95 575		200 000		295 649
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôts de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>74</b>	<b>95 575</b>		<b>200 000</b>		<b>295 649</b>

**Garanties financières en risque données par maturité attendue**

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

**3.4. Comptabilité de couverture**

(cf. Note 3.2 « Risque de marché » et Chapitre « Gestion des risques – Gestion du bilan » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.).

**Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

**Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

**Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

**Instruments dérivés de couverture**

(en milliers d'euros)	31/12/2021		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>82 263</b>	<b>75 603</b>	<b>3 945 143</b>
Taux d'intérêt	82 263	75 603	3 945 143
Change			
Autres			
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>			
Taux d'intérêt			
Change			
Autres			
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>82 263</b>	<b>75 603</b>	<b>3 945 143</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>137 142</b>	<b>131 255</b>	<b>3 693 944</b>
Taux d'intérêt	137 142	131 255	3 693 944
Change			
Autres			
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>			
Taux d'intérêt			
Change			
Autres			
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>137 142</b>	<b>131 255</b>	<b>3 693 944</b>

### Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en milliers d'euros)	31/12/2021						Total notionnel
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				<b>452 935</b>	<b>1 919 322</b>	<b>1 572 886</b>	<b>3 945 143</b>
Swaps de taux d'intérêts				452 935	1 919 322	1 572 886	3 945 143
<b>Instruments de devises</b>							
<b>Autres instruments</b>							
<b>Sous-total</b>				<b>452 935</b>	<b>1 919 322</b>	<b>1 572 886</b>	<b>3 945 143</b>
Opérations de change à terme							
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>				<b>452 935</b>	<b>1 919 322</b>	<b>1 572 886</b>	<b>3 945 143</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020						Total notionnel
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				<b>109 578</b>	<b>1 799 293</b>	<b>1 785 073</b>	<b>3 693 944</b>
Swaps de taux d'intérêts				109 578	1 799 293	1 785 073	3 693 944
<b>Instruments de devises</b>							
<b>Autres instruments</b>							
<b>Sous-total</b>				<b>109 578</b>	<b>1 799 293</b>	<b>1 785 073</b>	<b>3 693 944</b>
Opérations de change à terme							
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>				<b>109 578</b>	<b>1 799 293</b>	<b>1 785 073</b>	<b>3 693 944</b>

La note 3.2 « Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle » présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.



## Couverture de juste valeur

## Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2021			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<b>Couverture de juste valeur</b>				
<b>Marchés organisés</b>				
Taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>136</b>	<b>39 239</b>	<b>24 496</b>	<b>240 143</b>
Taux d'intérêt	136	39 239	24 496	240 143
Instruments fermes	136	39 239	24 496	240 143
Instruments conditionnels				
Change				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>136</b>	<b>39 239</b>	<b>24 496</b>	<b>240 143</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	82 127	36 364	(24 279)	3 705 000
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>82 263</b>	<b>75 603</b>	<b>217</b>	<b>3 945 143</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<b>Couverture de juste valeur</b>				
<b>Marchés organisés</b>				
Taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>179</b>	<b>64 598</b>	<b>1 983</b>	<b>327 812</b>
Taux d'intérêt	179	64 598	1 983	327 812
Instruments fermes	179	64 598	1 983	327 812
Instruments conditionnels				
Change				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>179</b>	<b>64 598</b>	<b>1 983</b>	<b>327 812</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	136 963	66 657	10 164	3 366 132
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>137 142</b>	<b>131 255</b>	<b>12 147</b>	<b>3 693 944</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

## Eléments couverts

Micro-couvertures (en milliers d'euros)	31/12/2021			Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>				
Taux d'intérêt				
Change				
Autres				
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>283 039</b>	<b>42 897</b>		<b>(24 467)</b>
Taux d'intérêt	283 039	42 897		(24 467)
Change				
Autres				
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>283 039</b>	<b>42 897</b>		<b>(24 467)</b>
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>				
Taux d'intérêt				
Change				
Autres				
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>				
<b>31/12/2020</b>				
Micro-couvertures (en milliers d'euros)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>				
Taux d'intérêt				
Change				
Autres				
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>387 746</b>	<b>59 934</b>		<b>(1 746)</b>
Taux d'intérêt	387 746	59 934		(1 746)
Change				
Autres				
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>387 746</b>	<b>59 934</b>		<b>(1 746)</b>
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>				
Taux d'intérêt				
Change				
Autres				
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>				

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures (en milliers d'euros)	31/12/2021	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 129 392	10 106
<b>Total - Actifs</b>	<b>2 129 392</b>	<b>10 106</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		
	1 697 464	36 975
<b>Total - Passifs</b>	<b>1 697 464</b>	<b>36 975</b>

Macro-couvertures (en milliers d'euros)	31/12/2020	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 823 830	8 550
<b>Total - Actifs</b>	<b>1 823 830</b>	<b>8 550</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		
	1 781 531	43 750
<b>Total - Passifs</b>	<b>1 781 531</b>	<b>43 750</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

**Résultat de la comptabilité de couverture**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	217	(238)	(21)	12 147	(14 042)	(1 895)
Change						
Autres						
<b>Total</b>	<b>217</b>	<b>(238)</b>	<b>(21)</b>	<b>12 147</b>	<b>(14 042)</b>	<b>(1 895)</b>

**Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger****Instruments dérivés de couverture**

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est ne dispose pas de couverture de flux de trésorerie ni d'investissement net dans une activité à l'étranger.

**3.5. Risques opérationnels**

(cf. Rapport de gestion)

**3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires**

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

**Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans la publication des informations au titre du Pilier 3 au 31 décembre 2021.**

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre « Gestion des risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

## 4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>357 914</b>	<b>342 268</b>
Opérations avec les établissements de crédit	1 459	959
Opérations internes au Crédit Agricole	56 848	39 741
Opérations avec la clientèle	298 531	300 726
Opérations de location-financement		
Titres de dettes	1 076	842
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 559</b>	<b>1 493</b>
Opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	1 559	1 493
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>27 958</b>	<b>29 488</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>		
<b>Produits d'intérêts <sup>(1) (2)</sup></b>	<b>387 431</b>	<b>373 249</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>(147 549)</b>	<b>(155 547)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(874)	(1 056)
Opérations internes au Crédit Agricole	(103 212)	(96 689)
Opérations avec la clientèle	(40 041)	(49 370)
Opérations de location-financement		
Dettes représentées par un titre	110	(423)
Dettes subordonnées	(3 532)	(8 009)
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(28 491)</b>	<b>(25 830)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(42)</b>	<b>(67)</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(176 082)</b>	<b>(181 444)</b>

(1) Dont 5 594 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2021 contre 4 704 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) Dont 130 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2021 contre 278 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle.

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts pour les passifs financiers et charges d'intérêts pour les actifs financiers sont respectivement de 38 994 milliers d'euros et 15 366 milliers d'euros.

Les produits d'intérêts incluent les effets de la catch-up résultant de la prorogation des PGE pour un montant de 432 milliers d'euros.

### 4.2. Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 035	(50)	985	741	(55)	686
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 312	(27 365)	(12 053)	14 223	(21 335)	(7 112)
Sur opérations avec la clientèle	5 685	(1 018)	4 667	5 384	(831)	4 553
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	161		161	278		278
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	10		10	10	(163)	(153)
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	191 666	(13 814)	177 852	184 181	(12 551)	171 630
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 140	(80)	5 060	4 915	(71)	4 844
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>219 009</b>	<b>(42 327)</b>	<b>176 682</b>	<b>209 732</b>	<b>(35 006)</b>	<b>174 726</b>

Les produits de commissions sont portés majoritairement par l'activité « Banque de proximité en France ».

### 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes reçus	1 064	513
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	408	(507)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	14 860	(3 465)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	14 623	1 093
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	614	733
Résultat de la comptabilité de couverture	(21)	(1 895)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>31 548</b>	<b>(3 528)</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>97 624</b>	<b>(97 595)</b>	<b>29</b>	<b>123 630</b>	<b>(123 393)</b>	<b>237</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	36 578	(61 045)	(24 467)	61 069	(62 815)	(1 746)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	61 046	(36 550)	24 496	62 561	(60 578)	1 983
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>311 615</b>	<b>(311 665)</b>	<b>(50)</b>	<b>372 933</b>	<b>(375 065)</b>	<b>(2 132)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	168 008	(143 779)	24 229	181 195	(193 491)	(12 296)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	143 607	(167 886)	(24 279)	191 738	(181 574)	10 164
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>409 239</b>	<b>(409 260)</b>	<b>(21)</b>	<b>496 563</b>	<b>(498 458)</b>	<b>(1 895)</b>

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie, etc.) est présenté dans la note 3.4 « Comptabilité de couverture ».

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables <sup>(1)</sup>		(839)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	44 948	11 559
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>44 948</b>	<b>10 720</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».



#### 4.5. Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Au cours de l'exercice, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a procédé à aucune cession d'actifs financiers au coût amorti.

#### 4.6. Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas procédé au reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat.

#### 4.7. Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	3 699	3 620
Autres produits (charges) nets	7 741	3 636
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>11 440</b>	<b>7 256</b>

#### 4.8. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(154 167)	(146 836)
Impôts, taxes et contributions réglementaires <sup>(1)</sup>	(8 932)	(13 658)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(92 183)	(88 284)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(255 282)</b>	<b>(248 778)</b>

(1) Dont 1 581 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2021.

### Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est intégrées globalement est la suivante au titre de 2021 :

#### Collège des Commissaires aux comptes du groupe Crédit Agricole du Nord Est

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG		PWC		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>126</b>	<b>125</b>	<b>83</b>	<b>83</b>	<b>209</b>
Emetteur	83	83	83	83	166
Filiales intégrées globalement	43	42			43
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>65</b>
Emetteur	14	17	51	4	65
Filiales intégrées globalement					
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>142</b>	<b>134</b>	<b>87</b>	<b>274</b>

Le montant total des honoraires de KPMG, Commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 140 milliers d'euros, dont 126 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et ses filiales, et 14 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers (PWC), Commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 134 milliers d'euros, dont 83 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et 51 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.).

### 4.9. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(14 476)</b>	<b>(15 459)</b>
Immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	(14 465)	(15 442)
Immobilisations incorporelles	(11)	(17)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>237</b>	<b>50</b>
Immobilisations corporelles	237	50
Immobilisations incorporelles		
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(14 239)</b>	<b>(15 409)</b>

(1) Dont 1 598 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 31 décembre 2021.

## 4.10. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>19 534</b>	<b>(31 062)</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>5 106</b>	<b>(9 133)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	4 372	(7 723)
Engagements par signature	734	(1 410)
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>14 428</b>	<b>(21 929)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	12 394	(18 472)
Engagements par signature	2 034	(3 457)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>(27 430)</b>	<b>(5 254)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(141)	(2 257)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(26 050)	(2 741)
Engagements par signature	(1 239)	(256)
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>(11)</b>	<b>840</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>(1 772)</b>	<b>191</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>(9 679)</b>	<b>(35 285)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(544)	(1 056)
Récupérations sur prêts et créances	11 210	347
comptabilisés au coût amorti	11 210	347
comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Décotes sur crédits restructurés	(278)	(214)
Pertes sur engagements par signature	(52)	(89)
Autres pertes	(957)	(2 305)
Autres produits		1 406
<b>Coût du risque</b>	<b>(300)</b>	<b>(37 196)</b>

Dans le contexte de l'évolution de la crise sanitaire en 2021, le Groupe Crédit agricole a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking central) pour la détermination du risque de crédit.

Celles-ci sont globalement plus favorables que celles qui avaient été retenues en 2020 et ont induit une légère baisse des pertes de crédits attendues (ECL) pour 3 millions d'euros, notamment sur la filière Pro.

Par ailleurs, en application du modèle central, une reprise a été constatée sur la filière Corporate (diminution des ECL de 10 millions d'euros) liée à quelques dossiers unitaires (évolution de la notation, évolution des caractéristiques des crédits, etc.).

En complément, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a procédé à une revue de son portefeuille de crédits qui l'a conduit au maintien des stress relatifs au forward looking local sur trois filières Agri-Viti/Pro/Corporate (avec une légère hausse des paramètres dans un contexte toujours incertain). L'application des paramètres du forward looking local a entraîné une baisse complémentaire de 7 millions d'euros sur le coût du risque à fin 2021 (mécaniquement concentrée sur la filière Corporate, le FLL renforçant l'évolution du FLC).

A noter que l'évolution du coût du risque intègre également deux ajustements pour 3 millions d'euros (hausse du coût du risque). Un ajustement porte sur la filière Retail afin de limiter l'effet des améliorations de notes sur les contreparties ayant bénéficié de PGE (ajustement quasi identique à celui passé en 2020) et un ajustement porte sur la prise en compte de l'évolution prévisible de la notation de contreparties.

#### 4.11. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>(526)</b>	<b>382</b>
Plus-values de cession	75	438
Moins-values de cession	(601)	(56)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>(526)</b>	<b>382</b>

#### 4.12. Impôts

##### Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt courant	(33 733)	(37 666)
Charge d'impôt différé	(6 486)	12 042
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(40 219)</b>	<b>(25 624)</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

#### Au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	205 621	28,41 %	(58 417)
Effet des différences permanentes			(4 217)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			6 034
Changement de taux			
Effet des autres éléments			16 381
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>19,56 %</b>	<b>(40 219)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice 2021, la variation d'impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'élève à 11 095 milliers d'euros (minoration des capitaux propres).

#### Au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	79 978	32,02 %	(25 609)
Effet des différences permanentes			(2 150)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(3 241)
Effet de l'imposition à taux réduit			(2 116)
Changement de taux			
Effet des autres éléments			7 492
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>32,04 %</b>	<b>(25 624)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2020, la variation d'impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'élève à 4 331 milliers d'euros (majoration des capitaux propres).

#### 4.13. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

##### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>145</b>	<b>1 674</b>
Ecart de réévaluation de la période	145	1 674
Transferts en résultat		
Autres variations		
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(85)</b>	<b>(87)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>60</b>	<b>1 587</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
<b>Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi</b>	<b>1 580</b>	<b>(819)</b>
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en réserves		
Autres variations		
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>350 155</b>	<b>(91 760)</b>
Ecart de réévaluation de la période	349 514	(96 272)
Transferts en réserves	774	16
Autres variations	(133)	4 496
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(11 010)</b>	<b>4 418</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>340 725</b>	<b>(88 161)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>340 785</b>	<b>(86 574)</b>
Dont part du Groupe	340 785	(86 574)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

## Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2020			Variation			31/12/2021		
	Brut	Impôt d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt d'impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>									
Gains et pertes sur écarts de conversion									
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(1 711)	557	(1 154)	145	(85)	60	(1 566)	472	(1 094)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture									
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 711)	557	(1 154)	145	(85)	60	(1 566)	472	(1 094)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence									
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées									
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(1 711)</b>	<b>557</b>	<b>(1 154)</b>	<b>145</b>	<b>(85)</b>	<b>60</b>	<b>(1 566)</b>	<b>472</b>	<b>(1 094)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>									
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(6 116)	1 580	(4 536)	1 580	(408)	1 172	(4 536)	1 172	(3 364)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit, propre									
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	299 798	(8 660)	291 138	350 155	(10 602)	339 553	649 953	(19 262)	630 691
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	293 682	(7 080)	286 602	351 735	(11 010)	340 725	645 417	(18 090)	627 327
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence									
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées									
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>293 682</b>	<b>(7 080)</b>	<b>286 602</b>	<b>351 735</b>	<b>(11 010)</b>	<b>340 725</b>	<b>645 417</b>	<b>(18 090)</b>	<b>627 327</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>291 971</b>	<b>(6 523)</b>	<b>285 448</b>	<b>351 880</b>	<b>(11 095)</b>	<b>340 785</b>	<b>643 851</b>	<b>(17 618)</b>	<b>626 233</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2019			Variation			31/12/2020		
	Brut	Impôt	Net dont part Groupe d'impôt	Brut	Impôt	Net dont part Groupe d'impôt	Brut	Impôt	Net dont part Groupe d'impôt
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>									
Gains et pertes sur écarts de conversion									
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(3 385)	644	(2 741)	1 674	(87)	1 587	(1 711)	557	(1 154)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture									
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(3 385)	644	(2 741)	1 674	(87)	1 587	(1 711)	557	(1 154)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence									
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées									
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(3 385)</b>	<b>644</b>	<b>(2 741)</b>	<b>1 674</b>	<b>(87)</b>	<b>1 587</b>	<b>(1 711)</b>	<b>557</b>	<b>(1 154)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>									
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(5 297)	1 368	(3 929)	(819)	212	(607)	(6 116)	1 580	(4 536)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre									
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	391 558	(12 866)	378 692	(91 760)	4 206	(87 554)	299 798	(8 660)	291 138
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	386 261	(11 498)	374 763	(92 579)	4 418	(88 161)	293 682	(7 080)	286 602
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence									
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées									
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>386 261</b>	<b>(11 498)</b>	<b>374 763</b>	<b>(92 579)</b>	<b>4 418</b>	<b>(88 161)</b>	<b>293 682</b>	<b>(7 080)</b>	<b>286 602</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>382 876</b>	<b>(10 854)</b>	<b>372 022</b>	<b>(90 905)</b>	<b>4 331</b>	<b>(86 574)</b>	<b>291 971</b>	<b>(6 523)</b>	<b>285 448</b>



## 5. Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne correspondant au métier de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et conforme à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A. est celui de la « banque de proximité en France ». La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est donc considérée comme étant « mono métier ».

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	74 998		76 778	
Banques centrales	9 213		9 770	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>84 211</b>		<b>86 548</b>	

### 6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 866	877
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	271 283	469 120
Instruments de capitaux propres	128 457	95 130
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	142 826	373 990
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>273 149</b>	<b>469 997</b>
Dont Titres prêtés		

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Instruments de capitaux propres</b>		
Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Titres de dettes</b>		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
OPCVM		
<b>Prêts et créances</b>		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1 866</b>	<b>877</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 866</b>	<b>877</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est autorisée à redonner en garantie.

#### Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	65 209	40 608
Titres de participation non consolidés	63 248	54 522
<b>Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>128 457</b>	<b>95 130</b>

#### Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Titres de dettes</b>	<b>142 826</b>	<b>373 990</b>
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	36 964	48 458
OPCVM	105 862	325 532
<b>Prêts et créances</b>		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
<b>Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>142 826</b>	<b>373 990</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient aucun actif financier à la juste valeur par résultat sur option.

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 648	2 343
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 648</b>	<b>2 343</b>

#### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	2 648	2 343
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 648</b>	<b>2 343</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient aucun passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

**6.3. Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 « Comptabilité de couverture ».

**6.4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	20 830		(1 566)	17 766	29	(1 740)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 147 000	666 411	(16 458)	1 738 908	324 382	(24 584)
<b>Total</b>	<b>2 167 830</b>	<b>666 411</b>	<b>(18 024)</b>	<b>1 756 674</b>	<b>324 411</b>	<b>(26 324)</b>

**Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 830		(1 566)	17 766	29	(1 740)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>20 830</b>		<b>(1 566)</b>	<b>17 766</b>	<b>29</b>	<b>(1 740)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
<b>Total des prêts et créances</b>						
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>20 830</b>		<b>(1 566)</b>	<b>17 766</b>	<b>29</b>	<b>(1 740)</b>
Impôts sur les bénéfices			472			557
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)</b>			<b>(1 094)</b>		<b>29</b>	<b>(1 183)</b>

**Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables**

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	8 278			6 995		
Titres de participation non consolidés	2 138 722	666 411	(16 458)	1 731 913	324 382	(24 584)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>2 147 000</b>	<b>666 411</b>	<b>(16 458)</b>	<b>1 738 908</b>	<b>324 382</b>	<b>(24 584)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		<b>(19 262)</b>			<b>(8 660)</b>	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>647 149</b>	<b>(16 458)</b>		<b>315 722</b>	<b>(24 584)</b>

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	254		(774)	2	2	(16)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>254</b>		<b>(774)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>(16)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>						
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>			<b>(774)</b>		<b>2</b>	<b>(16)</b>

<sup>(1)</sup> Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a procédé à la décomptabilisation de trois instruments financiers (Edokial, Radian, Sacam Avenir) résultant de différentes opérations au sein du groupe Crédit Agricole.

**6.5. Actifs financiers au coût amorti**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 335 197	3 797 460
Prêts et créances sur la clientèle <sup>(1)</sup>	16 641 089	16 317 857
Titres de dettes	202 545	152 313
<b>Valeur au bilan</b>	<b>22 178 831</b>	<b>20 267 630</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'élève à 276 044 milliers d'euros.

## Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	8 129	3 392
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux <sup>(1)</sup>	7 979	3 188
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux <sup>(1)</sup>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	50 000	50 000
Prêts subordonnés	870	2 239
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>58 999</b>	<b>55 631</b>
Dépréciations	(1)	
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>58 998</b>	<b>55 631</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	3 956 752	2 027 311
Titres reçus en pension livrée	441	
Comptes et avances à terme	1 319 006	1 714 518
Prêts subordonnés		
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>5 276 199</b>	<b>3 741 829</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 335 197</b>	<b>3 797 460</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique « Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit » du Tableau des flux de trésorerie.

## Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	2 961	3 730
Autres concours à la clientèle	16 751 134	16 412 156
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	67 019	64 144
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	55 719	71 331
Comptes ordinaires débiteurs	52 158	51 854
<b>Valeur brute</b>	<b>16 928 991</b>	<b>16 603 215</b>
Dépréciations	(287 902)	(285 358)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>16 641 089</b>	<b>16 317 857</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>		
Dépréciations		
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>16 641 089</b>	<b>16 317 857</b>

**Titres de dettes**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	22 860	
Obligations et autres titres à revenu fixe	179 821	152 348
<b>Total</b>	<b>202 681</b>	<b>152 348</b>
Dépréciations	(136)	(35)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>202 545</b>	<b>152 313</b>

## 6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Nature des actifs transférés (en milliers d'euros)	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité				Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés		Passifs associés		Actifs et passifs associés	Valeur comptable de l'actif en cours de comptabilisation (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Juste valeur (1)	Juste valeur nette (1)
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>							
Instrument de capitaux propres							
Titres de dettes							
Prêts et créances							
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>							
Instrument de capitaux propres							
Titres de dettes							
Prêts et créances							
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>							
Instrument de capitaux propres							
Titres de dettes							
Prêts et créances							
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>231 682</b>	<b>60 644</b>	<b>171 038</b>		<b>231 682</b>	<b>213 715</b>	<b>159 902</b>
Titres de dettes	171 038		171 038		171 038	159 902	11 136
Prêts et créances	60 644	60 644			60 644	53 813	6 903
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>231 682</b>	<b>60 644</b>	<b>171 038</b>		<b>231 682</b>	<b>213 715</b>	<b>159 902</b>
<b>Opérations de location-financement</b>							
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>231 682</b>	<b>60 644</b>	<b>171 038</b>		<b>231 682</b>	<b>213 715</b>	<b>159 902</b>

(1) Dans le cas où la « garantie de la ou des autres parties à l'accord dominant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés » (FRS 7.42D, (d)).

## Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Nature des actifs transférés (en milliers d'euros)	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés		Passifs associés				Actifs et passifs associés	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Juste valeur (1)	Valeur comptable	titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur nette (1)		
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>									
Instruments de capitaux propres									
Titres de dettes									
Prêts et créances									
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>									
Instruments de capitaux propres									
Titres de dettes									
Prêts et créances									
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>									
Instruments de capitaux propres									
Titres de dettes									
Prêts et créances									
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>62 753</b>	<b>62 753</b>	<b>56 249</b>	<b>56 249</b>	<b>56 249</b>	<b>56 316</b>	<b>6 437</b>		
Titres de dettes									
Prêts et créances	62 753	62 753	56 249	56 249	56 249	56 316	6 437		
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>62 753</b>	<b>62 753</b>	<b>56 249</b>	<b>56 249</b>	<b>56 249</b>	<b>56 316</b>	<b>6 437</b>		
<b>Opérations de location-financement</b>									
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>62 753</b>	<b>62 753</b>	<b>56 249</b>	<b>56 249</b>	<b>56 249</b>	<b>56 316</b>	<b>6 437</b>		

(1) Dans le cas où la « garantie de la ou des autres parties à l'actif donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés » (IFRS 7.42D.(d)).



## Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe Crédit Agricole du Nord Est via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

## Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Au titre de l'exercice, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## 6.7. Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du groupe Crédit Agricole du Nord Est au risque souverain sont les suivantes :

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne							
Arabie Saoudite							
Argentine							
Autriche							
Belgique							
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne							
Etats-Unis							
France				22 854	22 854		22 854
Hong Kong							
Italie							
Japon							
Liban							
Maroc							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Turquie							
Ukraine							
Venezuela							
Autres pays souverains							
<b>Total</b>				<b>22 854</b>	<b>22 854</b>		<b>22 854</b>

Au 31 décembre 2020, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'était pas exposé au risque souverain, tant pour l'activité bancaire que pour l'activité assurance.

## 6.8. Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	11 408 942	9 878 119
Dettes envers la clientèle	8 743 625	8 551 351
Dettes représentées par un titre	727 962	715 570
<b>Valeur au bilan</b>	<b>20 880 529</b>	<b>19 145 040</b>

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	5 516	15 493
dont comptes ordinaires créditeurs <sup>(1)</sup>	2 710	4 742
dont comptes et emprunts au jour le jour <sup>(1)</sup>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	24	165
<b>Total</b>	<b>5 540</b>	<b>15 658</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	414	751
Titres donnés en pension livrée	379 377	
Comptes et avances à terme	11 023 611	9 861 710
<b>Total</b>	<b>11 403 402</b>	<b>9 862 461</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 408 942</b>	<b>9 878 119</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique « Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit » du Tableau des flux de trésorerie.

**Dettes envers la clientèle**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	6 213 176	5 747 340
Comptes d'épargne à régime spécial	125 458	104 730
Autres dettes envers la clientèle	2 404 991	2 699 281
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 743 625</b>	<b>8 551 351</b>

**Dettes représentées par un titre**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	7 299	7 324
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	666 850	651 997
Emprunts obligataires	53 813	56 249
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>727 962</b>	<b>715 570</b>

**6.9. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers****Compensation – Actifs financiers**

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés <sup>(1)</sup>	82 498		82 498	49 861	32 600	37
Prises en pension de titres <sup>(2)</sup>	50 441		50 441	465	49 976	
Autres instruments financiers						
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>132 939</b>		<b>132 939</b>	<b>50 326</b>	<b>82 576</b>	<b>37</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 98 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

31/12/2020						
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation <sup>(4)</sup>	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés <sup>(1)</sup>	137 313		137 313	86 106	51 191	16
Prises en pension de titres <sup>(2)</sup>	50 000		50 000	165	49 835	
Autres instruments financiers						
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>187 313</b>		<b>187 313</b>	<b>86 271</b>	<b>101 026</b>	<b>16</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % de dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêt.

#### Compensation – Passifs financiers

31/12/2021						
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés <sup>(1)</sup>	78 251		78 251	49 861	24 140	4 250
Mises en pension de titres <sup>(2)</sup>	379 401		379 401	465	378 936	
Autres instruments financiers						
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>457 652</b>		<b>457 652</b>	<b>50 326</b>	<b>403 076</b>	<b>4 250</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêt.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêt.

## Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2020					Montant net après l'ensemble des effets de compensation	
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions			Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie			
Dérivés <sup>(1)</sup>	133 412		133 412	86 106	47 120	186	
Mises en pension de titres <sup>(2)</sup>	165		165	165			
Emprunts de titres							
Autres instruments financiers							
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>133 577</b>		<b>133 577</b>	<b>86 271</b>	<b>47 120</b>	<b>186</b>	

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêt.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêt.

## 6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	10 827	18 553
Impôts différés	49 436	66 498
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>60 263</b>	<b>85 051</b>
Impôts courants	2 263	2 013
Impôts différés	1	2
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>2 264</b>	<b>2 015</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>64 836</b>		<b>68 026</b>	
Charges à payer non déductibles				
Provisions pour risques et charges non déductibles	43 885		49 986	
Autres différences temporaires <sup>(1)</sup>	20 950		18 040	
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>(19 127)</b>		<b>(8 046)</b>	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(19 262)		(8 660)	
Couverture de flux de trésorerie				
Gains et pertes sur écarts actuariels	135		614	
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre				
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>3 727</b>	<b>1</b>	<b>6 518</b>	<b>2</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>49 436</b>	<b>1</b>	<b>66 498</b>	<b>2</b>

(1) La part d'impôts différés relative aux crédits d'impôts est de 6 319 milliers d'euros en 2021 contre 6 332 milliers d'euros en 2020.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres actifs</b>	<b>147 598</b>	<b>181 136</b>
Comptes de stocks et emplois divers	20 654	18 801
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Débiteurs divers <sup>(1)</sup>	126 853	161 360
Comptes de règlements	91	975
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>102 413</b>	<b>82 839</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	45 110	29 358
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	56 420	51 556
Charges constatées d'avance	530	1 551
Autres comptes de régularisation	353	374
<b>Valeur au bilan</b>	<b>250 011</b>	<b>263 975</b>

(1) Dont 3 623 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

### Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres passifs <sup>(1)</sup></b>	<b>174 262</b>	<b>176 304</b>
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	121 365	139 809
Versements restant à effectuer sur titres	47 334	29 279
Autres passifs d'assurance		
Dettes locatives	5 563	7 216
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>110 502</b>	<b>131 004</b>
Comptes d'encaissement et de transfert <sup>(2)</sup>	5 638	6 249
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	1
Produits constatés d'avance	36 373	37 318
Charges à payer	67 491	85 625
Autres comptes de régularisation	999	1 811
<b>Valeur au bilan</b>	<b>284 764</b>	<b>307 308</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.12. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas d'actif non courant destiné à être cédé ni d'activité abandonnée.

## 6.13. Co-entreprises et entreprises associées

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas d'intérêt dans des co-entreprises ou entreprises associées.

## 6.14. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute	861			(116)			745
Amortissements et dépréciations	(567)		(12)	43			(536)
<b>Valeur au bilan <sup>(1)</sup></b>	<b>294</b>		<b>(12)</b>	<b>(73)</b>			<b>209</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	861						861
Amortissements et dépréciations	(552)		(15)				(567)
<b>Valeur au bilan <sup>(1)</sup></b>	<b>309</b>		<b>(15)</b>				<b>294</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

### Juste valeur des immeubles de placement

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

## 6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	291 592		6 053	(3 114)			294 531
Amortissements et dépréciations	(159 732)		(14 893)	3 047			(171 578)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>131 860</b>		<b>(8 840)</b>	<b>(67)</b>			<b>122 953</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	756		32				788
Amortissements et dépréciations	(312)		(11)	1			(322)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>444</b>		<b>21</b>	<b>1</b>			<b>466</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31/12/2020
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	289 460		3 906	(3 658)		1 884	291 592
Amortissements et dépréciations	(147 195)		(15 076)	2 618		(79)	(159 732)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>142 265</b>		<b>(11 170)</b>	<b>(1 040)</b>		<b>1 805</b>	<b>131 860</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	756						756
Amortissements et dépréciations	(294)		(17)			(1)	(312)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>462</b>		<b>(17)</b>			<b>(1)</b>	<b>444</b>

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 8 824 milliers d'euros au 31 décembre 2019 (contre 6 988 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC).

## 6.16. Écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2021, aucun écart d'acquisition n'a été constaté au bilan du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

## 6.17. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2020	01/01/2021 <sup>(2)</sup>	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Risques sur les produits épargne-logement	30 650			30		(2 710)			27 970
Risques d'exécution des engagements par signature	17 880			44 345		(45 874)		(1)	16 350
Risques opérationnels	743			1 482		(47)			2 178
Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>(1)</sup>	2 487	(244)		2 004	(2 085)			11	2 173
Litiges divers	5 201			4 061	(1 265)	(1 740)			6 257
Participations									
Restructurations									
Autres risques	11 389			2 369	(3 175)	(237)		(1)	10 345
<b>TOTAL</b>	<b>68 350</b>	<b>(244)</b>		<b>54 291</b>	<b>(6 525)</b>	<b>(50 608)</b>		<b>9</b>	<b>65 273</b>

(1) Dont un solde au 31 décembre 2021 de 373 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, et 1 800 milliers d'euros au titre de la provision pour médailles du travail.

(2) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement	28 000		2 650					30 650
Risques d'exécution des engagements par signature	12 756		42 938		(37 814)			17 880
Risques opérationnels	892		314	(235)	(228)			743
Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>(1)</sup>	3 218		2 076	(2 078)	(1 297)		568	2 487
Litiges divers	6 575		333	(259)	(1 448)			5 201
Participations								
Restructurations								
Autres risques	11 192		3 721	(3 496)	(28)			11 389
<b>TOTAL</b>	<b>62 633</b>		<b>52 032</b>	<b>(6 068)</b>	<b>(40 815)</b>		<b>568</b>	<b>68 350</b>

(1) Dont 643 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 844 milliers d'euros au titre de la provision pour médailles du travail.



**Provision épargne-logement**

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	255 850	191 091
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 608 278	1 543 195
Ancienneté de plus de 10 ans	1 191 403	1 227 558
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>3 055 531</b>	<b>2 961 844</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>275 782</b>	<b>250 233</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>3 331 313</b>	<b>3 212 077</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021 et à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	751	1 086
Comptes épargne-logement	1 819	2 753
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>2 570</b>	<b>3 839</b>

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	275	165
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	14 690	16 785
Ancienneté de plus de 10 ans	13 005	13 700
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>27 970</b>	<b>30 650</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>27 970</b>	<b>30 650</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	30 650	30	2 710		27 970
Comptes épargne-logement					
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>30 650</b>	<b>30</b>	<b>2 710</b>		<b>27 970</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

### 6.18. Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée déterminée	200 062	295 649
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>200 062</b>	<b>295 649</b>

#### Émissions de dettes subordonnées

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – Directive CRD IV/Règlement CRR<sup>(1)</sup> définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (« Bail-in ») dans certaines circonstances notamment en cas de mise en résolution de la banque émettrice, conformément au droit français applicable transposant la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD<sup>(2)</sup>).

Les dettes subordonnées se distinguent des obligations senior (préférées ou non préférées) en raison de leur rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de subordination faisant référence explicitement au droit français applicable et ce en fonction de la date à laquelle ils ont été émis (les dettes subordonnées sont junior aux titres senior non préférés et préférés).

Sur l'année 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas émis de dette subordonnée.

(1) Directive 2013/36/EU du 26 juin 2013 telle que modifiée et amendée depuis la Directive (UE) 2019/878 du 20 mai 2019, en ce compris au travers de la Directive (et ses transpositions en droit français) et Règlement (UE) du 26 juin 2013 n.575/2013 tel que supplémente et amendé depuis, en ce compris au travers du Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019.

(2) Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 telle que supplémente et amendée depuis, en ce compris au travers de la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et la directive 98/26/CE.

## 6.19. Capitaux propres

### Composition du capital au 31 décembre 2021

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 31/12/2020	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2021	% du capital
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>5 301 262</b>	<b>43 666</b>	<b>43 666</b>	<b>5 301 262</b>	<b>40,37 %</b>
Dont part Caisses locales	346 030	43 666		389 696	2,97 %
Dont part du Public	1 475 450		43 666	1 431 784	10,90 %
Dont part Sacam Mutualisation	3 479 782			3 479 782	26,50 %
<b>Parts sociales</b>	<b>7 832 724</b>	<b>10</b>	<b>1 678</b>	<b>7 831 056</b>	<b>59,63 %</b>
Dont 68 Caisses Locales	7 589 136			7 589 136	57,79 %
Dont 22 administrateurs de la Caisse régionale	220	10	10	220	
Dont Sacam Mutualisation	1			1	
Dont Autres	243 367		1 668	241 699	1,84 %
<b>Total</b>	<b>13 133 986</b>	<b>43 676</b>	<b>45 344</b>	<b>13 132 318</b>	<b>100,00 %</b>

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital est de 196 985 milliers d'euros.

### Rémunération par titre de capital

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

### Dividendes

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 24 mars 2022 le paiement d'un dividende par part sociale de 0,33 euro, soit un taux de rémunération de 2,20 %, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

La rémunération accordée aux parts sociales et aux CCA pour les années 2018, 2019, 2020 et prévue pour 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2018	2,30 euros	2,90 %
2019	2,32 euros	2,70 %
2020	2,23 euros	2,45 %
Prévu 2021	2,46 euros	2,20 %

### Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 14 046 milliers d'euros en 2021.

### Affectation du résultat et fixation du dividende 2021

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2021 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est du 24 mars 2022. Le texte de la résolution est le suivant :

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, et de l'article 37 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2021 de 107 421 654,27 euros augmenté du report à nouveau de 244 487 euros comme suit :

• Intérêts aux parts sociales	2 584 380,14	euros
• Dividendes CCA	13 041 104,52	euros
• Réserve légale	69 030 492,46	euros
• Réserve facultative	23 010 164,15	euros

## 6.20. Participations ne donnant pas le contrôle

### Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de filiale consolidée dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe.

## 6.21. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

(en milliers d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	84 211					84 211
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	237	1 723	12 193	24 120	234 876	273 149
Instruments dérivés de couverture		38	24 665	57 560		82 263
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 073		16 812	2 945	2 147 000	2 167 830
Actifs financiers au coût amorti	5 196 357	2 581 882	7 102 007	7 253 195	45 390	22 178 831
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22 938					22 938
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>5 304 816</b>	<b>2 583 643</b>	<b>7 155 677</b>	<b>7 337 820</b>	<b>2 427 266</b>	<b>24 809 222</b>
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15	187	179	2 267		2 648
Instruments dérivés de couverture	518	69	30 617	44 399		75 603
Passifs financiers au coût amorti	8 032 040	3 314 392	7 309 027	2 224 761	309	20 880 529
Dettes subordonnées	62			200 000		200 062
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	98 916					98 916
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>8 131 551</b>	<b>3 314 648</b>	<b>7 339 823</b>	<b>2 471 427</b>	<b>309</b>	<b>21 257 758</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	86 548					86 548
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	484	759	23 787	23 659	421 308	469 997
Instruments dérivés de couverture		1 483	32 844	102 815		137 142
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	947	1 119	15 700		1 738 908	1 756 674
Actifs financiers au coût amorti	3 313 186	3 001 603	6 865 354	7 025 810	61 677	20 267 630
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	65 345					65 345
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>3 466 510</b>	<b>3 004 964</b>	<b>6 937 685</b>	<b>7 152 284</b>	<b>2 221 893</b>	<b>22 783 336</b>
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			296	2 047		2 343
Instruments dérivés de couverture	26	319	53 794	77 116		131 255
Passifs financiers au coût amorti	7 685 310	2 741 948	6 540 580	2 176 895	307	19 145 040
Dettes subordonnées	74	95 575		200 000		295 649
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	173 883					173 883
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>7 859 293</b>	<b>2 837 842</b>	<b>6 594 670</b>	<b>2 456 058</b>	<b>307</b>	<b>19 748 170</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements <sup>(1) (2)</sup>	(78 383)	(76 002)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(10 655)	(10 491)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(2 835)	(2 010)
Autres charges sociales	(32 361)	(31 158)
Intéressement et participation	(16 266)	(13 958)
Impôts et taxes sur rémunération	(13 667)	(13 217)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(154 167)</b>	<b>(146 836)</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 564 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 621 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) Dont médailles du travail pour 94 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 88 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

### 7.2. Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2021	31/12/2020
France	1 778	1 794
Étranger		
<b>Total</b>	<b>1 778</b>	<b>1 794</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

### 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

#### Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>35 246</b>		<b>35 246</b>	<b>35 393</b>
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture <sup>(2)</sup>	(244)		(244)	
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	2 742		2 742	1 754
Coût financier	130		130	341
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				(1 687)
Variations de périmètre	(53)		(53)	(150)
Prestations versées (obligatoire)	(1 850)		(1 850)	(1 343)
Taxes, charges administratives et primes				
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>(1)</sup>	76		76	(799)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières <sup>(1)</sup>	(1 433)		(1 433)	1 737
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>34 614</b>		<b>34 614</b>	<b>35 246</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Concernant l'impact de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de 244 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

**Détail de la charge comptabilisée au résultat**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 742		2 742	67
Charge/produit d'intérêt net	(447)		(447)	175
<b>Impact en compte de résultat à la clôture</b>	<b>2 295</b>		<b>2 295</b>	<b>242</b>

**Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture</b>	<b>6 116</b>		<b>6 116</b>	<b>5 296</b>
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(222)		(222)	(119)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>(1)</sup>	76		76	(799)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières <sup>(1)</sup>	(1 434)		(1 434)	1 737
Ajustement de la limitation d'actifs				
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à la clôture <sup>(2)</sup></b>	<b>4 536</b>		<b>4 536</b>	<b>6 116</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Le montant du stock d'écarts actuariels 2020 a été corrigé par rapport aux données publiées.

**Variation de juste valeur des actifs**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>34 603</b>		<b>34 603</b>	<b>34 039</b>
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	166		166	166
Gains/(pertes) actuariels	222		222	119
Cotisations payées par l'employeur	2 512		2 512	1 772
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variations de périmètre	(52)		(52)	(150)
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	(1 850)		(1 850)	(1 343)
<b>Juste valeur des actifs à la clôture</b>	<b>35 601</b>		<b>35 601</b>	<b>34 603</b>

**Position nette**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle à la clôture	(34 614)		(34 614)	(35 246)
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	35 601		35 601	34 603
Autres <sup>(1)</sup>	(1 360)		(1 360)	
<b>Position nette (passif) / actif à la clôture</b>	<b>(373)</b>		<b>(373)</b>	<b>(643)</b>

(1) Suite à la régularisation de 1 772 milliers d'euros constatée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au titre du régime de retraite article 137-11, l'engagement restant à étaler s'élève à 1 360 milliers d'euros au 31 décembre 2021, un étalement de 412 milliers d'euros ayant été constaté au titre de l'exercice 2021.

**Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
	Zone euro	Zone euro
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	0,86 %	0,36 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	0,80 %	0,90 %
Taux attendus d'augmentation des salaires	1,00 %	1,00 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

**Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs**

(en milliers d'euros)	Zone euro		Hors zone euro		Toutes zones	
	en %	En montant	en %	En montant	en %	En montant
Actions	12,08 %	4 302	0,00 %		12,08 %	4 302
Obligations	80,21 %	28 554	0,00 %		80,21 %	28 554
Immobilier	7,71 %	2 744	0,00 %		7,71 %	2 744

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,82 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,17 %.

**7.5. Autres avantages sociaux**

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 1 800 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2021 et concernent les médailles du travail.

Par ailleurs, les salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces à engagements s'élève 16 108 milliers d'euros.

**7.6. Rémunérations de dirigeants**

Durant l'année 2021, le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'élève à 2 658 milliers d'euros.

**8. Contrats de location****8.1. Contrats de location dont le Groupe est preneur**

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles détenues en propre	117 242	124 200
Droits d'utilisation des contrats de location	5 711	7 660
<b>Total Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>122 953</b>	<b>131 860</b>

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, etc.) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Le groupe Crédit Agricole du Nord Est a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.



**Variation des actifs au titre du droit d'utilisation**

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est est preneur de nombreux actifs dont des bureaux et des agences. Les informations relatives aux contrats dont le groupe Crédit Agricole du Nord Est est preneur sont présentées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	11 661		26	(123)			11 564
Amortissements et dépréciations	(4 001)		(1 887)	35			(5 853)
<b>Total Immobilier</b>	<b>7 660</b>		<b>(1 861)</b>	<b>(88)</b>			<b>5 711</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute							
Amortissements et dépréciations							
<b>Total Mobilier</b>							
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>7 660</b>		<b>(1 861)</b>	<b>(88)</b>			<b>5 711</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31/12/2020
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	9 864		414	(501)		1 884	11 661
Amortissements et dépréciations	(2 353)		(1 677)	108		(79)	(4 001)
<b>Total Immobilier</b>	<b>7 511</b>		<b>(1 263)</b>	<b>(393)</b>		<b>1 805</b>	<b>7 660</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute							
Amortissements et dépréciations							
<b>Total Mobilier</b>							
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>7 511</b>		<b>(1 263)</b>	<b>(393)</b>		<b>1 805</b>	<b>7 660</b>

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 8 824 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

**Echéancier des dettes locatives**

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
Dettes locatives	1 648	3 628	287	5 563	1 645	4 926	645	7 216

**Détail des charges et produits de contrats de location**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(42)	(67)
<b>Total Intérêts et charges assimilées (PNB)</b>	<b>(42)</b>	<b>(67)</b>
Charges relatives aux contrats de location court terme	(1 710)	(1 314)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(112)	(119)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette		
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation		
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail		
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	7	120
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>(1 815)</b>	<b>(1 313)</b>
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(1 598)	(2 042)
<b>Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(1 598)</b>	<b>(2 042)</b>
<b>Total Charges et produits de contrats de location</b>	<b>(3 455)</b>	<b>(3 422)</b>

**Montants des flux de trésorerie de la période**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b>	<b>(3 727)</b>	<b>(3 421)</b>

## 8.2. Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

### Produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Location-financement</b>		
Profits ou pertes réalisés sur la vente		
Produits financiers tirés des créances locatives		
Produits des paiements de loyers variables		
<b>Location simple</b>	<b>3 863</b>	<b>3 795</b>
Produits locatifs	3 863	3 795

## 9. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 780 212</b>	<b>2 699 550</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 385 780</b>	<b>2 085 789</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	2 385 780	2 085 789
Ouverture de crédits confirmés	1 613 868	1 507 369
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	294	1 132
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	1 613 574	1 506 237
Autres engagements en faveur de la clientèle	771 912	578 420
<b>Engagements de garantie</b>	<b>394 432</b>	<b>613 761</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	33 487	254 320
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		324
Autres garanties <sup>(1)</sup>	33 487	253 996
Engagements d'ordre de la clientèle	360 945	359 441
Cautions immobilières	76 988	41 397
Autres garanties d'ordre de la clientèle	283 957	318 044
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à livrer		
<b>Engagements reçus</b>	<b>4 266 433</b>	<b>4 069 205</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>13 415</b>	<b>25 957</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	13 415	25 957
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 253 018</b>	<b>4 043 248</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	860 251	911 075
Engagements reçus de la clientèle	3 392 767	3 132 173
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées <sup>(2)</sup>	707 231	737 853
Autres garanties reçues	2 685 536	2 394 320
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir		

(1) Suite à la résiliation totale de la garantie Switch Assurance le 16 novembre 2021, l'engagement de garantie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est présente un solde nul au 31 décembre 2021. Cet engagement de garantie s'élevait à 221 517 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 247 600 milliers d'euros.

**Instruments financiers remis et reçus en garantie**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	6 962 578	6 698 433
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	24 140	47 120
Autres dépôts de garantie <sup>(1)</sup>		74 984
Titres et valeurs donnés en pension	379 401	165
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>7 366 119</b>	<b>6 820 702</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie		
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	61 876	51 100
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>61 876</b>	<b>51 100</b>

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance, suite à la résiliation totale le 16 novembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a plus de dépôt.

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a utilisé les titres Sénior souscrits auprès du « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » comme dispositif de refinancement (mise en pension des titres).

**Créances apportées en garantie**

Au cours de l'année 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a apporté 6 962 578 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 698 433 milliers d'euros en 2020. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a apporté :

- 5 737 597 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 5 293 728 milliers d'euros en 2020 ;
- 213 652 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 238 216 milliers d'euros en 2020 ;
- 905 777 milliers d'euros de créances dans le cadre du refinancement auprès de Crédit Agricole Home Loan SFH, contre 914 192 milliers d'euros en 2020 ;
- 105 552 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 94 848 milliers d'euros en 2020 ;
- aucune créance auprès de la société ESNI (Euro Secured Notes Issuer) en 2021, contre 157 449 milliers d'euros en 2020.

**Garanties détenues et actifs reçus en garantie**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 51 100 milliers d'euros et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement pour un montant de 10 776 milliers d'euros au 31 décembre 2021, les garanties détenues par le groupe Crédit Agricole du Nord Est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

**10. Reclassements d'instruments financiers****Principes retenus par le groupe Crédit Agricole**

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de l'entité à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

## Reclassements effectués par le groupe Crédit Agricole du Nord Est

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

### 11. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion « d'exit price »).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

#### 11.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

## Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>21 976 286</b>	<b>21 889 387</b>		<b>5 425 171</b>	<b>16 464 216</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>5 335 197</b>	<b>5 278 159</b>		<b>5 278 159</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	3 964 731	3 951 972		3 951 972	
Comptes et prêts à terme	1 319 156	1 274 218		1 274 218	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	50 441	51 100		51 100	
Prêts subordonnés	870	869		869	
Autres prêts et créances	(1)				
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>16 641 089</b>	<b>16 611 228</b>		<b>147 012</b>	<b>16 464 216</b>
Créances commerciales	2 961	2 958			2 958
Autres concours à la clientèle	16 468 452	16 439 264			16 439 264
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	67 019	66 912		56 136	10 776
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	55 679	55 450		44 325	11 125
Comptes ordinaires débiteurs	46 978	46 644		46 551	93
<b>Titres de dettes</b>	<b>202 545</b>	<b>203 134</b>	<b>170 921</b>		<b>32 213</b>
Effets publics et valeurs assimilées	22 854	22 854	22 854		
Obligations et autres titres à revenu fixe	179 691	180 280	148 067		32 213
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>22 178 831</b>	<b>22 092 521</b>	<b>170 921</b>	<b>5 425 171</b>	<b>16 496 429</b>

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>20 115 317</b>	<b>20 034 863</b>		<b>3 955 104</b>	<b>16 079 759</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>3 797 460</b>	<b>3 773 417</b>		<b>3 773 417</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	2 030 499	2 009 491		2 009 491	
Comptes et prêts à terme	1 714 722	1 710 502		1 710 502	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	50 000	51 100		51 100	
Prêts subordonnés	2 239	2 324		2 324	
Autres prêts et créances					
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>16 317 857</b>	<b>16 261 446</b>		<b>181 687</b>	<b>16 079 759</b>
Créances commerciales	3 730	3 726			3 726
Autres concours à la clientèle	16 131 696	16 076 033			16 076 033
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	64 144	63 879		63 879	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	71 291	71 177		71 177	
Comptes ordinaires débiteurs	46 996	46 631		46 631	
<b>Titres de dettes</b>	<b>152 313</b>	<b>151 877</b>	<b>129 730</b>	<b>22 147</b>	
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe	152 313	151 877	129 730	22 147	
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>20 267 630</b>	<b>20 186 740</b>	<b>129 730</b>	<b>3 977 251</b>	<b>16 079 759</b>

## Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>11 408 942</b>	<b>11 845 621</b>		<b>11 845 621</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	3 124	2 711		2 711	
Comptes et emprunts à terme	11 026 417	11 463 533		11 463 533	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	379 401	379 377		379 377	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>8 743 625</b>	<b>8 597 094</b>		<b>8 471 636</b>	<b>125 458</b>
Comptes ordinaires créditeurs	6 213 176	6 213 100		6 213 100	
Comptes d'épargne à régime spécial	125 458	125 458			125 458
Autres dettes envers la clientèle	2 404 991	2 258 536		2 258 536	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>727 962</b>	<b>726 288</b>	<b>53 741</b>	<b>672 547</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>200 062</b>	<b>200 000</b>		<b>200 000</b>	
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>21 080 591</b>	<b>21 369 003</b>	<b>53 741</b>	<b>21 189 804</b>	<b>125 458</b>

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>9 878 119</b>	<b>9 872 211</b>		<b>9 872 211</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	5 493	5 026		5 026	
Comptes et emprunts à terme	9 872 461	9 867 020		9 867 020	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	165	165		165	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>8 551 351</b>	<b>8 344 183</b>		<b>8 239 453</b>	<b>104 730</b>
Comptes ordinaires créditeurs	5 747 340	5 747 196		5 747 196	
Comptes d'épargne à régime spécial	104 730	104 730			104 730
Autres dettes envers la clientèle	2 699 281	2 492 257		2 492 257	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>715 570</b>	<b>713 582</b>	<b>56 316</b>	<b>657 266</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>295 649</b>	<b>292 904</b>		<b>292 904</b>	
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>19 440 689</b>	<b>19 222 880</b>	<b>56 316</b>	<b>19 061 834</b>	<b>104 730</b>

## 11.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de



défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 866</b>		<b>1 866</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	1 866		1 866	
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>271 283</b>		<b>8 734</b>	<b>262 549</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>128 457</b>		<b>8 734</b>	<b>119 723</b>
Actions et autres titres à revenu variable	65 209		5 949	59 260
Titres de participation non consolidés	63 248		2 785	60 463
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>142 826</b>			<b>142 826</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	142 826			142 826
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	36 964			36 964
OPCVM	105 862			105 862
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>2 167 830</b>		<b>2 114 933</b>	<b>52 897</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 147 000		2 114 933	32 067
Actions et autres titres à revenu variable	8 278			8 278
Titres de participation non consolidés	2 138 722		2 114 933	23 789
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	20 830			20 830
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	20 830			20 830
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 830			20 830
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>82 263</b>		<b>82 263</b>	
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>2 523 242</b>		<b>2 207 796</b>	<b>315 446</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <sup>(1)</sup>			4 324	
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables <sup>(1)</sup>				89 941
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>			<b>4 324</b>	<b>89 941</b>

(1) Suite à la revue du caractère observable des données utilisées pour déterminer la juste valeur, les instruments de capitaux propres et de dettes détenus par le groupe Crédit Agricole du Nord Est ont été transférés en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : du niveau 1 au niveau 2 pour un montant de 4 324 milliers d'euros, du niveau 2 au niveau 3 pour un montant de 89 941 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>877</b>		<b>877</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	877		877	
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>469 120</b>	<b>4 324</b>	<b>302 233</b>	<b>162 563</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>95 130</b>	<b>4 324</b>	<b>7 339</b>	<b>83 467</b>
Actions et autres titres à revenu variable <sup>(1)</sup>	40 608	4 324		36 284
Titres de participation non consolidés <sup>(1)</sup>	54 522		7 339	47 183
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>373 990</b>		<b>294 894</b>	<b>79 096</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	373 990		294 894	79 096
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	48 458		44 875	3 583
OPCVM <sup>(1)</sup>	325 532		250 019	75 513
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 756 674</b>		<b>1 756 674</b>	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 738 908		1 738 908	
Actions et autres titres à revenu variable	6 995		6 995	
Titres de participation non consolidés	1 731 913		1 731 913	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	17 766		17 766	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	17 766		17 766	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 766		17 766	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>137 142</b>		<b>137 142</b>	
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>2 363 813</b>	<b>4 324</b>	<b>2 196 926</b>	<b>162 563</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				193 668
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>				<b>193 668</b>

(1) Suite à la revue du caractère observable des données utilisées pour déterminer la juste valeur, les instruments de capitaux propres et les OPCVM détenus dans le cadre de l'activité de capital investissement ont été transférés en niveau 3 en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 648</b>		<b>2 648</b>	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	2 648		2 648	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>75 603</b>		<b>75 603</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>78 251</b>		<b>78 251</b>	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 343</b>		<b>2 343</b>	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	2 343		2 343	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>131 255</b>		<b>131 255</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>133 598</b>		<b>133 598</b>	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				





Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables			Instruments dérivés de couverture	
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>		4 574				1 462	1 462
Gains /pertes de la période <sup>(1)</sup>							
Comptabilisés en résultat						1 294	1 294
Comptabilisés en capitaux propres		4 574				168	168
Achats de la période	1 283	943				3 878	3 878
Ventes de la période		(250)					
Emissions de la période							
Dénouements de la période							
Reclassements de la période				(10)			
Variations liées au périmètre de la période							
Transferts	6 995	18 532				15 490	15 490
Transferts vers niveau 3	6 995	18 532				15 490	15 490
Transferts hors niveau 3							
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	<b>8 278</b>	<b>23 789</b>				<b>20 830</b>	<b>20 830</b>
<i>(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :</i>							
<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>							<b>30 485</b>
Comptabilisés en résultat							26 740
Comptabilisés en capitaux propres							3 745

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient aucun passif financier valorisé à la juste valeur selon le niveau 3.

### Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Pour les actifs financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3, le groupe Crédit Agricole du Nord Est s'appuie notamment, pour les titres détenus dans le cadre de l'activité de capital investissement, sur des modèles de valorisation basés sur les capitaux propres et les résultats des entités sous-jacentes.

## 12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

### Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

### 12.1. Information sur les filiales

#### 12.1.1. Restrictions sur les entités contrôlées

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucune disposition réglementaire, légale ou contractuelle pouvant limiter la capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est à avoir librement accès aux actifs et à régler les passifs de ses filiales.

#### 12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2021 ni au 31 décembre 2020.

#### 12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 « Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue ».

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit auto-souscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2019), soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017, FCT Crédit Agricole Habitat 2018, FCT Crédit Agricole Habitat 2020).

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 342 millions d'euros aux FCT.

## 12.2. Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation comprend une entité consolidante composée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 68 Caisses locales qui lui sont rattachées, ainsi que les filiales ci-dessous :

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole du Nord Est	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
SAS Nord Est Expansion	Intégration globale		France		Filiale	100 %	100 %	100 %	100 %
SAS Nord Est Capital Investissement	Intégration globale		France		Filiale	100 %	100 %	100 %	100 %
SAS Nord Est Aménagement Promotion	Intégration globale		France		Filiale	100 %	100 %	100 %	100 %
SAS Nord Est Patrimoine Immobilier	Intégration globale		France		Filiale	100 %	100 %	100 %	100 %
SAS Nord Est Immo	Intégration globale		France		Filiale	100 %	100 %	100 %	100 %
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 - 2018 - 2019 - 2020	Intégration globale		France		Entité structurée contrôlée	100 %	100 %	100 %	100 %

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

## 13. Participations et entités structurées non consolidées

### 13.1. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 2 201 970 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 786 435 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

#### 13.1.1. Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2021	31/12/2020	
SCI Hinmar	France	100,00 %	100,00 %	Entité non significative
SAS Nord Est Protection & Assistance	France	100,00 %	100,00 %	Entité non significative
SCI CA Edition	France	55,00 %	55,00 %	Entité non significative



### 13.1.2. Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres <sup>(1)</sup>	Résultat du dernier exercice <sup>(1)</sup>	Date des données financières
		31/12/2021	31/12/2020			
Le Foyer Rémois	France	15,00 %	15,00 %	253 270	10 970	31/12/2020
Crédit Agricole Capital PME	France	13,84 %	13,84 %	68 757	(3 497)	31/12/2020
Société Européenne de Malterie	France	30,00 %	30,00 %	30 432	1 769	30/06/2020

(1) En milliers d'euros.

### 13.2. Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

#### Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

##### Fonds de placement

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

##### Entités sponsorisées

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles elle ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2021.

Les revenus bruts (autres que commissions, intérêts) d'entités sponsorisées dans lesquelles le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice représentent une charge de 149 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

#### Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

##### Soutien financier apporté aux entités structurées

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas accordé de soutien financier à une ou plusieurs entités structurées non consolidées.

##### Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, l'implication du groupe Crédit Agricole du Nord Est dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives dans les tableaux ci-dessous :

31/12/2021												
(en milliers d'euros)	Titrisation			Gestion fiduciaire			Fonds de placement (1)			Financement structuré (1)		
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				4	4		4	4		4	4	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres												
Actifs financiers au coût amorti												
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>				<b>4</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	
Instruments de capitaux propres												
Passifs financiers à la juste valeur par résultat												
Dettes												
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>												
<b>Engagements donnés</b>												
Engagements de financement												
Engagements de garantie												
Autres												
Provisions pour risque d'exécution												
- Engagements par signature												
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>												
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>												<b>237</b>

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Exposition au risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas prêt et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

31/12/2020												
(en milliers d'euros)	Titrisation			Gestion fiduciaire			Fonds de placement (1)			Financement structuré (1)		
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				249 997	249 997		249 997	249 997		249 997	249 997	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres												
Actifs financiers au coût amorti												
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>				<b>249 997</b>	<b>249 997</b>		<b>249 997</b>	<b>249 997</b>		<b>249 997</b>	<b>249 997</b>	
Instruments de capitaux propres												
Passifs financiers à la juste valeur par résultat												
Dettes												
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>												
<b>Engagements donnés</b>												
Engagements de financement												
Engagements de garantie												
Autres												
Provisions pour risque d'exécution												
- Engagements par signature												
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>												
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>				<b>5 001 563</b>								

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Risque de marché » et dans la note 3.2 « Risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas géant et des entités de financement structurées dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

**Exposition maximale au risque de perte**

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de credit default swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

**14. Événements postérieurs au 31 décembre 2021**

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2021 n'a été constaté.

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est

Siège social : 25, rue Libergier - 51100 Reims Cedex  
Capital social : 196 984 770 €

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021.

A l'attention de l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Dépréciation des crédits sur une base individuelle

##### Risque identifié

Du fait de son activité, la Caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut (Stage 3) sont dits dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers. Le montant de ces dépréciations correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts).

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la Direction de la Caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève à 168,3 M€.

##### Notre réponse face au risque identifié

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la Direction dans le contexte de crise de la Covid-19 pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la Caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la Caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- analysé les hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

## Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions n'étant pas en défaut

### Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la Caisse régionale comptabilise des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), au titre des pertes de crédit attendues sur 12 mois (stage 1), et, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (stage 2).

Les corrections de valeurs reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut tenant compte de données macro-économiques prospectives (Forward Looking) appréciées au niveau du Groupe Crédit Agricole et au niveau de la Caisse régionale au regard des caractéristiques propres à ses portefeuilles de crédits.

Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 31 décembre 2021, un montant de 129 M€ comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés, en raison de :

- l'importance des hypothèses prises en particulier dans le contexte de crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2021 ;
- l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation...), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (Stage 1 et Stage 2).

### Notre réponse face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de détermination des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :
  - o les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles,
  - o le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « Loss Given Default » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie,
  - o la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris la revue des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante,
  - o la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur ;

- tester des données relatives aux expositions entrant dans le modèle de détermination des corrections de valeur sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des corrections de valeur dans l'outil de provisionnement ;
- apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la Caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ;
- analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
- examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous ne prévoyons pas de formuler d'observation sur la sincérité et la concordance d'informations relatives au rapport de gestion avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est par votre Assemblée générale du 17 mars 2006 pour le cabinet KPMG Audit FS I et du 5 avril 2018 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG Audit FS I était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la quatrième année.

## Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son

rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

## Les commissaires aux comptes

Paris La Défense,  
le 9 mars 2022

Neuilly-Sur-Seine,  
le 9 mars 2022

**KPMG Audit FS I**

**PricewaterhouseCoopers  
Audit**

**Arnaud Bourdeille  
Associé**

**Bara Naija  
Associé**





### III. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2021

#### COMPTES ANNUELS

#### Bilan individuel au 31 décembre 2021

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>214 842</b>	<b>193 617</b>
Caisse, banques centrales		84 211	86 548
Effets publics et valeurs assimilées	5	22 860	
Créances sur les établissements de crédit	3	107 771	107 069
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	3	<b>5 276 510</b>	<b>3 741 953</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	4	<b>16 335 309</b>	<b>15 995 606</b>
<b>OPERATIONS SUR TITRES</b>		<b>483 048</b>	<b>704 435</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	483 048	454 442
Actions et autres titres à revenu variable	5		249 993
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		<b>1 930 377</b>	<b>1 878 581</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 559 594	1 515 206
Parts dans les entreprises liées	6-7	298 948	287 057
Immobilisations incorporelles	7	664	931
Immobilisations corporelles	7	71 171	75 387
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE</b>			
<b>ACTIONS PROPRES</b>			
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>322 167</b>	<b>348 006</b>
Autres actifs	8	145 459	186 126
Comptes de régularisation	8	176 708	161 880
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>24 562 253</b>	<b>22 862 198</b>
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>56 724</b>	<b>69 166</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	56 724	69 166
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	10	<b>11 413 922</b>	<b>9 879 168</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	11	<b>8 831 802</b>	<b>8 634 185</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	12	<b>674 149</b>	<b>659 322</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>307 871</b>	<b>357 322</b>
Autres passifs	13	131 040	147 669
Comptes de régularisation	13	176 831	209 653
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>		<b>538 182</b>	<b>641 373</b>
Provisions	14-15-16	186 865	205 480
Dettes subordonnées	18	351 317	435 893
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	17	<b>164 000</b>	<b>139 000</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	19	<b>2 575 603</b>	<b>2 482 662</b>
Capital souscrit		196 985	197 010
Primes d'émission		348 124	348 124
Réserves		1 922 828	1 839 983
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		244	
Résultat de l'exercice		107 422	97 545
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>24 562 253</b>	<b>22 862 198</b>

<b>HORS-BILAN (en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>2 782 105</b>	<b>2 701 635</b>
Engagements de financement	27	2 385 781	2 085 788
Engagements de garantie	27	394 431	613 761
Engagements sur titres	27	1 893	2 086
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>4 904 745</b>	<b>4 673 228</b>
Engagements de financement	27	13 415	25 957
Engagements de garantie	27	4 889 437	4 645 185
Engagements sur titres	27	1 893	2 086

Les opérations de change Hors bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en Note 24 et 25.

## Compte de résultat individuel au 31 décembre 2021

<b>COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Intérêts et produits assimilés	31	338 122	338 337
Intérêts et charges assimilées	31	(143 486)	(152 923)
Revenus des titres à revenu variable	32	45 375	59 777
Commissions Produits	33	219 332	210 237
Commissions Charges	33	(42 287)	(34 955)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	34	609	762
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	35	(36)	(1 430)
Autres produits d'exploitation bancaire	36	7 570	8 498
Autres charges d'exploitation bancaire	36	(3 704)	(1 957)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>421 495</b>	<b>426 346</b>
Charges générales d'exploitation	37	(248 346)	(246 443)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations		(10 240)	(10 467)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>162 909</b>	<b>169 436</b>
Coût du risque	38	2 658	(32 403)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>165 567</b>	<b>137 033</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	39	2 335	(6 188)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>167 902</b>	<b>130 845</b>
Résultat exceptionnel	40		
Impôts sur les bénéfices	41	(35 480)	(33 300)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		(25 000)	
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>107 422</b>	<b>97 545</b>

## Annexes aux comptes individuels

### Note 1 - Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

#### 1.1 - Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 68 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,50 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,50 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

#### 1.2 - Relations internes au Crédit Agricole

##### Mécanismes financiers internes

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

- Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1<sup>er</sup> janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

### **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de

l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des

délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2<sup>(1)</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>(2)</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

#### **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15 % du dispositif a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50 % du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

### **1.3 - Événements significatifs relatifs à l'exercice 2021**

#### **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

- Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, etc.), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'Etat.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de Prêts Garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'élève à 276 millions d'euros.

- Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de l'évolution de la crise sanitaire en 2021, le Groupe Crédit agricole a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking central) pour la détermination du risque de crédit.

Celles-ci sont globalement plus favorables que celles qui avaient été retenues en 2020 et ont induit une légère baisse des pertes de crédits attendues (ECL) pour 3 millions d'euros, notamment sur la filière Pro.

Par ailleurs, en application du modèle central, une reprise a été constatée sur la filière Corporate (diminution des ECL de 10 millions d'euros) liée à quelques dossiers unitaires (évolution de la notation, évolution des caractéristiques des crédits, etc.).

En complément, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a procédé à une revue de son portefeuille de crédits qui l'a conduit au maintien des stress relatifs au forward looking local sur trois filières Agri-Viti/Pro/Corporate (avec une légère hausse des paramètres dans un contexte toujours incertain). L'application des paramètres du forward looking local a entraîné une baisse complémentaire de 7 millions d'euros sur le coût du risque à fin 2021 (mécaniquement concentrée sur la filière Corporate, le FLL renforçant l'évolution du FLC).

A noter que l'évolution du coût du risque intègre également deux ajustements pour 3 millions d'euros (hausse du coût du risque). Un ajustement porte sur la filière Retail afin de limiter l'effet des améliorations de notes sur les contreparties ayant bénéficié de PGE (ajustement quasi identique à celui passé en 2020) et un ajustement porte sur la prise en compte de l'évolution prévisible de la notation de contreparties.

#### **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15 % complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50 % du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

#### **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les

banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 405 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est au 31 décembre 2021.

### Prestations éditique et gestion documentaire

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est fera appel aux sociétés Cofilmo et Edokial pour la réalisation des prestations d'éditique et de gestion documentaire. Ces prestations étaient auparavant réalisées par le GIE C.A. Print. Dans ce cadre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est entrée au capital des sociétés Edokial et Cofilmo le 31 décembre 2021. Cette prise de participation a notamment été mise en œuvre via un apport de droits de succession à ces entités pour un montant de 640 milliers d'euros. Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a pris un engagement d'achat à terme d'actions de la société Edokial à hauteur de 1,9 million d'euros à échéance au 31 décembre 2026.

### SAS Rue La Boétie

Au cours de l'exercice 2021, la SAS Rue La Boétie a réalisé deux augmentations de capital. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a participé à ces augmentations de capital à hauteur de 51,5 millions d'euros.

### 1.4 - Évènements postérieurs à l'exercice 2021

Aucun évènement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2021 n'est survenu pendant la période subséquente.

### Note 2 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements / Recommandations	Date de 1 <sup>ère</sup> application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Règlement n°2020-11 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance concernant le traitement comptable de la contribution instaurée par les articles 3 et 13 de la LFSS 2021 et les taux d'actualisation des rentes pour les opérations non vie	1 <sup>er</sup> janvier 2020 (article 3)
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	1 <sup>er</sup> janvier 2021 (articles 1 et 2)
	Immédiate

## 2.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et / ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

#### **Créances saines**

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL (« Expected Credit Loss ») se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des « ECL »

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et d'extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default » ou « LGD »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking (dit central) dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking (dit local) sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et / ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de



crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking local pour lesquels les éléments conjoncturels et / ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant, ou pas, conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité en cas de dégradation significative).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'encours ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, etc.

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, etc).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses compromises :

Le sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

#### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts (service Contentieux, Direction des Risques), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est le déterminant en fonction de sa connaissance et analyse des situations au cas par cas.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

#### **Créances restructurées**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains évènements (nouveaux incidents par exemple).

## 2.2 - Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

### Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

### Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. Note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

### Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable ;
- les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle ;
- les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

### Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation

exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

### 2.3 - Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières, etc. ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable

Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans (dégressif ou linéaire)
Installations techniques	10 ans (dégressif ou linéaire)
Agencements	10 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

### 2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des Dépôts et Consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## 2.6 - Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés de fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

## 2.7 - Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2021, les fonds pour risques bancaires généraux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, dont la destination est la couverture de risques potentiels non avérés, s'établissent à 164 millions d'euros.

## 2.8 - Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) ;
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

### Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA - Credit Valuation Adjustment).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name S/N) ou les CDS indicieux ;
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

## 2.9 - Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

## 2.10 - Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

## 2.11 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 17 juin 2021 pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

## 2.12 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

### Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel ;
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élevaient à 244 milliers d'euros (comme présenté en Note 16 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau (cf. Note 19 portant sur les capitaux propres) : il s'élève à 244 milliers d'euros en contrepartie de 244 milliers d'euros au titre des excédents d'actifs de régime (cf. Note 8 « Comptes de régularisation et actifs divers »).

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement ;
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements à la charge de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, sont les suivants :

- indemnités de retraite complémentaire dite « chapeau » pour les cadres de direction et pour les administrateurs ;
- indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel ;
- indemnités de fin de carrière pour les cadres de direction.

Ces engagements sont couverts par des polices d'assurance.

#### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

#### **2.13 - Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

#### **2.14 - Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

#### **2.15 - Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.



### Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021					31/12/2020		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	4 527				4 527		4 527	169
à terme	49	42	59	52 157	52 307	67	52 374	54 661
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée		50 000			50 000		50 000	50 000
Prêts subordonnés				870	870		870	2 239
<b>Total</b>	<b>4 576</b>	<b>50 042</b>	<b>59</b>	<b>53 027</b>	<b>107 704</b>	<b>67</b>	<b>107 771</b>	<b>107 069</b>
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>107 771</b>	<b>107 069</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires								
	3 957 062				3 957 062		3 957 062	2 027 435
Comptes et avances à terme	136 213	350 681	550 383	239 871	1 277 148	41 859	1 319 007	1 714 518
Titres reçus en pension livrée						441	441	
Prêts subordonnés								
<b>Total</b>	<b>4 093 275</b>	<b>350 681</b>	<b>550 383</b>	<b>239 871</b>	<b>5 234 210</b>	<b>42 300</b>	<b>5 276 510</b>	<b>3 741 953</b>
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>5 276 510</b>	<b>3 741 953</b>
<b>TOTAL</b>							<b>5 384 281</b>	<b>3 849 022</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 870 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune créance n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

### Note 4 - Opérations avec la clientèle

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'élève à 276 044 milliers d'euros.

#### 4.1 - Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	1 888	173	442		2 503		2 503	2 909
Autres concours à la clientèle	1 023 469	2 180 416	6 450 826	6 752 358	16 407 069	39 055	16 446 124	16 086 573
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	51 040				51 040	808	51 848	52 307
Dépréciations							(165 166)	(146 183)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>16 335 309</b>	<b>15 995 606</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 56 244 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 5 770 328 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2021 contre 5 334 693 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 79 536 milliers au 31 décembre 2021 d'euros contre 77 567 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

## 4.2 - Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	16 301 914	15 949 122
Autres pays de l'U.E.	109 907	120 338
Autres pays d'Europe <sup>(1)</sup>	31 036	15 539
Amérique du Nord	4 073	5 633
Amérique Centrale et du Sud	846	886
Afrique et Moyen-Orient	6 114	5 603
Asie et Océanie (hors Japon)	6 175	6 395
Japon	547	350
Non ventilés et organismes internationaux		
<b>Total en principal</b>	<b>16 460 612</b>	<b>16 103 866</b>
Créances rattachées	39 863	37 923
Dépréciations	(165 166)	(146 183)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>16 335 309</b>	<b>15 995 606</b>

(1) Dont opérations réalisées en Grande-Bretagne et/ou en Livre Sterling - GBP : 5 632 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

## 4.3 - Opérations avec la clientèle - Analyse par agent économique

Encours au 31/12/2021

(en milliers d'euros)	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	6 507 611	78 738	19 764	(53 948)	(14 896)
Agriculteurs	3 891 512	113 682	35 164	(63 997)	(26 915)
Autres professionnels	1 652 456	30 100	5 601	(17 947)	(4 683)
Clientèle financière	387 662	12 423	161	(12 408)	(161)
Entreprises	3 398 018	57 178	8 342	(16 800)	(6 596)
Collectivités publiques	600 965	234	234	(6)	(6)
Autres agents économiques	62 251	60	59	(60)	(59)
<b>TOTAL</b>	<b>16 500 475</b>	<b>292 415</b>	<b>69 325</b>	<b>(165 166)</b>	<b>(53 316)</b>

Encours au 31/12/2020

(en milliers d'euros)	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	6 131 043	75 868	22 200	(51 978)	(16 030)
Agriculteurs	3 965 186	95 216	37 561	(51 690)	(27 880)
Autres professionnels	1 613 635	18 509	6 418	(13 276)	(5 666)
Clientèle financière	330 526	13 713	303	(13 694)	(283)
Entreprises	3 406 060	36 528	4 804	(15 443)	(4 224)
Collectivités publiques	629 320				
Autres agents économiques	66 019	103	82	(102)	(82)
<b>TOTAL</b>	<b>16 141 789</b>	<b>239 937</b>	<b>71 368</b>	<b>(146 183)</b>	<b>(54 165)</b>

## Note 5 – Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>				22 709	22 709	
dont surcote restant à amortir				2 709	2 709	
dont décote restant à amortir						
<b>Créances rattachées</b>				151	151	
<b>Dépréciations</b>						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>				<b>22 860</b>	<b>22 860</b>	
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe <sup>(1)</sup></b>						
<b>Emis par organismes publics</b>				29 336	29 336	9 883
<b>Autres émetteurs</b>		28 606		424 259	452 865	443 943
dont surcote restant à amortir				5 159	5 159	6 210
dont décote restant à amortir				(550)	(550)	(11)
<b>Créances rattachées</b>		434		933	1 367	1 249
<b>Dépréciations</b>		(520)			(520)	(633)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>28 520</b>		<b>454 528</b>	<b>483 048</b>	<b>454 442</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		2			2	250 033
<b>Créances rattachées</b>						
<b>Dépréciations</b>		(2)			(2)	(40)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	<b>249 993</b>
<b>TOTAL</b>		<b>28 520</b>		<b>477 388</b>	<b>505 908</b>	<b>704 435</b>
<b>Valeurs estimatives</b>		<b>28 624</b>		<b>476 327</b>	<b>504 951</b>	<b>709 294</b>

(1) Dont 51 876 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2021 et 51 876 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre n'a été réalisé pendant l'exercice 2021 et aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance.

#### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 77 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 663 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse si disponible. Pour les titres de placement non cotés, la valeur estimative est, soit communiquée par le Groupe, soit calculée à partir des paramètres de marché. Il y a lieu de préciser pour les plus-values latentes que les montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés à la couverture des titres de placement (-534 milliers d'euros au titre de la microcouverture).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 1 634 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 5 230 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 1 611 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 366 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des créances représentatives des titres prêtés concernant les effets publics s'élève à 21 350 milliers d'euros et à 358 027 milliers d'euros pour les obligations et les autres titres à revenu fixe.

### 5.1 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration et banques centrales (y compris États)	29 336	9 883
Établissements de crédit	120 159	121 238
Clientèle financière	284 103	534 133
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	48 605	38 605
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>482 203</b>	<b>703 859</b>
Créances rattachées	1 367	1 249
Dépréciations	(522)	(673)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>483 048</b>	<b>704 435</b>

### 5.2 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	482 201	22 709	2	504 912	453 826		250 033	703 859
dont titres cotés	147 637	22 709		170 346	129 255			129 255
dont titres non cotés <sup>(1)</sup>	334 564		2	334 566	324 571		250 033	574 604
Créances rattachées	1 367	151		1 518	1 249			1 249
Dépréciations	(520)		(2)	(522)	(633)		(40)	(673)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>483 048</b>	<b>22 860</b>	<b>0</b>	<b>505 908</b>	<b>454 442</b>		<b>249 993</b>	<b>704 435</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 4 milliers d'euros, dont aucun OPCVM français de capitalisation ;
- aucun OPCVM étranger.

Les OPCVM présentent un solde nul à l'actif du bilan. Leur valeur estimative au 31 décembre 2021 s'élève à 4 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2021 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	0	4
OPCVM autres		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

## 5.3 - Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute		10 000	66 427	405 774	482 201	1 367	483 568	455 075
Dépréciations							(520)	(633)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>10 000</b>	<b>66 427</b>	<b>405 774</b>	<b>482 201</b>	<b>1 367</b>	<b>483 048</b>	<b>454 442</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute				22 709	22 709	151	22 860	
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>				<b>22 709</b>	<b>22 709</b>	<b>151</b>	<b>22 860</b>	

## 5.4 - Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	504 910	29	453 826	29
Autres pays de l'U.E.				
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
<b>Total en principal</b>	<b>504 910</b>	<b>29</b>	<b>453 826</b>	<b>29</b>
Créances rattachées	1 518		1 249	
Dépréciations	(520)	(29)	(633)	(29)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>505 908</b>	<b>0</b>	<b>454 442</b>	<b>0</b>

## Note 6 - Titres de participation et de filiales

INFORMATIONS FINANCIERES (en milliers d'euros)	Date de clôture	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Caisse régionale</b>											
• <i>Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit</i>											
• <i>Participations dans des établissements de crédit</i>											
• <i>Autres parts dans les entreprises liées</i>											
SAS Nord Est Capital Investissement	31/12/2020	100 000	33 334	100,00	106 080	106 080	100		336	12 428	
SAS Nord Est Expansion	31/12/2020	70 000	11 931	100,00	80 002	80 002	4 000		(459)	(106)	
SAS Nord Est Patrimoine Immobilier	31/12/2020	31 577	(295)	100,00	34 662	31 640	30 313		4 360	(784)	
SAS Nord Est Aménagement Promotion	31/12/2020	5 250	11 635	100,00	5 946	5 946	36 662		2 288	566	
SAS Nord Est Protection et Assistance	31/12/2020	2 500	57	100,00	2 500	2 500	200		300	26	
• <i>Autres titres de participations</i>											
SAS Sacam Avenir	31/12/2020	217 697	(111 362)	3,31	12 509	9 191			0	(111 130)	
SAS Sacam Développement	31/12/2020	725 471	69 308	3,94	28 769	28 769	13 455		72 678	61 185	789
SAS Sacam International	31/12/2020	522 023	(38 777)	3,99	35 938	18 855			152	(102 179)	
SAS Sacam Immobilier	31/12/2020	173 273	14 605	3,93	7 155	7 155			5 350	5 309	195
SAS Sacam Participations	31/12/2020	62 558	19 432	3,94	2 856	2 856			3 698	2 334	
SAS Rue La Boétie	31/12/2020	2 744 903	15 406 729	4,07	812 632	812 632	28 856		0	(3 980)	35 091
SAS Delta	31/12/2020	79 550	(1 731)	3,39	2 693	2 693			0	(28)	
SAS Sacam Mutualisation	31/12/2020	18 556 677	10 065	3,30	612 252	612 252			274 090	271 332	7 457
SAS Sacam Fireca	31/12/2020	55 594	(4 958)	3,59	3 143	1 819			0	(2 110)	
SAS Agéo	31/12/2020	457	3 870	15,04	4 099	4 099			13 930	994	75
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de la Caisse régionale</b>											
• <i>Autres parts dans les entreprises liées</i>											
• <i>Autres titres de participation</i>											
• <i>Autres titres détenus à long terme</i>											
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>1 767 370</b>	<b>1 742 350</b>	<b>115 372</b>				<b>43 984</b>

## Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	229 605	283 671	219 700	266 710
Titres cotés				
Avances consolidables	71 975	71 975	70 331	70 331
Créances rattachées	390	390	406	406
Dépréciations	(3 022)		(3 380)	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>298 948</b>	<b>356 036</b>	<b>287 057</b>	<b>337 447</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	1 529 487	2 203 348	1 472 734	2 108 754
Titres cotés				
Avances consolidables	43 397	43 397	59 571	59 571
Créances rattachées	430	430	424	424
Dépréciations	(21 998)		(24 518)	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 551 316</b>	<b>2 247 175</b>	<b>1 508 211</b>	<b>2 168 749</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	8 278	8 278	6 995	6 995
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>8 278</b>	<b>8 278</b>	<b>6 995</b>	<b>6 995</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 559 594</b>	<b>2 255 453</b>	<b>1 515 206</b>	<b>2 175 744</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 858 542</b>	<b>2 611 489</b>	<b>1 802 263</b>	<b>2 513 191</b>
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	1 767 370		1 699 429	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>1 767 370</b>		<b>1 699 429</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## Note 7 - Variation de l'actif immobilisé

### Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	219 700	10 001	(96)		229 605
Avances consolidables	70 331	1 644			71 975
Créances rattachées	406		(16)		390
Dépréciations	(3 380)		358		(3 022)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>287 057</b>	<b>11 645</b>	<b>246</b>		<b>298 948</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	1 472 734	57 781	(1 028)		1 529 487
Avances consolidables	59 571	35 958	(52 132)		43 397
Créances rattachées	424	6			430
Dépréciations	(24 518)	(143)	2 663		(21 998)
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 508 211</b>	<b>93 602</b>	<b>(50 497)</b>		<b>1 551 316</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	6 995	1 283			8 278
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>6 995</b>	<b>1 283</b>			<b>8 278</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 515 206</b>	<b>94 885</b>	<b>(50 497)</b>		<b>1 559 594</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 802 263</b>	<b>106 530</b>	<b>(50 251)</b>		<b>1 858 542</b>

### Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	201 297	7 442	(3 801)		204 938
Amortissements et dépréciations	(125 910)	(9 941)	2 084		(133 767)
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>75 387</b>	<b>(2 499)</b>	<b>(1 717)</b>		<b>71 171</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	2 080	33			2 113
Amortissements et dépréciations	(1 149)	(300)			(1 449)
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>931</b>	<b>(267)</b>			<b>664</b>
<b>TOTAL</b>	<b>76 318</b>	<b>(2 766)</b>	<b>(1 717)</b>		<b>71 835</b>

Le montant des dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours de production s'élève à 4 358 milliers d'euros au 31 décembre 2021.



## Note 8 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres actifs <sup>(1)</sup></b>		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers <sup>(2)</sup>	145 368	185 151
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	91	975
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>145 459</b>	<b>186 126</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	45 110	29 358
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	172	16
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	17 197	14 276
Charges constatées d'avance	53 361	61 185
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 696	3 824
Autres produits à recevoir	56 821	52 758
Charges à répartir		97
Autres comptes de régularisation	351	366
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>176 708</b>	<b>161 880</b>
<b>TOTAL</b>	<b>322 167</b>	<b>348 006</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 3 623 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et a pour conséquence d'augmenter le niveau des comptes de régularisation et actifs divers de 244 milliers d'euros.

Si cette modification avait été prise en compte en 2020, le niveau d'excédent de régime aurait été estimé à 207 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre un niveau de provisions pour engagements de retraite et assimilés de 37 milliers d'euros présenté dans la Note 16 « Engagements sociaux - Variations de la provision ».

## Note 9 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	146 183	76 489	(55 472)	(2 034)		165 166
Sur opérations sur titres	673	5	(156)			522
Sur valeurs immobilisées	28 737	572	(3 021)			26 288
Sur autres actifs	2 661	224	(2 449)			436
<b>TOTAL</b>	<b>178 254</b>	<b>77 290</b>	<b>(61 098)</b>	<b>(2 034)</b>		<b>192 412</b>

## Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	2 709				2 709	1	2 710	4 742
à terme		510		53 464	53 974	16	53 990	64 259
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée						24	24	165
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 709</b>	<b>510</b>		<b>53 464</b>	<b>56 683</b>	<b>41</b>	<b>56 724</b>	<b>69 166</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	6 479				6 479	417	6 896	8 670
Comptes et avances à terme	1 398 141	2 441 125	5 433 859	1 749 391	11 022 516	5 133	11 027 649	9 870 498
Titres donnés en pension livrée		379 377			379 377		379 377	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 404 620</b>	<b>2 820 502</b>	<b>5 433 859</b>	<b>1 749 391</b>	<b>11 408 372</b>	<b>5 550</b>	<b>11 413 922</b>	<b>9 879 168</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 407 329</b>	<b>2 821 012</b>	<b>5 433 859</b>	<b>1 802 855</b>	<b>11 465 055</b>	<b>5 591</b>	<b>11 470 646</b>	<b>9 948 334</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

## Note 11 - Comptes créditeurs de la clientèle

## 11.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	6 301 495				6 301 495	166	6 301 661	5 830 481
Comptes d'épargne à régime spécial	125 458				125 458		125 458	104 730
à vue	125 458				125 458		125 458	104 730
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	231 623	237 698	1 505 784	420 136	2 395 241	9 442	2 404 683	2 698 974
à vue	16 396				16 396		16 396	6 065
à terme	215 227	237 698	1 505 784	420 136	2 378 845	9 442	2 388 287	2 692 909
Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>6 658 576</b>	<b>237 698</b>	<b>1 505 784</b>	<b>420 136</b>	<b>8 822 194</b>	<b>9 608</b>	<b>8 831 802</b>	<b>8 634 185</b>

## 11.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Particuliers	3 600 527	3 520 385
Agriculteurs	1 398 726	1 255 988
Autres professionnels	484 016	449 373
Clientèle financière	421 470	335 555
Entreprises	2 625 659	2 737 981
Collectivités publiques	1 615	2 681
Autres agents économiques	290 181	302 818
<b>Total en principal</b>	<b>8 822 194</b>	<b>8 604 781</b>
Dettes rattachées	9 608	29 404
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>8 831 802</b>	<b>8 634 185</b>

## Note 12 - Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021				Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2020	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			Total	Total
Bons de caisse	212	323	6 735		7 270	29	7 299	7 324
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables <sup>(1)</sup>	220 000	399 950	46 900		666 850		666 850	651 998
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>220 212</b>	<b>400 273</b>	<b>53 635</b>		<b>674 120</b>	<b>29</b>	<b>674 149</b>	<b>659 322</b>

(1) Aucun titre de créance négociable n'a été émis à l'étranger.

## Note 13 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres passifs <sup>(1)</sup></b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	126 565	145 959
Versements restant à effectuer sur titres	4 475	1 710
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>131 040</b>	<b>147 669</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	5 638	6 249
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	162	1
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	53 234	60 604
Produits constatés d'avance	47 933	53 762
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	3 434	3 637
Autres charges à payer	65 466	83 589
Autres comptes de régularisation	964	1 811
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>176 831</b>	<b>209 653</b>
<b>TOTAL</b>	<b>307 871</b>	<b>357 322</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## Note 14 - Provisions

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite et assimilés		1 947	(1 947)			
Provisions pour autres engagements sociaux	1 845	94	(138)			1 801
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	17 878	44 345		(45 874)		16 349
Provisions pour litiges fiscaux <sup>(1)</sup>	2 014	875	(214)	(285)		2 390
Provisions pour autres litiges	5 200	3 942	(1 146)	(1 740)		6 256
Provisions pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit <sup>(2)</sup>	136 314	396 599		(413 580)		119 333
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels <sup>(3)</sup>	744	1 482		(47)		2 179
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement <sup>(4)</sup>	30 650	30		(2 710)		27 970
Autres provisions	10 835	2 434	(2 511)	(171)		10 587
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>205 480</b>	<b>451 748</b>	<b>(5 956)</b>	<b>(464 407)</b>		<b>186 865</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés et comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles bâlois.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Cf. Note 15 ci-après.

## Information sur les passifs éventuels : (article 1124-36 du règlement ANC 2014-07)

La gestion du Compte Personnel de Formation (CPF) des salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est externalisée auprès d'un organisme indépendant.

## Note 15 - Épargne-logement

## Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	255 850	191 091
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 608 278	1 543 195
Ancienneté de plus de 10 ans	1 191 403	1 227 558
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>3 055 531</b>	<b>2 961 844</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>275 782</b>	<b>250 233</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>3 331 313</b>	<b>3 212 077</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

## Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	751	1 086
Comptes épargne-logement	1 819	2 753
<b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 570</b>	<b>3 839</b>

**Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	275	165
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	14 690	16 785
Ancienneté de plus de 10 ans	13 005	13 700
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>27 970</b>	<b>30 650</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>27 970</b>	<b>30 650</b>

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Dotations	Reprises	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	30 650	30	2 710	27 970
Comptes épargne-logement				
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>30 650</b>	<b>30</b>	<b>2 710</b>	<b>27 970</b>

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2021 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul, notamment sur les taux et la liquidité.

**Note 16 - Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies**

Les engagements sociaux postérieurs à l'emploi de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est concernent le régime de retraite complémentaire des cadres de direction et des administrateurs et les indemnités de fin de carrière dues au personnel ainsi qu'aux cadres de direction.

Ces engagements sont principalement couverts par cinq polices d'assurance éligibles souscrites auprès de Prédica et ADICAM.

**Variations de la dette actuarielle**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle à l'ouverture	35 245	35 391
Coût des services rendus sur l'exercice	2 743	1 754
Coût financier	130	341
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		(1 687)
Variation de périmètre	(52)	(150)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	(1 850)	(1 343)
(Gains) / pertes actuariels	(1 358)	939
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	(244)	
<b>DETTE ACTUARIELLE A LA CLOTURE</b>	<b>34 614</b>	<b>35 245</b>

(1) La modification de la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

Ce choix d'alignement a été retenu par la Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel du Nord Est et a pour conséquence de réduire de 244 milliers d'euros le niveau de la dette actuarielle présentée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, faisant ressortir une position active de 244 milliers d'euros, et d'augmenter les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par le biais du report à nouveau de 244 milliers d'euros.

Si cette modification avait été prise en compte en 2020, le niveau des engagements sociaux aurait été estimé à 35 001 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 35 245 milliers d'euros présenté dans le tableau ci-dessus.

**Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	2 742	1 754
Coût financier	130	341
Rendement attendu des actifs	(165)	(166)
Coût des services passés		(1 687)
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	275	252
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	(412)	1 297
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 570</b>	<b>1 791</b>

**Variations de juste valeur des actifs des régimes**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des actifs / droits à remboursement à l'ouverture	34 604	34 040
Rendement attendu des actifs	165	166
Gains / (pertes) actuariels	222	119
Cotisations payées par l'employeur	2 513	1 772
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(52)	(150)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(1 850)	(1 343)
Autres mouvements		
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT A LA CLOTURE</b>	<b>35 601</b>	<b>34 604</b>

**Variations de la provision**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes actuarielles à la clôture	(34 614)	(35 247)
Impact de la limitation d'actifs	(1 360)	(1 772)
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	523	2 378
Juste valeur des actifs fin de période	35 601	34 604
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS A LA CLOTURE</b>	<b>150</b>	<b>(37)</b>

**Rendement des actifs des régimes**

Au 31 décembre 2021, le taux moyen de rendement attendu des actifs s'élève à 0,36 % pour les deux régimes d'indemnités de fin de carrière et pour le régime de retraite supplémentaire des cadres de direction.

**Hypothèses actuarielles utilisées**

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,82 % ;
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,17 %.

**Note 17 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fonds pour risques bancaires généraux	164 000	139 000
<b>Valeur au bilan</b>	<b>164 000</b>	<b>139 000</b>

## Note 18 - Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>							<b>95 671</b>
Euro							95 671
Autres devises							
<b>Titres et emprunts participatifs</b>							
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>				200 000	200 000	62	200 062
							200 074
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>							
Euro							
Autres devises							
<b>Placement des fonds propres des Caisses Locales</b>				149 103	149 103	2 152	151 255
							140 148
<b>Dépôts de garantie à caractère mutuel</b>							
<b>VALEUR AU BILAN</b>				<b>349 103</b>	<b>349 103</b>	<b>2 214</b>	<b>351 317</b>
							<b>435 893</b>

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 5 684 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 10 273 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Conformément à l'article 1124-20 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, deux emprunts représentent unitairement plus de 10 % du montant total des dettes subordonnées, à savoir :

- un emprunt subordonné de 100 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel indexé sur le taux euribor 3 mois plus une marge de 1,19 %, à échéance au 11 décembre 2032 et assorti d'une option de remboursement anticipé à compter du 11 décembre 2027 ;
- un emprunt subordonné de 100 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel indexé sur le taux euribor 3 mois plus une marge de 1,16 %, à échéance au 11 décembre 2029 et assorti d'une option de remboursement anticipé à compter du 11 décembre 2024.

Un bon à moyen terme négociable subordonné de 93 000 milliers d'euros est arrivé à échéance le 17 juin 2021.

## Note 19 - Variation des capitaux propres (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capitaux propres							Résultat	Total des capitaux propres
	Capital <sup>(1)</sup>	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau <sup>(2)</sup>	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement			
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>197 010</b>	<b>1 255 404</b>	<b>498 795</b>	<b>348 124</b>				<b>101 256</b>	<b>2 400 589</b>
Dividendes versés au titre de N-2								(15 471)	(15 471)
Variation de capital									
Variation des primes et réserves									
Affectation du résultat social N-2		64 338	21 446					(85 784)	
Report à nouveau									
Résultat de l'exercice N-1								97 545	97 545
Autres variations									
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>197 010</b>	<b>1 319 742</b>	<b>520 241</b>	<b>348 124</b>				<b>97 545</b>	<b>2 482 662</b>
Dividendes versés au titre de N-1								(14 700)	(14 700)
Variation de capital	(25)								(25)
Variation des primes et réserves									
Affectation du résultat social N-1		62 134	20 711					(82 845)	
Report à nouveau <sup>(3)</sup>				244					244
Résultat de l'exercice N								107 422	107 422
Autres variations									
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>196 985</b>	<b>1 381 876</b>	<b>540 952</b>	<b>348 368</b>				<b>107 422</b>	<b>2 575 603</b>

(1) Le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est composé de parts sociales souscrites par les sociétaires et de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.). La valeur nominale des parts sociales est de 15 euros et le montant total du capital s'élève à 196 985 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

(2) Dont 295 316 milliers d'euros de primes d'émissions, dont 52 808 milliers d'euros de primes de fusion.

(3) Dont 244 milliers d'euros relatif à l'impact de l'application de la modification de la recommandation 2013-02 du 5 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

## Note 20 - Composition des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres hors FRBG	2 575 603	2 482 662
Fonds pour risques bancaires généraux	164 000	139 000
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 739 603</b>	<b>2 621 662</b>

Par ailleurs, les dettes subordonnées et titres participatifs s'élèvent à 351 317 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 435 893 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est ne détient pas de dépôts de garantie à caractère mutuel.

## Note 21 - Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

Les principales opérations réalisées avec les entreprises liées et les participations concernent :

- le capital détenu dans les dites participations (cf. Note 6) ;
- et les avances en compte courant d'associés (cf. Note 6).

## Note 22 - Transactions effectuées avec les parties liées

Les transactions effectuées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales du marché.



## Note 23 - Opérations effectuées en devises

## Contributions par devise au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	24 437 042	24 311 632	22 734 344	22 527 890
Autres devises de l'Union Européenne	284	284	12 899	12 899
Franc Suisse	251	251	324	324
Dollar	49 919	49 919	68 538	68 538
Yen	1	1		
Autres devises <sup>(1)</sup>	5 892	5 892	2 747	2 747
<b>Valeur brute</b>	<b>24 493 389</b>	<b>24 367 980</b>	<b>22 818 852</b>	<b>22 612 398</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	261 277	194 274	221 601	249 800
Dépréciations	(192 413)		(178 255)	
<b>TOTAL</b>	<b>24 562 253</b>	<b>24 562 253</b>	<b>22 862 198</b>	<b>22 862 198</b>

(1) Dont opérations réalisées en Grande-Bretagne et/ou en Livre Sterling - GBP : 3 590 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

## Note 24 - Opérations de change, prêts et emprunts en devises

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>10 718</b>	<b>10 707</b>	<b>8 945</b>	<b>8 926</b>
Devises	5 479	5 479	4 436	4 436
Euros	5 239	5 228	4 509	4 490
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>10 718</b>	<b>10 707</b>	<b>8 945</b>	<b>8 926</b>

## Note 25 - Opérations sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>3 970 143</b>	<b>1 871</b>	<b>3 972 014</b>	<b>3 718 944</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré <sup>(1)</sup></b>	<b>3 970 143</b>	<b>1 871</b>	<b>3 972 014</b>	<b>3 718 944</b>
Swaps de taux d'intérêt	3 970 143		3 970 143	3 718 944
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		1 871	1 871	
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>				
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme	Achetés			
	Vendus			
Instruments sur action et indices boursiers à terme	Achetés			
	Vendus			
Instruments de taux de change à terme	Achetés			
	Vendus			
Autres instruments à terme conditionnels	Achetés			
	Vendus			
<b>Opérations de gré à gré</b>				
Options de swaps de taux	Achetées			
	Vendues			
Instruments de taux d'intérêts à terme	Achetés			
	Vendus			
Instruments de taux de change à terme	Achetés			
	Vendus			
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	Achetés			
	Vendus			
Autres instruments à terme conditionnels	Achetés			
	Vendus			
<b>Dérivés de crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit	Achetés			
	Vendus			
<b>TOTAL</b>	<b>3 970 143</b>	<b>1 871</b>	<b>3 972 014</b>	<b>3 718 944</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## 25.1 - Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2021			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	452 935	1 919 322	1 597 886	452 935	1 919 322	1 597 886
Caps, Floors, Collars						
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices		1 871			1 871	
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
<b>Sous total</b>	<b>452 935</b>	<b>1 921 193</b>	<b>1 597 886</b>	<b>452 935</b>	<b>1 921 193</b>	<b>1 597 886</b>
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	17 001	4 424		17 001	4 424	
<b>Sous total</b>	<b>17 001</b>	<b>4 424</b>		<b>17 001</b>	<b>4 424</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>469 936</b>	<b>1 925 617</b>	<b>1 597 886</b>	<b>469 936</b>	<b>1 925 617</b>	<b>1 597 886</b>

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2020			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	109 578	1 799 293	1 810 073	109 578	1 799 293	1 810 073
Caps, Floors, Collars						
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
<b>Sous total</b>	<b>109 578</b>	<b>1 799 293</b>	<b>1 810 073</b>	<b>109 578</b>	<b>1 799 293</b>	<b>1 810 073</b>
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	17 871			17 871		
<b>Sous total</b>	<b>17 871</b>			<b>17 871</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>127 449</b>	<b>1 799 293</b>	<b>1 810 073</b>	<b>127 449</b>	<b>1 799 293</b>	<b>1 810 073</b>

Sur l'exercice 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a réalisé aucune opération sur les marchés organisés.

## 25.2 - Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Juste Valeur Positive	Juste Valeur Négative	Encours Notionnel	Juste Valeur Positive	Juste Valeur Négative	Encours Notionnel
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	82 258	76 330	3 970 143	137 289	133 399	3 718 944
Caps, Floors, Collars						
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices			1 871			
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
<b>Sous total</b>	<b>82 258</b>	<b>76 330</b>	<b>3 972 014</b>	<b>137 289</b>	<b>133 399</b>	<b>3 718 944</b>
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	5 479	5 479	21 425	4 436	4 436	17 871
<b>Sous total</b>	<b>5 479</b>	<b>5 479</b>	<b>21 425</b>	<b>4 436</b>	<b>4 436</b>	<b>17 871</b>
<b>TOTAL</b>	<b>87 737</b>	<b>81 809</b>	<b>3 993 439</b>	<b>141 725</b>	<b>137 835</b>	<b>3 736 815</b>

## 25.3 - Information sur les Swaps

## Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		265 143	3 705 000	
Contrats assimilés				

Aucun transfert de contrat d'échange entre deux catégories de portefeuille n'a été réalisé au cours de l'exercice 2021.

## Note 26 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel **	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	32 613	15 796	48 409	51 230	4 256	55 486
Risques sur les autres contreparties	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>32 613</b>	<b>15 796</b>	<b>48 409</b>	<b>51 230</b>	<b>4 256</b>	<b>55 486</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>	0	0	0	0	0	0
- taux d'intérêt, change et matières premières	32 613	15 796	48 409	51 230	4 256	55 486
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>32 613</b>	<b>15 796</b>	<b>48 409</b>	<b>51 230</b>	<b>4 256</b>	<b>55 486</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation				(35)	(2 001)	(2 036)
<b>TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION</b>	<b>32 613</b>	<b>15 796</b>	<b>48 409</b>	<b>51 195</b>	<b>2 256</b>	<b>53 450</b>
Collatéral reçu	33 020		33 020	51 290		51 290
<b>TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION ET COLLATERAL RECU</b>	<b>(407)</b>		<b>15 389</b>	<b>(95)</b>		<b>2 160</b>

\*calculé selon les normes prudentielles CRR2 / CRDIV

\*\* calculé selon les normes prudentielles CRR / CRDIV

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

**Note 27 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 385 781</b>	<b>2 085 788</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	2 385 781	2 085 788
Ouverture de crédits confirmés	1 613 869	1 507 369
- Ouverture de crédits documentaires	294	1 132
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 613 575	1 506 237
Autres engagements en faveur de la clientèle	771 912	578 419
<b>Engagements de garantie</b>	<b>394 431</b>	<b>613 761</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	33 487	254 320
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		324
Autres garanties <sup>(1)</sup>	33 487	253 996
. Engagements d'ordre de la clientèle	360 944	359 441
Cautions immobilières	76 988	41 397
Autres garanties d'ordre de la clientèle	283 956	318 044
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 893</b>	<b>2 086</b>
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	1 893	2 086
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>13 415</b>	<b>25 957</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	13 415	25 957
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 889 437</b>	<b>4 645 185</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 683 825	1 712 536
. Engagements reçus de la clientèle	3 205 612	2 932 649
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées <sup>(2)</sup>	707 231	737 853
Autres garanties reçues	2 498 381	2 194 796
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 893</b>	<b>2 086</b>
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	1 893	2 086

(1) Au 31 décembre 2021, la garantie Switch Assurance est nulle suite à sa résiliation totale alors qu'elle présentait un solde de 221 517 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 247 600 milliers d'euros.

**Note 28 – Actifs donnés et reçus en garantie****Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a apporté 6 962 578 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 698 433 milliers d'euros en 2020. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a apporté :

- 5 737 597 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 5 293 728 milliers d'euros en 2020 ;
- 213 652 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 238 216 milliers d'euros en 2020 ;
- 905 777 milliers d'euros de créances dans le cadre du refinancement auprès de Crédit Agricole Home Loan SFH, contre 914 192 milliers d'euros en 2020 ;
- 105 552 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 94 848 milliers d'euros en 2020 ;
- aucune créance auprès de la société ESNI (Euro Secured Notes Issuer), contre 157 449 milliers d'euros en 2020.

**Actifs reçus en garantie :**

En 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a reçu aucun actif en garantie.

### Note 29 - Engagements donnés aux entreprises liées

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2021, le montant de cet engagement s'élève à 1 721 544 milliers d'euros.

### Note 30 - Engagements de crédit bail

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas pris d'engagement en matière de crédit-bail.

### Note 31 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 047	1 527
Sur opérations internes au Crédit Agricole	56 848	39 741
Sur opérations avec la clientèle	271 264	278 959
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 145	3 933
Produit net sur opérations de macro-couverture	2 941	12 311
Sur dettes représentées par un titre	1 877	1 866
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>338 122</b>	<b>338 337</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(851)	(1 061)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(103 958)	(95 528)
Sur opérations avec la clientèle	(35 813)	(53 461)
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 107)	(866)
Sur dettes représentées par un titre	(1 738)	(1 965)
Autres intérêts et charges assimilées	(19)	(42)
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(143 486)</b>	<b>(152 923)</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES <sup>(1)</sup></b>	<b>194 636</b>	<b>185 414</b>

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2021 est de 5 684 milliers d'euros, contre 9 556 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

### Note 32 - Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	45 375	59 777
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>45 375</b>	<b>59 777</b>

## Note 33 - Produit net des commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 034	(50)	984	742	(55)	687
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 311	(27 365)	(12 054)	14 223	(21 335)	(7 112)
Sur opérations avec la clientèle	47 546	(414)	47 132	46 990	(291)	46 699
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	161		161	278		278
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	10		10	10	(163)	(153)
Sur prestations de services financiers <sup>(1)</sup>	154 686	(13 854)	140 832	147 429	(12 571)	134 858
Provision pour risques sur commissions	584	(604)	(20)	565	(540)	25
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>219 332</b>	<b>(42 287)</b>	<b>177 045</b>	<b>210 237</b>	<b>(34 955)</b>	<b>175 282</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 37 428 milliers d'euros.

## Note 34 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	609	733
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme		29
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b>	<b>609</b>	<b>762</b>

## Note 35 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	(5)	(39)
Reprises de dépréciations	156	133
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>151</b>	<b>94</b>
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées	(187)	(1 524)
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>(187)</b>	<b>(1 524)</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>(36)</b>	<b>(1 430)</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>(36)</b>	<b>(1 430)</b>



## Note 36 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers	7 190	8 243
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	193	124
Reprises provisions	187	131
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>7 570</b>	<b>8 498</b>
Charges diverses	(2 115)	(1 830)
Quote part des opérations faites en commun	(111)	(48)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	(1 478)	(79)
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(3 704)</b>	<b>(1 957)</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>3 866</b>	<b>6 541</b>

## Note 37 - Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Frais de personnel</b>		
<b>Salaires et traitements</b>	(86 897)	(83 848)
<b>Charges sociales</b>	(46 126)	(43 911)
<i>dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies</i>	(10 655)	(10 491)
<b>Intéressement et participation</b>	(16 266)	(13 958)
<b>Impôts et taxes sur rémunérations</b>	(13 667)	(13 217)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(162 956)</b>	<b>(154 934)</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	9 678	8 007
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>(153 278)</b>	<b>(146 927)</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	(4 495)	(6 492)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires <sup>(1) (2)</sup>	(92 210)	(94 559)
<b>Total des charges administratives</b>	<b>(96 705)</b>	<b>(101 051)</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	1 637	1 535
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(95 068)</b>	<b>(99 516)</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(248 346)</b>	<b>(246 443)</b>

(1) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

(2) Dont 1 581 milliers d'euros au titre du Fonds de Résolution Unique au titre de l'exercice 2021.

## Effectif moyen

Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	562	531
Non cadres	1 216	1 263
<b>Total de l'effectif moyen</b>	<b>1 778</b>	<b>1 794</b>
<i>Dont :</i>		
- France	1 778	1 794
- Etranger		

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, s'élève respectivement à 252 milliers d'euros et à 2 406 milliers d'euros.

Le montant des crédits accordés pendant l'exercice aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 1 032 milliers d'euros. Le montant accordé aux membres du Comité de Direction est nul sur l'exercice 2021.

## Note 38 - Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(519 782)</b>	<b>(441 233)</b>
Dépréciations de créances douteuses	(75 152)	(59 885)
Autres provisions et dépréciations	(444 630)	(381 348)
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>521 476</b>	<b>419 010</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses <sup>(1)</sup>	56 446	64 968
Autres reprises de provisions et dépréciations <sup>(2)</sup>	465 030	354 042
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>1 694</b>	<b>(22 223)</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées <sup>(3)</sup>	(548)	(1 062) <sup>(5)</sup>
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées <sup>(4)</sup>	(8 467)	(8 122)
Décote sur prêts restructurés	(278)	(214)
Récupérations sur créances amorties	11 209	347
Autres pertes	(952)	(2 535) <sup>(5)</sup>
Autres produits		1 406
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>2 658</b>	<b>(32 403)</b>

(1) Dont 4 732 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 2 034 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) Dont 1 137 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 126 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 3 735 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(5) Par rapport à l'annexe publiée au 31 décembre 2020, la garantie Switch a été reclassée de la ligne Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées vers la ligne Autres pertes pour un montant de 1 406 milliers d'euros.

Dans le contexte de l'évolution de la crise sanitaire en 2021, le Groupe Crédit agricole a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking central) pour la détermination du risque de crédit.

Celles-ci sont globalement plus favorables que celles qui avaient été retenues en 2020 et ont induit une légère baisse des pertes de crédits attendues (ECL) pour 3 millions d'euros, notamment sur la filière Pro.

Par ailleurs, en application du modèle central, une reprise a été constatée sur la filière Corporate (diminution des ECL de 10 millions d'euros) liée à quelques dossiers unitaires (évolution de la notation, évolution des caractéristiques des crédits, etc.).

En complément, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a procédé à une revue de son portefeuille de crédits qui l'a conduit au maintien des stress relatifs au forward looking local sur trois filières Agri-Viti/Pro/Corporate (avec une légère hausse des paramètres dans un contexte toujours incertain). L'application des paramètres du forward looking local a entraîné une baisse complémentaire de 7 millions d'euros sur le coût du risque à fin 2021 (mécaniquement concentrée sur la filière Corporate, le FLL renforçant l'évolution du FLC).

A noter que l'évolution du coût du risque intègre également deux ajustements pour 3 millions d'euros (hausse du coût du risque). Un ajustement porte sur la filière Retail afin de limiter l'effet des améliorations de notes sur les contreparties ayant bénéficié de PGE (ajustement quasi identique à celui passé en 2020) et un ajustement porte sur la prise en compte de l'évolution prévisible de la notation de contreparties.

### Note 39 - Résultat net sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>(143)</b>	<b>(9 622)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(143)	(9 622)
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>3 021</b>	<b>7 778</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 021	7 778
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>2 878</b>	<b>(1 844)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 878	(1 844)
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>143</b>	<b>164</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	143	164
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	<b>(773)</b>	<b>(4 770)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(773)	(4 770)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>(630)</b>	<b>(4 606)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(630)	(4 606)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>2 248</b>	<b>(6 450)</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	100	429
Moins-values de cessions	(13)	(167)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>87</b>	<b>262</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>2 335</b>	<b>(6 188)</b>

### Note 40 - Charges et produits exceptionnels

Sur l'exercice 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a comptabilisé aucune charge ou produit exceptionnel.

### Note 41 - Impôt sur les bénéfices

Suite à la signature d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, comme les autres Caisses régionales, fait partie depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

(en milliers d'euros)	31/12/2021
Impôt sur les sociétés sur le résultat courant (y compris contribution sociale de 3,3 %)	35 925
Impôt sur les sociétés sur le résultat exceptionnel	
Crédits d'impôts	(515)
Provision pour charge d'impôt	376
Étalement prêts à taux zéro	7
Régularisations prêts à taux zéro N-1	6
Effet de l'intégration fiscale	(224)
Régularisation IS N-1	(95)
<b>Total impôt sur les bénéfices</b>	<b>35 480</b>

**Note 42 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ». Par conséquent, la ventilation des agrégats du compte de résultat par secteur d'activité ou métier, identifié au sein du groupe Crédit Agricole et par répartition géographique, ne présente pas d'intérêt particulier.

**Note 43 - Évènements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation**

Aucun évènement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2021 n'est survenu pendant la période subséquente.

**Note 44 - Affectation des résultats**

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, et de l'article 37 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2021 de 107 421 654,27 euros augmenté du report à nouveau de 244 487 euros comme suit :

• Intérêts aux parts sociales.....	2 584 380,14 euros
• Dividendes C.C.A. ....	13 041 104,52 euros
• Réserve légale.....	69 030 492,46 euros
• Réserve facultative.....	23 010 164,15 euros

**Note 45 - Implantation dans des Etats ou territoires non coopératifs**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

**Note 46 - Publicité des honoraires de Commissaires aux Comptes**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est étant incluse dans un périmètre de consolidation, l'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

## IV - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est

Siège social : 25, rue Libergier - 51100 Reims Cedex  
Capital social : 196 984 770 €

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est (« Caisse régionale ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent exposés dans la note 2 Principes et Méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Provisions sur encours sains et dégradés

##### Risque identifié

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (note 2.1), la Caisse régionale constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et/ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte des données macro-économiques prospectives (Forward Looking) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard des paramètres propres au portefeuille de crédit de la Caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux. Le cumul de ces provisions sur les prêts et créances représente 119,3M€ au 31 décembre 2021 comme détaillé dans la note 14 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de :

- l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte de crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2021 ;
- l'importance de ces provisions dans le bilan de la Caisse régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation...), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local).

*Notre réponse face au risque identifié*

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de provisions. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :
  - o les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles,
  - o le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « Loss Given Default » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie,
  - o la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris la revue des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante,
  - o la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur ;
- tester des données relatives aux expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;
- apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la Caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ;
- analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
- examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.

**Dépréciations des crédits sur une base individuelle***Risque identifié*

Du fait de son activité, la Caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (note 2.1), les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la Direction de la Caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés.

Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élève à 165,2 M€.

*Notre réponse face au risque identifié*

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la Direction, dans le contexte de crise de la Covid-19, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la Caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en oeuvre par la Caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- analysé les hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- mis en oeuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

**Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires****Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est par votre Assemblée générale du 17 mars 2006 pour le cabinet KPMG Audit FS I et du 5 avril 2018 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG Audit FS I était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la quatrième année.

## Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

## Les commissaires aux comptes

Paris La Défense,  
le 9 mars 2022

Neuilly-Sur-Seine,  
le 9 mars 2022

**KPMG Audit FS I**

**PricewaterhouseCoopers  
Audit**

**Arnaud Bourdeille  
Associé**

**Bara Naija  
Associé**





## IV. PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 MARS 2022

### PARTIE ORDINAIRE

#### Première résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2021 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés,
- et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

#### Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés,
- et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

#### Troisième résolution : Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 78 391 € de charges non déductibles visées à l'article 39.4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 22 271 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

#### Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes approuve les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, conformément à l'article L 511-39 du Code monétaire et financier et à l'article 22 des statuts.

#### Cinquième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale :

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2018 a été fixé à 2,90 %,
- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2019 a été fixé à 2,70 %,

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2020 a été fixé à 2,45 %,

- décide de fixer à 2,20 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2021.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 25 mars 2022. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont éligibles à l'abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

#### Sixième résolution : Fixation du dividende à servir aux certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

L'Assemblée générale :

- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2018 a été fixée à 2,30 € par titre,
- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2019 a été fixée à 2,32 € par titre,
- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2020 a été fixée à 2,23 € par titre,
- fixe à 2,46 € par titre la rémunération pour l'exercice 2021 des certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 25 mars 2022. La provision destinée au paiement de ce dividende est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont éligibles à l'abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

#### Septième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, et de l'article 37 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2021 de 107 421 654,27 € augmenté du report à nouveau de 244 487 € comme suit :

- Intérêts aux parts sociales.....2 584 380,14 €
- Dividendes C.C.A. .... 13 041 104,52 €
- Réserve légale..... 69 030 492,46 €
- Réserve facultative ..... 23 010 164,15 €

#### Huitième résolution : Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée générale constate qu'au cours de l'exercice 2021, le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes :

	TOTAL	Nombre de parts sociales de 15 € de valeur nominale	Nombre de C.C.A. de 15 € de valeur nominale
Capital social au 31.12.2020	197 009 790 €	7 832 724	5 301 262
Capital social au 31.12.2021	196 984 770 €	7 831 056	5 301 262

Soit une diminution de 25 020 €, soit 1 668 parts sociales de 15 €.

Conformément aux articles 7, 13 et 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale approuve :

- Les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 25 170 € (soit 1 678 parts de 15 € de valeur nominale)
- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice : 150 € (soit 10 parts de 15 € de valeur nominale).

#### **Neuvième résolution : Renouvellement partiel du Conseil d'administration**

Madame Brigitte PILARD et Messieurs Pascal HIRSON, Philippe MEURS et Jacques QUAEYBEUR, sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

L'Assemblée prend acte que Madame Isabelle AUBAS et Monsieur Daniel LIEGEOIS, sont rééligibles mais ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat. Madame Isabelle AUBAS et Monsieur Daniel LIEGEOIS ne sont pas remplacés.

#### **Dixième résolution : Nomination d'un nouvel administrateur**

L'Assemblée prend acte de l'arrivée à son terme du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe PINTA en raison de l'atteinte de la limite d'âge, conformément à l'article 15.2 des statuts.

Conformément à l'article 15.3 des statuts, Madame Aurélie de BENOIST s'est portée candidate et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale en remplacement de l'administrateur sortant.

#### **Onzième résolution : Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2022**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 350 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2022 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

#### **Douzième résolution : Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2021 aux personnes identifiées, à savoir la Directrice Générale, les membres permanents du Comité de Direction et les responsables des fonctions de contrôle de la Caisse régionale**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées aux personnes identifiées, à savoir la Directrice Générale, les membres permanents du Comité de Direction et les responsables des fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 584 909 € au titre de l'exercice 2021.

## PARTIE EXTRAORDINAIRE

### **Treizième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie de rachat et d'annulation de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)**

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'article L. 225-207 du Code de commerce et du Règlement européen 575/2013 et du Règlement délégué UE 241/2014 :

1. à racheter, en une ou plusieurs fois tout ou partie des certificats coopératifs d'associés émis par la Caisse régionale, dans la limite de 1.000.000 titres, soit 15.000.000 d'euros en valeur nominale, sur une période de douze (12) mois à compter de la présente Assemblée ;
2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des certificats coopératifs d'associés annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

L'acquisition des certificats coopératifs d'associés ne pourra être effectuée qu'au prix indicatif de référence en vigueur au moment de la réalisation de l'opération.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment, en une ou plusieurs fois, pendant la durée autorisée.

La présente autorisation étant valable douze (12) mois, il est rappelé que la convocation d'une Assemblée générale spéciale des porteurs de C.C.A. devra se tenir avant l'Assemblée générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes 2022.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment d'effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de l'Autorité des Marchés Financiers, d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les certificats coopératifs d'associés, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, et plus généralement faire le nécessaire.

### **Quatorzième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Présidente	
Christine GANDON*	Agricultrice
Vice-Présidents	
Laurent MANGEART*	Agriculteur
Philippe MEURS*	Agriculteur-Éleveur
Paul POQUET*	Agriculteur
Administrateurs	
Isabelle AUBAS	Agricultrice
Marie-Elisabeth AVET	Agricultrice
Denis CAILLE	Agriculteur
Nathalie DEVILLIERS	Sophrologue
Christel FAILLON	Agricultrice
Antoine GERBAUX	Pharmacien
Pascal HIRSON	Coordinateur sécurité et protection de la santé
Thierry JOBERTY	Viticulteur
Eric LAINÉ	Retraité Agricole
Benoît LAMPSON	Agriculteur
Daniel LIEGEOIS	Cadre
Benoît MARX*	Agriculteur-Viticulteur
Anne MATRAT	Agricultrice-Viticultrice
Brigitte PILARD*	Agricultrice
Philippe PINTA*	Agriculteur
Jacques QUAEYBEUR	Agriculteur
Benoît ROPERT	Vétérinaire
Dominique THOMAS*	Agriculteur
Total des membres du CA	22 membres

\* Membres du Bureau du Conseil

**Département de l'Aisne (02)**

Caisse Locale	Adresse Postale	Président
ANIZY LE CHATEAU	7, rue Carnot - 02320 ANIZY LE GRAND	Philippe DE WILDE
BEAURIEUX	2, rue Paul Vincenot - 02160 BEAURIEUX	Aurélié DE BENOIST
BOHAIN	37, rue du Château - 02110 BOHAIN	Stéphane CAUDRON
BRAINE VAILLY	16, rue du Martroy - 02220 BRAINE	Frédéric HENNART
CHAUNY	29, rue Pasteur - 02300 CHAUNY	Pascal HIRSON
CŒUR DE THIERACHE	24-26 rue du Général De Gaulle - 02260 LA CAPELLE	Annie DOYET
COUCY LE CHATEAU	43, rue du Général Mangin - 02600 VILLERS COTTERETS	Joseph LETERME
FERE EN TARDENOIS	13-15, rue des Marchands - 02130 FERRE EN TARDENOIS	Philippe MEURS
FLAVY LE MARTEL	32, rue Roosevelt - 02520 FLAVY LE MARTEL	Hélène VAN HYFTE
GUIGNICOURT	20, avenue du Général de Gaulle - 02190 VILLENEUVE SUR AISNE	Benoît DRUART
GUISE-SAINS RICHAUMONT	71, rue des Docteurs Devillers - 02120 GUISE	Denis CAILLE
HIRSON - AUBENTON	123, rue Charles de Gaulle - 02500 HIRSON	Bertrand DEVAILLY
LA FERRE ET TERGNIER	25, place Paul Doumer - 02800 LA FERRE	Florence LELEU
LAONNOIS	50, boulevard Brossolette - 02000 LAON	Catherine DE WILDE
MONTCORNET	12, rue de la Gare - 02340 MONTCORNET	Olivier SIMPHAL
NEUILLY SAINT FRONT	4, rue de la Chapelle - 02470 NEUILLY SAINT FRONT	Philippe LEVEQUE
RIBEMONT	62, rue Blondel - 02240 RIBEMONT	Olivier ISRAEL
SAINT-QUENTIN	4, rue des Suzannes - 02100 SAINT QUENTIN	Frédéric MAUDENS
SOISSONNAIS	1, rue du Commerce - 02200 SOISSONS	Alexis COUVREUR
UNION DU SUD DE L' AISNE	68, avenue d'Essômes - 02400 CHATEAU THIERRY	Bernard PEESMEESTER
VALLÉE DE LA SERRE	15, rue Desains - 02250 MARLE	Christophe BRANCOURT
VERVINS	12, rue Dusolon - 02140 VERVINS	Eudoxie NORMAND
WASSIGNY	71, rue des docteurs Devillers - 02120 GUISE	Gilles WERY

**Département des Ardennes (08)**

Caisse Locale	Adresse Postale	Président
ASFELD	Rue Basse - 08190 ASFELD	Guy CHATRY
ATTIGNY - TOURTERON	18, place Charlemagne - 08130 ATTIGNY	Matthieu CARRE
BUZANCY - GRANDPRE	1, Rue de la Petite Barre - 08240 BUZANCY	Régis CABADET
CARIGNAN PAYS D'YVOIS	8, place du Docteur Gairal - 08110 CARIGNAN	Daniel LIEGEOIS
CHARLEVILLE - MEZIERES	1, cours Aristide Briand - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	Véronique THEET
CHÂTEAU - PORCIEN	3, place de la République - 08300 RETHEL	Rémy DRAPIER
CHAUMONT NOVIION PORCIEN	3, place de la République - 08300 RETHEL	Laurent MANGEART
JUNIVILLE - MACHAULT	63, rue Alfred Doury - 08310 JUNIVILLE	Thierry CARRE
LE CHESNE	28, place Carnot - 08400 VOUZIERES	Christel FAILLON
MEZIERES RURAL	Route de Sedan - 08160 FLIZE	Brigitte PILARD
MONTHOIS	28, place Carnot - 08400 VOUZIERES	Pascal BOXEBELD
RENWEZ	1, cours Aristide Briand - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	Jean-Marie BOUILLON
RETHEL	3, place de la République - 08300 RETHEL	Joël LUDINART
ROCROI - SIGNY LE PETIT	11, place d'Armes - 08230 ROCROI	Yves TROCHAIN
RUMIGNY	7, rue du 328ème régiment d'infanterie - 08290 LIART	Mireille BLAIN
SEDAN RURAL	5, place de la République - 08200 SEDAN	Jean-Michel DEGLAIRE
SEDAN URBAIN	5, place de la République - 08200 SEDAN	Michel DELATOUR
SIGNY L'ABBAYE	25, rue de Thin - 08460 SIGNY L'ABBAYE	Sylvie NIVELLE
VALLEE DE LA MEUSE	271, Place Aristide Briand - 08170 FUMAY	Didier MARQUES
VOUZIERES	28, place Carnot - 08400 VOUZIERES	Jean-Marc LAMPSON

**Département de la Marne (51)**

Caisse Locale	Adresse Postale	Président
ANGLURE	17, rue de la Gare - 51260 ANGLURE	Laurent ROYER
ARGONNE CHAMPENOISE	5, rue Drouet - 51800 SAINTE MENEHOULD	Paul POQUET
AY CHAMPAGNE	70, rue Roger SONNAG - 51160 AY CHAMPAGNE	Benoît MARX
BETHENVILLE	Place du 08 mai 1945 - 51490 BETHENVILLE	Olivier LEDOUX
BRIE ET CHAMPAGNE	31, place Remy Petit - 51210 MONTMIRAIL	Thierry JOBERTY
COLLECTIVITES PUBLIQUES DU NORD EST	25, rue Libergier - 51100 REIMS	Brigitte CHOCARDELLE
COTE DES BLANCS	43, rue Ernest Vallé - 51190 AVIZE	Anne LARDENOIS
DEVELOPPEMENT PARTAGE	25, rue Libergier - 51100 REIMS	Marie-Elisabeth AVET
DORMANS	16, place du Luxembourg - 51700 DORMANS	Thierry SIBILLOTTE
EPERNAY	8-18, avenue Ernest Vallé - 51200 EPERNAY	Benoît ROPERT
ESTERNAY	6, rue de la Paix - 51310 ESTERNAY	Nathalie DEVILLIERS
FERE CHAMPENOISE ET SOMMESOUS	171, rue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 51230 FERE CHAMPENOISE	Pascal RONDEAU
GRANDE MONTAGNE DE REIMS	5, rue Chanzy - 51380 VERZY	Daniel JACQUESSON
MOURMELON - BOUY	5, place Clémenceau - 51400 MOURMELON LE GRAND	Patrice PERCHENET
REGION DE SUIPPES	4, rue Chevallot Aubert - 51600 SUIPPES	Claire FRANCCART
REIMS RURAL	9, rue Gabriel Voisin - 51100 REIMS	François PREVOTEAU
REIMS URBAIN	22, rue de l'Étape - 51100 REIMS	Laurent QUINART
RURALE DU CHALONNAIS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	Philippe HINCELIN
SERMAIZE LES BAINS	4, rue de Saint Dizier - 51250 SERMAIZE LES BAINS	Jérôme COLLET
SEZANNE	32, place de la République - 51120 SEZANNE	François LOURDIN
URBAINE DE LA REGION DE CHALONS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	Antoine GERBAUX
VALLEE DE LA MARNE	Rue Paul Douce - 51480 DAMERY	Joël FOLLET
VERTUS	35, boulevard Paul Goerg - 51130 BLANCS-COTEAUX	Anne MATRAT
VESLE ET TARDENOIS	5, rue des Ecoles - 51170 FISMES	Etienne BARBIER
VITRY LE FRANCOIS	22, place de la Halle - 51300 VITRY LE FRANCOIS	Bertrand LAURENT

**Laure LESME-BERTHOMIEUX**

Directrice Générale

**Vincent ARNAUD**

Directeur Général Adjoint

**Anthony LEVER**

Directeur Général Adjoint

**Frédéric ALLAUX**Directeur Marketing, Communication  
et Développement du Crédit**Christian ANDREACCHIO**Directeur des Entreprises, de la Banque Privée  
et de la RSE**Vincent DE KONINCK**

Directeur de la Relation Client

**Éric DUFAYET**Directeur des Services Client, de la Transformation  
Digitale et de l'Immobilier**Gautier CAMPMAS**

Directeur Financier et Juridique

**Alain LEFORESTIER**

Directeur du Pilotage et de la Filière Risques

**Laure PALLICE**

Secrétaire Général

**Nathalie SIRVENT**

Directrice des Ressources Humaines

**Total des membres du Comité de Direction ..... 11 membres**





---

**CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST**

25 rue Libergier - 51088 Reims Cedex

- **Directeur de publication** : Laure LESME-BERTHOMIEUX
- **Rédaction** : Vincent ARNAUD - Sandrine SAPPIA - Alix DUTHOIT - Laure PALLICE - Christelle VAILLANT
- **Sources** : Crédit Agricole SA - Crédit Agricole du Nord Est - AVISO - UTOPIES - FNCA. **Données chiffrées, années de référence 2020 et 2021**
- **Crédits photos** : Crédit Agricole du Nord Est - Crédit Agricole SA - Shutterstock - VISU.COM
- **Création et mise en page** : Champagne Création - Pierre-Louis LABONNE

*Ce document est imprimé sur un papier certifié Ecolabel (EMAS) et produit par une usine certifiée ISO 14001 et OHSAS 1800 à partir de bois issus de forêts gérées durablement (certification PEFC).*









**NORD EST**

**ca-nordest.com**

Retrouvez-nous sur



**EN COUVERTURE**, œuvre qui a été commandée par notre Caisse régionale à lemza pour illustrer notre Projet d'Entreprise. Reflet de notre utilité au territoire, ce tableau met aussi en avant la richesse de notre patrimoine : les cathédrales de Laon et Reims, la place Ducale de Charleville-Mézières mais aussi le siège du Crédit Agricole du Nord Est situé à 200 mètres de Notre-Dame de Reims.

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST**

Société coopérative à capital variable – Agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances - Prestataire de services d'investissement agréé et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest -75436 Paris Cedex 09 - Siège social : 25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX - Tél. 03 26 83 30 00 - Télécopie 03 26 83 30 09 - N° SIREN 394 157 085 RCS Reims - N° ORIAS 07 022 663 - T.V.A.: FR42 394 15 7085 - [www.credit-agricole.fr/ca-nord-est](http://www.credit-agricole.fr/ca-nord-est)